



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

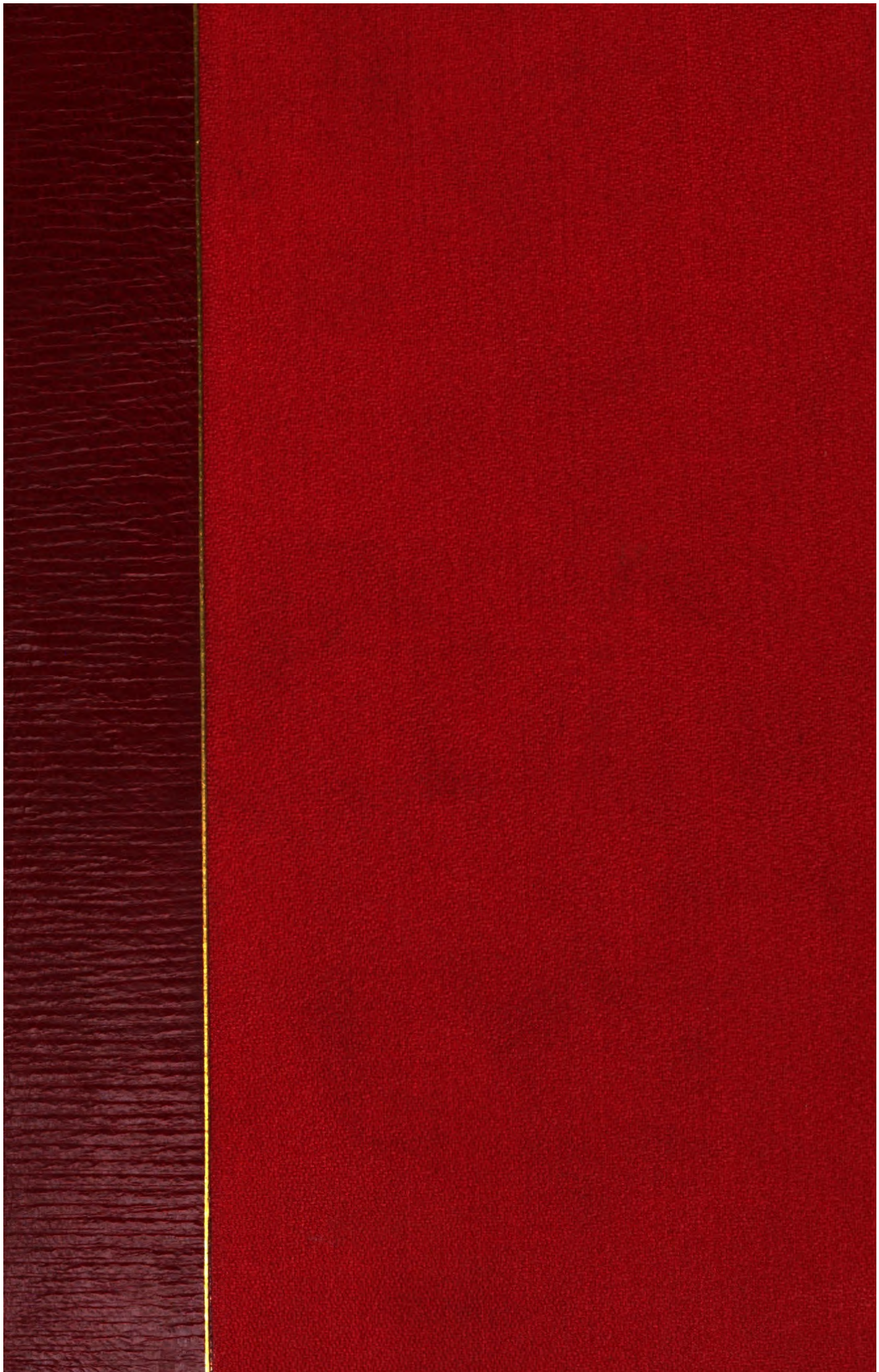
This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

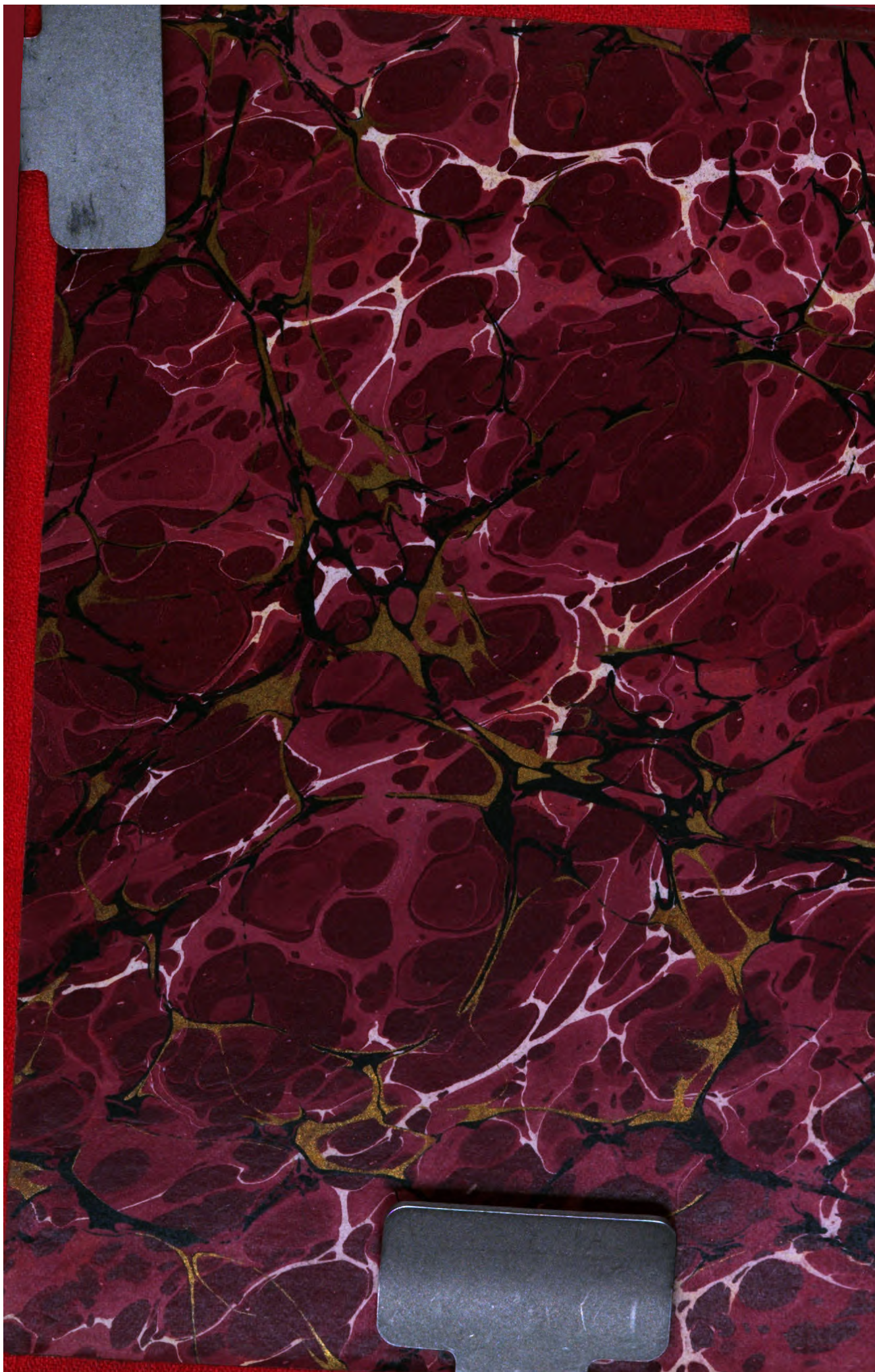
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.













Joyance 3121







6

Page 102.

# PHILOBIBLION

EXCELLENT TRAITE  
SUR L'AMOUR DES LIVRES

PAR

RICHARD DE BURY

Grand-Chancelier d'Angleterre

TRADUIT POUR LA PREMIERE FOIS EN FRANÇAIS

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION

Et suivi du Texte latin revu sur les anciennes éditions  
et les manuscrits de la Bibliothèque impériale

PAR

HIPPOLYTE COCHERIS



A PARIS

CHEZ AUG. AUBRY, LIBRAIRE,  
RUE DAUPHINE, N. 16.





Page 100















LE TRESOR  
DES PIÈCES RARES OU INÉDITES

---

PHILOBIBLION

**TIRÉ À 500 EXEMPLAIRES :**

- 476** sur papier vergé ;
- 4** sur papier de Chine ;
- 12** sur papier de couleur ;
- 6** sur papier vélin.
- 2** sur peau de vélin.

*Exemplaire tiré pour la Bibliothèque  
de M.*

*Tous droits réservés.*

---

Imprime chez **BONAVENTURE** et **DUCESSE**,  
quai des Augustins, 55.

# PHILOBIBLION

EXCELLENT TRAITÉ

## SUR L'AMOUR DES LIVRES

PAR

RICHARD DE BURY

Évêque de Durham  
Grand-Chancelier d'Angleterre

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN FRANÇAIS

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION

Et suivi du Texte latin revu sur les anciennes éditions  
et les manuscrits de la Bibliothèque impériale

PAR

HIPPOLYTE COCHERIS

Membre de la Société Impériale des Antiquaires de France,  
attaché à la Bibliothèque Mazarine, etc.



A PARIS

CHEZ AUG. AUBRY, LIBRAIRE

RUE DAUPHINE, N. 16.

M D CCC LVI



56085  
4

A

SON ALTESSE ROYALE

FRANÇOIS-ALBERT-AUGUSTE-CHARLES-EMMANUEL

PRINCE DE SAXE-COBOURG ET GOTHA

GRAND-MAITRE DE L'ORDRE DE BATH

CHANCELIER DE L'UNIVERSITE DE CAMBRIDGE

PROFCTEUR DE LA SOCIETE DU PHILOBIBLION DE LONDRES

PRINCE,

*Édouard III protégea toujours Richard de Bury, et le bibliophile, pour reconnaître l'affection de son royal élève, recommanda aux lecteurs du Philobiblion l'âme de son souverain et celle de la reine. C'était alors la meilleure manière de dédier un livre.*

*Ce qu'Édouard III faisait autrefois pour Richard de*



*Bury, Votre Altesse Royale le fait aujourd'hui pour les lettres, et la Société du Philobiblion de Londres trouve en Elle l'appui que le roi d'Angleterre accordait jadis à son chancelier.*

*Que Votre Altesse Royale me permette donc de lui offrir la nouvelle édition du Philobiblion à laquelle Elle a bien voulu s'intéresser, et qu'Elle daigne croire au profond respect*

*avec lequel*

*j'ai l'honneur d'être*

*de Son Altesse Royale,*

*le très-humble et très-obéissant serviteur.*

H. COCHERIS.

Bibliothèque Mazarine, ce 14 décembre 1856.



## PREFACE

---

UN de nos critiques les plus éminents, M. Silvestre de Sacy, écrivait, il ya un an environ, à propos des traducteurs : « Je me sens un faible pour eux. Les traducteurs ont leur récompense en ce monde. Lisez leurs préfaces, le contentement y domine. La postérité les oubliera peut-être; qu'importe! si le présent est pour eux. Le métier de traducteur paie comptant celui qui l'exerce, c'est bien quelque chose. »

Séduit par de tels avantages, je voulus avoir ma part des joies promises aux traducteurs, et je m'adressai au *Philobiblion* de Richard de Bury.

Ma tâche est aujourd'hui terminée, et, l'avouerai-je, je suis loin d'avoir ressenti les jouissances

que m'avait permis d'espérer le spirituel académicien. Le lecteur ne s'étonnera donc pas si le contentement ne domine point dans cette préface, et si, au lieu de me réjouir, je m'attriste au contraire, en pensant, comme Cervantes, que ma traduction n'est peut-être, malgré tous mes soins, que le grossier revers d'une belle tapisserie.

Le texte du *Philobiblion* est en effet très-défectueux, et les différentes éditions, ainsi que les manuscrits que j'ai collationnés, sont remplis de fautes de toute espèce, commises aussi bien par l'auteur que par les scribes et les imprimeurs. Comme il m'était impossible de distinguer celles que je devais respecter de celles que je devais enlever, j'ai préféré conserver à l'ouvrage son cachet barbare, et indiquer en notes toutes les variantes qu'offraient les textes que j'avais consultés.

J'ai cru devoir suivre, à part quelques exceptions fort rares, l'édition princeps de 1475, parce qu'elle se rapportait au plus grand nombre de manuscrits et aux éditions de 1500, de 1600, de 1610 et de 1702.

L'édition d'Oxford, presque entièrement semblable au manuscrit 797 du fonds de Saint-Victor, à la Bibliothèque impériale, présentait au contraire des différences assez notables, que j'ai adoptées quelquefois dans ma traduction.

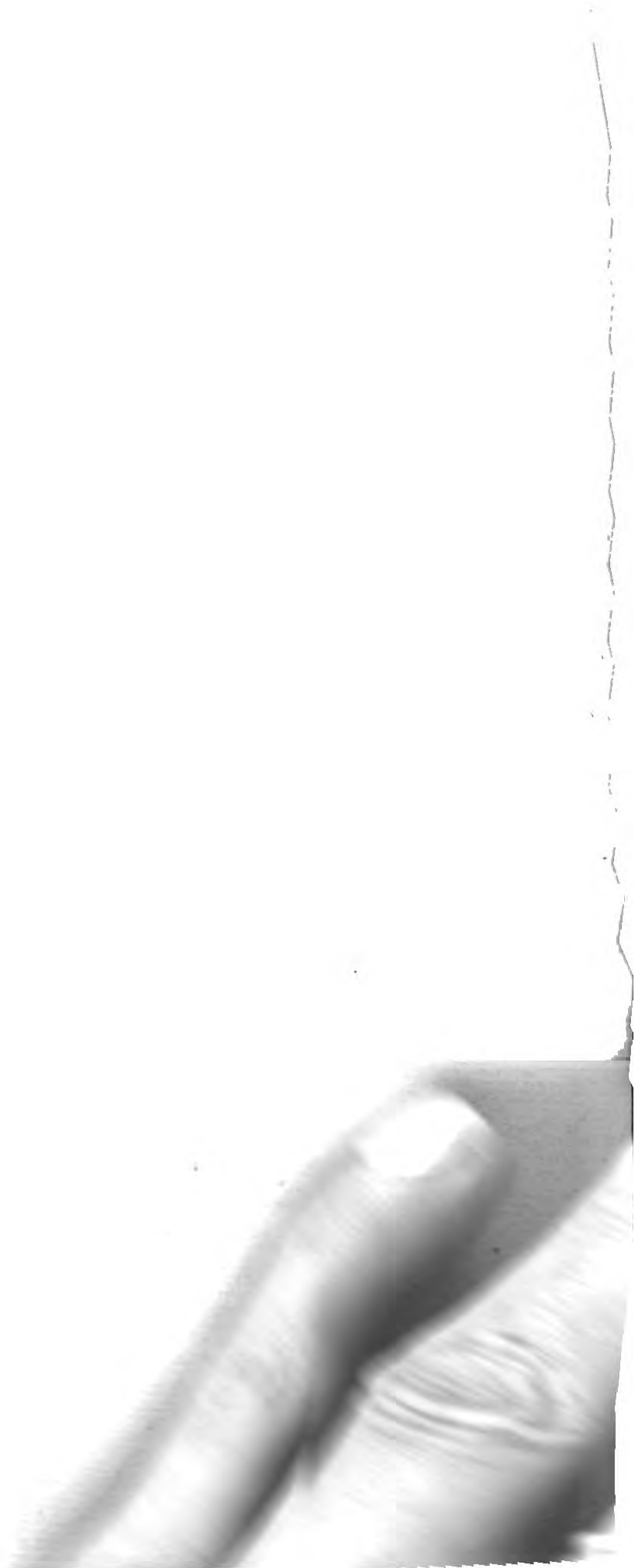
Je me suis efforcé en général de serrer le texte

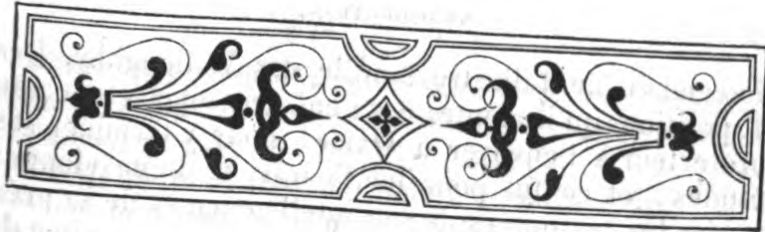
de près, afin de faire connaître le mieux possible le style de l'auteur, et si je me suis quelquefois écarté de cette règle, c'est involontairement ou de peur de demeurer moi-même incompréhensible.

J'ai essayé dans mes notes d'expliquer les passages obscurs, et je me suis fait un devoir d'indiquer les emprunts continuels que l'auteur fait à la Bible, ou aux livres alors en vogue.

Je ne me suis pas dissimulé la difficulté de cette œuvre, et si je la signale, ce n'est point pour faire ressortir le mérite du travail, mais bien pour appeler l'indulgence sur des erreurs trop faciles à commettre, et plus faciles encore à découvrir, les lecteurs eussent-ils pour les traducteurs la sympathie que veut bien leur témoigner M. de Sacy.

H. C.





# INTRODUCTION

## I

### NOTICE BIOGRAPHIQUE

**L'**AUTEUR du *Philobiblion* naquit en 1287<sup>1</sup> à Bury Saint-Edmond<sup>2</sup>, dans le comté de Suffolk. Son père, chevalier d'origine normande, Richard d'Angerville<sup>3</sup>, étant mort dans un âge peu avancé, le jeune Richard fut confié aux soins d'un de ses oncles maternels, qui

<sup>1</sup> Et non en 1281, comme l'assure M. Suard dans l'article qu'il a consacré à Bury dans la Biogr. univ. l'art. Aunger-

<sup>2</sup> Burg, Bory, Bury, Burc, Beric. On le retrouve dans les langues de la Germanie ou sous la forme persan c'est

Burk; en basse allemande Burg; en franc

signifie un lieu fortifié; en franc

et ce n'est que plus tard que le nom de Bury s'app

Edmond Bury (Voy. quities of Richard Yate

Almgerville e

ngerville.







## INTRODUCTION

---

### I

#### NOTICE BIOGRAPHIQUE

L'AUTEUR du *Philobiblion* naquit en 1287<sup>1</sup> à Bury Saint-Edmond<sup>2</sup>, dans le comté de Suffolk. Son père, chevalier d'origine normande, Richard d'Angerville<sup>3</sup>, étant mort dans un âge peu avancé, le jeune Richard fut confié aux soins d'un de ses oncles maternels, qui

<sup>1</sup> Et non en 1281, comme l'assure M. Suard dans l'article qu'il a consacré à Bury dans la *Biogr. univ.* (Voyez l'art. *Aungerville*, t. III, p. 71).

<sup>2</sup> Burg, Borough, Bury, Burc, Beri, est un mot qui se retrouve dans toutes les langues de la famille indo-germanique. On le retrouve en hindou sous la forme *Puri*; en persan c'est *Burk*; en turc, *Bark*; en allemand ancien, *Purc*; en grec, *ἔπιουρος*; en basse latinité, *Burgus*; en français, *bourg*. En général il signifie une agglomération d'habitants, puis, plus spécialement, un lieu fortifié. En 925, Bury s'appelait encore *Bederiksworth*, et ce n'est que 200 ans plus tard qu'on le retrouve sous le nom de *St Edmond's Bury* (Voy. *An illustration of the monastic history and antiquities of the town and abbey of St Edmond's Bury* by Richard Yates. 1 vol. in-fol. London. 1805.)

<sup>3</sup> Les mss. écrivent *Awngeville*, *Aungerville*, *Almgerville* et *Muiégerville*. Lord Campbell l'appelle *Angraville*, mais nous croyons que son véritable nom doit être écrit *Angerville*.

descendait de l'illustre famille des Willoughby. Les dispositions qu'il montra dès l'enfance engagèrent son protecteur à l'envoyer à Oxford pour y terminer ses études, et ce fut pour lui l'occasion de développer toutes les ressources de son intelligence et de sa précoce érudition. Estimé par ses professeurs, aimé de ses condisciples, il sut non-seulement éloigner l'envie, cet écueil des réputations les plus brillantes, mais encore attirer sur lui les regards du souverain, qui le choisit pour être le gouverneur du prince de Galles, son fils, si célèbre sous le nom d'Edouard III.

Cet emploi, qui demandait encore plus de sagacité que de science, Richard de Bury sut habilement le conserver. Bien que la familiarité avec les grands soit souvent perfide et qu'elle engendre pour celui qui en use de fréquentes infortunes, rarement de grands honneurs, il sut éviter les premières et ne négligea rien pour atteindre aux seconds.

Il avait compris que, pour réussir à la cour du faible Edouard II, il fallait déguiser ses inclinations et conserver une neutralité absolue, de peur qu'une flatterie adressée au favori du jour, ne devînt un outrage à celui du lendemain. Cette politique de juste milieu dans les situations les plus opposées, si habilement exercée de nos jours, demandait alors une profonde sagacité, et les plus expérimentés devenaient quelquefois victimes de leur silence même. Bury s'écarta une seule fois de ces principes, et il aurait infailliblement perdu son crédit, si le parti qu'il avait servi trop ostensiblement ne fût arrivé à la tête du gouvernement.

C'était l'époque où la reine Isabelle, qui venait de se brouiller avec Spencer, partait pour Paris afin d'ourdir, sous la protection du roi Charles le Bel, son frère, cette trame perfide dans laquelle le favori devait perdre la vie, Edouard II sa couronne, et elle-même son honneur. Richard de Bury était alors trésorier du roi en Gascogne. Dès qu'il apprit l'arrivée de la reine, il s'empressa de la rejoindre et de lui offrir, ce qu'elle

accepta, les sommes considérables qu'il avait perçues dans sa province, en sa qualité de trésorier du roi d'Angleterre.

Cette conduite, répréhensible à certains égards, déplut au lieutenant d'Edouard en Gascogne, qui était probablement du parti des Spencer. Il crut de son devoir de sévir contre l'infidèle trésorier, et se mit en conséquence à le poursuivre, à la tête de vingt-quatre lances, jusqu'aux portes de Paris. Mais, comme on l'a vu, Bury avait déjà remis son argent à la reine, et de peur que l'on ne s'emparât de sa personne, s'était caché dans le campanile des frères Mineurs<sup>1</sup>.

Au bout de sept jours d'emprisonnement volontaire, il quitta son clocher et put, probablement grâce à la reine, vivre sans crainte à Paris, en attendant l'issue des événements qui se préparaient et auxquels il ne resta certainement point étranger.

Le 44 janvier 1327, Edouard II fut déposé et son fils Edouard III monta sur le trône. Cette révolution assura la fortune de notre bibliophile. Il fut nommé immédiatement intendant de la maison du roi, puis trésorier de la garde-robe<sup>2</sup>, garde du scel privé, en 1329.

L'année suivante il partit en qualité d'ambassadeur auprès du saint-siège. La lettre autographe que le roi adressa en cette occasion au pape Jean XXII, fait autant d'honneur au souverain qui l'avait écrite, qu'à l'ambassadeur qu'elle accréditait. Edouard III rappelle au Saint Père les soins assidus que Bury n'avait jamais cessé

<sup>1</sup> L'église des Cordeliers n'existe plus. Elle était située sur la place de l'École-de-Médecine.

<sup>2</sup> C'est en qualité de trésorier qu'il assista, le 15 janvier 1329, à la remise du grand sceau faite par le roi à l'évêque de Lincoln (Voy. Rymer, *Fœdera*, etc., vol. II, part. II, p. 754). Il résigna ces fonctions le 24 septembre de la même année, et l'inventaire des bijoux de la couronne, qu'il dressa en cette occasion, est fort important pour l'histoire somptuaire du moyen âge. Il a été publié dans le Xe vol. de l'*Archæologia*.

de lui prodiguer dès son enfance, et en demandant pour lui les bénéfices que Gilbert de Middleton, archidiacre de Northampton, avait possédés dans les églises d'Hereford, de Londres et de Chichester, il ajoute : « nous recommandons ce clerc à Votre Sainteté, plus particulièrement qu'aucun autre, parce que nous le connaissons homme habile dans les conseils, remarquable par la pureté de ses mœurs et celle de sa conversation, doué de la science des lettres et sage dans tout ce qu'on doit faire<sup>1</sup>. » De tels éloges, sortis de la bouche d'un roi, devaient naturellement attirer la bienveillance du pontife, qui ne manqua point de lui faire un brillant accueil. Richard de Bury lui-même s'était efforcé par sa munificence, de représenter dignement son souverain. Le jour de sa réception il se fit suivre de 20 clercs et de 36 écuyers, couverts d'habillements riches et somptueux. Cette audience lui coûta 5,000 marcs, mais il reçut en retour le titre de chapelain du pape<sup>2</sup> et la promesse du premier évêché vacant en Angleterre.

Il était revenu dans ce pays en 1331, car le 25 octobre de cette année, le roi écrivit au pape sur sa mission, qui semblait avoir eu les meilleurs résultats<sup>3</sup>, et le 2 février 1332, il fut nommé l'un des commissaires examinateurs des boursiers royaux de l'univer-

<sup>1</sup> Voy. Pièces justif., n° III, p. 175.

<sup>2</sup> Dans la bulle de Jean XXII, en date du mois de juill. 1333, il est qualifié de doyen de l'église de Galles et de chapelain du Pape. (Voy. Pièces justif., n° IV, p. 176).

<sup>3</sup> Voici le passage de cette lettre, dans laquelle le roi exprime son contentement de l'heureuse issue de cette mission : « De gratiosa et felici expeditione dilectorum et fidelium nostrorum, magistri Ricardi de Bury et Antonii de Pesaigne, militis, quos nuper ad Vestræ Sanctitatis præsentiam pro quibusdam nostris secretis negotiis transmisisimus, et laudabili consilio quod nobis, super certis articulis quos iidem nuncii nostri vestræ mansuetudini exposuerunt, ex parte nostra, vestra paterna circumspectio dignata est impartiri quas valeamus et sufficimus Vestræ Beatitudini gratiarum referimus actiones (Voy. Rymer, *Fœdera*, etc., tom. II, par. II, p. 287).

sité de Cantorbéry<sup>1</sup>. Cependant, il ne séjourna pas longtemps à la cour, et repartit l'année suivante pour une nouvelle mission auprès du pape; cette mission fut de courte durée, et il était de retour à Londres au mois de septembre, au moment où Louis de Beaumont, évêque de Durham, venait de mourir.

La mort de ce prélat, laissant un siège vacant, permettait au roi de récompenser un de ses sujets les plus recommandables, et au pape, de remplir sa promesse. La nomination de Richard de Bury était donc inévitable. Il faillit cependant échouer, et voici comment. Les évêques étaient alors nommés par élection, et les élections, d'après un article de la grande charte jurée par le roi à son avènement, devaient être complètement libres; mais le serment était politique, et comme tel, il était rarement tenu; de façon que les électeurs votaient presque toujours sous l'influence royale, qui aimait à se manifester en pareilles matières.

A la mort de Louis de Beaumont, le roi paraît cependant avoir autorisé l'élection, sans désigner d'une manière spéciale le nom du successeur. Le scrutin eut donc lieu, et le nom de Robert de Graystones, docteur en théologie et sous-prieur de Durham, sortit de l'urne. Cette élection fut publiée et approuvée par l'archevêque d'York, qui accorda au nouvel évêque des lettres proclamatoires et lui assigna le 9 novembre comme jour de sa confirmation.

Pendant que ceci se passait à York, le roi écrivait au chapitre et au prieur de Durham, en faveur de Richard de Bury. Le nouvel élu, qui ignorait les intentions de son souverain, se rendit auprès de lui à Lugatesale pour lui apprendre sa nomination. Si Edouard fut surpris de cette nouvelle, le prélat ne fut pas moins étonné quand il entendit le roi lui répondre: « Nous avons compris que notre seigneur le pape a pourvu de

<sup>1</sup> Voy. Rymer, *Fœdera*, etc., tom. II, par. II, p. 831.



cet évêché notre familier, Me Richard de Bury, et comme nous ne voulons pas offenser le Saint Père, nous refusons de consentir à votre élection<sup>1</sup>. » Loin d'être intimidé par cette réponse, Robert ne perdit point de temps, et avant que les lettres du roi ne fussent arrivées à Durham, il s'était fait sacrer à York, installer à Durham, avait obtenu le serment d'obéissance de ses sujets, et était retourné auprès d'Edouard pour obtenir son temporel.

Cette noble hardiesse, qu'il puisait dans la justice de sa cause, ne pouvait que lui être nuisible. Aux yeux du pouvoir, sa témérité devenait de l'audace, peut-être même de l'insolence. Il n'est donc point étonnant que le roi lui ait refusé l'entrevue qu'il demandait, et lui ait fait répondre par son trésorier que jamais on n'avait vu un évêque consacré sans la permission du souverain.

Robert de Graystones reprit donc le chemin de Durham, mais quand il y arriva, les clercs de son compétiteur, munis d'ordres spéciaux, occupaient le siège épiscopal, et l'archevêque d'York lui-même, qui l'avait sacré, fut contraint d'annuler la première élection et de relever les habitants de Durham de leur serment de fidélité. Robert comprit alors qu'il n'y avait plus aucune résistance à opposer, et que, dans de telles circonstances, se désister était le seul parti auquel il fallut s'arrêter<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le roi ne dit point ici la vérité, car c'était lui-même qui avait intercédé auprès du pape en cette occasion, et non le pape auprès de lui. Voy. à ce sujet Bzovius, qui fait un long éloge de R. de Bury. (*Annalium ecclesiasticarum* tomus XIV. Colon. Agripp. 1618, in-fol., col. 691.)

<sup>2</sup> Robert de Graystones nous a laissé une chronique, dans laquelle il fait le récit de son élection en termes fort mesurés. Les réflexions que lui suggère le droit des *réserves*, par lesquelles le pape arrêta d'un mot l'élection, sont très-judicieuses. L'esprit anglais y perce à chaque instant, et l'on sent que le moine du xiv<sup>e</sup> siècle aurait pu devenir le réformateur du xv<sup>e</sup>. Lorsque cet homme distingué mourut, Bury en fut lui-même très-affecté. (Voy. à ce sujet les fragments de la chron. de Rob. de Graystones et de celle de Guillaume de la Chambre que nous avons insérés à la tête de nos pièces justificatives). Wharton

Quant à Richard de Bury, qui en cette occasion aurait pu jouer un plus noble rôle, il fut consacré le 19 décembre 1333 dans l'abbaye des moines noirs de Cherdsey, par Jean Stratford, archevêque de Cantorbéry. Le 5 juin 1334, jour de son installation par le prieur de Durham, William Cowton, il donna une grande fête à laquelle assistèrent le roi et la reine d'Angleterre, la reine-mère, le roi d'Écosse, deux archevêques, cinq évêques et tous les grands seigneurs anglais et écossais. Cette fête eut alors un grand retentissement, car toutes les chroniques nationales nous en ont conservé le souvenir. Il avait été quelques jours auparavant nommé trésorier du royaume, mais il ne conserva pas longtemps cette importante fonction, ayant été appelé à la plus grande dignité de l'État, celle de grand chancelier d'Angleterre<sup>1</sup>.

Les affaires politiques qui occupaient alors le conseil des ministres étaient de la plus haute importance. Edouard III cherchait d'une part à réduire l'Écosse sous sa domination, de l'autre à faire valoir ses droits à la couronne de France. Personne ne pouvait approfondir mieux que Bury ces deux questions. Comme évêque de Durham, ville située sur les frontières de l'Écosse, il avait dû, avec l'habileté qu'il savait si bien déployer, étudier les moyens de combattre et de vaincre les graves difficultés qui pouvaient se présenter dans l'accomplissement de la volonté royale. Comme ambassadeur, il avait parcouru la France en

dit qu'il mourut de douleur de l'échec qu'il fut forcé de subir en cette occasion (Voy. *Appendix ad historiam litterariam G. Cave*, etc. Oxonii. 1743. In-f°, p. 33, col. 2.)

<sup>1</sup> L'acte de la remise du sceau est du 28 sept. 1334 (Voy. Pièces justif. n° V, p. 178), et lord Campbell, dans son *Histoire des Chanceliers*, adopte cette date. Cependant on pourrait faire remonter à quelques jours plus haut sa nomination, car dans une ordonnance royale en vertu de laquelle il est chargé de s'enquérir, avec deux autres commissaires, des troubles qui venaient d'éclater dans l'université d'Oxford, il est qualifié d'évêque de Durham et de chancelier d'Angleterre. (Voy. Rymer, *Fœdera*, etc., tom. II, par. 11, p. 892.)

tous sens, il connaissait les hommes de ce pays, et savait quels étaient ceux sur lesquels on pouvait compter. Son caractère froid et impartial, l'horreur qu'il professait ouvertement pour la guerre, contre-balançait l'influence fâcheuse de Robert d'Artois, qui pour assouvir ses vengeances, flattait l'ambition démesurée d'Edouard. Cette connaissance intime des affaires rendait donc la présence de Bury nécessaire au conseil des ministres, et le choix du roi en cette occasion ne pouvait être meilleur.

Cette confiance dans la sagacité de son ancien gouverneur, le roi ne la perdit jamais, aussi quand les délibérations furent terminées et que le moment d'agir fut venu, il retira le grand sceau à son chancelier, pour qu'il pût, en qualité d'ambassadeur, défendre à l'étranger les intérêts nationaux qu'il avait discutés comme ministre dans son pays.

Richard de Bury remit effectivement les sceaux <sup>1</sup> au roi le 6 juin 1335 et partit l'année suivante pour Paris, afin d'entamer des négociations<sup>2</sup>, sur un projet de croisade en terre sainte ; mais cette entreprise parut inexécutable, et les conférences furent rompues presque aussitôt. Sa présence à la cour de Philippe VI n'étant plus nécessaire, il se dirigea vers la Flandre, parcourut ce pays, le Hainaut et l'Allemagne, et discuta les conditions d'un traité d'alliance à conclure entre son maître et les comtes de Hainaut et de Namur, le marquis de Juliers, les ducs de Brabant<sup>3</sup> et de Gueldres.

A peine était-il revenu à Durham, où il s'occupait de

<sup>1</sup> L'acte de la remise du sceau est du 6 juin 1335. (Voy. Pièces justifiées, n° VI, p. 179).

<sup>2</sup> Voy. dans Rymer, *Fœdera*, tome II, par. II, p. 941, la lettre de nomination, en date du 6 juillet 1336, et celles qui ordonnent de payer à Bury les frais de cette ambassade. (Voy. Pièces justificatives, nos VII et VIII, p. 180 et 181.)

<sup>3</sup> Dans le traité conclu, le 22 juin 1339, entre Edouard III et Jean, duc de Brabant, Richard de Bury est constitué comme l'un des pleiges du roi (Voy. Rymer, *Fœdera*, tom. II, par. II, p. 1083).

l'administration de son diocèse et réclamait la confirmation des anciens droits et privilèges de son église<sup>1</sup>, que, sur de nouveaux ordres du roi, il assista en qualité de commissaire du gouvernement aux assemblées tenues à York<sup>2</sup>, à Staunford<sup>3</sup>, et à Newcastle-sur-Tyne<sup>4</sup> pour y traiter des affaires d'Écosse. Ces débats l'occupèrent une grande partie de l'année 1337, et il ne les abandonna que pour retourner en France comme ambassadeur<sup>5</sup>.

Cette mission dut lui être bien pénible, car loin de porter des propositions de paix, il allait porter une déclaration de guerre; et la guerre, dans son esprit judicieux et élevé, était un fléau redoutable, funeste au progrès de l'intelligence; aussi ce ne dut être que par dévouement à la personne de son souverain ou pour le bonheur de voir encore une fois Paris, le paradis de l'univers, comme il l'appelait, qu'il put, lui, prince de l'Église, partisan éclairé de la paix et ami des lettres, sacrifier tous ses sentiments personnels au point de déclarer ouverte, une guerre que l'ambition seule auto-

<sup>1</sup> Édouard III renvoya à l'examen des membres de l'Échiquier les droits et les libertés réclamés par l'évêque de Durham (Voy. une lettre du 18 mars 1337 insérée dans les *Fœdera* de Rymer, tome II, par. II, p. 961), elles furent plus tard confirmées; mais Guillaume de Chambre, qui nous l'apprend (Voy. Pièces justificatives, n° 1, p. 167), n'indique pas l'époque de cette concession.

<sup>2</sup> Voy. dans Rymer, une lettre du 24 mars 1337, vol. II, par. II, p. 963.

<sup>3</sup> Voy. dans Rymer, une autre lettre du 28 juin 1337, vol. II, par. II, p. 979.

<sup>4</sup> Voy. dans Rymer, une autre lettre du 6 octobre 1337, vol. II, par. II, p. 1000.

<sup>5</sup> Le premier ordre de départ est du 11 juin 1338 (Voy. Rymer, vol. II, par. II, p. 1044), l'ordre d'embarquement du 23 juin de la même année (Voy. Pièces justificat., n. IX, p. 182), les lettres de protection du même jour (Voy. Rymer, tome II, par. II, p. 1043), mais au moment de partir, les pouvoirs accordés aux ambassadeurs furent révoqués (Voy. une lettre du 22 juillet 1338, dans Rymer, tome II, par. II, p. 1051), et Bury ne partit réellement que le 15 novembre 1338 (Voy. Rymer, tom. II, par. II, p. 1065).

risait et que ne purent même justifier les succès les plus éclatants.

Dès le début des hostilités, il repartit pour l'Angleterre et se retira dans son diocèse, attentif aux péripéties de ce drame sanglant, auquel, bien malgré lui, il avait attaché son nom.

Les victoires remportées par les Anglais durent néanmoins satisfaire son orgueil national et faire évanouir les craintes qu'il avait conçues d'une descente en Angleterre<sup>1</sup>.

Il jouissait donc d'une parfaite tranquillité à cet égard, lorsque, tout à coup, David Bruce envahit les frontières de l'Angleterre, dévaste le Northumberland, prend Durham d'assaut et assiège Salisbury. Arrêté devant cette forteresse, il se trouve bientôt dans la nécessité de rebrousser chemin, et de se retrancher dans les forêts inaccessibles de Gedeons, où il attendit l'ennemi. Mais Edouard ne se souciait nullement de faire la guerre au roi d'Écosse, il préféra retourner en France, et chargea l'évêque de Durham de conclure une trêve de deux ans<sup>2</sup>, qui fut prolongée peu de temps après<sup>3</sup>.

Ce traité fut le dernier acte politique de Richard de Bury. A dater de cette époque, il se retira complètement du monde, pour ne vivre qu'au milieu de ses livres, source de toutes ses joies, et pour lesquels il avait toujours eu le plus tendre attachement. Il profita

<sup>1</sup> On pourrait presque assurer qu'il ne comptait pas sur les succès d'Edouard en France; car dans une lettre pastorale qu'il adressa aux ecclésiastiques de son diocèse, le 3 juillet 1340, pour ordonner des actions de grâces en l'honneur de la victoire navale de l'Ecluse, on sent percer à côté de la joie la plus vive, le plus grand étonnement. (Voy. Pièces justific. n° X, p. 183.)

<sup>2</sup> Voy. une lettre du 3 avril 1342, qui charge Rich. de Bury et quelques autres personnes de traiter avec *David de Brus* (Rymer, *Fædera*, tom. II, par. II, p. 1191).

<sup>3</sup> Voyez une lettre du 18 août 1343, dans laquelle Bury est nommé l'un des commissaires chargés par le roi de conserver la trêve conclue avec les Écossais, et de résoudre toutes les questions qui pourraient s'élever à cet égard (Rymer, *Fædera*, tom. II, par. II, p. 1230).



de ce repos pour retracer les causes nombreuses qui avaient fait naître en lui ce penchant irrésistible, et c'est l'histoire de son ardente passion qu'il nous a léguée sous le titre de *Philobiblion*.

Ce traité peut être appelé son testament littéraire, car il mourut peu de temps après l'avoir achevé, le 14 avril 1345.

Il fut transporté de sa résidence épiscopale d'Auckland, le 21 du même mois, et enterré en grande pompe dans l'église cathédrale de Durham, à l'angle méridional de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine. Un magnifique marbre, aujourd'hui malheureusement détruit, sur lequel il était représenté en habits pontificaux, entouré des douze apôtres, indiquait sa dernière demeure <sup>1</sup>.

L'église de Durham, comme c'était l'habitude alors, hérita des deux chevaux qui le transportèrent à l'église, de sa mule <sup>2</sup>, de sa chapelle <sup>3</sup> et de ses sceaux <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voy. la description de cette pierre tombale aux pièces justificatives, n° 1, page 170, *note* 1.

<sup>2</sup> Voy. Pièces justificatives, n° XIII, p. 187.

<sup>3</sup> Les ornements sacerdotaux que possédait Richard de Bury étaient fort nombreux et fort riches; on peut en voir le détail dans les Pièces justificatives (nos XII et XIV, p. 186 et 188).

<sup>4</sup> La coutume était alors à Durham que les évêques offrirent à leur mort, *ad feretrum sancti Cuthberti*, les sceaux d'argent qui leur servaient à sceller les actes. Ces sceaux étaient ensuite brisés et mis en morceaux, *sigilla fracta per particulas*, devant les officiers du chapitre, qui délibéraient sur l'emploi qu'on en devait faire.

L'offrande de ces sceaux se faisait à l'offertoire, et l'on récitait en l'honneur de l'évêque mourant cinq *pater* et une *salutatio angelica*. Après l'offertoire, l'ecclésiastique qui tenait les sceaux les remettait au férétrier chargé de les faire briser.

Richard de Bury paraît s'être servi de deux sceaux. Le premier est fort ordinaire, mais le second peut être regardé comme un chef-d'œuvre de gravure, et en l'examinant on ne peut s'empêcher d'admirer le goût qui a présidé à sa confection.

De ces deux sceaux le chapitre décida qu'on en ferait un calice. Cet objet fut, en effet, fabriqué, et l'on grava sous le pied l'inscription suivante :

RI. Dunelmensis, quarti, natu Buriensis, hic ciphus  
insignis fit præsulis ex tetra sigillis.

(Voy. Pièces justificatives, n° 1, p. 169 et *note*.)

Quant à sa bibliothèque, elle fut, d'après les dernières volontés du testateur, transportée à Oxford, au collège de Durham, connu aujourd'hui sous le nom de *Trinity college*. Il en avait dressé un catalogue spécial qui, jusqu'à présent, n'a pu être retrouvé.

Les livres furent d'abord soigneusement conservés et enchaînés, et ce n'est que sous Henri VIII que, distraits de leurs rayons, ils allèrent enrichir les collections du collège de Bailleul, du duc Humphrey et du médecin Georges Owen <sup>1</sup>.

Habent sua fata libelli !

Les chroniques contemporaines de Richard de Bury confirment ce que la lecture de son livre peut inspirer de favorable sur son caractère. Prélat pieux et charitable, politique fin et habile, bibliophile savant et spirituel, il sut se faire aimer par ses contemporains, non pour ses dignités ni pour sa fortune, mais pour les précieuses qualités qui le distinguaient à la fois, comme homme de Dieu, comme homme d'Etat et comme homme de science. Entouré d'amis et de personnes lettrées <sup>2</sup>, il se plaisait à discuter sur quelques points obscurs de la philosophie, et, en cela digne élève d'Aristote, il ne manquait pas d'être le premier à l'attaque. Son goût pour les livres n'était qu'une conséquence naturelle de son ardeur pour l'étude, et la passion qui le poussait à en acquérir sans cesse de nouveaux n'était qu'un

<sup>1</sup> *Historia et antiquitates universitatis Oxoniensis*, duobus voluminibus comprehensæ. Oxonii, e theatro Sheldoniano, 1674, in-fol., lib. II, pag. 48.

<sup>2</sup> Parmi les hommes distingués qui jouissaient habituellement de la compagnie de Richard de Bury, les chroniques citent Thomas Bradwardin, archevêque de Cantorbéry, Richard Fyzt Rauf, archevêque d'Armach, Rich. Benworth, évêque de Londres, W. Segraf, évêque de Chichester, et Robert Holcot, docteur en théologie. Ce dernier, très-connu par les commentaires qu'il a laissés sur différents livres de la Bible, est regardé par quelques critiques comme l'auteur du *Philobiblion*. (Voy. notre notice bibliographique, p. XXI.)

besoin impérieux d'agrandir le cercle de ses connaissances.

Il dut à cette passion l'honneur de se lier avec Pétrarque, qu'il connut à Avignon, et non en Italie, comme l'ont répété tous ses biographes<sup>1</sup>. Cette liaison, qu'avait formée une conformité de principes et d'inclinations, est constatée par une lettre du grand poète, dans laquelle il traite Bury de *vir ardentis ingenii*<sup>2</sup>. En lisant cette lettre, on ne peut s'empêcher

<sup>1</sup> Cette liaison avec Pétrarque, et ses missions auprès du Pape, ont fait penser à ses biographes qu'il avait visité l'Italie. Ils auraient dû cependant se rappeler qu'à l'époque où Richard de Bury fut nommé auprès du Saint-Siège, le Pape était alors à Avignon, où Pétrarque demeurait. Quant à ce qu'il dit lui-même dans son chapitre VIII, sur sa mission auprès du saint Père, *ad sedem Romæ*, il faut l'entendre, je crois, par la cour romaine, et non la cour de Rome: la cour romaine pouvant s'entendre parfaitement de la suite du Pape, en quelque lieu que soit sa résidence, tandis que la cour de Rome a un sens beaucoup plus restreint. D'ailleurs, il n'y a pas d'hésitation à avoir, puisque Jean XXII n'a jamais été en Italie, quoiqu'en dise M. Merryweather qui dans sa *Bibliomanie* semble attester le contraire. Du reste cette erreur du bibliophile anglais n'est malheureusement point la seule qui se rencontre dans son livre, et il est fâcheux qu'un ouvrage rempli d'aussi bons renseignements que le sien, fourmille de fautes grossières, incroyables même, au point que les textes latins qu'il cite, sont quelquefois incompréhensibles. Ainsi au lieu de *ad librorum latebras libere perscrutandas*, on lit *ad libros latebras libere perscruta tandas*; pour *percrebuit*, *percreluit*; pour *volatilis*, *volatitit*; pour *cupiditate languescere*, *cupidite las vestere*. Nous pourrions facilement augmenter la liste, et pour amuser nos lecteurs leur parler des *nobilissimos monasterios*, des *jucebant*, des *amor excitet* pour *amor exsteticus*, mais la liste en serait trop longue, et en fait d'errata nous aimons mieux faire le nôtre que celui des autres; *suum cuique*.

<sup>2</sup> Voici le passage de cette lettre, intitulée *Tule sive Tyle insula*, et qui est très-importante, en ce qu'elle renferme le jugement du plus grand écrivain du xive siècle, sur un homme qui, bien que né et élevé en Angleterre, comme il le remarque lui-même, n'en était pas moins un des lettrés les plus recommandables de son temps: « Indocti ipsum insulæ nomen ignorant: literatis utique clarum nomen insulæ est: insula vero ipsa non minus ignota, quam vulgo. *Mihi quidem de hac re cum Richardo, quondam Anglorum regis cancellario, sermo non*

de faire plus d'un rapprochement entre ces deux grandes intelligences. Le premier, opposant au sensualisme grossier du roman de la Rose, l'amour platonique qu'il ressentait pour Laure ; le second, opposant au prosaïsme du XIV<sup>e</sup> siècle sa noble et irrésistible passion pour les livres. Tous deux ardents ennemis de la guerre et du despotisme, tous deux amis passionnés de la paix et de la liberté ; tous deux enfin laissant à la postérité le souvenir de leur attachement pour les lettres, en léguant, l'un à la République de Venise, l'autre à l'Université d'Oxford, les dieux errants de l'antiquité qu'ils avaient adorés pendant leur vie, et que l'on n'apprit à vénérer que bien longtemps après leur mort.

*otiosus fuit, viro ardentis ingenii nec litterarum inscio, et qui, ut in Britannia genitus atque educatus, abditarumque rerum ab adolescentia supra fidem curiosus, talibus præsertim quæstionibus enodandis aptissimus videretur. Ille autem, seu quia sic speraret, seu quia puderet ignorantiam fateri (qui mos hodie multorum est, qui non intelligunt, quanta modestiæ laus sit homini nato, nec nosse omnia volenti profiteri ingenue se nescire, quod nesciat) seu forte, quod non suspicor, quia hujus mihi arcani notitiam invideret, respondit, certe se dubitationi meæ satisfacturum, sed non priusquam ad libros suos, quorum nemo copiosior fuit, in patriam revertisset. Erat enim, cum in amicitiam ejus incidi, tractandis domini sui negotiis, apud sedem apostolicam peregrinus, ea scilicet tempestate, qua inter præfatum dominum suum et Francorum regem prima diuturni belli semina pullulabant, quæ cruentam messem postea protulere. Nec dum repositæ falces, aut clausa sunt horrea ; sed cum promissor ille meus abiisset, sive nihil inveniens, sive noviter injecti pontificalis officii gravi munere distractus, quamvis sæpe literis interpellatus, expectationi meæ non aliter quam obstinato silentio satisfacit. Ita mihi Tyle amicitia Britannica nihil notior facta est, etc. » (Voy. Franc. Petrarchæ philosophi oratoris et poetæ *Epistolarum* libri XVII, apud Samuelem Crispinum. 1601, 1 vol. in-8. page 80.)*

## II

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Malgré la réputation du *Philobiblion* au xiv<sup>e</sup> siècle, les manuscrits ne sont pas aussi nombreux qu'on pourrait le supposer. Il en existe au British Museum un du xv<sup>e</sup> siècle, dans la Bibliothèque harléienne<sup>1</sup>, un autre dans la Cottonienne<sup>2</sup>, sous le titre de *Ricardi de Aungerville Philobiblion*. D'après l'auteur du catalogue des mss. d'Angleterre et d'Irlande il en existerait un ms. dans la Bodléienne<sup>3</sup> (f<sup>s</sup> Digby, n<sup>o</sup> 147); dans la Bibliothèque de Norfolk, au collège de Gresham, à Londres<sup>4</sup> (n<sup>o</sup> 325); dans celle de Sidney-Sussex, à Cantorbéry<sup>5</sup> (n<sup>o</sup> 16); dans celle du collège de Saint-Benoit, en la même ville<sup>6</sup> (n<sup>o</sup> 280); dans celle du collège de la Sainte-Trinité, à Oxford<sup>7</sup> (n<sup>o</sup> 21); et dans celle du collège de Saint-Jean-Baptiste, en la même ville<sup>8</sup> (n<sup>o</sup> 9). La Bibliothèque de l'évêque Cousin, à Durham<sup>9</sup>, celle

<sup>1</sup> Voy. *Catalog. libr. mss. Biblioth. Harl.*, tom. II, p. 10, n<sup>o</sup> 3224.

<sup>2</sup> Ms. P. 158. Cl. Faustine, Fonds Cotton.

<sup>3</sup> Voy. *Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ. Oxoniæ. 1697*, in-fol., tom. I, par. I, p. 84, n<sup>o</sup> 1748.

<sup>4</sup> *Id. opus*, tom. II, par. I, p. 81, n<sup>o</sup> 3224.

<sup>5</sup> *Id. opus*, tom. I, par. III, p. 103, n<sup>o</sup> 706.

<sup>6</sup> *Id. opus*, tom. I, par. III, p. 141, n<sup>o</sup> 1547.

<sup>7</sup> *Id. opus*, tom. I, par. III, p. 96, n<sup>o</sup> 312.

<sup>8</sup> *Id. opus*, tom. I, par. II, p. 59, n<sup>o</sup> 1747.

<sup>9</sup> Ce manuscrit est un in-8 coté VV1. C'est un recueil contenant : 1<sup>o</sup> Novum testamentum angliaë versum; 2<sup>o</sup> Anticlaudianus; 3<sup>o</sup> Alanus de planctu naturæ; 4<sup>o</sup> Papa stupor mundi; 5<sup>o</sup> Philobiblon Ricardi Almgerville cognominati de Buri quondam episcopi Dunelmensis. L'éditeur du catalogue le décrit ainsi : Tractatus hi scripti sunt lineis continuis, literis mediocribus, acutis, non malis; ante annos circa 300 fuit Geo. Davenport (Voy. *Catalogus of the library of Durham Cathedral, at various periods from the conquest to the dissolution*



des ducs de Bourgogne <sup>1</sup>, à Bruxelles, celle de Bâle <sup>2</sup>, en renferment chacune un exemplaire, également du xv<sup>e</sup> siècle. La Bibliothèque impériale de Paris possède trois manuscrits de ce livre. Ce sont ceux que j'ai collationnés avec les textes imprimés, et dont je me suis servi pour mes variantes.

Le premier est un petit in-4<sup>o</sup>, relié en bois, recouvert en parchemin, où l'on voit encore les traces des agrafes. Il fait partie du fonds de Saint-Victor, et porte le n<sup>o</sup> 797. C'est un recueil de traités théologiques. Le *Philobiblion* occupe les 45 premiers folios, et l'écriture est moins ancienne que celle des ouvrages suivants. Après l'*amen*, on lit : « Hunc librum acquisivit Monasterio Sancti-Victoris prope Parisius frater Johannes La Masse, dum esset prior ejusdem ecclesiæ. »

Le second est un in-folio, relié en maroquin rouge, dont les plats sont ornés de l'écu de France, et sur le dos duquel on voit des L enlacés et le titre : *Remigius in apocalyps. et alia opusc. variorum*. Il contient en effet ce traité, ainsi que des homélies, des sermons, etc. Il avait porté primitivement le n<sup>o</sup> 4107, et maintenant il fait partie de l'ancien fonds latin, sous le n<sup>o</sup> 2454.

Le troisième est du xiv<sup>e</sup> siècle, et écrit sur parchemin. C'est un ms. in-folio, relié en maroquin rouge, avec les armes de Colbert sur les plats. Dans la Bibliothèque de ce ministre, il portait le n<sup>o</sup> 2167; maintenant il est à la Bibliothèque impériale, dans le même fonds que le précédent, et est côté 3352 C.

Un autre manuscrit, qui semble fort important, avait appartenu autrefois à Fabricius. Il indique l'époque à

*including catalogues of the library of the abbey of Hulne, and of the mss. preserved in the library of bishop Cosin, at Durham.* London, 1838, in-8, p. 177).

<sup>1</sup> Voy. *Catal. des mss. de la biblioth. roy. des ducs de Bourgogne*. Bruxelles, 1842, tom. I, p. 15, n<sup>o</sup> 738.

<sup>2</sup> C'est un ms. in-4 coté A.6. Voy. Hænel. *Catal. mss.* col. 527.

laquelle fut achevé le *Philobiblion*, et nous devons être très-heureux que ce célèbre bibliographe nous ait conservé ce passage <sup>1</sup> : *In manuscripto codice hujus philobiblii quod habeo, dit-il, leguntur hæc verba. « Explicit Philobiblion domini Ricardi de Muiegervile, cognominati de Bury, quondam episcopi Dimelmensis. Completus autem tractatus iste in manerio nostro de Aukelande XXIV die Januarii, anno domini millesimo trecentesimo XLIII, ætatis nostræ quinquagesimo octavo præcise completæ; pontificatus vero nostri anno undecimo finiente, ad laudem Dei feliciter. »*

D'après la description que M. Merryweather a donnée du ms. de la Bibliothèque Cottonienne, je serais porté à croire que c'est le même que celui de Fabricius : mais comme je ne l'ai pas vu, il m'est impossible d'établir l'identité.

Il y a enfin deux autres manuscrits qui offrent un intérêt tout particulier, en ce qu'ils retirent à R. de Bury l'honneur d'avoir composé le *Philobiblion*.

Le premier de ces manuscrits se trouve au collège Corpus Christi, à Oxford <sup>2</sup>, sous le n<sup>o</sup> 4634. On y remarque la note suivante : *Philobiblion R. de Bury, quem librum compilavit Rob. Holcot, ordinis Prædicatorum, sub nomine dicti episcopi*. Le second se trouve à Venise <sup>3</sup>, et est intitulé : *Philobiblon magistri Roberti Holkoth, Angli, ordinis Prædicatorum*.

Comme Holcot était un frère prêcheur, Echard n'a pas manqué de profiter de la note du premier manuscrit et du titre du second, pour en tirer une conclusion favorable à l'histoire littéraire des Dominicains <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Voy. Fabricius, *Bibl. latin. mediæ et infimæ ætatis*, lib. II, tom. II, p. 307, col. 2.

<sup>2</sup> Voy. *Catal. libr. mss. Angl. et Hibern.*, in-fol. Oxoniæ, 1697, tom. I, par. II, p. 53.

<sup>3</sup> Voy. *Bibliothecæ Venetæ manuscriptæ publicæ et privatæ, quibus diversi scriptores hactenus incogniti recensentur*, opera Jacobi Philippi Tomasini. Utini, 1650, in-4<sup>o</sup>, p. 27.

<sup>4</sup> Voy. *Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti notisque his-*

Il est certainement impossible de prouver d'une manière irrécusable les droits de R. de Bury à cet ouvrage, mais je crois néanmoins qu'Echard et ses partisans, Leland et Fabricius, se sont trompés en cette occasion, et qu'ils n'ont pas bien lu *le Philobiblion* ; autrement ils auraient remarqué le caractère essentiellement autobiographique de cette composition, et se seraient bien gardés d'augmenter le bagage littéraire d'Holcot aux dépens de R. de Bury.

Holcot était un des familiers les plus intimes de l'évêque de Durham ; il a pu copier plusieurs fois l'ouvrage de son ami, et même y mettre son nom. Un *Ego Holcot scripsi* suffisait pour que plus tard un scribe se crût autorisé à écrire une note semblable à celle qui se trouve sur le manuscrit du collège Corpus Christi d'Oxford, et à faire naître ainsi par son ignorance l'idée d'une pseudonymie.

Les anciennes éditions du *Philobiblion* ne sont pas moins rares que les manuscrits.

La première édition est de 1473. C'est une mince plaquette in-8° de 48 folios, ayant 26 lignes d'une écriture gothique dans chaque page. Au-dessous de l'*amen*, on lit : *Explicit Philobiblion sci. liber de amore librorum. Colonia impressus, anno domini M.CCCC.LXXIII.*

La Bibliothèque impériale possède dans sa réserve deux exemplaires de cette édition <sup>1</sup>, et c'est à la gracieuse obligeance de M. Ravenel que je dois d'avoir pu examiner ce précieux bijou bibliographique, inconnu à Panzer et à Quétif <sup>2</sup>.

Dix ans plus tard, en 1483, les frères Jean et Conrad

*toricis et criticis illustrati*, etc., in-fol. 1719, tom. I, p. 631. art. Holkot.

<sup>1</sup> Il manque les feuillets 10 et 15 à l'un des exemplaires.

<sup>2</sup> Peignot, dans son *Répertoire bibliographique* (p. 379), avait lu 1473, et cherchait en conséquence laquelle de ces deux éditions devait avoir la priorité sur l'autre. S'il avait vu les deux éditions, il n'aurait pas commis cette erreur.

Hust imprimèrent à Spire une nouvelle édition, qui paraît être beaucoup plus rare que la précédente : car aucun dépôt public de Paris ne la possède<sup>1</sup>. D'après M. J. Ch. Brunet, cette édition est un petit in-4<sup>o</sup> goth. de 39 feuillets à 34 lignes par page. Il a pour titre<sup>2</sup>, *Richardi de Buri dilmelmensis episcopi, Phylobyblon, de querimoniis librorum, omnis litterarum amatoribus perutile. Spiræ, per Johannem et Conradum Hust, inclytæ Spirensis urbis librariis, MCCCCLXXXIII.*

Deux nouvelles éditions parurent à Paris en l'année 1500, l'une par les soins de Jean Petit, l'autre par les soins de Badius Ascensius. La première porte simplement pour titre : *Richardi de Bury Philobiblion* ; la seconde : *Richardi de Bury Philobiblion, sive de amore librorum et institutione bibliothecarum tractatus. Parisiis, 1500.*

En 1599, Thomas James publia une cinquième édition à Oxford, avec un titre beaucoup plus développé : *Philobiblion Richardi Dunelmensis, sive de amore librorum, et institutione bibliothecæ, tractatus pulcherrimus. Ex collatione cum variis manuscriptis editio jam secunda ; cui accessit appendix de manuscriptis Oxoniensibus, omnia hæc, opera et studio T. I. novi coll. in alma academia Oxoniensi socii. B. P. N. Non quæro quod mihi utile est, sed quod multis. Oxoniæ, excudebat Josephus Barnesius, 1599.* Cette édition in-4<sup>o</sup> est précédée d'une lettre pleine d'esprit de Th. James au célèbre Thomas Bodley.

D'après Fabricius, le *Philobiblion* aurait été imprimé l'année suivante à Londres. Cette édition, sur laquelle tous les bibliographes ont gardé le silence, semble fort rare : si elle existe ce serait la dernière où cet ouvrage

<sup>1</sup> Voy. Maittaire, *Annal. typogr.*, t. III, p. 22. Elle était déjà fort rare au temps d'Oudin, qui écrivait en 1722, en en parlant : « *Cujus exemplaria hodie rarissima sunt.* » (Voy. Cas. Oudini, *Commentarius de scriptoribus ecclesiæ antiquis*, etc., tom. III, col. 937.)

<sup>2</sup> Voy. *Manuel du libraire*, tom. I, page 502.

aurait été publié seul. En effet, à partir de cette époque, on ne le trouve plus que dans les collections de Goldast<sup>1</sup> et de Maderus<sup>2</sup>.

Ce sont ces deux dernières collections et l'édition de Th. James qui servirent le plus à répandre le *Philobiblion*; aussi, pendant le cours du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle, plusieurs érudits en parlent-ils dans leurs écrits. Guillaume Fabritius donne presque le même titre à son dialogue<sup>3</sup> sur l'étude des lettres divines et humaines qu'il dédie à Guill. Budée. G. Salden<sup>4</sup>, Lomeier<sup>5</sup>, Herm. Conringius<sup>6</sup>, le citent plusieurs fois, Naudé en

<sup>1</sup> Cette collection est intitulée : *Philologicarum epistolarum centuria una diversorum arenatis literis doctissimorum virorum, in qua veterum theologorum, jurisconsultorum, medicorum, philosophorum, historicorum, poetarum, grammaticorum, libris difficillimis locis vel emendantur vel illustrantur : insuper Richardi de Buri, episcopi Dunelmensis, etc. Philobiblion..... omnia nunc primum edita ex bibliothecâ Melchioris Haiminsfeldii Goldasti, etc. Francofurti, anno 1610, pet. in-8, p. 400.*

<sup>2</sup> Voici le titre de cette collection : *De Bibliothecis atque archivis virorum clarissimorum libelli et commentationes, cum præfatione de scriptis et bibliothecis antediluvianis. Antehac edidit Joachimus Joan. Maderus secundam editionem curavit I. A. S. D. Helmstadii, 1702, in-4. Le *Philobiblion* se trouve dans un supplément donné à cet ouvrage et intitulé : *De Bibliothecis nova accessio collectioni Maderianæ adjuncta a I. A. S. D. Helmstadii, 1703.**

<sup>3</sup> Voici le titre de cet ouvrage : *Gulielmi Fabritii Lodunatis canonici Pyctaviensis PHILOBIBLIUS, sive dialogus de studio divinarum et humanarum literarum, ad eruditissimum virum Gulielmum Budæum libellorum supplicum in regia magistrum. Pyctavii, ex officina Marnesiorum fratrum, 1536, in-4.*

<sup>4</sup> Voy. *Gulielmi Saldeni, ultrajectini, de libris varioque eorum usu et abusu libri duo, cum indicibus necessariis. Amstelodami, 1686, in-8, p. 265.*

<sup>5</sup> Voy. *Johannis Lomeieri ecclesiastæ Zutphaniensis, de bibliothecis liber singularis, apud. Mader. Collect. access. Helmst., 1705, p. 222.*

<sup>6</sup> Voy. *Hermanni Conringii de bibliotheca augusta, quæ est in arca Wolfenbuttelensi ad illustr. et generosum Joan. christ. L. Bar. a Boineburg Epistola, qua simul de omni re bibliothecaria disseritur Apud Maderum, de bibliothecis, etc. Helmst. 1702, p. 190.*

donne des extraits<sup>1</sup>, et Ant. Possevin<sup>2</sup>, Rich. Smith<sup>3</sup>, du Boulay<sup>4</sup>, Wood<sup>5</sup>, Barnes<sup>6</sup>, Cas, Oudin<sup>7</sup>, Tanner<sup>8</sup>, Fabricius<sup>9</sup>, Moreri<sup>10</sup>, lui consacrent un article spécial dans leurs ouvrages.

De nos jours, Surtee<sup>11</sup>, Petit-Radel<sup>12</sup>, Hallam<sup>13</sup>, Dibdin<sup>14</sup>, Lud. Lalanne<sup>15</sup>, l'*Archéologia*<sup>16</sup>, le *Sera-*

<sup>1</sup> Advis pour dresser une bibliothèque, 2<sup>e</sup> édition. Paris, 1664, in-8<sup>o</sup>, p. 97 et Gabr. Naudæi parisiensis, dissertatio de instruenda bibliotheca, etc., a gallico in latinum idioma translata. Apud Mad. collect. access Helmst., 1703, p. 110.

<sup>2</sup> Voy. Ant Possevini mantuani, societ. Jesu, *apparatus sacri*, tom. II, Colon. Agripp. 1608, in-fol. tom. II, p. 323.

<sup>3</sup> Voy. *Florum historiæ eccles. gentis Angl. libri VII*, in-fol. Parisiis, 1654, p. 313.

<sup>4</sup> Voy. *Historia universitatis Parisiensis*, auct. Cæsare Egassio Bulæ, t. IV, Parisiis, in-fol p. 988.

<sup>5</sup> Voy. *Historia et antiquitates universitatis Oxoniensis*, 2 volum. in-fol. Oxon., 1674-4675, tome II, p. 48.

<sup>6</sup> Voy. *The history of that most victorious monarch Edward Ier, King of England and France, etc., etc.* Cambridge, 1688, in-fol., p. 83, 114, 120 et 328.

<sup>7</sup> Voy. *Comment. de scriptoribus ecclesiæ antiquis illorumque scriptis, etc.* Lipsiæ, 1722. 3 vol. in-fol., tom. III, col. 936.

<sup>8</sup> Voy. *Bibliotheca britannico hibernica, sive de scriptoribus, etc.* Lond., in-fol., 1748.

<sup>9</sup> Voy. *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis*. 6 vol. in-4. Patavi, 1754, tom. I, p. 307.

<sup>10</sup> Le Dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane, etc. Par Louis Moreri. Paris, 1759, in-fol. tom. I, art. *Aungerville*.

<sup>11</sup> *The History and antiquities of the county palatine of Durham*, by Robert Surtee. London. 1816. 3 vol. in-fol., tom. I.

<sup>12</sup> *Recherches sur les bibliothèques anciennes et modernes, jusqu'à la fondation de la bibliothèque Mazarine*. Paris, 1819, in-8, p. 133 et 253.

<sup>13</sup> *L'Europe au moyen âge*, trad. de l'anglais de Henri Hallam, par Borghers et P. Dudouit, 4 vol. in-8. Paris, 1837, tom. V, page 143.

<sup>14</sup> Dibdin, *Biblionomia*, page 247.

<sup>15</sup> *Curiosités bibliographiques*. Paris, 1845, in-8, page 198 et suiv.

<sup>16</sup> *Archæologia or miscellaneous tracto relating to antiquity*, published by the Society of antiquaries. 34 vol. in-4. London, 1770-1852, tomes X et XXVII.



peum, et l'*American publishers Circular*<sup>1</sup>, ont rappelé aux bibliophiles l'existence de ce singulier traité, qui ne tarda point à avoir les honneurs d'une traduction anglaise.

Cette traduction, qui aujourd'hui paraît fort rare, est inconnue de la plupart des amateurs. J'ai fait tout ce qu'il était en mon pouvoir pour me la procurer, et malheureusement je n'ai point réussi.

Lord Campbell dit, en parlant de cette traduction : « I have chiefly followed an english translation published anonymously in the year 1832; printed for that very learned and worthy bookseller, my friend, Thomas Rodd, great Newport street<sup>2</sup>. »

De qui était cette traduction anonyme ? Lord Campbell paraît ne point le savoir, et il m'aurait été impossible de le dire, si le spirituel Ch. Knight, dans son dernier ouvrage intitulé : « *The old printer and the modern press*<sup>3</sup> » ne citait également cette traduction et le nom du traducteur John B. Inglis<sup>4</sup>.

Cette traduction, qu'il m'aurait été probablement très-utile de consulter, est du reste, tellement peu connue, qu'un célèbre bibliographe anglais, Thomas Lowndes, n'en a point parlé dans l'article qu'il a consacré à Richard de Bury<sup>5</sup>. Il indique seulement l'édition donnée à Oxford en 1599, et annonce l'apparition prochaine d'une nouvelle édition, qui devait être suivie de notes, de variantes et d'une traduction, par M. Ed.

<sup>1</sup> *American publishers Circular and literary Gazette*. New-York, 1855, tome 1, num. du 8 décembre, art. intitulé : Books before printing.

<sup>2</sup> *Hist of chancellors*, tom. I, p. 219.

<sup>3</sup> London, 1854, in-12.

<sup>4</sup> D'après M. Ch. Knight, le titre de la traduction est : *Philobiblion a treatise of the love of books by Richard de Bury, translated by John B. Inglis*. London, 1832. Depuis j'ai trouvé dans la *Bibliomanie* de M. Merryweather ce même renseignement.

<sup>5</sup> Voy. *The Bibliographer's manual of english literature*, etc. London, Pickering, 1834, tom. 1. p. 309, col. 1.

R. Poole, « a new edition, dit-il, of this curious tract, is preparing for publication, with an english translation, notes, and various readings, by Edw. R. Poole. B. A. »

Nous croyons pouvoir affirmer que cette traduction n'a jamais paru.

### III

#### NOTICE LITTÉRAIRE

Le *Philobiblion* de Richard de Bury est ce que les Anglais appellent de nos jours une *autobiography*. C'est peut-être le premier monument littéraire de ce genre au moyen âge dans lequel un auteur entremêle ses pensées et les événements qui ont agité sa vie ; aussi n'est-ce pas le côté le moins original du livre singulier que nous publions aujourd'hui.

Sans être un de ces hommes que la nature crée dans un temps qui n'est point fait pour eux, Richard de Bury semble cependant mériter des éloges plus que tous les écrivains de son pays, nous dirions presque de son époque. Son œuvre est certainement remplie de subtilités, sans doute on y retrouve une affectation de langage qui fut si fort de mode un siècle plus tard, à la cour d'Élisabeth ; mais si la forme est parfois ridicule, le fond est louable et digne d'estime.

L'un des plus grands mérites de l'auteur est de connaître la décadence de son siècle et de la signaler. Il nous montre dans son prologue les étudiants, découragés par la misère, abandonnant les lettres pour les arts mécaniques, et recherchant la fortune que la science donne bien rarement. Il nous signale cette aptitude mercantile qui déjà s'était emparée des esprits en Angleterre, et qui devait être un jour la source de sa richesse.

Pour combattre cette fâcheuse tendance, il s'efforce de faire partager aux étudiants sa passion pour les livres ; il tient à leur prouver que les livres sont au-dessus de tous les biens de la terre, au-dessus du roi, du vin et des femmes ! Nous doutons que ceux à qui il s'adressait fussent assez sages pour partager un enthousiasme si exclusif.

Nous préférons la comparaison qu'il établit entre les livres et les professeurs. « Ce sont des maîtres, dit-il, qui nous instruisent sans verges et sans férules, sans cris et sans colères, sans costume et sans argent. Si on les approche, on ne les trouve point endormis, si on les interroge, ils ne dissimulent point leurs idées, si on se trompe, ils ne murmurent pas, si on commet une bévue, ils ne connaissent point la moquerie<sup>1</sup>. » On ne peut s'empêcher de voir dans cette comparaison une épigramme à l'adresse de ses professeurs. Si, comme on le voit, il n'avait point oublié leur conduite, le passage suivant montrera qu'il se rappelait également leurs leçons. « La vérité, dit-il, se présente à notre esprit sans intervalles, d'une manière permanente, et passant par la route spirituelle des yeux, vestibule du sens commun et atrium de l'imagination, elle pénètre dans le palais de l'intelligence, où elle se lie avec la mémoire pour engendrer l'éternelle vérité de la pensée<sup>2</sup>. »

Ces deux extraits suffisent pour indiquer le langage quintessencié de notre bibliophile. Son style, qu'il dit formé à l'école des modernes, quelquefois brillant, imagé, énergique, mais toujours clérical et mystique, pèche le plus souvent par une recherche puérile de jeux d'esprit et d'artifices de paroles, un luxe de citations superflues, une enflure parfois ridicule et

<sup>1</sup> Voy. le *Philobiblion*, chap. I, traduct., page 16 et texte page 207.

<sup>2</sup> Voy. le *Philobiblion*, chap. I, traduct., page 27 et texte page 206.

tellement excessive, qu'elle s'abat, comme dit Montaigne, par l'extravagance de sa force.

- Il ne démontre la valeur ineffable des livres que pour tirer cette conséquence ruineuse : « Qu'à moins de craindre d'être trompé par le libraire, il faut, dans l'achat des livres, ne reculer devant aucun sacrifice quand l'occasion semble favorable; car si la sagesse, ajoute-t-il, trésor infini aux yeux de l'homme, leur donne de la valeur et que cette valeur soit de celles qu'on ne peut exprimer, il est impossible de trouver leur prix trop excessif<sup>1</sup>. » Quelle charmante conclusion ! et ne mériterait-elle pas qu'à notre époque où l'on crée des célébrités tout exprès pour leur dresser des statues, les libraires se réunissent pour en élever une à l'auteur d'une si belle maxime ?

Le chapitre IV est, sans contredit, l'une des parties les plus importantes du *Philobiblion*. C'est le tableau vivant de la dissolution morale et intellectuelle du clergé régulier au XIV<sup>e</sup> siècle, tableau malheureusement trop fidèle, où le dérèglement des mœurs monacales, l'ignorance des religieux, l'indolence de leur oisiveté sont rendus avec autant de verve que d'originalité.

Quelque désir préconçu que l'on ait de trouver le récit exagéré, on ne peut oublier que ces plaintes n'ont point été formulées par un Guillaume de Lorris ou un Jean de Meun, un Gautier Map ou un Langland, mais bien par un homme de qualité, un savant ecclésiastique, un prélat enfin, qui occupait dans le monde politique une position au moins égale à celle qu'il avait conquise dans le clergé. Par conséquent, le doute qui nous saisit en lisant les satires des premiers ne peut plus exister en entendant les lamentations du second. D'ailleurs la valeur d'une assertion est toujours relative à l'estime que l'on professe pour l'é-

<sup>1</sup> Voy. le *Philobiblion*, chap. III, traduct., page 27 et texte page 212.

crivain, et, dans ce cas, on ne peut douter des sentiments élevés qui guidaient le pieux évêque dans l'exposé de ses reproches. Seulement, comme il ne peut soutenir son style à la hauteur de son indignation, il arrive que le lecteur est beaucoup plus amusé que pénétré, et qu'il sourit quand il devrait blâmer.

Il est impossible, en effet, de ne point se divertir à l'histoire malheureuse du livre, racontée par lui-même. Ses infortunes dans les monastères, la haine que lui porte la femme, *bestia bipedalis*, son état misérable, ses maladies, les opérations que lui font subir les commentateurs, les traducteurs et les plagiaires, forment les incidents d'un récit comique et facétieux, aussi curieux par le style que par les idées, et reflétant avec bonheur les mœurs grossières qu'il s'efforce de peindre.

Il continue, dans les deux chapitres suivants, la série de ses diatribes contre les moines, et il n'est pas moins violent dans la critique de leurs imperfections morales qu'il ne l'avait été en blâmant leur paresse. Il s'indigne de leur vie épicurienne, il signale les béatitudes toutes terrestres de leur état monacal, et ne peut leur pardonner de préférer le vin à l'étude « le *Liber Bacchus* au *Liber Codex*. » Il les conjure de changer de vie, de donner de meilleurs exemples à la jeunesse, afin qu'elle devienne Socratique par ses mœurs et Péripatéticienne par sa doctrine.

Un partisan de Platon et d'Aristote pouvait-il mieux terminer sa péroraison ?

Les désastres que la guerre et le despotisme font éprouver aux lettres et aux livres le détournent de ces imprécations. Il déplore avec amertume les pertes irréparables occasionnées par les luttes sanglantes de l'antiquité, et invoque pour le présent et l'avenir le Dieu de la paix. C'est en lisant ce chapitre, où l'auteur rassemble ces souvenirs d'antiquités païennes et judaïques, que l'on peut dire avec Dibdin : « Que peut-il y avoir de plus heureux pour celui qui tient à la réputation

intellectuelle de son pays que de trouver un caractère comme celui de Bury, dans un siècle de fer et de sang, unissant le calme et la douceur d'un législateur à la sagacité d'un philosophe, à l'esprit élégant d'un érudit<sup>1</sup> ? »

Le chapitre VIII est, sans contredit, le plus intéressant, en ce qu'il nous initie au caractère même de l'auteur. C'est la partie vraiment autobiographique du *Philobiblion*. C'est là seulement que nous pouvons apprécier le caractère du bibliophile, c'est là que déborde l'expression de son amour pour les livres, et où malgré lui il nous fait connaître ce que nous n'aurions jamais osé dire nous-mêmes, — que tous les moyens lui étaient bons pour en acquérir. — Quand il avoue ingénûment qu'il était assez puissant pour nuire ou protéger, n'est-ce pas faire connaître que sa passion le dominait au point d'enfreindre au besoin les lois de l'honnêteté ?

La chronique nous a consacré le souvenir d'une de ses concussions, si l'on peut qualifier par un terme aussi sévère le résultat de ses accommodements entre le ciel et sa conscience.

A l'époque où il était garde du scel privé, Richard de Wallingford, abbé de St-Alban, faisait un procès aux habitants dudit lieu, à propos de certaines propriétés que les moines réclamaient comme leur appartenant. Richard de Bury protégea les religieux de toute son influence, et le jugement fut rendu en leur faveur. L'abbé réunit aussitôt le chapitre et rappela les services secrets que venait de lui rendre en cette occasion le garde du scel privé. Il fit entendre qu'il était impossible de ne point le récompenser, et que le seul moyen de lui être agréable était de lui donner quelques manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye, et de l'autoriser à acheter ceux qui lui conviendraient. Le chapitre obéit comme l'abbé, et on offrit à Bury un Térence, un Virgile, un Quintilien, et le traité de

<sup>1</sup> Dibdin, *Biblionomia*, page 217.



saint Jérôme contre Rufin. Quant aux volumes qui lui furent vendus, ils étaient au nombre de 32 et furent achetés pour 50 livres<sup>1</sup>. Cette transaction ne plut pas malheureusement à tous les moines de l'abbaye, et quelques-uns se récrièrent, non sans raison, sur ce que, pour agrandir ses domaines, l'abbé appauvissait les richesses littéraires de son couvent. Mais les plaintes ne firent aucun effet, et Richard de Bury conserva ces manuscrits.

Cette manière de former une bibliothèque est assez commune parmi les bibliophiles, et Naudé, dans son « Advis pour dresser une bibliothèque, » loin de la blâmer la recommande au contraire. « Le troisième moyen pour recouvrer les livres, dit-il, se peut tirer des moyens qui furent pratiqués par Richard de Bury, evesque de Dunelme et grand chancelier et thresorier d'Angleterre, qui consistent à publier et faire cognoistre à un chacun l'affection que l'on porte aux livres, et le grand désir que l'on a de dresser une bibliothèque; car cette chose estant commune et divulguée, il est indubitable que si celuy qui a ce dessein est en assez grand crédit et auctorité pour faire plaisir à ses amis, il n'y aura aucun d'iceux qui ne tienne à faveur de luy faire présent des plus curieux livres qui tomberont entre ses mains, qui ne luy donne très-volontiers entrée dans sa bibliothèque, ou en celle de ses amis, bref qui n'ayde et ne contribue à son dessein tout ce qui luy sera possible: comme il est fort bien remarqué par le dit Richard de Bury en ces propres termes, que je transcris d'autant plus volontiers que son livre est fort

<sup>1</sup> Le British museum possède un manuscrit contenant l'*Ententicus* de Jean de Salisbury, où on lit cette note : Hunc librum fecit dominus Symon, abbas Sancti Albani, quem postea vendit domino Ricardo de Bury, episcopo Dunelmensi, emit Michael, abbas Sancti Albani ab executoribus prædicti episcopi. A. D. 1345 (Voy. Warton *Hist. de la poésie anglaise*, p. cxi.vii. Merryweather, *Bibliomania in the middle ages*, etc. 1 vol. in-12. London, 1849. p. 71 et suiv.)

rare, et du nombre de ceux qui se perdent par notre négligence<sup>1</sup>. »

Dans les chapitres qui suivent, Richard de Bury cherche à démontrer la supériorité des anciens sur les modernes. Il s'attache à prouver que les plus beaux modèles se rencontrent dans l'antiquité, et que les poètes et les fabulistes ne doivent point être accusés des défauts qui leur sont reprochés<sup>2</sup>. Il est de l'avis de Lafontaine,

Une morale nue apporte de l'ennui,  
Le conte fait passer le précepte avec lui.

L'importance qu'il donne à la langue grecque est un fait que nous ne pouvons passer sous silence, et ce n'est pas un de ses moindres mérites à nos yeux que d'avoir pu discerner avec autant de justesse l'influence incontestable non-seulement du génie hellénique sur l'esprit latin, mais même de sa philosophie sur les vérités du christianisme.

« Qu'auraient produit, dit-il, les Salluste, les Cicéron, les Boëce, les Macrobe, les Lactance, les Marcien? enfin toute la cohorte latine, s'ils n'avaient connu les travaux des Athéniens et les ouvrages des Grecs, saint Jérôme, habile dans les trois langues de l'Écriture, saint Ambroise, saint Augustin, qui avoue cependant sa haine contre la littérature grecque, enfin saint Grégoire, qui dit positivement qu'il ne la connaît pas, auraient certainement peu contribué à la doctrine de l'Église, si la Grèce plus savante ne leur avait rien fourni<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> Voy. *Advis pour dresser une bibliothèque*, présentée à monseigneur le président de Mesme, par Naudé. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1664, in-8, page 97.

<sup>2</sup> Voy. le *Philobiblion*, chap. XIII, traduct., page 117 et texte page 256.

<sup>3</sup> Voy. le *Philobiblion*, chap. X, traduct., page 105 et texte page 251.

Ce goût pour l'antiquité grecque et latine, qui se traduit d'une manière si claire, si précise au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, est une preuve de plus que l'étude des auteurs anciens était au moyen âge beaucoup plus répandue qu'on ne le croit généralement.

A ce propos, qu'il nous soit permis de dire que l'on n'a pas apprécié assez justement les époques littéraires, les petites renaissances, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui ont brillé par intervalles au moyen âge. Comme toute grande révolution, la grande renaissance n'est que l'avènement d'un ordre de choses longuement préparé, et il n'est pas juste de dire qu'à cette époque l'antiquité ait été retrouvée comme par enchantement. L'antiquité n'a jamais été perdue, seulement elle a été peu cultivée et souvent mal comprise. Pour nos aïeux, Scipion était un chevalier bardé de fer, la lance au poing, le casque en tête; Cicéron un avocat au parlement, Virgile, un trouvère. Ils ne pouvaient se figurer d'autres mœurs, d'autres usages, d'autres costumes que les leurs. Cette manière peu critique d'envisager l'antiquité devait naturellement les empêcher de la comprendre telle qu'elle devait être comprise. Néanmoins, cette fâcheuse influence ne leur interdisait pas entièrement l'intelligence des chefs-d'œuvre qu'ils avaient entre les mains. A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, Athalie en paniers n'empêchait pas les spectateurs d'applaudir les œuvres de Racine, et nous admirons encore profondément, malgré des anachronismes de costume, les Noces de Cana de Paul Véronèse.

Il serait, du reste, injuste de juger de la connaissance de l'antiquité au moyen âge par les nombreux commentaires sur Aristote, Hippocrate et Galien qui encombrant les rayons de nos bibliothèques. Ces commentaires ne sont souvent que des cahiers d'écoliers, et par conséquent ne peuvent servir de guide dans l'appréciation exacte d'un point d'histoire littéraire aussi important.

En s'arrêtant aux traités des professeurs en vogue, aux lettres des écrivains les plus recommandables, on trouvera les traces d'un jugement plus sain et qui, bien qu'égaré par des idées fausses, donne souvent des preuves d'une érudition assez solide.

Dès le ix<sup>e</sup> siècle, les esprits d'élite tournent leurs regards vers l'antiquité. Dans sa description de la bibliothèque de la cathédrale d'York, le célèbre Alcuin<sup>1</sup> fait connaître les auteurs classiques les plus en vogue.

Illic invenies veterum vestigia Patrum  
 Quidquid habet pro se *Latio Romanus* in orbe,  
*Græcia* vel quidquid transmisit clara *Latinis* :  
*Hebraicus* vel quod populus bibit imbre superno  
*Africa* lucifluo vel quidquid lumine sparsit.  
 Quod Pater *Hieronymus*, quod sensit *Hilarius*, atque  
*Ambrosius* præsul, simul *Augustinus*, et ipse  
 Sanctus *Athanasius*, quod *Orosius* edit avitus :  
 Quidquid *Gregorius* summus docet, et *Leo* papa ;  
*Basilius* quidquid, *Fulgentius* atque coruscant.  
*Cassiodorus* item, *Chrysostomus* atque *Johannes*.  
 Quidquid et *Althelmus* docuit, quid *Beda* magister,  
 Quæ *Victorinus* scripsere, *Boetius* : atque  
 Historici veteres, *Pompeius*, *Plinius*, ipse  
 Acer *Aristoteles*, rhetor quoque *Tullius* ingens.  
 Quid quoque *Sedulius*, vel quid canit ipse *Juencus*,  
*Alcuinus* et *Clemens*, *Prosper*, *Paulinus*, *Arator*,  
 Quid *Fortunatus*, vel quid *Lactantius* edunt ;  
 Quæ *Maro Virgilius*, *Stadius*, *Lucanus*, et auctor  
 Artis grammaticæ vel quid scripsere magistri ;  
 Quid *Probus* atque *Focas*, *Donatus*, *Priscianusve*,  
*Servius*, *Euticius*, *Pompeius*, *Comminianus*.  
 Invenies alios perplures, lector, ibidem  
 Egregios studiis, arte et sermone magistros,  
 Plurima qui claro scripsere volumina sensu :  
 Nomina sed quorum præscuti in carmine scribi  
 Longius est visum, quam plectri postulet usus.

<sup>1</sup> Voy. B. Flacci Albini seu Alcuini *opera*, 1777, in-fol. tom. II, page 257, col. 1, *Poema de pontificibus et sanctis ecclesiæ Eboracensis*.

Loup de Ferrière <sup>1</sup>, Raban Maur <sup>2</sup>, Fréculphe <sup>3</sup> et Photius remplissent leurs ouvrages de citations empruntées aux Grecs et aux Latins, citations d'autant plus précieuses qu'elles nous font connaître quelquefois des ouvrages aujourd'hui perdus ou égarés. C'est ainsi qu'au x<sup>e</sup> siècle le savant Sylvestre II parle de la république de Cicéron, que quatre cents ans plus tard Pétrarque se lamentait de ne pouvoir retrouver <sup>4</sup>.

Ce qu'on a dit de la civilisation peut s'appliquer certainement aux progrès des études littéraires : elles avancent en spirale. En effet, au moment où elles semblent renaître et parvenir à un certain degré de développement, elles dévient tout d'un coup, et s'affaissent. On dirait que l'intelligence, fatiguée de sa fécondité, refuse de concevoir et de produire.

Après le ix<sup>e</sup> siècle, la décadence se fit sentir, mais non pas aussi universellement qu'on pourrait le supposer <sup>5</sup>, et ce ne fut qu'au xiii<sup>e</sup> siècle que les études reprirent une grande faveur. Pierre le Chantre, Pierre de Blois, et le célèbre Jean de Salisbury ajoutent aux auteurs déjà connus Hérodote, Tibulle, Quinte-Curce, Esope, Isocrate, Pétrone, Epictète, etc. L'abbaye de Citeaux possédait alors un *Corpus poetarum* <sup>6</sup> qui con-

<sup>1</sup> Cicéron, Salluste, Virgile, Horace, César, Trajan, Pompée, Valère-Maxime, Quintilien, Suétone, Aulu-Gelle, Servius, Macrobe, Cassiodore, Boèce, Priscien (Voy. Petit-Radel, *Rech. sur les Biblioth. de Paris*, 1819, in-8).

<sup>2</sup> Homère, Aristote, Caton, Ennius, Plaute, Lucrèce, Varon, Ovide, Perse, Lucain, Pline, Stace, Josèphe, Juvénal, Martial, Apulée.

<sup>3</sup> Dion Cassius, auj. perdu, Platon, Corn. Nepos, Pomponius Mela, Tacite, Ptolémée, Eusèbe de Césarée, Justin, Egesippe, Tatiens, Clément d'Alexandrie, Archelaüs, Anatolius d'Alexandrie, etc.

<sup>4</sup> Voy. Gerberti *Epistola* xxxvii, p. 681.

<sup>5</sup> Voy. à ce sujet une note fort intéressante du savant Dom Fitra dans son rapport sur une mission littéraire accomplie en Angleterre. Broch. in-8, page 11.

<sup>6</sup> Ce ms. est à la Bibliothèque de Dijon. Voy. *Journ. des Sav.*, année 1839, page 42.

tenait, outre les poètes latins, une traduction en vers latins de quelques parties de l'*Iliade*, ce qui contredit la croyance dans laquelle on était que l'Occident n'avait connu les poèmes d'Homère que vers le xiv<sup>e</sup> siècle par l'entremise de Pétrarque et les traductions italiennes de Léonce-Pilate. Guillaume de Meerbeke, dominicain, qui vivait à la fin du xii<sup>e</sup> siècle, était helléniste, latiniste et arabisan<sup>1</sup>; Jofroi de Waterford et Vitellion, ses contemporains, possédaient également ces trois langues, et le dernier va même jusqu'à les caractériser de verbeuse, de compliquée et de peu riche. « Libros itaque veterum tibi super hoc negotio perquirenti occurrit tædium verborum arabicæ, implicationis græcæ, paucitas quoque enarrationis latinæ<sup>2</sup>. »

see Roman de  
Thebas. II. 335

Mais un trait qui rend manifestes les préoccupations de certains esprits à l'égard de l'antiquité, et qui en même temps détermine le côté humoristique du caractère anglais est cette histoire que nous a conservée Gervais de Tilbury, d'après laquelle un touriste anglais était venu demander à Roger, roi de Sicile, la permission d'emporter dans son pays les ossements de Virgile, pour les interroger sur la magie<sup>3</sup>.

Virgile et Magie, quel assemblage singulier et ridicule de mots et d'idées! mais aussi quel mélange caractéristique! Comme c'est bien le temps où Cupidon, gravé sur une antique, est pris pour l'archange Saint-Michel, et entouré en conséquence de l'exergue biblique *Ecce mitto angelum meum*<sup>4</sup>, et où un Socrate, coiffé du casque de Minerve, est transformé en Sainte Vierge, avec l'inscription *Ave Maria, gratia plena*<sup>5</sup>!

<sup>1</sup> Voy. *Hist. litt.*, tom. XXI.

<sup>2</sup> Voy. Vitellionis *περι οπτικῆς* quam vulgo *perspectivam* vocant, libri X. Norimberg, 1535, in-fol.

<sup>3</sup> *Otia imperialia* inter Leibnitzii *scriptores Brunsvic*, etc. etc. In-f<sup>o</sup>, tome I, page 1002.

<sup>4</sup> Sceau de l'abbé du monastère de Saint-Étienne de Caen.

<sup>5</sup> Contre-scel de l'église de Noyon.



L'antiquité et la sorcellerie, le paganisme et la Bible, rien de plus logique à une époque où Platon se conciliait avec Aristote, et où ce dernier, défiguré par Avicenne et Averroès, servait de champion aux défenseurs du christianisme.

Malgré cette confusion qui règne dans les idées, le XIII<sup>e</sup> siècle n'en ressent pas moins les effets de la renaissance du XII<sup>e</sup>. L'étude de l'antiquité se popularise dans le cercle étroit des lettrés de cette époque, et l'on rencontre à chaque instant dans leurs écrits des traces évidentes d'un esprit accablé sous le poids des souvenirs.

C'est ainsi que Vital de Blois s'exerce sur l'Aululaire et l'Amphitruon de Plaute <sup>1</sup>; que Guillaume de Blois imite une pièce de Ménandre, nouvellement traduite en latin <sup>2</sup>, et que Jofroy de Waterford met en français Darès et l'histoire romaine d'Eutrope <sup>3</sup>. Grâce à cette influence, Philippe Gautier, dans son Alexandrède, mise en vers d'après Quinte Curce, s'efforce d'imiter Lucain <sup>4</sup>; l'historien Rigord débute dans sa chronique par citer Horace et Virgile <sup>5</sup>, et Guillaume le Breton, dans sa Philippide, prend pour modèle Ovide <sup>6</sup>. Basingstoke fait le voyage d'Athènes pour apprendre le grec, et son compatriote Robert Grossetête, le célèbre évêque de Lincoln, fait venir des manuscrits grecs d'Athènes, pour s'en former une magnifique bibliothèque <sup>7</sup>, qu'il donna plus tard aux Franciscains d'Oxford. Il nous légua, comme preuves de son savoir, ses

<sup>1</sup> *Hist. litt. de la France*, tom. XXII, p. 40.

<sup>2</sup> *Ibid.*, tom. XXII, p. 52.

<sup>3</sup> *Ibid.*, tom. XVI, p. 141, et tom. XX, p. 216.

<sup>4</sup> Ce poème qui a été imprimé plusieurs fois au XVI<sup>e</sup> siècle, obtint un grand succès au moyen âge. Voy. *Hist. litt. de la France*, tom. XVI, et Fabricius, *Bibl. latin. mediæ et infimæ ætatis*, lib. III.

<sup>5</sup> *Voy. Rec. des histor. de France*, tom. XVII, page 1.

<sup>6</sup> *Voy. Rec. des histor. de France*, tom. XVII, page 117.

<sup>7</sup> *Voy. R. Bacon, de utilitate scientiarum*, cap. XXXIX.

traductions de Denis l'aréopagite, de Damascène et de Suidas.

Sans parler de Papias et de Guiot de Provins, qui, dans sa Bible, cite un certain nombre d'auteurs anciens, nous nommerons l'auteur anonyme des *vocabula a poetis usurpata*<sup>1</sup> et surtout Vincent de Beauvais, le grand encyclopédiste du XIII<sup>e</sup> siècle, qui connaissait presque tous les écrivains de l'antiquité<sup>2</sup>.

Mais l'érudition de Vincent de Beauvais n'était pas commune alors, et les clercs ses contemporains n'avaient pas fait en général de si fortes études. Le fabliau intitulé *le Département des livres*, que nous allons citer, démontrera au contraire que les ouvrages des anciens étaient loin de former la majeure partie des livres classiques.

Chascuns enquier et veut savoir  
 Que je ai fet de mon avoir,  
 Et comment je suis si despris  
 Que n'ai chape ne mantiau gris,  
 Cote, ne sorcot, ne tabart,  
 Tout est alé à male part.

<sup>1</sup> Ms. de la Biblioth. impér., n° 7598 (*anc. fonds latin*).

<sup>2</sup> *Auteurs grecs* (livres attribués à Mercure Trismégiste, à Esculape, à Musée, etc.) : Hésiode, Homère, Alcman, Esope, Thalès, Anaximandre, Pythagore, Alcmaeon, Héraclite, Parménide, Anaximène, Empédocle, Ocellus Lucanus, Eschyle, Anaxagoras, Protagoras, Gorgias, Archytas de Tarente, Hérodote, Sophocle, Euripide, Socrate, Démocrite, Hippocrate, Xenophon, Ctésias, Platon, Speusippe, Eudoxe, Pythéas, Aristote, Démosthène, Xénocrate, Ménandre, Théophraste, Metrodore, Epicure, Zénon, Dioclès, Praxagoras, Erasistrate, Héraclide, Euclide, Aratus, Eratosthène, Hipparque, Polybe, Panætius, Nicandre, Posidonius.

*Auteurs latins* : Plaute, Ennius, Cæcilius, Accius, Térence, Caton l'Ancien, Jules César, Cicéron, Nigidius, Cornelius-Nepos, Varron, Gallus, Tibulle, Virgile, Horace, Ovide, Manilius, Vitruve.

Quant aux auteurs grecs ou latins qui ont fleuri après l'ère vulgaire, la liste en serait trop longue, et nous renvoyons le lecteur au tom. XVIII de l'*Hist. litt. de la France* (p. 483), où nous avons puisé la liste des noms que nous venons de citer.

Li tremeriaus<sup>1</sup> m'a abatu,  
 Par ma folie ai tout perdu,  
 Tout mon avoir et toz mes livres  
 Grant pieça que j'en sui delivres.  
 En duel ai torné mon revel,  
 Quar je cuit que il n'aist chastel  
 En France que je n'i alaisse,  
 Et de mes livres n'i lessaisse.  
 A Gandelus lez La Ferte  
 La lessai-je mon *A. B. C.*,  
 Et ma *patenostre* à Soisson,  
 Et mon *Credo* à Monloon,  
 Et mes *set siaumes* à Tornai  
 Mes *quinze siaumes* à Cambrai,  
 Et mon *sautier* à Besençon,  
 Et mon *kalendier* à Dijon.  
 Puis m'en revint par Pontarlie ;  
 Iluec vendi ma *litanie*,  
 Et si bui au vin mon *messel*,  
 A la ville où l'en fet le sel  
 Aus espices à Montpellier  
 Lessai-je mon *antefinier* ;  
 Mes *legendes* et mon *greel*<sup>2</sup>  
 Lessai-je à Dun le Chastel.  
 Mes *livres de Divinité*  
 Perdi à Paris la cité,  
 Et cels d'*art* et cels de *fisique* ,  
 Et mes *conduis*<sup>3</sup> et ma *musique*,  
 Grant partie de mes auctors  
 Lessai à Saint-Martin à Tors ;  
 Et mes *doves* est à Orliens,  
 Et mes *chacones* à Amiens :  
 A Chartres mes *Théodeles*<sup>4</sup>  
 A Roen mes *Aviones*<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> Jeu de hasard.

<sup>2</sup> Graduel.

<sup>3</sup> Cantique.

<sup>4</sup> Théodulus, moraliste, auteur d'un poëme latin sur la vérité et le mensonge.

<sup>5</sup> Avienus, fabuliste.

Mes *Ovides* est à Namur,  
 Ma philosophie à Saumur,  
 A Bouvines delez Dinant  
 La perdi-je *Ovide le grant*.  
 Mi *regiment* sont à Bruieres,  
 Et mes *gloses* sont à Maisieres.  
 Mon *Lucan* et mon *Juvenal*  
 Oubliai-je à Bonival.  
*Espace le grant* et *Virgile*  
 Perdi aus dez à Abeville.  
 Mes *Alixandres* est à Goivre,  
 Et mon *Grecime*<sup>1</sup> est à Auçoirre,  
 Et mon *Thobie* est à Compiengne.  
 Ne cuit que je jamès le tiengne,  
 Et mon *doctrinal* est à Sens,  
 La perdi-je trestout mou sens.  
 Ainsi com je vous ai conté,  
 Jamès ne seront racheté  
 Mi livre en trestoute ma vie,  
 Toute ai perdu ma clergie  
 Se je ne truis aucune gent  
 Qui me doingnent de lor argent,  
 Autrement ne les puis ravoïr!  
 Or li doinst Diex sens et savoir,  
 Qui m'en donra par tel convent,  
 Se je revienç en mon couvent  
 Je ferai proier en chapitre  
 Que Diex set pechiez li acquite.

Cette insouciance à l'égard des livres, que possédait l'auteur de ce fabliau, nous la retrouvons plus répandue que jamais au XIV<sup>e</sup> siècle.

Le caractère de ce siècle est extrêmement difficile à définir. C'est une époque d'enfancement, de lutte, de fusion, d'oscillation, de retour, de compromis. En

<sup>1</sup> Ouvrage grammatical appelé Grecismus, d'Eberhard de Béthune.

<sup>2</sup> Voy. Méon, *Nouv. rec.*, tom. I, page 404, et *Hist. litt. de la France*, tom. XXI, p. 99 (art. de M. Leclerc).

politique , la féodalité tombe , tandis que le tiers état commence à s'élever ; en religion, le schisme et l'immoralité du clergé préparent la réforme. Les préoccupations politiques favorisent l'indifférence générale. Tout est enfance ou décadence.

Si on compare les productions de ce siècle à celles du précédent, on ne peut s'empêcher de remarquer une décadence sensible dans toutes les branches des connaissances humaines. Les théologiens les plus célèbres du *xiv<sup>e</sup>* siècle n'approchent pas de saint Bonaventure, de saint Thomas d'Aquin, de Guillaume de Saint-Amour, d'Hugues de Saint-Cher et de Robert Sorbon. Aucun érudit ne succède à Vincent de Beauvais ou à Brunetto Latini. La chaire n'est point déserte, mais les prédicateurs qui l'abordent n'ont pas les accents éloquents de saint François d'Assise, de saint Antoine de Padoue, de saint Hyacinthe et du crédule J. de Voragine. Les légistes ne possèdent dans leurs écrits ni la singulière originalité de P. de Beaumanoir et de Pierre des Fontaines, ni la science classique d'Accurse. Malgré les efforts de Bradwardin, de Dondi et de Walingford, les mathématiques, la chimie et l'astronomie, qui avaient fait quelques progrès, grâce à R. Bacon, à Fibonacci et à Guillaume d'Auvergne, sont délaissées ou transformées en alchimie et en astrologie. La philosophie scolastique elle-même finit avec Occam, son dernier et brillant défenseur <sup>1</sup>. La langue seule a fait de grands progrès, et Froissard couvre de sa réputation le triste siècle où il a vécu.

L'étude de l'antiquité ne se soutient que faiblement au milieu d'un tel chaos ; quelques écrivains cependant s'efforcent, comme Pétrarque et Richard de Bury, de la propager. C'est ainsi que Pierre Bercheur traduit par ordre du roi Jean les décades de Tite Live <sup>2</sup>, que

<sup>1</sup> Voy. Haureau. *De la philosophie scolastique*. t. II, p. 41, et suiv.

<sup>2</sup> A la même époque, les décades de Tite Live furent tradui-

Philippe de Vitri, évêque de Meaux, donne la traduction des Métamorphoses d'Ovide, et que Simon de Hesdin popularise les œuvres de Valère Maxime.

Ces traductions alors toutes nouvelles, qui servirent à propager un peu l'histoire et la littérature des temps anciens, étaient dues à l'influence du roman de la Rose et des Specula<sup>1</sup>, ces deux encyclopédies d'un genre si différent, l'une à l'usage des gens du monde, l'autre à l'usage des érudits, toutes les deux fruits jumeaux et non mûris de la renaissance du XII<sup>e</sup> siècle.

Si des hommes tels que saint Thomas d'Aquin et Vincent de Beauvais n'avaient point été frères prêcheurs, nous aurions attribué à leur ordre l'indifférence très-sensible qui se manifeste au XIV<sup>e</sup> siècle à l'égard des études classiques.

Le règlement des Dominicains s'opposait en effet à ce qu'ils étudiassent les livres païens : « *In libris gentilium philosophorum non studeat, et si ad horam suscipiat seculares scientias non addiscat, nec artes quas liberales vocant.* » Cet article très-explicite est suivi d'un autre, qui les invite à ne lire que les écrits théologiques : « *sed tantum libros theologicos tam juvenes quam alii legant.* » Enfin, un troisième leur indique la Bible, les histoires scolastiques et les sentences comme les seuls ouvrages sur lesquels ils doivent apporter toute leur attention : « *Statuimus ut quælibet provincia fratribus suis missis ad studium, ad minus in tribus libris tenentur providere videlicet in biblia, historiis scholasticis et sententiis et ipsi in his tam in textu quam in glosis studeant et intendant*<sup>2</sup>. »

tes pour la première fois en espagnol, par P. Lopez d'Ayala, qui les avait rapportées d'Italie.

<sup>1</sup> Le *Speculum historiale* fut traduit pour l'usage de Jeanne de Bourgogne, première femme de Philippe de Valois.

<sup>2</sup> Voy. *Philobiblion*, traduct., p. 57 et 58, Note.



Un tel règlement à l'usage d'hommes qui devenaient professeurs ou écrivains a dû, s'il fut exécuté, avoir une influence médiante excessivement fâcheuse, et il n'y aurait rien que de très-vraisemblable à ce que Vincent de Beauvais et saint Thomas d'Aquin l'eussent suivi, avant que d'acquérir la science qui les a rendus si célèbres.

Mais la question que nous soulevons ici est, il faut l'avouer, fort difficile à approfondir, et de celles que l'on ne peut discuter et résoudre en quelques pages. Le fait certain, incontestable, est que cette décadence existe et qu'elle a été signalée même par les contemporains.

« Nous voyons dans ces tristes temps, s'écrie R. de Bury, le palladium de Paris renversé, Paris où languit et même se glace presque entièrement l'ardeur si noble de l'école, et d'où jadis la lumière répandait ses rayons sur tous les points de l'univers. Toutes les plumes des scribes sont déjà en repos, la race des livres ne se propage plus, il n'y a personne qui cherche à passer pour un nouvel auteur : « *Nec est qui incipiat novus auctor haberi*<sup>1</sup>. »

Si la lecture du *Philobiblion* est instructive au point de vue de l'histoire littéraire du siècle où il a été composé, elle ne l'est pas moins aux yeux des bibliographes. En effet, dans le chapitre xix, intitulé « *de ordinatione provida qualiter libri extraneis concedantur*<sup>2</sup> », l'auteur établit une règle pour faciliter la communication des livres aux étrangers. La question du prêt des livres, qui fait encore le désespoir des administrations des bibliothèques, est résolue par le système du cautionnement.

Si on vous demande un livre, dit Bury, prêtez-le, mais exigez un gage en échange, et que ce gage

<sup>1</sup> *Philobiblion*. traduct. page 100. Texte, page 248.

<sup>2</sup> *Ibid.* traduct. page 155. Texte, p. 276.

ait une valeur réelle, plus grande que celle du livre.

Où Bury avait-il pris ce règlement encore en usage à Oxford? Était-ce le résultat de ses méditations? Était-ce une réminiscence de ce qu'il avait pu voir pratiquer ailleurs?

C'est là une question assez importante à résoudre, au point de vue de l'histoire de la bibliographie, et que nous devons naturellement nous poser.

Si, comme éditeur du *Philobiblion*, nous regrettons de retirer à R. de Bury l'honneur d'avoir établi le premier un règlement de bibliothèque, nous sommes heureux, comme Français, de rendre à notre plus belle institution littéraire — l'université de Paris — ce qui lui appartient en propre.

C'est en effet à la Sorbonne que nous devons le premier règlement sur l'organisation d'une bibliothèque.

Ce règlement<sup>1</sup>, intitulé *De libris et de librariis*, fut mis en vigueur en 1321, quelques années avant que Richard de Bury ne vînt à Paris. Il est peut-être plus étendu que celui de l'évêque de Durham, mais il y a peu de différence entre eux. Le premier article établit le système du cautionnement<sup>2</sup>, et le second ordonne l'élection des gardiens ou bibliothécaires par les *socii*. Ces deux articles fondamentaux se retrouvent dans le règlement de R. de Bury et en forment les points essentiels; aussi est-il impossible de ne point reconnaître là une imitation.

Il est d'ailleurs aisé d'expliquer cet emprunt fait

<sup>1</sup> Ce précieux document se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque impériale (fonds de Sorbonne, no 1280, fo 9). Il nous a été indiqué par notre confrère et ami M. Vallet de Viriville.

<sup>2</sup> Voici le texte de cet article: « Ut nullus liber prestetur extra domum alicui nec socio nec extraneo sub juramento, nisi super vadium, amplius valens et in re que servari potest, puta, auro, argento vel libro; et hec vadia servantur in cista ad hoc deputata. »

par notre bibliophile à la Sorbonne. Son goût pour les lettres et la haute position qu'il occupait dans le monde politique lui facilitaient l'entrée de cet établissement, où, une fois admis, il ne devait pas manquer de visiter la bibliothèque <sup>1</sup> et de s'informer auprès des conservateurs de l'organisation qui la régissait.

Le règlement avait été du reste composé par plusieurs professeurs parmi lesquels se trouvait l'un de ses compatriotes, Thomas d'Angleterre (*Thomas de Anglia*), et Bury n'eût pas visité la Sorbonne, qu'il n'en aurait pas moins obtenu la communication.

Le chapitre qui renferme ce règlement aurait dû terminer le *Philobiblion*, mais l'auteur a pensé que les futurs écoliers, qui, grâce à lui, pouvaient vivre dans son collège et se servir de ses livres, lui devaient au moins une prière.

Malgré le soin qu'il prend de la leur composer, nous doutons, vu sa longueur, qu'elle ait été souvent récitée. Moins ingrat que ceux à qui il s'adressait, nous espérons que le bibliophile, qui n'a hérité que de son ouvrage, voudra bien se souvenir de l'écrivain honnête et libéral auquel il doit le seul traité qui ait

<sup>1</sup> C'est même probablement en parlant de la bibliothèque de la Sorbonne, qu'il s'écrie : *ibi bibliothecæ jucundæ super cellas aromatum redolentes*. *Philobiblion*, cap. VIII, p. 239. L'auteur anonyme d'un *factum* de l'Université, publié en 1678, contre le chantre de l'église cathédrale, sur le droit qu'il prétendait avoir d'ériger des écoles de grammaire (deuxième partie, p. 84) rappelle les visites faites par R. de Bury à la Sorbonne. « R. de Bury, » dit-il, « autrefois ambassadeur du roy d'Angleterre en France, prenait un plaisir singulier de visiter l'Université. » *Quantus impetus voluptatis lætificavit cor nostrum quoties paradysum mundi Parisiis visitare vacavimus* etc. Mais dans le chapitre IX, il déplore l'abus qui s'y glissa dans la profession des lettres humaines et de la grammaire, que l'on ne cultivait pas assez, « afin de venir plus tost aux degrez, et par le moyen des degrez obtenir des bénéfices. » *Prisciani regulas et Donati statim de cunis erepti, et sic celeriter ablactati pertingunt categorias et perihermenias*, etc.

jamais été fait sur l'amour des livres et qu'il est assez singulier de voir paraître à une époque où on les aimait si peu.

H. COCHERIS.

FIN DE L'INTRODUCTION.





# PHILOBIBLION

EXCELLENT

TRAITE SUR L'AMOUR DES LIVRES







## PROLOGUE

---

**A** tous les fidèles du Christ à qui la teneur du présent écrit parviendra, Richard de Bury, par la miséricorde divine, évêque de Durham, salut éternel dans le Seigneur et prière de se souvenir de lui pieusement devant Dieu pendant sa vie et après sa mort.

« *Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits<sup>1</sup> ?* » s'écriait dévotement le psalmiste, le roi invincible, le plus grand des prophètes. Dans cette invocation, pleine du sentiment de la reconnaissance, il montrait en même temps qu'il désirait s'acquitter de ses

<sup>1</sup> *Psalme* CXV, 3.

nombreuses dettes envers le Seigneur, et trouver un saint conseiller. En cela, il pensait comme Aristote, le prince des philosophes, qui, dans les III<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> livres de ses *Ethiques*, est d'avis que, sur tout ce qu'on doit faire, il est nécessaire de prendre conseil <sup>1</sup>.

Certes quand un aussi admirable prophète, instruit par avance des secrets divins, cherche si ardemment à savoir comment il pourra reconnaître les dons qu'il a reçus, que pourrions-nous faire dignement, nous, grossiers débiteurs<sup>2</sup>, receveurs avides, comblés des bienfaits infinis de la Divinité? Nous avons dû chercher par une réflexion attentive et une grande circonspection, après avoir invoqué l'esprit aux sept dons<sup>3</sup>, afin que de son feu bril-

<sup>1</sup> Arist. *Ethica Nicomachea*, lib. III, cap. II, et lib. VI, cap. II.

<sup>2</sup> Il est presque impossible de rendre le mot *regratator* qui rend grâce. Les mots *regracier*, *regraciation*, *regraciateur*, *remercieur* qui ont été employés autrefois, sont tombés en désuétude. Comme Bury se plaint ici de ne pouvoir rendre convenablement à Dieu, ce qu'il lui doit, il s'estime donc comme un mauvais débiteur.

<sup>3</sup> Rich. de Bury fait ici allusion aux sept dons du Saint-Esprit. Le nombre sept était regardé au moyen âge comme un nombre mystérieux. Alcuin, dans une lettre adressée à Arnon, évêque de Salzbourg, fait l'éloge du nombre septenaire, et dans une autre lettre présente le calcul mystérieux des dix préceptes de la loi et des sept dons du Saint-Esprit joints ensemble (lettre xxxi). Les sept dons sont

lant il enflammât notre méditation, un moyen facile pour remercier le dispensateur de toutes choses des bienfaits qu'il nous avait accordés, décharger le prochain de son fardeau, et racheter par le remède des aumônes les fautes contractées par ceux qui pèchent chaque jour.

Averti par celui qui prévient et accomplit la bonne volonté de l'homme, sans qui nous n'avons même pas le pouvoir de penser, de qui nous recevons certainement en présent tout le bien que nous faisons, nous avons recherché avec ardeur, et non sans avoir pris conseil de nos amis et de nous-même, ce qui, entre les différents buts que la piété peut atteindre, plairait davantage au Très-Haut, et servirait le plus à l'Église militante. Bientôt le troupeau des pauvres écoliers, que ne sont-ils plutôt heureux<sup>1</sup> ! se présenta aux

représentés dans un ms. de la Bibliothèque Mazarine (n° 809) avec les sept vertus. « C'est li jardins des vertus : li vii arbres senefient les vii vertus dont cist livres parle ; l'arbre du milieu senefie Jhesu Christ, sous qui croissent les vertus. Les vii fontaines de cest jardin sont les vii dons du Saint-Esprit qui arouset le jardin. Les vii pucelles sont les vii petitions de la Patre Nostre qui empetret les vii dons. » C'est sous l'influence d'une même idée que Théodulfe publia son arbre symbolique des sept arts libéraux, arts merveilleux, regardés longtemps par nos pères comme l'œuvre la plus haute et la plus complète de la raison.

<sup>1</sup> L'auteur fait ici un jeu de mots entre *elegorum* et *elec-*

regards de notre réflexion. En eux le créateur du monde et la nature, son esclave, ont enraciné les bonnes mœurs et les sciences les plus variées. Malheureusement l'extrême disette de leur patrimoine les opprime à un tel point que, dans ce champ inculte de la jeunesse, les semences fécondes des vertus, privées de la faveur d'une rosée qui leur est due, sont, par la fortune ennemie, forcées de se dessécher. D'où il arrive, pour nous servir des paroles de Boëce, que la vertu éclatante gît cachée dans l'obscurité<sup>1</sup>; c'est ainsi que les lampes ardentes sont mises maintenant<sup>2</sup> sous le boisseau, et que, faute d'huile, elles s'éteignent complètement. Ainsi le champ couvert de fleurs à l'époque du printemps se dessèche avant la moisson; ainsi

*torum*, qui ne peut se rendre en français. *Elegus* n'a plus ici le sens qu'on lui donnait dans l'antiquité. Au moyen âge, il représente le malheur ou la tristesse. Dans un glossaire français-latin, conservé à la Bibliothèque impériale, sous le n<sup>o</sup> 7684, ce mot est traduit par *Chétif*, et dans un autre cité par Ducange, il signifie *Misère*. Ce dernier sens se rapporte parfaitement à la phrase suivante, dans laquelle l'auteur parle de la fâcheuse position des étudiants.

<sup>1</sup> Allusion à ces vers de Boëce.

Latet obscuris condita virtus  
Clara tenebris, justusque tulit  
Crimen iniqui.

(Boeth., *Consol. Philos.*, lib. I, metr. v, vers. 34.)

<sup>2</sup> La variante *nunc* est la seule admissible. La négation détruirait le véritable sens.

le grain se change en ivraie ; la vigne se transforme en lambruche ; l'olivier devient sauvage, les tendres arbrisseaux dépérissent ; et ceux qui, doués d'une rare capacité d'esprit, pourraient devenir, grâce à leurs talents , de fortes colonnes de l'Église, abandonnent le collège et ses études. Ceux qui sont propres aux arts libéraux, ceux qui sont le mieux préparés à la contemplation des saintes Écritures sont repoussés violemment, par la seule envie, de la coupe remplie du nectar de la philosophie, coupe qu'ils avaient cependant portée à leurs lèvres, et dont le goût les avait ardemment altérés ; privés de ressources, ils se vouent, pour vivre, aux arts mécaniques, comme par une sorte d'apostasie non moins préjudiciable à l'Église qu'avilissante pour le clergé. C'est ainsi que l'Église, notre mère, avorte en engendrant ses enfants, qu'il sort de son sein des fruits informes, et qu'elle perd des nourrissons remarquables qui plus tard, seraient devenus les défenseurs et les athlètes de la foi. C'est ainsi, hélas ! que tout à coup le fil du tisserand se rompt au milieu de la trame ! C'est ainsi que le soleil se trouve éclipsé à l'aurore la plus pure ! que la planète qui s'avance est tout à coup relancée en arrière, et que, prenant la nature et la forme d'une étoile, elle s'éteint subi-



tement et disparaît<sup>1</sup> ! Un homme pieux pourrait-il considérer quelque chose de plus lamentable ? Quelle chose pénétrera plus profondément les entrailles de la miséricorde ? Et quel est le cœur assez glacé pour ne pas, à cet aspect, se dissoudre en gouttes brûlantes ? Raisonnant en sens contraire, souvenons-nous, d'après des faits qui se sont passés<sup>2</sup>, que pour le profit de la république chrétienne tout entière,

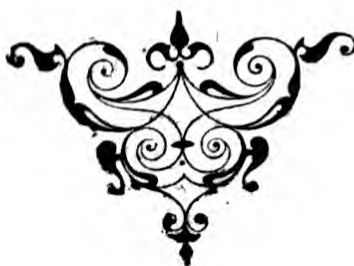
<sup>1</sup> Les éditeurs du Philobiblion ont écrit *assub* avec la majuscule A, ce qui ferait supposer qu'ils le regardaient comme un nom d'étoile. Nous avons pensé également que ce mot pouvait être un terme astronomique emprunté aux langues arabe, hébraïque ou chaldéenne ; nous avons donc consulté les traités astronomiques du moyen âge, qui en renferment un grand nombre, ainsi que les travaux modernes sur cette matière, mais nos recherches ont été vaines à cet égard. Il est alors plus probable que ce mot est mal écrit. Malheureusement cette hypothèse, que l'on saisit toujours en désespoir de cause, offre un champ si vaste aux conjectures, qu'il serait bien téméraire de présenter un sens plutôt qu'un autre. Cependant parmi ceux qui paraissent les plus admissibles, nous croyons que ce mot doit être lu *a sub* et non *Assub*. On a écrit dans l'antiquité *de sub* ; au moyen âge *per sub*, et il n'y aurait rien extraordinaire qu'au xiv<sup>e</sup> siècle on ait dit *a sub*. De cette manière, le *decidit et fit assub* signifierait meurt et se soustrait aux yeux.

<sup>2</sup> Richard de Bury fait sans doute allusion aux troubles qui avaient éclaté dans l'université d'Oxford, et sur lesquels il avait reçu ordre d'Edouard III de faire une enquête. Voy. à ce sujet la lettre d'Edouard III du 20 septembre 1334, publiée par Rymer, tom. II. part. II, p. 892, de ses *Fœdera, Conventiones*, édit. de Londres, 1821.

il serait convenable d'entourer les étudiants, non des délices de Sardanapale ou des richesses de Crésus, mais de les faire jouir d'une médiocrité scolastique. Combien, en effet, en voyons-nous par nos yeux, combien les livres nous en font-ils connaître qui, ne brillant point par l'éclat de leurs ancêtres, n'ayant à se réjouir d'aucun héritage, soutenus par la piété de tant d'hommes vertueux, méritent d'obtenir des chaires apostoliques, commandent dignement leur fidèle troupeau, soumettent au joug ecclésiastique les humbles et les superbes et procurent à l'Église une plus grande liberté.

C'est pourquoi, obéissant à une attention charitable, après avoir passé en revue sous toutes les faces les besoins de l'humanité, la volonté de notre compassion préféra spécialement porter un pieux secours à cette race d'hommes si calamiteuse, sur laquelle l'Église fonde un si grand espoir, non-seulement en pourvoyant aux nécessités de leur vie, mais surtout à celles de leur intelligence, en leur fournissant pour l'étude les livres les plus utiles. C'est à ce point de vue, très-admissible devant Dieu, que depuis longtemps notre intention veille infatigable. A la vérité, cet amour qui tient de l'extase, nous dominait si puissamment, que méprisant les autres biens terrestres, nous

n'étions sensible qu'à la passion d'acquérir des livres. Aussi, pour que notre intention soit appréciée par nos contemporains et par ceux qui les suivront, et qu'autant qu'il est en notre pouvoir nous puissions fermer pour toujours les bouches perfides des bavards, nous publions ce petit traité que nous avons écrit à la manière facile des modernes, car il est ridicule aux rhétoriciens d'employer le style sublime, quand le sujet est léger. Ce traité purgera de son excès l'amour que nous ressentons pour les livres, propagera le but de nos soins assidus, et éclaircira les particularités de notre œuvre divisée en vingt chapitres. Comme il parle principalement de l'amour des livres, il nous a plu de lui donner agréablement, à l'exemple des anciens latins, le titre grec de *Philobiblion*.





## CHAPITRE I

DU MÉRITE DE LA SAGESSE ET DE CELUI DES  
LIVRES DANS LESQUELS ELLE RÉSIDE.

---

**L**E trésor désirable de la sagesse et de la science, auquel tous les hommes aspirent par instinct de nature, surpasse infiniment toutes les richesses du monde <sup>1</sup>. Auprès de lui, les pierres précieuses perdent de leur valeur, l'argent n'est plus que de la boue, et l'or affiné que du sable fin <sup>2</sup>. Il obscur-

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Son prix passe toutes les richesses, et tout ce qu'on désire le plus ne mérite pas de lui être comparé. » (*Prov. de Sal.*, ch. III, § II, 15.

<sup>2</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Je n'ai point

cit par sa splendeur la lumière du soleil et de la lune, et sa douceur admirable est telle que le miel et la manne en deviennent amers au goût.

O valeur de la sagesse qui ne s'affaiblit point par le temps, vertu toujours verdoyante, qui dissipe toutes les humeurs de ceux qui en sont chargés ! O présent céleste de la libéralité divine, donné par le père des lumières pour élever jusqu'au ciel l'esprit humain ! Tu es la nourriture céleste de l'intelligence : ceux qui te mangent, ont encore faim ; ceux qui te boivent, ont encore soif. Tu charmes par ton harmonie les âmes de ceux qui languissent, et celui qui l'écoute n'est jamais troublé. Tu es la modération et la règle des mœurs, et celui qui te suivra ne péchera point. *Par toi les rois règnent et les législateurs décrètent des lois justes*<sup>1</sup>. Ceux qui, grâce à toi, déposant tout à coup leur rudesse première, polissant leur langage et leur esprit, et arrachant les épines de leurs vices, atteignent le faite des honneurs et deviennent les pères de la patrie ainsi que les compagnons des princes, sans toi, eussent tourné

fait entrer en comparaison avec elle les pierres précieuses, parce que tout l'or au prix d'elle n'est qu'un peu de sable, et que l'argent devant elle sera considéré comme de la boue. » (*Sagesse*, ch. VII, § 1, 9.)

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Les rois règnent par moi, et c'est par moi que ceux qui sont puissants rendent la justice. » (*Prov. de Sal.*, ch. VIII, § 11, 15.)

leurs armes contre le hoyau et la charrue <sup>1</sup>, ou comme l'Enfant prodigue, fait paître leurs pourceaux.

Pourquoi, trésor préféré, te tiens-tu si profondément caché? Où les âmes altérées te rencontrent-elles? Sans doute tu as fixé ton tabernacle désirable dans les livres, où t'a placé le Très-Haut, la lumière des lumières, le livre de vie. Là, qui-conque te demande te possède; là, qui te cherche te trouve <sup>2</sup>, et tu réponds plus promptement à ceux qui te réclament avec plus d'ardeur. Les chérubins étendent leurs ailes sur les livres <sup>3</sup>, élèvent l'intelligence des étudiants, eux dont les regards s'étendent depuis un pôle jusqu'à l'autre, du lever du soleil au couchant, du nord à la mer méridionale <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Nous avons traduit comme le texte l'indique; mais nous croyons qu'il y a une faute de copiste, et qu'au lieu de *lanceas in ligones et vomeres*, il faudrait *ligones et vomeres in lanceas*. De cette façon le sens se rapprocherait de ce passage de la Bible: « Forgez des épées du coutre de vos charrues, et des lances du fer de vos hoyaux. » (*Joel*, ch. III, § 1, 10), auquel Bury fait certainement allusion.

<sup>2</sup> Allusion à ces paroles de la Bible: « Et ceux qui veillent dès le matin pour me chercher, me trouveront. » (*Prov. de Sal.*, ch. VIII, § II, 17.)

<sup>3</sup> Allusion aux chérubins qui couvrent de leurs ailes le propitiatoire de l'arche. C'est la suite de l'allusion faite plus haut par l'auteur lorsqu'il parle des livres qui renferment le tabernacle de la sagesse. (*Epit. de saint Paul aux Hébr.*, ch. IX, § 1, 5.)

<sup>4</sup> *Psaume* CVI, 3.



Dans les livres, on apprend à connaître et à aimer le Dieu très-haut et incompréhensible ; en eux, la nature des choses célestes, terrestres et inférieures, se montre avec évidence ; en eux, on voit les droits par lesquels tout gouvernement se régit, on distingue les fonctions de la hiérarchie céleste et le pouvoir usurpateur des démons, connaissances que les idées de Platon ne surpassent point et que n'enseignait pas la chaire de Craton<sup>1</sup>.

Dans les livres je vois les morts comme vivants ; dans les livres je prévois l'avenir ; dans les livres les choses de la guerre se règlent ; des livres sortent les droits de la paix. Tout se corrompt et se détruit avec le temps ; Saturne ne cesse de dévorer ceux qu'il engendre, et toute la gloire du monde périrait dans l'oubli, si Dieu n'avait donné, comme remède, le livre aux mortels. Alexandre, ce dominateur de l'univers, César, cet usurpateur de la république et du monde, qui, grâce à Mars et à son astuce, fut le premier qui réunit l'empire sous l'obéissance d'un seul, le fidèle Fabricius,

<sup>1</sup> D'après l'auteur du *Liber Vaticani* (Bibl. Mazar., ms., n° 577), qui s'appuie sur Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*, lib. XI, cap. xxxix), Craton serait un philosophe converti au christianisme, sous le règne de l'empereur Nerva ; mais comme il le traite de Thébain, et qu'il met sur son compte une histoire arrivée à Cratès le cynique, nous croyons que Craton et Cratès ne font qu'un, et que Bury a voulu faire ici une allusion au platonisme et au cynisme.

le rigide Caton, seraient inconnus aujourd'hui si le témoignage des livres leur avait manqué. Que de châteaux forts renversés, de cités détruites seraient ensevelis dans l'oubli ! Les rois ou les papes ne peuvent trouver que par les livres le privilège d'être connus de la postérité. Le livre terminé communique à l'auteur son immortalité, témoin Ptolémée, qui s'écrie, dans son prologue de *l'Almageste* : « *Celui qui vivifie la science ne meurt point.* » Qui donc pourrait apprécier justement par une valeur d'une autre espèce le trésor infini des livres, grâce auquel les écrivains savants agrandissent le domaine de l'antiquité et des temps modernes ? Vérité partout victorieuse, au-dessus du roi, du vin et des femmes<sup>1</sup>, et dont le culte donne à ceux qui l'aiment le privilège de la sainteté. Route sans détour, vie sans fin, à laquelle le pieux Boèce attribue le don d'être triple par la pensée, la parole et l'écriture. En effet, ces dons semblent séjourner dans les livres plus utilement et y fructifier avec plus de fécondité pour le progrès. La vérité émise par la voix ne périt-elle pas avec le son, et la vérité cachée dans le cerveau n'est-elle pas une sagesse dérobée aux yeux, un trésor invisible ? Au contraire, la vérité qui brille

<sup>1</sup> Allusion à l'histoire apocryphe de Zorobabel. Voy. la note 1, de la page 23.

dans les livres est saisie facilement par un sens droit ; elle se manifeste par la vue, quand on lit ; par l'ouïe, quand on l'entend dire, et d'une certaine façon par le toucher, quand on la transcrit, la recueille, la corrige et la conserve. La vérité cachée de l'esprit est une noble possession de l'âme ; mais comme elle manque de compagne, elle ne paraît pas aussi agréable que lorsqu'elle peut être jugée par l'ouïe et la vue. La vérité de la voix est évidente pour l'oreille seule ; se soustrayant à la vue, qui nous montre à la fois plusieurs nuances des choses, elle ne nous parvient que par une vibration très-délicate, et se termine presque au moment où elle commence. La vérité écrite dans le livre se présente au contraire à notre aspect sans intervalles, d'une manière permanente, et passant par la route spirituelle des yeux, vestibules du sens commun et atrium de l'imagination, elle pénètre dans le palais de l'intelligence, où elle s'accouple avec la mémoire, pour engendrer l'éternelle vérité de la pensée.

Il faut remarquer enfin quelle commodité pour la science, quelles ressources faciles et secrètes se trouvent dans les livres, et avec quelle sûreté nous découvrons sans honte la profondeur de notre ignorance. Ce sont des maîtres qui nous instruisent sans verges et sans férules, sans cris et sans colère, sans costume et sans argent. Si on les

approche, on ne les trouve point endormis ; si on les interroge, ils ne dissimulent point leurs idées ; si l'on se trompe, ils ne murmurent pas ; si l'on commet une bévue, ils ne connaissent point la moquerie. O livres, qui possédez seuls la liberté, qui seuls en faites jouir les autres, qui donnez à tous ceux qui vous demandent, et qui affranchissez tous ceux qui vous ont voué un culte fidèle, que de milliers de choses ne recommandez-vous pas allégoriquement aux savants, par le moyen de l'Écriture, inspirée d'une grâce céleste<sup>1</sup> ! Car vous

<sup>1</sup> Voici une litanie bibliographique composée dans le même esprit que tout ce qui précède. Elle a été publiée par Chasseneux dans son *Catalogus Gloriæ mundi*, 1639, in-fol. (p. 586, part. 12, Consid. 73), par Selden, dans son ouvrage sur l'usage et l'abus des livres (Amst. 1688, petit in-8<sup>o</sup>, p. 48), et par M. G. D dans le *Bulletin du bibliophile* (année 1839, p. 547 et suiv.), qui l'a fait suivre d'une traduction à laquelle je renvoie les lecteurs. Quant au texte, le voici :

## LIBER QUID !

Liber est lumen cordis et speculum corporis, virtutum repertorium, vitiorum confusorium, corona prudentum, diadema sapientum, honorificentia doctorum, clarificentia rectorum, comes itineris, domesticus fidelis, socius colloquentis, collega præsentis ; vas plenum sapientiæ, via recta eloquentiæ, hortus plenus fructibus, pratum fluens floribus, mare sine fluctibus, principium intelligentiæ, fundamentum memoriæ, hostis oblivionis, amicus recordationis ; vocatus properat jussusque festinat, rogatus respondens, fideliter obediens, contra fortunas victor atque verus tui ductor, hortus conclusus et fons signatus, puteus aquæ vivæ, paradus absque ruina, ædificans te gnarum si reperit ignarum,

êtes ces mines profondes de la sagesse vers lesquelles le sage envoyait son fils, afin qu'il en déterrât des trésors <sup>1</sup>. Vous êtes ces puits d'eau vive que le père Abraham creusa le premier, qu'Isaac débaya et que les Philistins s'efforcèrent toujours de combler <sup>2</sup>. Vous êtes en effet les épis délicieux, pleins de grains, que les mains apostoliques seules doivent broyer pour être donnés en nourriture délicieuse aux âmes faméliques <sup>3</sup>. Vous êtes les urnes d'or dans lesquelles reposent la manne <sup>4</sup> et les pierres d'où sort le miel sacré <sup>5</sup>. Vous êtes des seins gonflés du lait de la vie et des réservoirs toujours pleins. Vous êtes l'arbre de vie <sup>6</sup> et le fleuve quadrifique du Paradis <sup>7</sup>, où se

*nunquam patitur fastidium etsi graves eum nimium, arcana revelans et obscura clarificans.*

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Si vous la recherchez (la sagesse) comme on recherche l'argent, et que vous travailliez pour la trouver comme ceux qui déterrèrent des trésors. » (*Prov. de Sal.*, ch. II, § 1, 4.)

<sup>2</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Et il fit creuser de nouveau et déboucher d'autres puits que les serviteurs d'Abraham son père avaient creusés, et que les Philistins, peu après sa mort, avaient remplis de terre, etc. » (*Genèse*, ch. XXVI, § III, 18.)

<sup>3</sup> Allusion aux épis rompus par les disciples le jour du sabbat. (*Ev. de saint Matth.*, ch. XII, § 1, 1.)

<sup>4</sup> *Epit. de saint Paul aux Hébr.*, ch. IX, § 1, 4.

<sup>5</sup> Allusion au peuple de Dieu que le *Seigneur a établi pour sucer le miel de la pierre.* (*Deut.*, ch. XXXII, § II, 13.)

<sup>6</sup> *Genèse*, ch. II, § II, 9.

<sup>7</sup> *Genèse*, ch II, § II, 10. Allusion au *Quadrivium*, fleuve

repaît l'esprit humain, et dont se pénètre et s'arrose l'aride intelligence. Vous êtes l'arche de Noé<sup>1</sup>, l'échelle de Jacob<sup>2</sup>, et le canal dans lequel les productions des contemplateurs doivent pénétrer<sup>3</sup>. Vous êtes les pierres du témoignage, les pots de terre vides servant de support aux lampes de Gédéon<sup>4</sup>, la pannetière de David d'où sont tirées les pierres très-polies propres à tuer Goliath<sup>5</sup>. Vous êtes les vases d'or du temple, les armes de la milice cléricale, qui rendent impuissantes celles du méchant; oliviers fertiles, vignes d'Engaddi<sup>6</sup>, figuier qui ne saurait se dessécher<sup>7</sup>, lampes ar-

divisé, d'après Godefroi de Saint-Victor, en quatre branches, l'Arithmétique, l'Astronomie, la Géométrie et la Musique :

« Hujus quoque fluminis partes sunt bis binæ,  
« Quas vulgus Quadrivium nominat latine. »

<sup>1</sup> *Genèse*, ch. VI, § III, 24.

<sup>2</sup> *Genèse*, ch. XXVIII, § III, 11.

<sup>3</sup> L'auteur compare l'esprit de l'homme aux brebis qui conçoivent en regardant les branches que Jacob avait placées dans des canaux remplis d'eau (*Genèse*, ch. XXX, § VI, 38). Les livres sont donc, d'après lui, des canaux dans lesquels doit concevoir l'esprit de l'homme.

<sup>4</sup> *Juges*, ch. VII, § III, 16.

<sup>5</sup> *Les Rois*, liv. I, ch. XVII, § IV, 40.

<sup>6</sup> *Cant. des Cant.*, ch. I, 13.

<sup>7</sup> Dans cette allusion au figuier desséché par Jésus-Christ (*Ev. selon saint Matth.*, ch. XXI, § III, 19), l'auteur semble vouloir dire que le livre est la seule chose que Dieu ne détruirait pas.



dentes , enfin tout ce que nous pourrions trouver de bon dans l'Écriture qui leur puisse être comparé, s'il est permis de parler figurément.





## CHAPITRE II

COMME QUOI LES LIVRES DOIVENT ÊTRE PRÉFÉRÉS  
AUX RICHESSES ET AUX PLAISIRS.

---

**S**i l'on juge du degré de la valeur d'une chose d'après le degré d'amour, ce chapitre établira que la valeur des livres est ineffable ; mais cela ne servira en rien au lecteur pour en tirer une conclusion, car nous ne nous servons pas de démonstration en fait de morale, nous rappelant qu'Aristote dit, au premier livre de ses *Éthiques*<sup>1</sup> et au second de sa *Métaphysique*<sup>2</sup>, que le fait de l'homme instruit, lorsqu'il aura reconnu que la nature de la chose le demandait, est de chercher la certi-

<sup>1</sup> Arist. *Ethica Nicom.*, lib. I, cap. vii.

<sup>2</sup> Arist. *Métaphys.*, lib. II, cap. iii.

tude. Cicéron n'en appelle pas à Euclide, et ce dernier ne peut se servir du premier comme témoin. Nous nous efforçons en effet, de persuader soit par la logique, soit par la rhétorique, que dans une nature immatérielle, où l'esprit qui est l'amour ne peut engendrer que l'amour, les livres l'emportent sur les richesses et les plaisirs quels qu'ils soient; d'abord, parce que les livres renferment plus de sagesse que tous les mortels n'en conçoivent. Or, la sagesse méprise les richesses, comme le prouve le présent<sup>1</sup> chapitre. De plus, Aristote s'adressant, dans le 10<sup>e</sup> problème de son 3<sup>me</sup> livre de *Problematibus*, la question suivante : « Pourquoi les anciens qui, dans les académies et les jeux publics, accordaient des récompenses aux plus capables, n'en décernaient-ils jamais à la sagesse ? » résout ainsi la question : « Dans les exercices gymnastiques », dit-il, « le meilleur prix est en rapport avec ce qui a été fait de mieux. Or, comme on s'accorde à dire que la sagesse est au-dessus du mieux, on ne peut donc assigner aucune récompense à la sagesse ! » Donc, la sagesse est au-dessus des richesses et des plaisirs.

L'ignorant seul niera que l'amitié doit être préférée à la fortune, bien que le sage l'atteste.

<sup>1</sup> L'auteur a mis *précédent*, mais c'est certainement une erreur.

Néanmoins, l'archiphilosophe honore la vérité plus que l'amitié, et le juste Zorobabel <sup>1</sup> la met au-dessus de tout. Les plaisirs sont donc au-dessous de la vérité. Or, les livres sacrés contiennent et conservent la vérité; bien plus, ils sont eux-mêmes la vérité écrite, car on ne peut nier aujourd'hui que les couvertures des livres n'en forment les parties. C'est pourquoi les richesses, de quelque genre qu'elles soient, sont au-dessous des livres, même lorsque les amis en forment la plus précieuse espèce, comme l'atteste Boëce au second livre de *la Consolation* <sup>2</sup>. Néanmoins, Aristote préfère la vérité des livres, surtout lorsque les richesses paraissent n'avoir pour premier et principal but que de soutenir le corps. On peut donc dire avec certitude que la vérité des livres est la perfection de la raison, qui est à proprement parler *le bien de l'homme*.

<sup>1</sup> Zorobabel, fils de Salathiel, qui rétablit le temple de Jérusalem (*Esd.* III, 3). Richard de Bury fait allusion à cette histoire apocryphe qui veut que Zorobabel ait été l'un des trois gardes du corps de Darius, fils d'Hystaspe, et que, dans la dispute qui s'éleva entre eux pour savoir laquelle de ces trois choses était la plus forte, le roi, le vin ou les femmes, il ait soutenu que c'était la vérité. (Joseph. *Antiq.*, liv. XI, ch. IV.)

<sup>2</sup> Allusion à ces paroles de Boëce : « Desine nunc et amissas opes quærere, quod pretiosissimum divitiarum genus est, amicos invenisti. » (Bæth., *Consol. philos.*, lib. II, pros. VIII.)

Il est d'ailleurs évident que, pour l'homme qui use de sa raison, les livres doivent être plus chers que la fortune; car ce qui protège le plus avantageusement la foi, ce qui sert à la propager plus au loin et à l'annoncer avec plus de clarté, doit être plus aimé par le fidèle. C'est évidemment dans le dessein de marquer figurément la vérité inscrite dans les livres, que Notre-Seigneur, en combattant courageusement le tentateur, s'en fit un bouclier en répondant de vive voix à chaque question qui lui était faite : *Il est écrit*<sup>1</sup>. Enfin, personne ne doute que le bonheur ne soit au-dessus des richesses; car le bonheur consiste dans la contemplation des vérités de la sagesse par l'intelligence, opération de la plus noble et de la plus divine faculté que nous possédions, et qui est, selon le prince des philosophes, Aristote, au IV<sup>e</sup> livre de ses *Ethiques*, la plus délectable de toutes les œuvres après la vertu; aussi ajoute-t-il que, par sa pureté et sa solidité, la philosophie paraît être la source d'admirables plaisirs. La contemplation de la vérité n'est jamais plus parfaite que par les livres; car la méditation momentanée sur des vérités examinées, continuée par un acte de l'intelligence, ne souffre pas d'interruption. C'est pourquoi les livres paraissent être les

<sup>1</sup> *Evang. selon saint Matth.*, ch. IV, § 1, 4, 6, 7 et 10.

instruments les plus immédiats de la félicité spéculative. Aristote, ce soleil de la vérité physique, en conclut dans son choix des méthodes, qu'il est plus avantageux de philosopher que de s'enrichir, quoique dans le III<sup>e</sup> livre de ses *Topiques*, il trouve que, selon les circonstances, l'indigent doit, par nécessité, préférer la fortune à la philosophie.

Si l'on se rappelle, comme nous l'avons prouvé dans le chapitre précédent, que les livres sont à notre égard les maîtres les plus commodes, on conviendra sans peine qu'ils méritent d'être entourés de l'amour et de la considération dus aux professeurs. Enfin, comme tous les hommes par leur instinct désirent apprendre, et que, grâce aux livres, nous pouvons acquérir la science de la vérité, science préférable à toutes les richesses, quel est l'homme qui, obéissant aux lois de la nature, ne sera possédé de la passion des livres? Quoique nous voyions des porcs dédaigner des perles<sup>1</sup>, le sentiment du sage ne doit en être

<sup>1</sup> L'auteur de l'*Image du monde* ne compare pas à des porcs, mais bien à des coqs, les gens riches qui ont beaucoup de livres, et qui ne connaissent point le trésor qu'ils possèdent.

S'i a mains cleric qui riche sont  
 Qui les grans mons de livres ont...  
 Et as bons clerics qui plus n'enquierent  
 Mais qui le los des gens acquierent  
 Et ensi prennent lor escos



nullement modifié pour cela, et il doit recueillir les perles qui lui sont offertes. Une bibliothèque de la sagesse est donc plus précieuse que toutes les richesses, et tout ce qui excite le désir ne peut lui être comparé. Aussi, quiconque se reconnaît une ardente prédilection pour la félicité, la sagesse, la science et même la foi, doit avouer en même temps son attachement pour les livres.

Et font ausi comme li cos  
 Qui sa viande porcacoit  
 Au semier quant grater aloit,  
 Tant qu'il trova la riche jamme  
 Qui de clartei jetoit grant flamme ;  
 Lors la commence à esgarder,  
 Et puis tantost la laisse ester,  
 Car de gemme point ne demande,  
 Mielx aime querre sa viande.  
 Ensi est d'aucuns covoitous,  
 Qui ont les livres précieux  
 Et aornés et bien et bel,  
 Qui n'en regardent fors la pel.  
 Por cou que pau lor samble biaux  
 Tant que li livres est noviaus,  
 Si les gardent aucune fois  
 Por la biauté ii fois u trois  
 Ne plus nen fait que le regart,  
 Si sen retourne d'autre part.  
 Si se pensent du ventre emplir,  
 Et lor faus desirs accomplir.

(Bibl. Mazar., ms., no 602, fol. 16, vo et 17 ro.)





### CHAPITRE III

COMME QUOI ON DOIT TOUJOURS ACHETER LES  
LIVRES, SI CE N'EST DANS DEUX CAS.

---

**D**E ce que nous avons dit dans le chapitre précédent, nous tirerons cette conséquence bien agréable pour nous, mais que peu de personnes, nous le croyons, accepteront cependant, qu'à moins de craindre d'être trompé par le libraire ou d'espérer un moment plus opportun, il faut, dans l'achat des livres, ne reculer devant aucun sacrifice, quand l'occasion semble favorable. Car si la sagesse, seul trésor infini aux yeux de l'homme, leur donne de la valeur, et que cette valeur soit de celle qu'on ne peut exprimer, comme ce que nous avons dit le fait supposer, comment prou-

vera-t-on que leur prix est trop excessif, puisqu'en les obtenant on acquiert le bien infini? Aussi la lumière des hommes, Salomon, nous exhorte-t-il à acheter les livres de bon cœur, et à ne les vendre qu'avec répugnance : « *Achetez la vérité, dit-il, et ne la vendez point* <sup>1</sup>. » Mais les faits historiques confirment ce que la logique et la rhétorique nous persuadent.

L'archiphilosophes Aristote, qu'Averroës <sup>2</sup> regarde comme une règle dans la nature, acheta, après le décès de Speusippe, les quelques opuscules de ce philosophe, pour 72,000 sesterces. Platon, plus ancien qu'Aristote, mais auteur d'une doctrine plus nouvelle que celle de ce dernier, acquit, pour 40,000 deniers, l'ouvrage du pythagoricien Philolaüs, ouvrage dont il tira son dialogue intitulé « *Timée* <sup>3</sup> », comme le rapporte Aulu-Gelle au chap. xvii du livre III de ses *Nuits attiques* <sup>4</sup>. Aulu-Gelle rapporte ceci pour montrer

<sup>1</sup> *Prov. de Salomon*, ch. XXIII, § III, 23. « Achetez la vérité et ne la vendez point, et faites de même à l'égard de la sagesse, de la doctrine et de l'intelligence. »

<sup>2</sup> Voy. à ce sujet, Balzac dans son discours au cardinal Bentivoglio, dans le tome II de ses œuvres publiées par L. Moreau. Paris, 1854. 2 vol. in-12.

<sup>3</sup> Le dialogue de Timée, étudié dans les écoles du moyen âge, était connu en Occident par la traduction et le commentaire de Chalcidius.

<sup>4</sup> Voy. Aul. Gell., *Noct. Att.*, lib. III, cap. xvii, et le passage d'une satire de Timon, relative à l'emprunt fait par Platon, et qu'Aulu-Gelle rapporte dans ce même chapitre.

aux sots combien les sages méprisent l'argent en comparaison des livres; il nous raconte, au contraire, la folie de Tarquin le Superbe dans son mépris pour les livres, pour nous donner un exemple de la sottise unie à l'orgueil. « On rapporte, » nous dit cet auteur au chap. XIX du premier livre de ses *Nuits*, « qu'une certaine vieille, tout à fait inconnue, vint trouver le roi Tarquin le Superbe, septième roi de Rome, et offrit de lui vendre neuf volumes qui, prétendait-elle, renfermaient les oracles divins. Comme la somme qu'elle demandait était exorbitante, le roi lui répondit qu'elle déraisonnait. L'inconnue irritée, jeta trois volumes au feu, et l'interrogea de nouveau pour savoir s'il désirait acheter les six autres au même prix. Sur un nouveau refus de Tarquin, elle en brûla encore trois, et renouvela sa demande pour ceux qui restaient. Stupéfait, le prince s'empressa de la satisfaire, et se trouva fort heureux d'acquérir les trois derniers volumes pour la même somme qu'il aurait dépensée en achetant les neuf qui lui étaient offerts. Aussitôt la vieille disparut, et on ne la revit jamais. »

Ces livres, appelés *sibyllins*, étaient consultés comme un oracle divin par les quindécemvirs, dont l'office semble dater de cette époque.

Que voulait apprendre à l'orgueilleux monarque cette conduite de l'habile prophétesse, si ce

n'est que les vases de la sagesse, les livres sacrés, dépassent toute estimation humaine<sup>1</sup>, et que, comme on l'a dit<sup>2</sup>, en parlant du royaume des cieux, *tantum valet... quantum habes*.

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Car la sagesse est plus estimable que ce qu'il y a de plus précieux, et tout ce qu'on désire le plus ne lui peut être comparé. » (*Prov.*, ch. VIII, § II, 11.)

<sup>2</sup> Saint Grégoire.





## CHAPITRE IV

DES BIENS DONT LES LIVRES SONT LA SOURCE,  
ET DE L'INGRATITUDE DES MAUVAIS CLERCS  
A LEUR ÉGARD.

---

**B**ACE de vipères, qui anéantissez votre  
famille; détestables rejetons de cou-  
cous<sup>1</sup> assez ingrats pour causer, après  
avoir pris des forces, la mort de celles

<sup>1</sup> Bury emploie ici avec intention le mot *cuculus*, qui a un double sens. En effet, le *cuculus* autrement dit la *coule* était la pélerine à capuchon que les moines portaient sur leurs épaules. Le nom de ce vêtement, dont ils se servaient habituellement, fut pris pour les désigner, et rien n'est si commun que de rencontrer dans les textes les *cuculi* ou les *cuculati*; et si nos pères se plurent à leur conserver cette épithète, c'est que dans leur malice, ils furent heureux de trouver un mot qui s'appliquait en même temps à leur costume et à leur manière de vivre, assez semblable à celle de ces coucous, *qui in aliarum avium nidis ova edunt*.



qui vous ont nourris, et à qui vous devez votre vigueur; clercs dégénérés, c'est ainsi que vous vous comportez envers les livres! Reprenez du cœur, prévaricateurs, et que par eux, vous appreniez à les recueillir, à les compter et à les amasser, ces créateurs de votre si noble condition, sans lesquels certainement vos protecteurs vous auraient abandonnés.

Mais écoutez-les <sup>1</sup> :

Ignorants comme des enfants, complètement grossiers et oisifs, vous vous traîniez vers nous, et comme des enfants qui s'éveillent, vous imploriez quelques gouttes de notre lait. Touchés de vos larmes, nous vous donnions à sucer la mamelle de la grammaire, que vous pressiez sans interruption de la langue et des dents jusqu'au moment où, abandonnant votre langage étrange, vous commenciez à exprimer dans le nôtre les œuvres magnifiques de Dieu. Puis, comme vous étiez nus, et comme une toile préparée à être peinte, nous vous avons revêtus des excellents vêtements de la philosophie : la dialectique et la rhétorique, que nous gardons toujours auprès de nous. Car, pour cacher la nudité et la grossièreté de leur intelligence, tous les serviteurs de la philosophie sont

<sup>1</sup> A partir de cette observation, qui ne fait point partie du texte primitif, jusqu'à la fin du chapitre, ce sont les livres qui parlent.

vêtus doublement. Enfin, pour vous transporter ailés comme les séraphins <sup>1</sup> à la hauteur des chérubins, nous vous amenions auprès de l'ami à la porte duquel vous frappiez avec force, pour recevoir les trois pains de l'intelligence trinitaire, bonheur final du voyageur <sup>2</sup>. Vous direz peut-être que vous n'avez point reçu ces présents, mais nous vous affirmons en confiance, ou que vous avez perdu par incurie ceux qui vous ont été donnés, ou que vous avez dédaigné par paresse ceux qui vous étaient offerts. Si de pareils reproches paraissent peu de chose à des ingrats, nous en ajouterons de plus grands. Vous êtes la race choisie, l'ordre des prêtres rois, la nation sainte, le peuple conquis <sup>3</sup>, vous êtes choisis pour être le peuple particulier du Seigneur <sup>4</sup>. Prêtres et ministres

<sup>1</sup> Les séraphins ont six ailes, dont deux montent vers la tête, deux descendent vers les pieds, et deux sont déployées comme pour voler. D'après l'ouvrage de saint Denis l'Aréopagite, *De cœlesti hierarchia*, ce serait les chérubins qui devraient s'élever à la hauteur des séraphins. Richard de Bury adopte ici l'ordre suivi par l'auteur du *Guide de la peinture*. Voy. *Manuel d'iconogr. chrét.*, par Didron. 1 vol. in-8°, p. 71.

<sup>2</sup> L'auteur fait ici allusion à la parabole évangélique des trois pains empruntés, dans laquelle Jésus-Christ assure ses disciples qu'en frappant avec persévérance à la porte de l'ami qui ne veut point ouvrir, ce dernier finirait par céder à l'importunité. (*Év. selon saint Luc*, ch. XI, § II, 5 et suiv.)

<sup>3</sup> *Ép. de saint Pierre*, ch. II, § I, 9.

<sup>4</sup> *Deutér.*, ch. XIV, § I, 2.—Ch. XXVI, § II, 18.

de Dieu, nous vous avons donné le nom de l'Église par antonomase, de façon que les laïcs ne puissent être appelés ecclésiastiques. Vous chantez, à la tête des laïcs placés derrière vous, les psaumes et les hymnes en dedans des cancelles. Vous participez au service divin, vous produisez le véritable corps du Christ, et en ceci Dieu vous a honorés non-seulement plus que les laïcs, mais même un peu plus que les anges. A quel ange, en effet, a-t-il jamais dit : « *Vous êtes le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech*<sup>1</sup> ? » Vous êtes les dispensateurs du patrimoine de Jésus-Christ ; or ce qui est à désirer dans les dispensateurs, c'est qu'ils soient trouvés fidèles<sup>2</sup>. Vous êtes les pasteurs du troupeau du Seigneur, tant par l'exemple que par la doctrine, et le troupeau est tenu de vous rendre le lait et la laine.

Quels sont les dispensateurs de tant de bienfaits, ô clercs ? Ne sont-ce pas les livres ? Rappelez-vous, nous vous en supplions, que c'est à nous que vous devez les privilèges remarquables de vos libertés. Par nous, buvant dans les vases de la sagesse et de l'intelligence, vous parvenez aux chaires magistrales, et les hommes vous donnent

<sup>1</sup> *Psaume* CIX, 5.

<sup>2</sup> *Ep. de saint Paul aux Corinth.*, ch. IV, § 1, 2.

le titre de maîtres. Par nous, vous possédez selon les circonstances, les admirables dignités de l'Église, et vous passez aux yeux des laïcs pour les grandes lumières du monde<sup>1</sup>. Par nous établis dès votre enfance, les joues encore vierges de leur duvet, vous portez une tonsure sur le sommet de votre tête, tonsure qui vous protège, grâce à cette sentence formidable de l'Église : « *Gardez-vous bien de toucher à mes oints, et de ne point maltraiter mes prophètes* <sup>2</sup>, et que celui qui les aura touchés témérairement soit, par son propre choc, atteint violemment du coup de l'anathème.

Enfin, devenus plus âgés, vous tombez dans le vice, et atteignant le chemin fourchu de la lettre pythagoricienne<sup>3</sup>, vous choisissez le côté gauche,

<sup>1</sup> *Ep. de saint Paul aux Philippiens*, ch. II, § III, 15.

<sup>2</sup> *Psaume CIV*, 15.

<sup>3</sup> Allusion à la lettre Y de Pythagore, qui représente le chemin de la vertu et celui du vice. Vincent de Beauvais (*Spec. Doctr.*, lib. II, cap. VI), écrit en parlant de cette lettre : *Literam Pythagoras Samius ad exemplum vitæ humanæ primus formavit, cujus virgula subterior primam ætatem significat, incertam quippe, et quæ adhuc se, nec vitiis nec virtutibus dedit. Bivium autem quod supra est, ab adolescentia incipit, cujus dextera pars ardua est, sed ad beatam vitam tendens; sinistra facilior, sed ad labem interitumque deducens; de qua sic Persius ait :*

Et tibi, quæ Samios deduxit litera ramos  
Surgentem dextro monstravit limite callem.  
(Persius, *Satyra III*, vers. 56.)

et retournant en arrière, vous abandonnez, pour devenir les compagnons de voleurs, la voie du Seigneur que vous aviez choisie auparavant. Engagés de plus en plus dans le vice, couverts de larcins, d'homicides et d'actes impudiques de tout genre, la conscience aussi bien que la réputation ternie par les crimes, pris pieds et poings liés par la justice qui vous poursuivait, nous vous sauvons au moment d'être punis par la mort la plus honteuse. En effet, dans ce moment, l'ami comme le voisin s'éloigne de vous, et personne ne plaint votre destinée. Pierre jure qu'il ne connaît point l'homme, et le peuple crie à l'exécuteur : « *Crucifiez-le ! crucifiez-le ! Si vous l'acquittez, vous n'êtes point l'ami de César* <sup>1</sup>. » Déjà toute fuite est impossible ; déjà il faut qu'il comparaisse devant le tribunal, et le temps lui manque pour interjeter appel, car on attend le moment de la pendaison. Tandis que le cœur du malheureux est rempli de tristesse, que les Muses seules, les cheveux épars, pleurent sur son sort, dans cette situation critique, il fait entendre des cris qui invoquent notre souvenir, et pour éviter le péril de la mort qui approche, il montre le signe distinctif de l'ancienne tonsure que nous lui donnâmes, en suppliant que nous soyons appelés

<sup>1</sup> *Ev. selon saint Luc*, ch. XXIII, 21.

pour constater la réalité de ce présent jadis conféré ; alors, mus aussitôt par la pitié, nous accourons vers l'Enfant prodigue et nous arrachons cet esclave fugitif des portes de la mort. Un livre connu est aussitôt ouvert, et à la faible lecture de celui qui balbutie encore tremblant de crainte, le pouvoir du juge s'évanouit, l'accusateur disparaît, la mort s'enfuit ! O vertu magique d'un verset empirique ! O antidote salutaire contre un supplice cruel ! O précieuse lecture du psautier qui par cela seul mériterait d'être appelé le livre de vie ! Que les laïcs subissent le pouvoir séculier ; que cousus dans des sacs , ils nagent vers Neptune ; que mis en terre, ils fructifient pour Pluton ; que brûlés vifs, ils s'offrent à Vulcain en maigres holocaustes, ou que pendus, ils deviennent les victimes de Junon , tandis que notre disciple, à la seule lecture du livre de vie, est remis à la garde du pontife, et qu'à son égard la rigueur se change en faveur ; enfin, qu'au moment où le laïc traverse la place du supplice, la mort s'éloigne du clerc que les livres ont nourri.

Mais parlons également des clercs qui sont les vases de toutes les vertus. Qui de vous est monté sur l'escabeau ou au pupitre pour prêcher, sans nous avoir consultés profondément ? Qui de vous est entré dans les écoles pour lire, discuter ou prêcher, sans s'être paré de nos fleurs ? Il faut, comme



Ezéchiël, dévorer le premier livre <sup>1</sup>, afin que les entrailles de la mémoire s'adouçissent extérieurement. Et de même que les panthères <sup>2</sup> exhalent autour d'elles, comme on le rapporte, l'odeur suave des aromates qu'elles ont consommés, et que les hommes, les bêtes et les chevaux viennent aspirer son émanation, de même notre nature, opérant sur vous plus familièrement, attire mystérieusement des auditeurs bénévoles, comme l'aimant attire le fer de lui-même. Bien plus, il existe un grand nombre de livres à Paris ou à Athènes qui résonnent de la même manière à Rome et en Angleterre. Car, malgré leur immobilité apparente, ils sont toujours en mouvement, étant portés dans tout l'univers par l'intelligence des auditeurs qui les représentent. Enfin nous établissons, selon le degré de leur science, dans

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Ensuite le Seigneur me dit... Mangez ce livre et allez parler aux enfants d'Israël.—Fils de l'homme, votre ventre se nourrira de ce livre que je vous donne, et vos entrailles en seront remplies. Je mangeai ce livre, et il devint doux à ma bouche comme le miel. » (*Ezéchiël*, ch. III, § 1, 4, 2 et 3.) Saint Jean a employé cette figure dans le chap. X, § 11, de son Apocalypse, en parlant de l'ange qui lui ordonne de manger le livre qu'il tenait à la main.

<sup>2</sup> Pline dit en effet, en parlant des panthères : « Ferunt odore earum mire sollicitari quadrupedes cunctas, sed capitis torvitate terreri. Quamobrem occultato eo, reliqua dulcedine invitatas corripunt. » (Plin. *Hist. nat.*, lib. VIII, cap. xxiii.)

la hiérarchie ecclésiastique, les prêtres, les pontifes, les cardinaux et le pape. Tout le bien octroyé à l'état clérical puise son origine dans les livres. Mais arrêtons-nous ! car il nous est pénible de l'avouer, tous les présents dont nous avons comblé ce peuple dégénéré des clercs, ont été, comme ce qui est conféré à des ingrats, plutôt sacrifiés que donnés. Aussi nous insisterons un peu ici sur le récit de leurs torts, qu'ils aggravent en insultes et en nouveaux dommages, dommages dont nous ne pourrions suffire non-seulement à énumérer toutes les espèces, mais même à peine les principaux genres.

D'abord, nous sommes chassés par la force et les armes des demeures des clercs qui nous étaient dues par droit héréditaire. Dans une certaine salle intérieure, nous possédions de paisibles cellules ; mais, depuis ces temps néfastes, hélas ! relégués hors des portes, nous sommes accablés de reproches, car nous avons été remplacés, tantôt par des chiens et des oies, tantôt par cet animal bipède qu'on appelle la femme, avec laquelle le clerc ne doit point vivre, et que nos disciples ont appris de nous à fuir plus que l'aspic et le basilic. A peine cette bête, toujours nuisible à nos études, toujours implacable, découvre-t-elle le coin où nous sommes cachés, protégés par la toile d'une araignée défunte, que le front plissé par les rides,

elle nous en arrache, en nous insultant par les discours les plus virulents. Elle démontre que nous occupons sans utilité le mobilier de la maison, que nous sommes impropres à tout service de l'économie domestique, et bientôt elle pense qu'il serait avantageux de nous troquer contre un chaperon précieux, des étoffes de soie, du drap d'écarlate deux fois teint, des vêtements, des fourrures, de la laine ou du lin. Et ce serait avec raison, surtout si elle voyait le fond de notre cœur; si elle assistait à nos conseils secrets; si elle lisait les ouvrages de Théophraste<sup>1</sup> ou de Valère Maxime<sup>2</sup>, et si elle entendait seulement la lecture du 25<sup>e</sup> chapitre de *l'Ecclésiastique*<sup>3</sup>. En conséquence, nous nous plaignons vivement de l'hospitalité qui nous a été retirée injustement; de la manière violente dont elle a arraché les étoffes qu'elle ne nous avait pas données, mais qui nous avaient été accordées de toute antiquité, au point que nous sommes restés sur le pavé, le ventre collé contre terre, et que notre gloire est réduite en poussière. Notre dos et nos côtés sont

<sup>1</sup> Les Caractères.

<sup>2</sup> *De dictis factisque memorabilibus*, lib. IX. Cet ouvrage, fort estimé au moyen âge, fut traduit en France, dès le milieu du xiv<sup>e</sup> siècle, par Simon de Hesdin, contemporain de Richard de Bury.

<sup>3</sup> *Ecclés.*, ch. XXV, §§ III et IV. Malice de la femme.

travaillés par la maladie ; atteints par la paralysie, nous gisons çà et là sans que personne ne nous procure quelques cataplasmes émollients. Cette blancheur native et éblouissante par sa lumière qui caractérisait notre nature, s'est changée en jaune ou en gris, au point que les médecins qui nous rencontrent ne doutent nullement que nous ne soyons atteints de la jaunisse. Plusieurs d'entre nous souffrent de la goutte, comme leurs extrémités recoquillées le laissent assez voir. La pluie, la fumée, la poussière dont nous sommes infectés continuellement, affaiblissent la vivacité du rayon visuel et procurent une ophthalmie à nos yeux déjà chassieux. Les violentes coliques de nos intestins épuisent nos entrailles, que les vers affamés ne cessent de ronger. Nous portons la corruption dans nos flancs, et nous ne trouvons personne qui nous enduise de résine de cèdre, personne qui, après une putréfaction de quatre jours, nous dise : « *Lazare, sortez dehors* <sup>1</sup> ; » personne qui appose des cataplasmes et entoure de ligaments les cruelles blessures dont nous sommes couverts malgré notre innocence. Au contraire, glacés et vêtus de haillons, nous sommes jetés, malgré nos larmes, dans quelque réduit obscur ou dans le fumier, avec le saint homme Job, ou même, ce

<sup>1</sup> *Ev. selon saint Jean*, ch. XI, 39-43.

qui est encore plus horrible à dire, dans le gouffre d'un égoût; on va même jusqu'à enlever le coussin des Évangiles auxquels les clercs devraient, avant tout, accorder sur leurs revenus des secours, qui serviraient en même temps aux nécessités de la vie de ceux qui seraient chargés de leur entretien.

Nous nous plaindrons également d'un autre genre de calamité qu'on nous inflige injustement et trop fréquemment. Nous sommes vendus comme des esclaves ou des servantes<sup>1</sup>, et nous demeurons comme otages dans les cabarets<sup>2</sup>, sans

<sup>1</sup> *Deutér.*, ch. XXVIII, § v, 68.

<sup>2</sup> Le fabliau du département des livres, que nous avons inséré dans notre préface, se rapporte d'une manière frappante à ce passage; mais voici deux pièces qui témoignent encore mieux de la vie joyeuse que menaient les clercs. La première est de Gautier Map, le joyeux archidiacre d'Oxford, le type pour ne pas dire le père des *Goliardi* :

Tales versus facio, quale vinum bibo.  
Nihil possum scribere, nisi sumpto cibo.  
Nihil valet penitus, quod jejunus scribo :  
Nasonem, post calices, carmine præibo.

Mihi nunquam spiritus poetriæ datur,  
Nisi tunc cum fuerit venter bene satur;  
Cum in arce cerebri Bacchus dominatur,  
In me Phæbus irruit, et miranda fatur.

La suivante, intitulée : Des Fames, des dez et de la Taverner, a été publiée par Méon, (*Fabliaux*, tom. IV, p. 48), elle renferme peut-être encore plus de gaieté que la précédente :

Je maine bone vie *semper quantum possum*.  
Li taverniers m'apele, je di : *Ecce assum*.  
A despendre le mien *semper paratus sum*.  
Car je pens en mon cuer *et meditatus sum* :

aucune chance de rachat. C'est ainsi que nous nous trouvons jusque dans des abattoirs, lieux cruels où nous ne voyons pas sans verser de pieuses larmes immoler des brebis et des bêtes de somme, et où l'on meurt mille fois, nous mourons par suite d'une crainte qui serait capable de

*Æger dives habet nummos, se non habet ipsum.*

Femes, dez et tavern trop *libenter colo*,  
 Juer après mengier *cum decius volo*,  
 Et bien sai que li dé *non sunt sine dolo* :  
*Una vice* m'en plaing, une autre fois m'an lo ;  
*Omnia sunt hominum tenui pendentia filo.*

On était arrivé jusqu'à parodier les choses les plus saintes : en Angleterre, patrie de *dame yvresse*, selon le trouvère Robert de Houdan, on avait composé la messe des buveurs ; en Allemagne, celle des joueurs. Il y avait le Credo des buveurs, celui des usuriers, le Confiteor de Bacchus. Le Pater était ainsi parodié : « Pater noster, qui es in scyphis, sanctificetur vinum istud. Adveniat Bacchi potus ; fiat tempestas tua, sicut in vino, et in taberna. Panem nostrum ad devorandum da nobis hodie, et dimitta nobis pocula magna, sicut et nos dimittimus potatoribus nostris, et ne nos inducas in vini tentationem, sed libera nos a vestimento. »

Tout se réduisait donc pour les clercs à l'amour des femmes, du jeu et du vin ; car en lisant ces amas de bouffonneries, on pourrait dire comme l'auteur de cette chanson :

... Je ne voi abé, ne moine,  
 Ne clerc, ne prestre, ne chanoine,  
 Frere menor, ne Jacobin,  
 Qui tuit ne s'accordent au vin.

Les lecteurs désireux de connaître plus à fond ces écrits peu orthodoxes, pour ne pas dire ces profanations d'un siècle réputé religieux, pourront consulter le piquant article que leur a consacré M. Victor Leclerc dans le *XXII<sup>e</sup> vol. de l'Hist. littér. de la France.*



faire tomber l'homme le plus solide. On nous livre à des juifs, à des sarrasins, à des hérétiques, à des païens dont nous redoutons le poison, car il est évident qu'un grand nombre de nos pères en ont été atteints.

Nous qui devons être réputés les premiers maîtres dans les sciences et qui commandons aux manœuvres qui nous sont soumis, nous sommes livrés par cette révolution au gouvernement de nos subalternes, comme si le monarque le plus noble était écrasé sous le talon de ses paysans. C'est ainsi que le tailleur, le découpeur, le cordonnier ou l'ouvrier de tout autre métier, nous tient renfermés en prison pour procurer aux clercs les délices superflus et lascifs de leur vie.

Nous voulons également signaler un autre genre d'injures qui outrage non-seulement nos personnes, mais encore notre renommée qui est ce que nous avons de plus cher. Chaque jour des compilateurs, des traducteurs et des transformateurs ignorants abaissent notre noblesse en nous donnant de nouveaux noms d'auteurs. Cette antique noblesse changée, nous dégénérons de plus en plus toutes les fois que nous renaissions dans nos nombreuses copies; on nous fait écrire malgré nous des mots employés par les mauvais auteurs, et on enlève aux fils les noms de leurs véritables pères. C'est ainsi qu'un faux poète usurpa les

vers de Virgile, encore vivant, et qu'un certain Fidentinus s'arrogea audacieusement les œuvres de Martial, qui lui répondit de cette façon :

Les vers que tu récites, ô Fidentinus, m'appartiennent; mais en te les entendant réciter si mal, on est porté à croire qu'ils sont de toi<sup>1</sup> !

Il n'y a donc rien d'étonnant que, lorsque nos auteurs sont morts, des singes de clercs s'efforcent d'illustrer leurs bribes à nos dépens, puisque lorsque nous vivons encore, ces mêmes imitateurs cherchent à nous ravir au moment même de notre apparition. Ah ! combien de fois, quoique vieux, nous avez-vous transformés en nouveaux nés, et que de fois, nous qui sommes les pères, nous avez-vous forcés à passer pour les fils ! Nous vous avons créés pour l'état clérical, et vous nous appelez les ateliers de vos études. En effet, quoique originaires d'Athènes où nous vivons, nous sommes contrefaits à Rome ; car toujours Carmente fut plagiaire de Cadmus ; nés hier en Angleterre, nous renaissons demain à Paris, et de là, transpor-

<sup>1</sup> Martial. *Epigr.*, lib. I, épigr. xxxix. Dans une première épigramme (liv. I, ép. xxix), Martial avait déjà attaqué ce plagiaire.

Fama refert nostros te, Fidentine, libellos  
 Non aliter populo, quam recitare tuos.  
 Si mea vis dici, gratis tibi carmina mittam ;  
 Si dici tua vis, hæc eme, ne mea sint.

tés à Bologne, nous prenons une origine qui n'est fondée sur aucun lien du sang. Hélas! à combien de faux écrivains nous avez-vous attribués! Que votre manière de nous lire était défectueuse! Que de fois en nous méditant, avez-vous enlevé ce que, dans votre pieux zèle, vous croyiez devoir corriger! Nous faisons vivre souvent des interprètes barbares qui ne connaissent point l'esprit des langues, et qui osent nous traduire d'un idiôme dans un autre. Perdant ainsi l'intelligence du texte, ils produisent dans un sens opposé à celui de l'auteur une pensée honteusement mutilée! Bien heureuse aurait été la condition des livres, si la présomption n'avait pas créé la tour de Babel, et qu'une seule langue se fût propagée dans l'univers.

Nous ajouterons un dernier article à la longue série de nos plaintes, mais qui sera fort court, d'après ce que nous avons à dire. Nous voulons parler de l'usage naturel, devenu contre nature, qui nous détourne du but dans lequel nous devons servir. En effet, nous qui sommes la lumière des âmes fidèles, nous devenons, entre les mains des peintres et des enlumineurs ignorants, un réceptacle de feuilles d'or au lieu d'être une source de la sagesse divine. Nous sommes réduits injustement en la puissance des laïcs, puissance plus cruelle pour nous que la mort, car ils nous ven-

dent, sans en recevoir de prix <sup>1</sup>, à nos ennemis, qui deviennent nos juges <sup>2</sup>.

D'après tout ce que nous venons de dire, chacun comprendra aisément combien nous serions en droit d'adresser aux clercs toutes les invectives possibles, si par honnêteté nous ne voulions les épargner. Car si le soldat émérite vénère son bouclier et ses armes ; si Coridon estime sa charue, ses chariots, son traîneau, son blutoir et son hoyau ; si les artisans éprouvent un respect particulier pour leurs propres instruments, le clerc est le seul qui, dans son ingratitude, méprise et néglige la cause première de ses dignités.

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Vous avez vendu votre peuple sans en recevoir de prix. » (*Psaume X*, § III, 14.)

<sup>2</sup> *Deutér.*, ch. XXXII, 31.







## CHAPITRE V

QUE LES BONS RELIGIEUX ÉCRIVENT LES LIVRES  
ET QUE LES MAUVAIS S'OCCUPENT D'AUTRES  
CHOSSES.

---

**L**ES religieux qui avaient pour les livres un culte digne de respect et une grande sollicitude, se plaisaient dans leur commerce comme au milieu des richesses. Beaucoup d'entre eux écrivaient de leurs propres mains, entre les heures cano- niques , et profitaient par moment du temps réservé au repos du corps, pour fabriquer des manuscrits. Grâce à leurs travaux, ces trésors sacrés, remplis de livres divins propres à donner aux étudiants la science du salut et à éclairer délicieusement la marche des laïcs, brillent au- jourd'hui dans la plupart des monastères. O tra- vail manuel plus délectable que toute occupation



agricole ! O sollicitude dévotieuse par laquelle Marthe et Marie sont à peine dignes d'être séduites <sup>1</sup> ! O demeure agréable, dans laquelle la féconde Lia ne porte pas envie à la belle Rachel <sup>2</sup>, mais où la contemplation accumule ses joies agissantes ! Heureuse prévoyance qui profitera à la postérité la plus reculée, à laquelle rien ne se peut comparer, ni la plantation des bois, ni l'ensemencement des grains, ni le soin des troupeaux, ni la construction des châteaux forts ! Aussi, l'immortalité doit-elle s'attacher à la mémoire de tels hommes que charmait uniquement le trésor de la sagesse. Eux qui, pour dissiper les ténèbres futures, préparaient avec art des flambeaux lumineux et pétrissaient soigneusement, en vue d'une disette de la parole de Dieu, non des pains cuits sous la cendre, ou des pains d'orge ou des pains moisissés, mais bien des pains sans levain, formés de la plus pure fleur du froment de la sagesse divine, avec lesquels les âmes affamées peuvent se nourrir heureusement. Ils ont été les plus habiles athlètes de la milice chrétienne, et nous ont prémunis des armes les plus solides contre nos infirmités. Ils furent dans leur temps les plus rusés chasseurs de renards, et

<sup>1</sup> Allusion aux soins de Marthe et Marie pour Jésus-Christ (*Ev. sel. saint Luc*, ch. X, § IV, 38 et suiv.).

<sup>2</sup> Allusion à la jalousie de Lia envers sa sœur Rachel (*Gen.*, ch. XXIX).

ils nous ont légué leurs filets pour que nous puissions prendre les renardeaux, qui ne cessent de détruire les vignes florissantes <sup>1</sup>. O pères remarquables, dignes d'être bénis perpétuellement, vous auriez été heureux d'avoir engendré une race semblable à la vôtre, et d'avoir laissé une progéniture qui ne fût ni dégénérée, ni équivoque, mais capable de venir en aide aux siècles suivants.

Malheureusement, il faut l'avouer avec douleur, le lâche Thersite manie maintenant les armes d'Achille, maintenant les ânes paresseux se parent des caparaçons destinés aux destriers; les chouettes aveugles dominant les nids des aigles, et le milan cruel perche sur la même branche que l'épervier. Le *libre* Bacchus est en honneur <sup>2</sup> et s'étend nuit et jour sur le ventre, tandis que le *livre* est méprisé et rejeté au loin; enfin, comme si le peuple actuel était trompé par la répétition multipliée d'un même son, en voyant le dieu *libre* des buveurs préféré aux *livres* des pères, il s'adonne maintenant à vider des bouteilles au lieu de reproduire des manuscrits. Ils ne craignent pas d'ajouter à

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Prenez-nous les petits renards qui détruisent les vignes, car notre vigne est en fleur. » (*Cant. des Cant.*, ch. II, 15.)

<sup>2</sup> Notre langue ne peut rendre le jeu de mots que l'auteur fait ici en employant les deux sens du mot *liber*. — Liber Bacchus et Liber Codex.

leurs coutumes honnêtes une musique lascive digne de celle de Timothée<sup>1</sup>, de façon que les chants de ceux qui s'amuse, au lieu des gémissements de ceux qui pleurent, forment tout l'office des moines. Les troupeaux et les peaux de brebis, les céréales et les greniers d'abondance, les poireaux et les choux, le vin et les coupes, voilà quelles sont aujourd'hui leurs lectures et leurs études<sup>2</sup>,

<sup>1</sup> Allusion au musicien de ce nom, né à Milet, en 446 av. J.-C., qui n'avait point gardé la décence convenable dans son poème de Sémélé. Richard de Bury a dû faire cet emprunt à Boèce, qui relate ce fait dans son chap. I, *De Musica*.

<sup>2</sup> Cette conduite scandaleuse des moines leur avait déjà attiré les épigrammes des trouvères, et Jean de Meun ne manque pas de les censurer, lorsqu'il fait dire, dans la bouche de Faux-Semblant, déguisé en frère prêcheur, que parmi les moines mendiants il y en a :

Qui mondaines honors convoient  
Et les grans besoignes exploitent,  
Et vont tracant les grans pitances,  
Et porchacent les acointances  
Des poissans homes et les sivent...  
Ne sont religieux ne monde :  
Il font un argument au monde  
Où conclusion a honteuse :  
Cist a robe religieuse  
Donques est-il religieux.  
Cist argumens est trop fleus,  
Il ne vaut pas un coustel troine ;  
La robe ne fait pas le moine.

« Tu vas preeschant astenance, » dit l'Amour à Faux-Semblant. « Voire, voire, lui répond ce dernier, mes j'erople ma panse de bons morsiaus et de bons vins. »

L'ivrognerie et la gourmandise du bas clergé, dont nous avons déjà parlé (voy. la note 2 de la page 42), a fait naître le pays de la cuisine, autrement dit Cocagne, dont les fabliaux français et anglais ont été publiés par Méon et Ellis,

à l'exception de quelques élus qui ont conservé non l'image mais les traces de leurs prédécesseurs. De plus, aucun moyen ne nous est fourni pour obliger les chanoines réguliers à s'occuper des soins du culte ou de l'étude. Ceux qui suivent la règle de saint Augustin oublient cependant ce passage, dans lequel il était recommandé « de demander chaque jour des manuscrits à une certaine heure, et une fois l'heure passée, d'en refuser à celui qui en demanderait. » Quelques-uns observent à peine, après avoir chanté les cantiques, ce dévot canon de l'étude ; mais apprendre les choses qui se passent dans le siècle et jeter des regards curieux sur les travaux des champs, c'est à leurs yeux là suprême sagesse. Ils portent l'arc et le carquois, ils prennent les armes et le bouclier, distribuent leurs aumônes aux chiens et non aux malheureux, s'appliquent aux jeux de dés et de hasard, et se livrent même à ceux que nous avons coutume de défendre aux séculiers. Aussi ne devons-nous pas

le premier dans son *Recueil de fabliaux* (t. IV, p. 175), le second dans ses *Specimens of the early english poetry* (tom. I, p. 66). Un document non moins intéressant, intitulé *l'Ordre du bel eyse*, qui renferme des détails curieux sur la joyeuse vie des religieux dans les comtés d'York et de Lincoln, se trouve inséré dans l'Histoire de la poésie anglaise de Warton (tom. I, p. 49).

nous étonner de leur voir si peu de respect pour ceux qui veulent corriger leurs mœurs.

Souvenez-vous donc, révérends pères, de vos ancêtres, rendez-vous en dignes, et consacrez-vous à l'étude des livres sacrés, sans lesquels les religions pourraient chanceler, et sans lesquels aucune lumière ne peut jaillir pour éclairer le monde.





## CHAPITRE VI

DANS LEQUEL L'AUTEUR LOUE LES ANCIENS  
RELIGIEUX MENDIANTS ET BLAME LES MODERNES.

---

**P**AUVRES d'esprit, mais riches dans la foi<sup>1</sup>, ordures du monde<sup>2</sup>, sel de la terre<sup>3</sup>, contempteurs du siècle, pêcheurs d'hommes<sup>4</sup>, que vous êtes heureux, si, en souffrant la pauvreté pour le Christ, vous parvenez à former vos âmes à la patience ! Car ce n'est ni la misère qui punit les crimes, ni les malheurs de famille, ni une

<sup>1</sup> *Ep. de S. Jacq.*, ch. II, § 1, 5.

<sup>2</sup> *Ep. de S. Paul aux Corinth.*, ch. IV, § II, 13.

<sup>3</sup> *Ev. sel. S. Matth.*, ch. V, § II, 13.

<sup>4</sup> *Ev. sel. S. Luc*, ch. V, § 1, 10 ; *Ev. sel. S. Matth.*, ch. IV, 19.



nécessité violente, qui peuvent vous contraindre à l'abstinence, mais seulement une volonté dévote et le désir d'embrasser une vie que le Christ avait choisie, et qu'il proclamait comme la meilleure. Vous êtes véritablement les nouveaux rejetons de vos aïeux, substitués nouvellement par la volonté divine à la place des Pères et des Prophètes, afin que votre bruit se répande sur toute la terre <sup>1</sup>, et qu'instruits de nos doctrines salutaires, vous enseigniez aux rois et aux nations la foi invincible du Christ. Or le second chapitre de ce livre indique assez que la foi se trouve renfermée dans les livres des Pères, ce qui fait voir plus clairement que le jour, que vous devez aimer les livres, vous qui, plus que tous les autres chrétiens, avez reçu ordre de semer sur toutes les eaux <sup>2</sup>, parce que le Très-Haut ne met aucune différence entre les personnes, que plein de bonté, il ne veut point la mort des pécheurs, lui qui a voulu être mis à mort pour eux, et qui désire guérir ceux qui sont contrits de cœur, relever ceux qui sont abattus, et corriger dans un esprit de douceur ceux qui sont pervers. C'est pour atteindre ce but

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Leur bruit s'est répandu dans toute la terre, et leurs paroles se sont fait entendre jusqu'aux extrémités du monde. » (*Psaume XVIII, 4.*)

<sup>2</sup> *Isaïe*, ch. XXXII, § III, 20.

très-salutaire, que notre douce mère l'Église vous planta gratuitement, que plantés, elle vous arrosa de ses faveurs, et qu'arrosés elle vous soutint par ses privilèges<sup>1</sup>, afin que vous soyez les coadjuteurs des pasteurs et des curés pour procurer le salut aux âmes fidèles.

Aussi, les constitutions des Frères prêcheurs déclarent-elles que l'ordre a été institué principalement pour étudier l'Écriture sainte et procurer le salut au prochain, afin qu'ils se croient obligés d'aimer les livres, non-seulement d'après la règle de saint Augustin, qui enjoint de demander chaque jour des manuscrits, mais dès qu'ils auront lu le commencement du prologue de leurs propres constitutions<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Imitation de ce passage de l'Écriture : « C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement. » (1<sup>re</sup> ép. de S. Paul aux Corinth., ch. III, § 1, 6.)

<sup>2</sup> Le règlement qui concerne les études des Frères prêcheurs est excessivement important, par la raison même du rôle que ces religieux ont joué au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles. Il forme le XIV<sup>e</sup> chapitre de la seconde distinction de leur constitution et est intitulé *De studentibus*. Nous citons ici les principaux passages en soulignant les plus importants.

« Quoniam circa studentes diligens est adhibenda cautela, aliquem specialem fratrem habeant sine cujus licentia non scribant quaternos, nec audiant lectiones et qui circa eos in studio corrigenda viderit, corrigat. Et si vires ejus excedat, Prælato proponat. *In libris gentilium philosophorum non studeat, et si ad horam suscipiat seculares scientias non addiscat, nec artes quas liberales vocant : nisi*

Mâis, ô douleur ! le triple souci qu'ils prennent de leurs estomacs , de leurs vêtements et de

aliquando circa aliquos magister ordinis vel capitulum generale vel prior provincialis vel capitulum provinciale voluerit taliter dispensare : *sed tantum libros theologicos tam juvenes quam alii legant*. Ipsi vero in studio taliter sint intenti : ut de die, de nocte, in domo, in itinere legant aliquid vel aliquid meditentur : et quidquid poterunt retinere corde tenus nitantur. Curet prior\* provincialis , ut si habuerit aliquos utiles ad studendum qui possint et in brevi esse apti ad regendum, mittere ad studium ad loca ubi viget studium extra suas provincias de diffinitorum capituli provincialis vel majoris partis eorum consilio et assensu. Si vero aliquem missorum studentium infra sex menses à tempore celebrati capituli mori vel legitime impediri contigerit : prior provincialis loco ipsius possit alium subrogare. Et in aliis illi ad quos mittuntur eos non audeant occupare : nec ad provinciam suam remittere nisi fuerint revocati. Postquam autem in aliquo studio per tres annos aut plus fuerint commorati, ipso facto sint ab ipso studio absoluti nisi de licentia magistri ordinis speciali. Et hoc idem circa studentes ejusdem provinciæ observetur. Tres autem fratres tantum mittantur Parisios de qualibet provincia ad studium..... Ut semper in aliquo conventu idoneo sit generale studium et solenne, et ad illum locum quilibet prior provincialis potestatem habeat mittendi duos fratres idoneos ad studendum. Quod si in aliqua dietarum provinciarum lector sufficiens pro tali studio non fuerit, magister ordinis provideat de lectore competenti. *Statuimus ut quælibet provincia fratribus suis missis ad studium ad minus in tribus libris teneatur providere videlicet in biblia, historiis scholasticis et sententiis : et ipsi in his tam in textu quam in glosis studeant et intendant*. Item nullus faciat scribi de rebus domus nisi ad communem utilitatem. Nulli etiam certus usus librorum concedatur, nec indigne à quocumque auferantur, vel in cujuscunque custodia mittantur. In diebus dominicis et festis præcipuis, à quaternis scribendis se contineant..... Circa eos autem qui student taliter

leurs demeures, font oublier à tous ceux qui suivent leurs traces, l'amour et les soins paternels qu'ils doivent aux livres <sup>1</sup>. Car, loin d'observer la

dispensetur à prælato, ne propter officium vel aliquid aliud de facili à studio retrahantur, vel impediuntur. Locus vero proprius secundum quod a magistro studentium videbitur statuatur, in quo post prandium vel vespas vel alio etiam tempore prout vacaverit ad dubitationes vel quæstiones proponendas vel collationes faciendas ipso præsentate convenient et uno quærente seu proponente alii taceant ne loquentem impediunt. Si quis autem inhoneste vel confuse, vel clamose vel proterve quærens vel proponens vel respondens ostenderit : statim ab eo qui tunc inter eos præest corripatur. Cellæ quibus magistro studentium expedire videbitur, assignentur. Quod si aliquis infructuosus inveniatur in studio cella ejus detur alteri, et ipse in aliis officiis occupetur. In cellis vero scribere, legere, orare, dormire et etiam de nocte vigilare ad lumen possunt qui voluerint propter studium. Nullus autem fiat publicus doctor, nec disputet nisi de licentia prioris provincialis et diffinitorum capituli provincialis. Nec aliquis habilitetur nec assignetur in aliqua universitate ad legendum pro forma et gradu magisterii in theologia nisi per acta capituli generalis. Quæ habilitatio seu assignatio non fiat de aliquo nisi prius sententias legerit et nisi studens Parisiensis in theologia, vel si frater anglicus fuerit nisi studens Oxoniensis pro secunda forma per annum ad minus studuerit, atque per suæ provinciæ provinciale capitulum expositus fuerit..... *Nullus fratrum nostrorum legat in psalmis vel prophetis alium sensum literalem nisi quem sancti approbant et confirmant. Libri ordinis seu fratrum non vendantur nisi pretium eorum in alios libros seu scripta convertatur.* Nulla etiam scripta facta vel composita à fratribus aliquatenus publicetur nisi per fratres peritos quibus magister ordinis vel prior provincialis commiserit diligenter fuerint examinata. »

<sup>1</sup> Les Dominicains ou Frères prêcheurs furent établis en 1215 à Toulouse. Ils forment l'un des quatre ordres mendiants. Il

prévoyance du Sauveur, que le Psalmiste prophétisait comme plein de sollicitude envers le pauvre et l'indigent<sup>1</sup>, ils ne s'occupent au contraire qu'à soigner leurs corps débiles<sup>2</sup>, à garnir leurs tables splendides, à se vêtir, malgré la règle, d'habits

semble, dit Lebeuf, que la naissance de ces ordres fut l'époque de l'indifférence qui commença à s'apercevoir dans les anciens ordres à l'égard de la littérature. Elle fut si grande qu'un général dominicain gémissait de voir qu'ils eussent plus de soin des bâtiments que de leurs livres; que chez quelques-uns, on préservât le fromage des dents des souris, les habits de la teigne, et que les livres traînaient couverts de poussière. Cependant, ajoute-t-il, cela n'était pas général; car un jour quelques religieux présentèrent au roi Louis des livres très-bien conditionnés, et ce prince leur répondit « qu'il eût mieux valu qu'ils fussent plus gâtés qu'ils ne l'étaient, » voulant marquer par là qu'ils ne les avaient guère ouverts. C'est ainsi qu'on était exposé à la critique, soit que les livres fussent conservés en bon état ou non. (Voy. Lebeuf, De l'état des sciences en France depuis la mort du roi Robert, etc.) Malgré les termes explicites de la règle que nous avons citée plus haut, malgré ce que l'abbé Lebeuf pense de cette nouvelle décadence due aux Frères prêcheurs, et que malheureusement bien des faits viennent confirmer, il faut cependant rendre justice au talent immense déployé par plusieurs d'entre eux, et ne pas oublier que l'auteur des « *Specula naturale, historiale, morale et doctrinale*, » Vincent de Beauvais, en un mot, était un frère prêcheur, et que personne ne fait connaître aussi bien que lui la connaissance qu'avaient ses contemporains des ouvrages de l'antiquité.

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles : « Pour moi, je suis pauvre et dans l'indigence, et le Seigneur prend soin de moi. » (*Psaume XXXIX*, 23.)

<sup>2</sup> Alain disait à peu près la même chose lorsqu'il écrivait en parlant des clercs : « *Potius dediti gulæ quam glossæ; potius*

fius, et à construire des monuments d'une hauteur telle qu'ils semblent être des donjons de châteaux forts, ce qui ne convient nullement à leur humilité exaltée <sup>1</sup>.

Aussi, à cause de cette triple faute, nous qui les avons engagés à concourir au succès des livres, qui leur avons concédé une place d'honneur au milieu des puissants et des nobles, nous les considérons comme des choses inutiles et nous leur retirons l'affection de notre cœur. Il y en a même quelques-uns qui donnent tous leurs soins à certains cahiers de peu de valeur, dans lesquels ils produisent des chansons et des extravagances apocryphes, non pour donner un peu de nourriture aux esprits, mais plutôt pour amuser les oreilles des auditeurs. L'Écriture sainte n'est plus expliquée, mais bannie, comme foulée dans les rues, et écartée comme trop connue par tout le monde. Cependant bien peu en atteignent la super-

*colligunt libras quam legunt libros ; libentius intuentur Martham quam Marcum ; malunt legere in salmone quam in Salomone. »*

Guiot de Provins reprochait aux religieux de l'ordre de Grand-Mont d'avoir un trop grand soin de leur barbe :

La nuit (dit-il) quand ils doivent couchier  
Se font bien laver et pingnier  
Les barbes et enveloper,  
Et en trois parties bender,  
Por estre beles et luisans.

<sup>1</sup> Une description d'un couvent de dominicains au xiv<sup>e</sup> siècle, publiée par M. Ellis, confirme les plaintes de Bury.



ficie ; car, comme l'assure saint Augustin <sup>1</sup>, sa profondeur est telle, que l'intelligence humaine ne peut la comprendre, quelque fortement qu'elle s'y applique, soit par une grande méditation, soit par un travail considérable. Néanmoins ceux qui s'y adonnent sans interruption peuvent, si celui qui fonda l'esprit de piété daigne leur ouvrir la porte, développer, grâce à elle, mille sentences morales qui exerceront une certaine puissance par leur nouveauté et reconforteront les intelligences par leur saveur agréable. C'est pourquoi ceux qui les premiers firent profession de pauvreté évangélique se vouèrent aux travaux de l'Écriture sainte, après avoir payé leur tribut aux sciences séculières, et, réunissant toutes les forces de leur esprit, méditèrent jour et nuit sur la loi du Seigneur. Tout ce qu'ils pouvaient arracher à leurs ventres affamés ou soustraire à leurs corps à demi vêtus, ils le réunissaient pour acheter ou mettre au jour des manuscrits. Les séculiers de leur temps considéraient leurs services aussi bien que leurs études, et à l'édification de toute l'Église leur donnaient les livres qu'ils avaient rassemblés somptueusement des diverses parties du monde.

S'il est permis de porter un jugement par anthropopathie, on peut croire certainement, d'après

<sup>1</sup> Voy. S. Aur. August. Hippon. episc. *Confessiones*, lib. XII, cap. XIV.



une conjecture probable, qu'à l'époque où vous vous êtes appliqués avec tant de zèle à vous enrichir, Dieu vous aura entourés d'une sollicitude moindre, parce qu'il vous voyait vous défier de sa parole, espérer dans les providences humaines et ne pas considérer le corbeau qu'il nourrit et les lis qu'il revêt.

Vous oubliez Daniel, et Habacuc qui lui donna son dîner <sup>1</sup>. Vous oubliez Élie, délivré de la faim dans le désert par les anges <sup>2</sup>, dans le torrent par les corbeaux <sup>3</sup> et par la veuve de Sarepte <sup>4</sup>, grâce à la largesse divine qui donne la nourriture en temps opportun. Vous tombiez, comme il est à craindre, à un degré d'abaissement misérable, parce que la défiance en la sagesse de la piété divine, engendre les soucis des choses terrestres, et le trop grand souci des choses terrestres enlève aussi bien l'amour des livres que celui de l'étude.

<sup>1</sup> L'auteur fait ici allusion au sermon de J.-C. sur la montagne, quand il dit : Considérez les oiseaux du ciel : ils ne sèment point, ils ne moissonnent point et ils n'amassent rien dans les greniers, mais votre Père céleste les nourrit ; n'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux?... Pourquoi aussi vous inquiétez-vous pour le vêtement? considérez comment croissent les lis des champs ; ils ne travaillent point, ils ne filent point et, cependant, je vous déclare que Salomon même dans toute sa gloire n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux. *Ev. sel. S. Matth.*, chap. VI, § v, 26, 28 et 29.

<sup>2</sup> *Dan.* XIV, 32.

<sup>3</sup> *Rois*, livre III, chap. XVII.

<sup>4</sup> *Rois*, *Ibid.*

C'est ainsi qu'aujourd'hui la pauvreté vient à l'homme qui perd la parole de Dieu, que vous avez choisie à cause de son assistance seule.

Par la queue des fruits, comme dit le peuple, vous attirez vers la religion les petits enfants que vous n'instruisez pas de vos doctrines. Vous employez la force ou la crainte, comme cet âge l'autorise, pour qu'ils écoutent vos discours mensongers, et vous permettez qu'au lieu de passer le temps à capter la faveur de leurs amis, ils le consomment à leur préjudice, au mécontentement de leurs parents et au détriment de l'ordre. Si devenus plus grands, ceux qui dans leur jeunesse, forcés malgré eux de ne point travailler, osent néanmoins enseigner, quoique ignorants et parfaitement indignes, il arrive nécessairement que la faute, minime dans son principe, devient énorme par son résultat. C'est ainsi que beaucoup de laïcs, à charge au plus grand nombre, croissent indistinctement au milieu de votre troupeau ; ils se vouent d'autant plus à tort au devoir de la prédication, qu'ils comprennent moins ce qu'ils disent, au mépris de la parole divine et à la perte des âmes. Vous travaillez avec les bœufs et les ânes, tout à fait contre la loi <sup>1</sup>, en confiant aux savants

<sup>1</sup> Allusion à cette défense de la Bible : « Vous ne labourez point avec un bœuf et un âne joints ensemble. » (*Deutér.*, ch. XXII, § II, 10.)

et aux ignorants le champ du Seigneur. Il est écrit : « Les bœufs travaillaient d'un pas égal pendant que les ânes paissaient auprès d'eux, » parce qu'il est nécessaire que les sages prêchent et que les simples se nourrissent dans le silence de l'éloquence sacrée. Que de pierres ne jetez-vous pas ces jours-là dans le monceau de Mercure <sup>1</sup>? Que d'hymens ne procurez-vous pas aux eunuques de la sagesse? A combien de sentinelles aveugles n'ordonnez-vous pas d'entourer les murs de l'Église? O pêcheurs inhabiles, qui vous servez des filets d'autrui, en réparant empiriquement ceux qui sont à peine rompus! Vous ne créez rien de neuf, vous récitez les œuvres d'autrui, vous copiez superficiellement la sagesse des autres, et vous étourdissez par votre déclamation théâtrale. Le perroquet imite comme vous les sons qu'il entend, comme vous aussi il contrefait chacun, mais ne crée rien. Vous imitez l'ânesse de Balaam qui,

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Celui qui élève en honneur un homme qui n'est pas sage, est comme celui qui jette une pierre dans le monceau de Mercure. » (*Prov. de Sal.*, ch. XXVI, § 1, 8.) Les monceaux de Mercure étaient des monticules consacrés à cette divinité, comme il y en eut à Mars, à Jupiter, etc., ce qui forma les Martimont, les Montjoie, etc. Tite-Live, au ch. XLIV du livre xxvi de son Histoire, cite un monticule consacré à Mercure, et qui avait conservé le nom de ce Dieu : « Quod ubi egressus Scipio in tumulum, quem Mercurii vocant... »

bien qu'insensée, enseignait le prophète, grâce à la langue que le Seigneur lui avait déliée <sup>1</sup>. Repentez-vous, pauvres du Christ, et lisez avec ardeur les livres, sans lesquels vous ne pourrez jamais être convenablement pénétrés de l'évangile de paix.

L'apôtre saint Paul, ce prédicateur de la vérité et le plus grand docteur du monde, prie Timothée de lui apporter pour tout mobilier trois choses, sa chape, ses livres et du parchemin <sup>2</sup>, se donnant ainsi comme modèle aux ecclésiastiques, pour que ces derniers portent un costume d'ordonnance, aient des livres pour le secours de leurs études et du parchemin pour écrire, chose que l'apôtre appréciait beaucoup, car il répétait : « *Surtout n'oubliez pas le parchemin.* » Le clerc complètement ignorant dans l'art d'écrire est certainement manchot, honteusement mutilé et préjudiciable en beaucoup de choses. Il frappe l'air de sa voix, n'édifie que ceux qui sont présents, et ne prépare rien à ceux qui sont absents ou qui viendront plus tard. Ezéchiel dit : « *L'homme avait une écritoire sur les reins qui marquait d'un thau le front de*

<sup>1</sup> *Nombres*, ch. XXII, 5.

<sup>2</sup> Allusion à ces paroles de saint Paul . « Apportez-moi en venant le manteau que j'ai laissé à Troade, chez Carpus, et mes livres, et surtout mes papiers. » (2<sup>e</sup> épît. de saint Paul à Timoth., ch. IV, § II. 13.)

*ceux qui gémissaient*<sup>1</sup>; » insinuant figurément que celui qui ne sait point écrire ne peut s'arroger le droit de prêcher la pénitence.

Enfin, avant de terminer ce présent chapitre, les livres vous supplient d'appliquer à l'étude les jeunes gens ignorants, de leur administrer les choses nécessaires, de leur apprendre non-seulement la vérité, mais la discipline et la science, de les effrayer par les coups, de les attirer par vos caresses, de les dompter par de petits présents ou par des rigueurs pénibles, afin qu'ils deviennent en même temps socratiques par leurs mœurs et péripatéticiens par leurs doctrines. Que le discret père de famille qui vous a introduit hier à la onzième heure dans sa vigne, ne se repente pas de s'y être pris trop tard<sup>2</sup>. Plût à Dieu que, comme le sage villageois, vous ayez honte de mendier, car alors vous vous adonneriez certainement avec plus de plaisir aux livres et à l'étude.

<sup>1</sup> *Ezéch.*, ch. IX, 2 et 4.

<sup>2</sup> *Ev. sel. S. Matth.*, ch. XX, § 1, 1 et suiv.







## CHAPITRE VII

LAMENTATION SUR LA DESTRUCTION DES LIVRES  
CAUSÉE PAR LES GUERRES ET LES INCENDIES.

---

**C**RÉATEUR et puissant ami de la paix, anéantis les nations qui veulent la guerre et qui nuisent aux livres plus que tous les autres fléaux! Car les guerres que ne guident pas les jugements de la raison se déchainent avec une violence pleine de fureur entre les combattants. Et comme elles ne se servent pas du gouvernail de la raison, elles détruisent sans discernement les vases qui la renferment. Alors le prudent Apollon est soumis à Python<sup>1</sup>; alors Phronésis, au moment d'être

<sup>1</sup> Allusion au serpent de ce nom tué par Apollon.

mère, devient Phrénésis et est réduite en la puissance de la frénésie <sup>1</sup>. Alors Pégase ailé est renfermé dans l'étable de Coridon, et l'éloquent Mercure en demeure interdit ! La pointe de l'erreur transperce la sage Pallas, et la tyrannie farouche de la folie impose silence aux agréables muses. O spectacle cruel, où l'on voit Aristote, le Phœbus des philosophes, à qui le maître de la puissance a confié lui-même sa puissance, enchaîné par des mains criminelles, retenu par des ferrements infâmes, porté sur les épaules des lanistes hors de la maison de Socrate, où l'on voit celui qui méritait d'obtenir le commandement dans la direction du monde et l'empire plus que l'empereur, soumis, par le droit le plus injuste de la guerre, à un vil esclave ! O inique puissance des ténèbres, qui ne craint pas d'avilir la divinité prouvée de Platon, qui, avant que le Créateur eût apaisé la révolte du chaos combattant contre lui, et avant qu'il n'eût donné une âme à la matière, fut digne d'exposer aux yeux du Créateur ces *espèces idéales*, pour démontrer à son auteur même l'archétype du monde, et faire découler un monde sensible de son modèle supérieur <sup>2</sup> ! O aspect lamentable,

<sup>1</sup> L'auteur fait ici un jeu de mots entre le mot grec *φρόνησις*, sagesse, et le mot latin *phrenesis*, fureur violente.

<sup>2</sup> On sait que quelques Pères de l'Église, dans l'admiration qu'excitèrent en eux les œuvres de Platon, le rangèrent

qui montre le moral Socrate, dont les actes, la vertu et les paroles, furent l'unique doctrine, et qui fit sortir des principes de la nature les justes lois de la république, soumis au pouvoir d'un bourreau vicieux ! Nous déplorons le sort de Pythagore, ce père de l'harmonie, atrocement flagellé par les Furies irritées, et forcé de rendre, à la place de chants, des cris de colombe. Nous prenons pitié de Zénon, prince des stoïques, qui, de peur de trahir son secret, se coupa la langue avec ses dents et la jeta intrépidement à la face du tyran <sup>1</sup>. Rappelons également Adiomérite, qui fut pilé dans un mortier <sup>2</sup>.

au nombre des saints; d'autres, au contraire, lui refusèrent cet honneur, et c'est probablement à ces derniers que R. de Bury fait allusion, lorsqu'il parle de l'unique puissance des ténèbres, qui ne craint point d'avilir sa divinité. Dans cette phrase, peu claire, il faut le dire, l'auteur cherche à expliquer également en peu de mots le système de Platon sur la formation du monde... On sait que, d'après la doctrine du célèbre philosophe d'Égine, les *idées* qui éclairent la raison humaine appartiennent aussi à l'intelligence divine, qu'elles ont servi de modèle à Dieu, qu'elles sont les modèles, les formes éternelles de tout ce qui existe, et que c'est pourquoi elles ont reçu le nom d'archétypes.

<sup>1</sup> Rich. de Bury confond ici Zénon d'Elée qui, d'après Plutarque (contre Colotes, éd. Reiske, t. X, p. 60), mourut de cette manière, et Zénon de Cittium, le fondateur du stoïcisme, qui mourut de vieillesse, à 98 ans.

<sup>2</sup> Plusieurs éditions écrivent *Adiomerita*, les mss. *Adiomelonta*, l'éd. d'Oxf. seule dit *Anaxarchus*. Cicéron, Valère Maxime, Diogène Laërce, Boëce et Tertullien racontent en

Certainement nous ne pourrons jamais nous lamenter avec une douleur tout à fait digne, sur tous les livres qui périrent par le fait de la guerre, dans les diverses parties du monde. Nous rappellerons cependant, d'après Aulu-Gelle<sup>1</sup>, dans un langage plein de tristesse, l'horrible pillage exercé par des soldats auxiliaires dans la première<sup>2</sup> guerre d'Alexandrie, où 700,000 volumes<sup>3</sup>, rassemblés en Égypte par le soin des Ptolémées, devinrent la proie des flammes. Quelle race atlantique périt alors ! les mouvements des globes, les éclipses des planètes, la nature de la voie lactée, les générations avant-courrières des comètes, enfin tout ce qui existe dans le ciel et l'éther. Qui ne frémit d'horreur d'un si funeste holocauste, où l'encre est offerte à la place du sang ?

Les neiges éblouissantes du parchemin craquant sont couvertes de sang, là où sont anéantis par les flammes dévorantes tant de milliers d'innocents, de la bouche desquels il ne sortit jamais un mensonge. Le feu, qui ne sait rien épargner, réduit

effet qu'Anaxarque étant tombé entre les mains de Nicocréon, de Chypre, il fut pilé dans un mortier par ordre de ce tyran, dont il s'était attiré la haine. Quant à Adiomérite, c'est certainement une erreur de scribe.

<sup>1</sup> *Nuits attiques* liv. VI, ch. xvii.

<sup>2</sup> Et non seconde, comme l'écrit à tort Richard de Bury.

<sup>3</sup> Et non 70,000.

en une cendre infecte tous ces écrits de la vérité éternelle. Les sacrifices des filles d'Agamemnon et de Jephté, pieuses filles égorgées par le glaive paternel, semblent être des crimes moins affreux. Que de travaux exécutés par le célèbre Hercule ont dû périr, puisque alors il fut jeté dans les flammes pour la seconde fois<sup>1</sup>. Hercule, qui à cause de sa science dans l'astronomie, est représenté le col courbé, soutenant le ciel.

Les destins du ciel que Jonanchus<sup>2</sup> ne sut ni

<sup>1</sup> Allusion au genre de mort d'Hercule, qui, comme on le sait, périt dans les flammes, et à l'incendie qui anéantit ses œuvres.

<sup>2</sup> Les éditeurs des différentes éditions et les scribes des mss. que nous avons collationnés, ont paru fort embarrassés sur la lecture de ce mot. La majorité des éditions écrit *Jonanchus*, l'édition d'Oxford met *Jonathas*, le ms. 797 St. Victor, *Jovi et Thus*, enfin les mss. 2454 et 33352<sup>e</sup> donnent la variante *Jonichus*. C'est cette dernière forme qui est la meilleure. Richard de Bury, qui vivait dans un temps où l'on admettait sans examen les fables les plus grossières, veut parler ici de Jonicus ou Jonithus, inventé par l'impositeur Methodius, comme le quatrième fils de Noé. D'après ce livre apocryphe, ce Jonanchus aurait été, en effet, inspiré divinement et aurait prédit à Nemrod qu'il devait régner sur la terre. Selon l'auteur anonyme d'un poème intitulé : *Introductoire d'Astronomie*, ms. du XIII<sup>e</sup> siècle conservé à la Bibliothèque impériale sous le n<sup>o</sup> 7485 anc. fonds fr., Jonites était le premier astronome du monde :

En ce ot tout son tens alœ  
Yonites li filz Noe  
Li meins nez de touz ses enfanz  
Puis que li deluges fu granz

de l'homme ni par l'homme, mais qu'il reçut par une inspiration divine, et que Zoroastre, son frère, abandonna pour servir les esprits immondes; tout ce que le saint Enoch, gouverneur du paradis, prophétisa avant qu'il ne fût enlevé du monde<sup>1</sup>; enfin tout ce qu'Adam, le premier, avait enseigné à ses fils, c'est-à-dire comment ravi en extase il avait prévu tout l'avenir dans le livre de l'éternité<sup>2</sup>, sont considérés comme ayant été probablement détruits par ces abominables flammes.

La religion des Égyptiens, que recommande le livre Logostalios de cette admirable république de la vieille Athènes<sup>3</sup>; les observations des Chaldéens qui ont précédé de plusieurs milliers d'années les

Et que Noe del arche eissi  
 Ot it ce filz qui ot nom eissi.  
 Cist trova le art de astronomie  
 Et i usa toute sa vie  
 Nemroth le jaiant en fist sage.

Jonichus, étant fils de Noé, se trouvait naturellement parent d'Abraham, qui, d'après les mages de Perse, est le même que Zoroastre. Cette étroite union entre Abraham et Zoroastre explique cette phrase incompréhensible au premier abord.

<sup>1</sup> Les prophéties d'Enoch forment un des nombreux livres apocryphes attribués, pendant le moyen âge, à ce saint homme. Voy. Fabricius. *Codex pseudepigraphus Veteris Testamenti*, etc. Hamburgi, 1713.

<sup>2</sup> Adam a été, en effet, regardé comme prophète.

<sup>3</sup> Nous avons cherché longtemps ce que pouvait être ce *Liber logostalios*, cité par Bury comme ayant communiqué la philosophie égyptienne aux Athéniens, et nos recherches à cet égard ont été complètement vaines. Nous sommes

poésies grecques d'Athènes<sup>1</sup>; les cérémonies des Arabes et des Indiens; les traités d'architecture des Juifs; l'agriculture transmise par Noé aux Babyloniens<sup>2</sup>; les présages de Moïse<sup>3</sup>; la planimétrie de Josué<sup>4</sup>; les énigmes de Samson<sup>5</sup>; les problèmes de Salomon, discutés clairement depuis

donc forcé de soumettre ici une hypothèse qui, nous le croyons, ne manque point complètement de solidité. Au lieu de Logostalios, qui semble mal écrit, nous préférerions diviser ce mot en deux et lire *Logos Tales* (p. λογος θαλε-τις), c'est-à-dire le traité de Thalès. Or, le philosophe Thalès a été regardé, surtout au moyen âge, comme ayant été le premier qui ait communiqué aux Grecs la philosophie des Egyptiens. (Voy. à ce sujet, Fabricius, *Biblioth. græc.*, tom. I; Aboulfarage, *Hist. arab.*; Herbelot, *Biblioth. orient.*)

<sup>1</sup> L'auteur fait ici allusion aux observations que les Chaldéens donnèrent dans Babylone à Callisthènes pour Aristote. (Voy. Porphyre. *Apud simpl. in libr. II, Aristotel. de cælo.*)

<sup>2</sup> Allusion à ce passage du livre apocryphe attribué à Noé et intitulé : *Quæ Noachus post diluuium suos docuit*. « Cæterum Noa antequam discederet ad Armenia, docuit illos simplicem agriculturam, etc. » Voy. Fabricius, *Codex pseudepigraphus*.

<sup>3</sup> Allusion au *Liber sermonum mysticorum*, livre apocryphe attribué à Moïse. (Voy. In actis synod. Nicænæ, lib. II, cap. XVIII, p. 28; Fabricius, *Codex pseudepigraphus*, p. 845.)

<sup>4</sup> Allusion au partage ordonné par Josué. « Étant partis, ils reconnurent avec soin la terre, et la divisèrent en sept parts, qu'ils écrivirent dans un livre, et ils revinrent trouver Josué au camp à Silo. » (*Josué*, ch. XVIII, § II, 9.)

<sup>5</sup> Allusion aux énigmes proposées par Samson aux trente jeunes gens de la ville de Thamnatha.



le cèdre du Liban jusqu'à l'hyssope<sup>1</sup> ; les antidotes d'Esculape<sup>2</sup> ; la grammaire de Cadmus<sup>3</sup> ; les poèmes du Parnasse ; les oracles d'Apollon ; les argonautiques de Jason<sup>4</sup> ; les stratagèmes de Palamède<sup>5</sup>, et d'autres secrets infinis de la science, sont regardés comme ayant été perdus dans ces incendies.

Le syllogisme sans réplique de la quadrature du cercle aurait-il échappé à Aristote, si les livres des anciens, qui contenaient l'explication de la nature, avaient survécu à ces horribles combats ? Il n'aurait point présenté ces problèmes de l'é-

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : Salomon composa aussi trois mille paraboles, et il fit cinq mille cantiques. Il traita aussi de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à l'hyssope qui sort de la muraille. (*Rois*, liv. III, ch. IV, § III, 32 et 33.)

<sup>2</sup> Ouvrage apocryphe d'Aesclepios, plus connu sous le nom d'Esculape, qui n'a laissé aucun ouvrage, et que nous ne connaissons que par ce qu'en ont écrit Pindare (*Ném.* III, v. 92, et *Pyth.*, III, v. 84), Platon (*Polit.*, libr. III), Sextus Empiricus, etc., etc.

<sup>3</sup> On sait que Cadmus, fils d'Agénor, était regardé comme ayant rapporté de Phénicie, chez les Grecs, dix-sept lettres de l'alphabet.

<sup>4</sup> Allusion aux poèmes grecs ou latins, appelés *Argonautiques*, dans lesquels se trouvent renfermées les aventures de Jason.

<sup>5</sup> L'auteur fait ici allusion au jeu des échecs, inventé, disait-on, par Palamède, au siège de Troyes, qui avait eu le dessein de décrire les combats arrivés pendant ce long siège, entre les Grecs et les Troyens.

ternité du monde, de la pluralité et de la perpétuité des intelligences humaines, comme on le croit vraisemblablement, si la science parfaite des anciens n'avait été compromise par le malheur de ces guerres odieuses. Car, par la guerre, nous sommes dispersés dans des pays étrangers, nous sommes massacrés, blessés, et énormément mutilés, nous sommes ensevelis sous la terre, nous sommes submergés par la mer, nous sommes dévorés par les flammes, nous sommes anéantis par tous les genres de mort. Que le belliqueux Scipion répandit de notre sang, en cherchant à renverser Carthage, rivale ennemie de l'empire romain ! Que la guerre décennale de Troyes priva de la lumière du jour des millions d'entre nous ! Combien d'entre nous cherchèrent un lieu de retraite dans les provinces les plus éloignées, après que Cicéron eut été assassiné par ordre d'Antoine ! Combien d'entre nous, qui, semblables à des brebis dont le pasteur a été tué, furent, après le bannissement de Boëce, dispersés par Théodoric dans les différentes parties du monde ! Lorsque Sénèque, tantôt volontairement, tantôt malgré lui, se présentant aux portes de la mort, eut succombé aux embûches de Néron, combien d'entre nous, dispersés par lui, furent en larmes, sans savoir dans quelles contrées ils devaient demander l'hospitalité !

Cette translation de livres, faite par ordre de Xerxès, d'Athènes en Perse, et que Séleucus ramena de Perse à Athènes, fut très-avantageuse. Quel heureux contentement, quelle allégresse extrême vit-on alors éclater à Athènes, lorsque cette mère, bondissant de joie, alla au devant de ses enfants, montrant à sa postérité déjà vieillie l'antique demeure maternelle qui leur était rendue. Bientôt des meubles en bois de cèdre, garnis de tablettes soigneusement polies, se recouvrent d'or et d'ivoire; les titres sont marqués sur les petites cases dans lesquelles les volumes portés avec respect, sont placés très-délicatement, afin que la sortie de l'un ou sa trop grande proximité ne froisse l'autre.

Du reste, les dommages arrivés à toute espèce de livres par les séditions qu'engendre la guerre sont infinis. Or, comme il est impossible d'aller au delà de l'infini, nous mettrons ici un terme à nos regrets, en rappelant la prière que nous avons faite au commencement de ce chapitre, dans laquelle nous supplions le chef de l'Olympe, dispensateur sublime de l'univers, de consolider la paix, d'éloigner la guerre, et de prendre sous sa protection les temps paisibles.





## CHAPITRE VIII

DES NOMBREUSES OCCASIONS MISES A PROFIT PAR  
L'AUTEUR POUR ACQUÉRIR DES LIVRES.

---

**T**OUTES choses ont leur temps et leur moment favorable, dit l'Ecclésiaste<sup>1</sup>. Suivant ce précepte, nous pensons que le moment est venu de faire connaître les nombreuses occasions que la bonté divine nous a fournies pour l'acquisition de nos livres. Car, bien que nous nous soyons plu dès notre enfance à former spécialement des relations étroites avec les hommes lettrés et les amateurs de livres, cependant ayant continué ces rapports à l'époque de la prospérité du roi, qui nous

<sup>1</sup> *Ecclés.*, ch. VIII.

comptait parmi ses serviteurs, nous obtînmes une permission beaucoup plus large de visiter en quelque lieu que ce soit, pour notre plaisir, et comme en chassant au milieu des taillis les plus recherchés, les librairies publiques ou privées des séculiers et des réguliers.

Pendant que nous remplissions les fonctions de chancelier et de trésorier auprès du très-illustre et très-invincible Édouard III, le triomphant roi d'Angleterre,—que le Très-Haut le trouve digne de lui conserver des jours longs et tranquilles!—après une première étude de tout ce qui concernait la cour et les affaires publiques du royaume, nous eûmes toutes facilités, grâce à la faveur royale, de fouiller librement les recoins les plus obscurs des bibliothèques.

Car la rapide renommée avait déjà répandu de toutes parts le but de nos désirs; et on rapportait que nous languissions par notre amour pour les livres et surtout pour les vieux, et que l'on gagnait plutôt notre faveur par des manuscrits que par de l'argent. Aussi, comme grâce à la bonté du prince digne de mémoire dont nous avons déjà parlé, nous pouvions nuire ou servir, protéger ou repousser les grands et les petits, il arriva qu'à la place des présents les plus somptueux, des dons les plus agréables, il nous fut offert en abondance de sales cahiers, des manuscrits

décépits, qui à nos yeux comme à notre cœur n'en étaient pas moins précieux. Alors, devant nous s'ouvraient les armoires<sup>1</sup> des plus grands monastères, les coffres étaient apportés, les sacs se déliaient; les volumes endormis dans leurs tombeaux depuis bien des siècles se réveillaient étonnés, et ceux qui se trouvaient placés dans des lieux obscurs étaient inondés par les rayons de cette lumière nouvelle. Les volumes autrefois les plus beaux, aujourd'hui gâtés et hideux, couverts de la fiente des souris et percés par les morsures des vers, gisaient inanimés. Ceux jadis revêtus de pourpre ou de lin, maintenant livrés à l'oubli, ensevelis sous la cendre et le cilice, paraissaient être devenus la demeure des teignes.

Néanmoins, au milieu d'eux, où nous rencontrions à la fois l'objet et le remède de notre amour, nous passions ce temps si désiré, plus voluptueusement que ne l'aurait fait un médecin dans le lieu qui renferme ses aromates. C'est ainsi que ces vases sacrés de la science étaient livrés à la volonté de notre disposition, que quelques-uns nous étaient vendus, d'autres donnés, et un grand nombre communiqués pour un temps.

D'ailleurs, ceux qui nous virent heureux de ces sortes de présents s'étudiaient volontairement à

<sup>1</sup> L'*armarium* était, au moyen âge, synonyme de bibliothèque. (Voy. Ducange, au mot *armaria*.)

satisfaire nos désirs, et ils étaient encore plus empressés de s'en débarrasser que de nous les donner pour notre service. Nous prenions également soin de leurs affaires afin d'accroître leurs gains, et pour que rien ne se fasse au détriment de la justice.

Si nous avions aimé les coupes d'or et d'argent, les chevaux de grand prix et les sommes considérables qui nous revenaient, nous aurions pu devenir alors un des hommes les plus riches de notre temps. Mais, en vérité, nous préférions le livre à la livre, compter les manuscrits que les florins, et posséder de minces plaquettes plutôt que des palefrois magnifiquement caparaçonnés.

Chargé par le roi, d'éternelle mémoire, d'ambassades fréquentes, nous fûmes envoyé, à cause des affaires multipliées de l'État et dans des temps périlleux, tantôt au Saint-Siège de Rome, tantôt à la cour de France, même dans d'autres pays, portant partout cette ardente passion des livres, que toutes les eaux du monde n'auraient pu éteindre, amour qui adoucissait comme une potion pharmaceutique les amertumes du voyage; amour qui nous permettait, après les difficultés épineuses, les détours obscurs des affaires et les labyrinthes inextricables de la politique, de respirer quelque temps l'air d'un plus doux atmosphère.



O bienheureux Dieu des dieux dans Sion ! quel torrent de volupté a réjoui notre cœur toutes les fois que nous avons eu le loisir de visiter Paris <sup>1</sup>,

<sup>1</sup> Paris était alors, ce qu'il a toujours été, le rendez-vous de toutes les intelligences. Nos pères l'appelaient Cariata-sopher (cité des lettres). Les possesseurs de la collection des Pièces rares ou inédites, publiée par les soins de M. Aug. Aubry, ont dû voir, dans la *Description de Paris au xv<sup>e</sup> siècle*, de Guilbert de Metz, publiée par notre confrère M. Leroux de Lincy, la réputation, on pourrait dire l'auréole de gloire, qui semblait entourer, dès cette époque, la capitale de la France. Nous ajoutons ici un éloge composé au xiii<sup>e</sup> siècle, et cité par le savant M. E. Littré, dans le tome XXII de l'*Histoire littéraire de la France*.

O dulcis Parisius, decor omnis ville,  
Civitates superans omnes modis mille,  
Mihi crudelissimus janitor est ille,  
Qui me te non patitur ingredi tranquille,  
Et vagos evadere fluctus hujus Scille.

Super omnes obtines urbes principatum,  
Fecundans jocalibus stallos civitatum,  
Que, reddentes debitum tibi famulatum,  
Per terram et Sequane remittunt meatum  
Quicquid eis contulit aer aqua, pratam.

O dulcis Parisius, in qua quondam visi  
Tam diu prosperius, a qua me divisi  
Assectato sidere casus improvisi ;  
Nescio quid faciam, moriar, te nisi  
Adhuc saltem videam, sancte Dyonisi !

O dulcis Parisius, parens sine pare,  
Solita scolaribus bona tot parare ;  
Urbs nulla se audeat tibi comparare, etc.

(Bibl. de Reims, ms. J., 743.)

Le célèbre chirurgien Lanfranc ne ménage pas non plus son enthousiasme. « Paris, terre de paix et d'étude... Paris, pour le siège de la majesté royale, pour l'excellence de toy... Paris, pour l'abundance de biens, pour l'intelligence des philozophes, pour la seurmontance des theologiens, tu peuls estre dite Paradis. Paris, royale cité sans

ce paradis de l'Univers. Là par l'ardeur de notre passion les jours s'écoulaient trop vite; là, existent des bibliothèques, bien plus agréables que des vases remplis de parfums; là, des vergers abondants en toutes sortes de livres; là, des prés académiques, jardin des péripatéticiens, hauteur du Parnasse, portique des stoïciens; là, on voit Aristote, qui mesure la science aussi bien que l'art, et de qui découle tout ce qui est bon en fait de doctrines, du moins dans ce monde sublunaire, si sujet au changement; là, Ptolémée et Genzachar mesurent par des figures et des nombres les apsides épicycles et excen-

per; Paris, *Parisius*, c'est-à-dire juste, car tu scés trouver le juste en toutes sciences, car en toy chascun use de son droit; Paris, engendrans les clers, car tous jours conceptions negligens en ton ventre au derrenier sages: de mal à moy qui tant de temps ay perdu sans véoir ton très honorable et très saint estude...

(Cirurgie de maistre Lanfranc,  
B. I, ms. 7646, f<sup>o</sup> 10.)

Cette ballade d'Eustache Deschamps, contemporain de R. de Bury, caractérise également l'attrait qu'aux yeux des étrangers possédait la capitale de la France.

C'est la cité sur toutes couronnée,  
Fontaine et puis de sens et de clergie,  
Sur le fleuve de Saine située;  
Vignes, et bois, et terres, et prairie,  
De touz les biens de ceste mortel vie  
A plus qu'autres citez n'ont.  
Tuit estrangier l'ament et ameront;  
Car pour déduit, et pour este jolis,  
Jamais cité tele ne trouveront;  
Rien ne se peut comparer à Paris.

triques des planètes; là, Paul révèle les mystères et Denis coordonne et explique sa hiérarchie <sup>1</sup>; là, la vierge Carmenta représente en caractères latins tout ce que Cadmus et les phéniciens ont rassemblé sur la grammaire <sup>2</sup>. Aussi là puisions-nous dans nos trésors et déliions-nous de grand cœur les cordons de notre bourse; nous jetions l'argent à pleines mains, et nous retirions de l'ordure et de la poussière des livres inappréciables.

Il n'est jamais mauvais qu'un acheteur se fasse connaître. Mais quelle joie et quel bonheur de réunir en un faisceau les armes de la milice cléricale et de les avoir à sa disposition pour réprimer les erreurs des hérétiques quand ils se soulèvent! Bien plus, nous avons su saisir dès l'enfance les occasions les plus favorables, en nous joignant, avec une très-grande sollicitude et sans aucune espèce de faveur injuste, à la société des maîtres, des professeurs et des écoliers, que l'élévation de leur esprit et la renommée de leur doctrine rendaient les plus célèbres. Fortifié dans leurs entretiens bienveillants, tantôt en exposant des arguments en public, tantôt en lisant des traités des docteurs catholiques ou des travaux philosophiques, nous étions délicieusement ré-

<sup>1</sup> Ouvrage apocryphe attribué à Denis l'Aréopagite.

<sup>2</sup> L'auteur semble vouloir dire ici que les auteurs grecs étaient expliqués d'après des traductions latines.

chauffé par cette nourriture de l'esprit aussi abondante que variée. Tels étaient les compagnons d'armes que nous nous étions choisis, dans notre apprentissage de guerre; tels étaient nos camarades de chambre; tels étaient nos compagnons de route; tels étaient nos commensaux à table; tels étaient nos compagnons de fortune. Mais, comme il n'est permis à aucun bonheur de durer toujours, nous n'étions que trop souvent privé de la présence réelle de ces hommes éclairés, lorsque, grâce à la justice du ciel, ils étaient promus à des grades ecclésiastiques et à des dignités qui leur étaient dus. Aussi arrivait-il qu'occupés, comme il le fallait, de leurs propres affaires, ils se trouvaient dans la nécessité de se refuser à nos désirs.

Nous parlerons également de la voie la plus courte par laquelle venait entre nos mains un nombre considérable d'ouvrages tant anciens que modernes. Jamais nous n'avons eu en horreur la pauvreté des religieux mendiants, embrassée pour le Christ; au contraire, de quelques points du monde qu'ils vinssent, nous les faisons jouir des étreintes amicales de notre compassion. Nous cherchions par une affabilité familière à exciter en eux du dévouement pour notre personne; nous les encourageons, à cause de Dieu, par la libéralité généreuse de nos bienfaits, et nous nous rendions ainsi

le protecteur commun de tous, de manière cependant que nous paraissions avoir adopté chacun d'eux avec une sorte de paternité. Dans toutes les circonstances nous devenions pour eux un refuge ; pour eux la source de nos faveurs ne tarissait jamais : aussi méritions-nous de les avoir comme les plus dévoués et les plus zélés exécuteurs de nos désirs, tant par leurs soins que par leurs travaux. Ceux-ci traversant la mer et les déserts, parcourant la terre en tous sens ne manquaient pas, dans l'espoir très-certain d'une récompense, de seconder nos désirs en recherchant attentivement tous les ouvrages en honneur dans les universités des différentes provinces qu'ils visitaient.

Quel levreau pouvait se cacher au milieu de chasseurs aussi rusés ? Quel petit poisson aurait évité tantôt l'hameçon, tantôt la ligne, tantôt le filet qui lui étaient jetés ?

Depuis le corps de la divine loi jusqu'au traité de sophismes étrangers, rien ne pouvait échapper à leurs yeux scrutateurs. Un pieux sermon retentissait-il à la source de la foi chrétienne, cette sainte cour romaine ; une question étrangère s'agitait-elle sur un nouveau sujet ; l'école solide de Paris, qui s'occupe plus de la recherche des antiquités que de la production de subtiles vérités, l'école ingénieuse de l'Angleterre, entourée de ses vieilles lumières, produisait-elle quelque

chose pour le développement de la science ; émettait-elle quelque nouveau rayon de vérité en faveur de la manifestation de la foi, aussitôt éclos nous en étions instruits, et, sortis de la cuve du meilleur pressoir, ils parvenaient intacts et sans aucune altération dans le tonneau de notre mémoire.

Lorsqu'il arrivait que nous nous détournions dans des villes et des localités où les pauvres susdits avaient leurs couvents, nous ne manquions jamais de visiter leurs bibliothèques et tous les endroits qui renfermaient des livres. Là, au milieu de la plus grande pauvreté, nous trouvions entassés des trésors infinis de sagesse ; nous rencontrions, non-seulement dans leurs paniers et leurs sacs, les miettes que les maîtres jettent de leurs tables aux petits chiens, mais aussi le pain sans levain de la Proposition, le pain des anges, qui porte en lui-même toute sa saveur, les greniers remplis de froment par Joseph, toutes les richesses de l'Égypte, tous les dons magnifiques que la reine de Saba offrit à Salomon<sup>1</sup>.

Ce sont des fourmis qui récoltent continuellement pendant la moisson<sup>2</sup>, et des abeilles intelligentes qui ne cessent de fabriquer leurs cellules de

<sup>1</sup> *Rois*, liv. III, ch. x, § 11, 10.

<sup>2</sup> *Prov.*, ch. XXX, § 14, 25.



miel. Ce sont les véritables successeurs de Bezaleel <sup>1</sup>, qui recherchent avidement l'argent, l'or, les perles, avec lesquels ils décorent le temple de l'Église. Ce sont d'habiles brodeurs, qui tissent l'éphod et le rational du grand pontife <sup>2</sup>, ainsi que les vêtements si variés des prêtres. Ils réparent les courtines, les manteaux et les peaux de moutons teintes en rouge <sup>3</sup>, avec lesquels ils couvrent le tabernacle de l'Église militante. Ils sèment comme les laboureurs, ils broient comme les bœufs, ils résonnent comme les trompettes. Pléiades brillantes, étoiles demeurant dans leur rang, qui ne cessent de combattre contre Sisara <sup>4</sup> ! Et, afin que la vérité soit honorée, avouons qu'entrés dans la vigne du Seigneur seulement vers la onzième heure (comme nous l'avons déjà dit au Chapitre VI de cet ouvrage), ils ont plus ajouté dans cette heure si courte à la page des livres sacrés que tous les autres vigneron réunis. Ils suivent les traces de saint Paul qui, le dernier croyant et le premier prédicateur, répandit l'Evan-

<sup>1</sup> Bezaleel fut choisi par Dieu pour travailler à son tabernacle. (*Exod.*, ch. XXXI, § 1, 2 à 5 et ch. XXXV, § III, 30 à 34.)

<sup>2</sup> *Exod.*, ch. XXXV, § 1, 9.

<sup>3</sup> *Exod.*, ch. XXV, § 1, 5 et ch. XXXV, § II, 23.

<sup>4</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « On a combattu contre eux du haut du ciel ; les étoiles, demeurant dans leur rang et dans leur cours ordinaire, ont combattu contre Sisara. » (*Juges*, ch. V, § II, 20.)



gile plus loin que qui que ce soit<sup>1</sup>. De tous ceux qui tiennent à l'état ecclésiastique, nous n'admettions à nos côtés, comme faisant partie de notre famille, que les religieux de l'ordre des Prêcheurs et de l'ordre des Mineurs, hommes aussi remarquables par leurs bonnes mœurs que par leur savoir, qui s'efforcent, par des études inouïes, à corriger, éclaircir, assembler et compiler les livres les plus divers.

Certainement, quoique, grâce aux communications multipliées de tous les religieux en général, nous ayons obtenu des copies de plusieurs ouvrages anciens et modernes, nous proclamons cependant hautement les Frères Prêcheurs pour leur mérite en cette occasion; car mieux que tous les autres nous les avons trouvés faciles dans leur communication, ne refusant jamais ce qu'ils possédaient; aussi les considérons-nous comme des possesseurs intelligents et généreux, doués par la libéralité divine d'une sagesse éclairée.

<sup>1</sup> *Ev. selon S. Matth.*, ch. XX, § 1, 1. Il y a une hymne composée au XIII<sup>e</sup> siècle en l'honneur de saint Dominique, que Richard de Bury devait certainement connaître, puisqu'elle se trouvait dans le bréviaire des Frères Prêcheurs, et qui montre en effet le fondateur de l'ordre séraphique comme répandant au loin la doctrine évangélique.

Doctrinam evangelicam  
Spargens per orbis cardinem.  
Pestem fugat hæreticam  
Novum producens ordinem.

En dehors de toutes les occasions dont nous venons de parler, nous avons pu, en répandant de l'argent, nous mettre en relation avec les libraires et les bouquinistes, non-seulement de notre pays, mais encore de la France, de l'Allemagne et de l'Italie. Pour nous apporter ou nous transmettre nos livres désirés, ils n'étaient nullement empêchés par les distances, nullement effrayés par les fureurs de la mer, nullement arrêtés par les dépenses. Ils tenaient pour certain que l'espoir qu'ils déposaient dans notre sein ne serait pas déçu, et qu'auprès de nous une grande récompense les attendait.

Enfin recherchant l'amitié de chacun, nous ne négligions point l'affection des recteurs des écoles rurales, ni celle des pédagogues des enfants grossiers, et quand le temps nous le permettait, entrant dans leurs jardins ou dans leurs petits champs, nous cueillions les fleurs les plus odoriférantes, et nous arrachions les racines négligées, propres cependant aux hommes studieux, et qui peuvent, une fois leur goût sauvage et ranci digéré, fortifier par leur vertu les artères pectorales de l'éloquence. Parmi elles, nous découvrions quelquefois des choses dignes d'être remises à neuf, et qui, habilement nettoyées, après avoir perdu cette rouille honteuse de vétusté, méritaient de posséder de nouveau une agréable physionomie. Ayant employé les moyens

nécessaires, nous les avons rendues à une santé nouvelle, à l'image de la résurrection future.

Du reste, il y avait toujours auprès de nous, dans nos manoirs, un grand nombre d'antiquaires, de scribes, de correcteurs, d'assembleurs, d'enlumineurs, et généralement de gens qui pouvaient suer utilement au service des livres. Enfin, tous ceux des deux sexes qui avaient quelque commerce avec les livres, de quelque état, dignité ou condition qu'ils fussent, pouvaient facilement trouver la porte de notre cœur et un gîte agréable dans le sein de notre affection. Nous recevions ainsi toutes les personnes qui nous apportaient des manuscrits, afin que le nombre de ceux qui étaient venus les premiers n'engendrât point du dédain pour les suivants, et que le bienfait accordé la veille ne nuisît pas à celui du jour. C'est pourquoi nous servant de toutes les personnes dont nous venons de parler, comme de véritables aimants qui attiraient à nous les livres, nous eûmes un accroissement considérable des vases de la science, et une nuée très-variée des meilleurs ouvrages.

C'est ce que nous avons entrepris de narrer dans le présent chapitre.





## CHAPITRE IX

QUE LES ANCIENS L'EMPORTENT SUR LES MODERNES  
DANS LEUR ARDEUR POUR LA SCIENCE.

---

**B**IEN que les œuvres des modernes aient répondu à nos désirs, et que nous ayons toujours entouré de notre affection ceux qui s'adonnaient à l'étude, et qui ajoutaient quelque chose d'utile ou de subtil aux maximes des Pères, nous avons désiré cependant approfondir avec une ardeur plus dévorante les travaux des anciens. Car, soit qu'ils jouissent naturellement de la qualité d'un esprit plus délié, soit qu'ils aient étudié d'un manière plus profonde, soit qu'à cause de ces deux choses réunies, ils obtiennent un plus

grand succès, nous reconnaissons évidemment que leurs successeurs suffisent à peine à discuter les travaux accomplis par leurs ancêtres, et à comprendre en un résumé de doctrine ce que les anciens ont retiré de leurs découvertes ardues. De plus, de même que nous lisons qu'ils l'emportent par la beauté corporelle, ce que les temps modernes reconnaissent, de même nous soutenons, ce qui n'a rien d'absurde, que la plupart l'ont emporté par un esprit plus brillant, et qu'ils se montrent également inabordables dans les œuvres qu'ils ont faites avec l'un et l'autre. Aussi Phocas écrivait-il dans le prologue de sa grammaire <sup>1</sup> :

Comme les anciens ont tout exploré dans leurs écrits, les œuvres nouvelles doivent dire beaucoup de choses en peu de mots.

Car si nous parlons de l'ardeur d'apprendre et du soin de l'étude, ceux-là dévouaient leur vie tout entière à la philosophie. Mais nos contemporains, enflammés tour à tour par les feux du vice, passent sans énergie les rares années de leur ardente jeunesse, et, au moment où, grâce à leurs passions éteintes, ils vont atteindre le sommet de la vérité ambiguë qu'ils recherchent, ils retour-

<sup>1</sup> Phocas, *de nomine et verbo*, dans l'ouvr. intitulé. *Grammatici illustres*. Paris, 1516, in-fol. (f. 54 R<sup>o</sup>.)

ment embarrassés à des affaires complètement étrangères, et disent adieu aux écoles de la philosophie. Ils préfèrent aux difficultés de la philosophie le moût fumeux de la jeunesse, tandis que plus tard ils donnent aux soins économiques le vin trop tôt clarifié. Ovide, dans son poëme intitulé *Vetula*<sup>1</sup>, se lamente avec raison de cette tendance :

Tous s'appliquent à ce qui peut rapporter quelque profit ; bien peu apparemment pour savoir, et beaucoup pour s'enrichir. C'est ainsi qu'ils te prostituent, ô vierge de la science ; c'est ainsi qu'ils te rendent esclave, toi qu'ils devraient enlacer de leurs pieuses étreintes ; ils ne te recherchent pas pour toi, mais pour le gain que tu peux leur procurer, et ils aiment mieux s'enrichir que philosopher.

et plus loin :

Mais la philosophie souffre l'exil, et l'amour de l'argent règne.

ce qui prouve que l'amour de l'argent est le plus violent poison de la science.

<sup>1</sup> Le poëme *De Vetula* n'est point d'Ovide, mais d'un poëte fort estimé au moyen âge, Richard de Fournival. Voy. à ce sujet notre mémoire intitulé : RECHERCHES SUR L'AUTEUR DU POÈME *De Vetula*, ATTRIBUÉ A OVIDE PENDANT LE MOYEN ÂGE. (Tome XXIII, des Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France.) Voy. aussi l'article que nous avons consacré à Richard de Fournival dans le tome I<sup>er</sup> de

Valérius Maxime, dans sa lettre à Tibère<sup>1</sup>, établit par maints exemples que chez les anciens la fin de leur existence était celle de leur étude. Carnéade, dit-il, fut un disciple de la science aussi laborieux qu'assidu ; parvenu à l'âge de 90 ans, il cessa en même temps de vivre et de philosopher. Socrate fit un très-beau livre à 94 ans. Sophocle, âgé de près de cent ans, écrivit son *OEdipodeon*, ou autrement la vie d'*OEdipe*. Simonide fit des vers à 80 ans<sup>2</sup>, et Aulu-Gelle déclare, dans le prologue de ses *Nuits Attiques*, qu'il ne veut vivre qu'aussi longtemps qu'il pourra écrire<sup>3</sup>. Le philosophe Taurus, comme le rapporte Aulu-Gelle au chapitre X du vi<sup>e</sup> livre de l'ouvrage ci-dessus mentionné, avait coutume, pour ranimer l'ardeur des jeunes gens, de leur raconter l'amour de l'étude qui possédait le socratique *Fuclide*. Les Athéniens, qui haïssaient les Mégariens, dit-il, décrétèrent que celui qui viendrait de Mégare à Athènes aurait la tête tran-

*nos Notices et extraits des documents manuscrits relatifs à l'histoire de la Picardie.* (Paris, 1850, p. 170, n<sup>o</sup> 115.)

<sup>1</sup> Valer. Max. *Factorum dictorumque memorabilium*, lib. VIII, ch. VII.

<sup>2</sup> Il est facile de voir, en comparant le texte de Bury et celui d'Aulu-Gelle, comment on défigurait à cette époque le texte véritable.

<sup>3</sup> Allusion à cette phrase d'Aulu-Gelle : « Neque longiora mihi dari spatia vivendi volo, quam dum ero ad hanc quoque facultatem scribendi commentandique idoneus. »



chée ; alors Euclide, qui était Mégarien, et qui avant ce décret avait entendu Socrate, se rendit nuitamment auprès de lui, après s'être revêtu d'habits de femme, et pour l'entendre allait et revenait d'Athènes à Mégare à une distance de 20,000 pas. Archimède, qui dans son amour pour la géométrie ne voulut ni révéler son nom, ni lever les yeux du plan posé devant lui, pour prolonger le destin de sa vie mortelle, possédait une ardeur non moins imprudente ; car, préférant l'étude à la vie, il arrosa de son sang vivifiant la figure qu'il examinait. Les exemples à l'appui de notre thèse sont tellement nombreux, que la brièveté nécessaire ne nous permet pas de les exposer. Mais, ce que nous dirons avec peine, c'est que les clercs illustres prennent de nos jours une route complètement opposée. Travaillant par ambition dans leur jeune âge, et attachant à leurs épaules inexpérimentées et sans force les ailes icariennes de la présomption, ils saisissent à la hâte et prématurément le bonnet de docteur <sup>1</sup>. Ils devien-

<sup>1</sup> Ce désir d'arriver promptement à la fortune a toujours existé : Pétrone, dans une de ses satires, ne dit-il pas : « Dans le désir de hâter leur fortune, ils envoient au barreau des fruits d'étude encore verts ; et du manteau de l'éloquence cette parure, de leur aveu si superbe, ils prétendent en revêtir des enfants à peine nés. » (Voy. T. Petronii *Satyricon*, cap. iv.) Etienne de Tournai, au XIII<sup>e</sup> siècle, écrivait au pape qu'en France, les arts libéraux commençaient à déchoir

ment, encore enfants, des professeurs sans mérite des diverses facultés qu'ils n'abordent nullement avec précaution, mais auxquelles ils parviennent en sautant, à la manière des chèvres. Et quand ils ont goûté un peu à ce grand torrent, ils pensent avoir bu jusqu'au fond, quoique leurs gosiers soient à peine humectés. Et comme ils ne se sont point appuyés, en temps opportun, sur les premiers éléments comme sur une base solide, ils construisent un édifice ruineux. Il est honteux vraiment que ces parvenus apprennent de nouveau ce qu'ils auraient du retenir étant jeunes, aussi est-ce ainsi qu'ils sont contraints d'expier continuellement les honneurs injustes auxquels ils parviennent trop rapidement. C'est à cause de cela, et d'autres choses semblables, que les écoliers novices n'atteignent point, dans leurs courtes veillées, cette solidité de doctrine que possédaient les anciens, quoiqu'ils soient comblés d'honneur, mis au nombre des célébrités, autorisés par la

de leur splendeur, parce que ce n'était plus que des jeunes gens qui se mêlaient d'enseigner et qu'on voyait la subtilité succéder à la solidité. Dans une satire de Gillebert publiée par L. Tross, l'auteur blâme l'abus de confier de hautes fonctions ecclésiastiques à des enfants de race noble, et de les appeler à gouverner les autres dans un âge incapable de se gouverner soi-même. (Voy. Gilleberti *Carmina*, ex cod. sæcul. XII, biblioth. Reg. Burgund, nunc primum edidit Ludov. Tross. Hann. 1849, in-8.)

coutume, et placés solennellement dans les chaires dues aux vieillards. Aussitôt sortis des bancs et promptement sevrés, ils lisent les règles de Priscien<sup>1</sup> et de Donat<sup>2</sup>; petits enfants encore imberbes, ils répètent en bégayant les catégories et les périherménies<sup>3</sup> d'Aristote, pour lesquelles ce grand philosophe a trempé sa plume dans son cœur. Par un accourcissement nuisible, et grâce à un diplôme non moins funeste, ils franchissent les chemins qui mènent à ces facultés, ils portent violemment leurs mains sur Moïse, et s'aspergeant facilement de l'eau ténébreuse des nuées de l'air<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> Priscien vivait au iv<sup>e</sup> siècle et peut être réputé comme l'un de nos meilleurs grammairiens latins. Son traité était fort de mode au moyen âge; cependant on se servait plutôt de ses abrégiateurs, Jean de Garlande et Alexandre de Villeneuve.

<sup>2</sup> Autre grammairien non moins célèbre que Priscien, qui vivait dans le même temps. Son traité sur les huit parties du discours conserve de nos jours d'autant plus de célébrité qu'il est l'un des premiers produits de l'imprimerie sur lesquels la critique moderne s'est plu à s'exercer. Cet ouvrage était classique au moyen âge. Alcuin offrit à Charlemagne une copie d'une traduction de ce livre, attribuée à saint Augustin, et connu pendant une partie du moyen âge sous le titre de Dialectique de saint Augustin.

<sup>3</sup> Titre d'un ouvrage d'Aristote sur l'interprétation.

<sup>4</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Il a choisi sa retraite dans les ténèbres; il a sa tente tout autour de lui, et cette tente est l'eau ténébreuse des nuées de l'air. » *Psaume XVII, 13.*)

ils préparent à la mitre pontificale leur tête que n'embellit point la blancheur de la vieillesse. Il n'en manque point qui propagent ce fléau, en aidant par leurs intrigues pernicieuses à atteindre cette cléricature fantastique. Les provisions du Saint-Siège, accordées à des supplications séduisantes, les prières des cardinaux, qui ne peuvent être repoussées, la cupidité des parents et des amis puissants qui veulent élever Sion sur leurs races, font que leurs neveux ou leurs enfants occupent des dignités ecclésiastiques avant d'être mûris par la préparation de la doctrine et le succès de la nature<sup>1</sup>.

Hélas ! par ce délire que nous déplorons, nous voyons dans ces tristes temps le Palladium de Paris renversé ; Paris, où languit et même se glace presque entièrement l'ardeur si noble de l'école, et d'où jadis la lumière répandait ses rayons sur tous les points de l'univers. Toutes les plumes des

<sup>1</sup> On voit que Bury, chapelain du pape, fait ici tous ses efforts pour atténuer les torts de la cour de Rome, contre laquelle ses ancêtres et ses contemporains ne cessèrent d'élever leurs plaintes. Ce qu'il dit ici est complètement semblable à ce passage de la chanson d'Hervis de Metz :

Tout droit à Rome en cuidames aler  
 A l'apostole, aux cardenaux parler ;  
 Mout grant avoir i voliens présenter  
 Por un evesque eslire et deus abés,  
 Sires, qui sont de nostre parenté.

scribes sont déjà en repos, la race des livres ne se propage plus, il n'y a personne qui

Cherche à passer pour un nouvel auteur.

Ils enveloppent leurs sentences de discours inhabiles et privés de toute logique, si ce n'est qu'ils apprennent dans leurs veilles furtives quelques subtilités anglicanes, qu'ils méprisent en public.

L'admirable Minerve semble envelopper les nations et les étreindre fortement, depuis une extrémité jusqu'à l'autre, pour se communiquer à toutes <sup>1</sup>. Nous voyons qu'elle a déjà parcouru les Indes et la Babylonie, l'Égypte et la Grèce, l'Arabie et l'Italie. Déjà elle a abandonné Athènes, elle s'est éloignée de Rome; et pour montrer qu'elle se doit aux barbares comme aux Grecs, elle a quitté Paris, et est déjà arrivée heureusement en Angleterre, la plus célèbre de toutes les îles, pour ne pas dire l'univers en abrégé <sup>2</sup>. Le miracle

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « La sagesse atteint avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre, elle dispose tout avec douceur. » (*Sag.*, ch. VIII, § 1, 1.)

<sup>2</sup> Cette décadence des études en France avait été déjà signalée au XIII<sup>e</sup> siècle, et il est assez curieux de voir l'évêque Tempier faire faire des prières, *pro statu studii Parisiensis*, et saint Bonaventure faire les mêmes exhortations, *præcipue, pro studio Parisiensi quod modo cessat*.

opéré, elle disparaît chez quelques-unes, et c'est ainsi que la sagesse se refroidit dans les Gaules <sup>1</sup>, et que sa milice languit dans l'énervement le plus profond.

<sup>1</sup> Richard de Bury a puisé certainement cette figure dans un livre fort célèbre au moyen âge ; nous voulons parler du *Compendium theologicæ veritatis* du dominicain Hugues de Strasbourg, imprimé très-souvent au x<sup>v</sup>e et au xvi<sup>e</sup> siècle, et attribué faussement à Albert le Grand et à Jean de Combes. En effet, au x<sup>e</sup> chap. du II<sup>e</sup> livre, l'auteur écrit que l'étude de la sagesse commença en Égypte, d'où elle passa en Grèce, puis à Rome, et enfin en France et en Angleterre.





## CHAPITRE X

QUE LA SCIENCE ARRIVE PROGRESSIVEMENT A  
LA PERFECTION, ET QUE L'AUTEUR A FOURNI  
AUX ÉTUDIANTS DES GRAMMAIRES GRECQUE ET  
HÉBRAÏQUE.

---

**R**ECHERCHANT la sagesse des anciens, d'après le conseil du sage tel que l'exprime l'Ecclésiaste<sup>1</sup> : *Le sage aura soin de rechercher la sagesse de tous les anciens*, nous n'avons pas cru devoir nous ranger à cette opinion, en disant que les premiers fondateurs des lettres en ont enlevé toute la rudesse, nous qui savons que les découvertes dues aux efforts de chaque fidèle, ne forment qu'une faible partie de la science, mais que les recher-

<sup>1</sup> Ch. XXXIX, § 1.



ches incessantes d'un grand nombre, chacun y apportant son tribut, ont augmenté par des accroissements successifs l'immense corps des sciences jusqu'aux richesses incalculables que nous possédons aujourd'hui. Car les disciples liquéfiant, dans un fourneau sans cesse renouvelé, les scories négligées auparavant, jusqu'à ce qu'ils pussent produire de l'or supérieur, pur, dégagé de terre, septuple, et privé de tout mélange falsifié ou douteux. En effet, Aristote bien qu'il ait joui d'un génie prodigieux que la nature s'était plu à former, comme pour établir la mesure de la raison humaine, Aristote, que le Très-Haut avait créé bien peu inférieur aux anges, n'en médita pas moins profondément ces admirables ouvrages que l'univers entier a peine à contenir. Bien plus, il comprit et pénétra avec ses yeux de lynx les livres sacrés des Babyloniens, des Egyptiens, des Chaldéens, des Perses et des Mèdes, que la Grèce savante avait transportés dans ses trésors. Recevant d'eux ce qui avait été dit de bien, il aplanit les aspérités, retrancha les superfluités, compléta ce qui était incomplet, délaissa ce qui était erroné, et, comme il l'apprend au second livre de sa Métaphysique, il croit qu'on doit non-seulement rendre grâce sincèrement à ceux qui ont instruit, mais

aussi à ceux qui ont erré, parce qu'ils indiquent les moyens de rechercher plus facilement la vérité. C'est ainsi que beaucoup de jurisconsultes composèrent les Pandectes, que beaucoup de médecins firent les Tegni<sup>1</sup>, qu'Avicenne publia ses canons, que Pline mit au jour son œuvre colossal sur l'histoire naturelle, que Ptolémée produisit l'Almageste. Il n'est pas, du reste, difficile de remarquer dans les historiens que le dernier s'appuie toujours sur le premier, sans lequel il ne pourrait faire l'histoire des temps passés. Il en est de même pour les sciences, car personne n'a engendré seul une science quelconque, et nous trouvons toujours des intermédiaires entre les plus anciens et les plus nouveaux. Nous estimons ces savants, anciens relativement à notre époque, et nouveaux, par rapport à l'antiquité des temps.

Qu'aurait fait Virgile, le plus grand poète des Latins, s'il n'avait un peu dépouillé Théocrite, Lucrèce et Homère, et s'il n'avait marché sur leurs traces ? Que ferait-on si l'on ne relisait sans cesse Parthénus<sup>2</sup> et Pindare, dont on ne peut imiter l'éloquence ? Qu'auraient produit les Salluste, les Cicéron, les Boëce, les Macrobie, les Lactance, les Marcien<sup>3</sup>, enfin toute la cohorte latine, s'ils

<sup>1</sup> Ouvrage de Galien.

<sup>2</sup> Parthenius de Nycée.

<sup>3</sup> Martianus Mineus Felix Capella.

n'avaient connu les travaux des Athéniens et les ouvrages des Grecs? Saint Jérôme, habile dans les trois langues de l'Écriture<sup>1</sup>, saint Ambroise, saint Augustin, qui avoue cependant sa haine pour la littérature grecque<sup>2</sup>, enfin saint Grégoire, qui dit positivement qu'il ne la connaît pas, auraient certainement peu contribué à la doctrine de l'Église, si la Grèce plus savante ne leur avait rien fourni<sup>3</sup>. De même qu'elle avait engendré antérieurement des philosophes à l'image des Grecs, Rome, arrosée de leurs ruisseaux, produisit dans la suite des interprètes de la foi orthodoxe. Les symboles que nous proclamons déclarés dans leurs conciles, et confirmés par leurs martyrs, ne sont que des émanations grecques. Grâce à une simplicité qui leur est naturelle, les Latins, il faut le proclamer à leur

<sup>1</sup> L'hébreu, le grec et le latin.

<sup>2</sup> Allusion à ces paroles de saint Augustin : « *Cur ergo græcam etiam grammaticam aderam talia cantantem?* » (Voy. S. Aurel. August. Hipp. épisc. *Confessiones*, lib. I, chap. XIV.)

<sup>3</sup> C'est l'opinion de Clément d'Alexandrie. « Il a écrit en plusieurs endroits de ses ouvrages, » dit Balzac, « que la philosophie avoit été donnée aux Grecs au lieu de la loi ; que les Grecs ont pu se sauver par le moyen de la philosophie ; qu'ils ont pu trouver le chemin du ciel par les adresses qu'elle leur donnoit ; qu'elle estoit l'eschelle de l'Évangile ; que c'estoit un troisieme testament. » (Voy. Balzac, relations à Ménandre dans le tome I de ses *Œuvres*, publiées par L. Moreau. Paris, 1854, in-12.)

gloire, moins savants dans leurs études, furent moins dangereux dans leurs erreurs, car la malice arienne faillit éclipser l'Église entière, et la perversité nestorienne osa se déchaîner avec une rage blasphématoire contre la Vierge, au point que si un chevalier invincible, préparé au combat singulier, saint Cyrille, n'eût soufflé son esprit plein de véhémence au concile d'Éphèse<sup>1</sup>, elle levait à la reine des Cieux son nom et sa définition de mère de Dieu. Les auteurs d'hérésies grecques sont aussi innombrables que les espèces, car de même qu'ils furent les premiers partisans de la très-sainte foi, de même ils devinrent les premiers semeurs de l'ivraie, comme le disent et le prouvent des histoires dignes de foi. Plus tard ils tombèrent dans le pire, en s'efforçant de déchirer la tunique sans couture de Notre-Seigneur<sup>2</sup>, ils perdirent entièrement la clarté de la doctrine philosophique, et aveuglés par de nouvelles ténèbres, ils se sont précipités dans l'abîme, à moins qu'ils n'aient été protégés par la puissance occulte de

<sup>1</sup> Ce concile général fut convoqué par l'empereur Théodose en 431 pour juger la doctrine de Nestorius, qui distinguait deux personnes dans Jésus-Christ, ainsi que deux natures ; l'une divine et l'autre humaine, conservant chacune leurs attributs. Il ajoutait que Marie était la mère du Christ considéré comme homme, mais qu'il était absurde de croire qu'elle était la mère de Dieu.

<sup>2</sup> *Ev. selon St-Jean*, chap. XIX, § IV, 23 et 24.

celui dont la sagesse n'a point de bornes <sup>1</sup>. Mais arrêtons-nous, car ici la faculté de juger se dérobe à nous complètement.

Nous tirerons cependant cette conséquence des choses que nous venons de dire, que l'ignorance de la langue grecque est aujourd'hui fort nuisible à l'étude du latin, car sans elle il est impossible de comprendre les pensées des anciens écrivains, soit payens, soit chrétiens. Il faut juger de même de l'arabe pour les traités astronomiques, et de l'hébreu pour le texte de l'Écriture sainte. Du reste, Clément V a remédié à ces défauts, si toutefois les prélats observent fidèlement ce qu'ils ont ordonné facilement. C'est pourquoi nous avons pris soin de fournir à nos écoliers une grammaire grecque et une grammaire hébraïque, avec certaines additions au moyen desquelles le lecteur studieux pourra s'instruire dans l'écriture, la lecture et l'intelligence de ces langues, quoique l'audition auriculaire seule représente mieux à l'esprit les qualités de l'idiome.

<sup>1</sup> *Psaume* CXLVI, 5.





## CHAPITRE XI

QUE LES LOIS NE FORMENT PAS PRÉCISÉMENT  
UNE SCIENCE.

---

**L**A connaissance lucrative du droit positif, propre à gouverner les mortels, est d'autant plus utile aux enfants du siècle, qu'elle dirige peu les enfants de lumière dans l'interprétation des secrets de la sainte Ecriture et des mystères sacrés de la foi. D'ailleurs, elle prédispose singulièrement au culte du monde, et comme l'atteste Jacob, elle constitue l'homme ennemi de Dieu. Par ses lois inextricables, qui peuvent conduire à un résultat opposé, elle étend plus qu'elle n'éteint les discussions interminables qu'engendre notre cupidité sans frein. Il est cependant reconnu que ces lois

ont été établies par des princes et de pieux jurisconsultes. Mais comme la science des adversaires est la même, que la puissance du raisonnement a la même valeur des deux côtés, et que l'esprit humain est très-enclin au mal, il arrive à ceux qui exercent cette faculté, de pencher beaucoup plus pour étendre les procès que pour les restreindre, et que dans les jugements les textes sont interprétés, non conformément à la pensée du législateur, mais en faveur d'un détestable artifice.

C'est pourquoi, malgré l'amour des livres qui nous possède depuis notre enfance, amour qui nous a saisi comme une langueur voluptueuse, le désir de posséder des ouvrages de droit excitait peu notre passion ; et pour les acquérir, nous avons également ménagé nos soins et notre argent ; car, comme dit Aristote, ce soleil de la doctrine, lorsqu'il parle de la logique dans son opuscule intitulé : *De Pomo et Morte*<sup>1</sup>, les lois sont utiles comme le scorpion et la thériaque. Nous voyions évidemment une certaine différence de nature entre les lois et les sciences ; car, tandis que toute science plaît et attire, qu'elle laisse voir, quand on la sonde jusqu'aux entrailles, le fond même de ses principes, que ses racines ressortent en jets vigoureux, que l'émanation de sa source apparaît à tous les yeux,

<sup>1</sup> Livre apocryphe attribué à Aristote.



et qu'ainsi de cette lumière harmonieuse et conforme de la vérité avec les principes du raisonnement sort un corps de science parfaitement compréhensible, dont aucune partie n'est atteinte d'obscurité. Au contraire, les lois qui ne sont que des pactes humains établis pour vivre en citoyens, ou des jous attachés par les princes aux cornes de leurs sujets, se refusent à être réduites à cette syndérèse, origine de la vérité et de l'équité, en ce sens qu'elles dépendent plus de l'empire de la volonté que du témoignage de la raison. C'est pourquoi l'avis des sages persuade de ne point discuter l'origine des lois; car elles acquièrent de la vigueur par la coutume seule et non par une nécessité syllogistique, comme les arts. C'est ce dont Aristote nous instruit au livre II de sa *Politique*, quand il réfute les idées d'Hippodamus, qui promettait de donner des récompenses aux inventeurs de lois nouvelles. Détruire les lois anciennes, dit-il, c'est paralyser la vigueur de celles que l'on crée; il est nécessaire que la désuétude seule abroge ce qui a reçu de la stabilité par la coutume.

Il résulte clairement de tout ce que nous venons de dire, que de même que les lois ne sont ni les arts ni les sciences, de même les livres de droit<sup>1</sup> ne

<sup>1</sup> Dès la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, on commença

peuvent être appelés livres de science ou livres d'art. Ajoutons que l'on ne peut compter parmi les sciences cette faculté désignée sous le nom approprié de géologie. Quant aux ouvrages des belles-lettres, ils sont d'une utilité incontestable pour l'intelligence de l'Écriture sainte; car, sans leur secours, nous chercherions en vain à les comprendre.

à délaisser l'étude des arts libéraux pour des sciences plus lucratives, telles que la jurisprudence et la médecine. Matthieu Pâris écrit en 1250 la raison pour laquelle la grammaire était si négligée. En effet, depuis la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'appât du gain avait engagé les étudiants à apprendre le droit; les moines mêmes se faisaient avocats, et il fallut les ordres des évêques et les défenses des conciles pour les empêcher de se livrer à cette étude. Pierre de Blois raconte même à ce sujet une histoire de bibliophile qui prouve que dès cette époque les traités de jurisprudence étaient fort estimés. Etant à Paris en 1170 pour y traiter de quelques affaires importantes au nom du roi d'Angleterre, il entra un jour dans la boutique d'un libraire chez lequel il trouva une collection de livres de droit qu'il s'empressa d'acheter. Malheureusement lorsqu'il revint pour l'emporter, elle avait disparu; un autre amateur, le prévôt de Sexeburgh avait passé, qui la trouvant à son goût, s'en était emparé moyennant une plus forte somme. (Voy. *Bibl. veter. Patr.*, tom. XXIV; *Petri Blesei epistol.*, LXXI, p. 990). Les cours de théologie étaient abandonnés, au point que le pape Honorius III, pour ranimer le goût en faveur de cette science, crut devoir défendre en 1218 l'enseignement du droit à Paris. Richard de Bury partage ici l'opinion de J. de Salisbury, le célèbre et savant auteur du *Policraticon*, qui recommandait à saint Thomas de Cantorbéry de s'appliquer le moins possible à l'étude des lois.



## CHAPITRE XII

DE L'UTILITÉ ET DE LA NÉCESSITÉ DE LA GRAMMAIRE.

**B**IEN que charmé par les lectures que nous avons coutume de faire ou d'entendre chaque jour assidûment, nous jugeâmes promptement que la connaissance incomplète d'un seul mot gênait beaucoup l'office de l'intelligence, lorsqu'elle ne pouvait saisir la pensée d'une phrase dont elle ignorait la plus grande partie. Aussi nous ordonnâmes de noter avec le plus grand soin l'interprétation des mots exotiques, ainsi que l'orthographe, l'étymologie, la prosodie et la syntaxe des vieux grammairiens<sup>1</sup> que nous étudions avec une invin-

<sup>1</sup> On aimait à faire des allégories au moyen âge, et surtout

cible curiosité. Nous cherchions également à éclaircir par des observations suffisantes les termes que leur trop grande antiquité rendait obscurs, afin de préparer un chemin uni à nos étudiants. En résultat, c'est afin d'aplanir les routes royales que

des allégories religieuses. Ainsi, en l'honneur des sept jours de la semaine, nos pères trouvèrent les sept arts libéraux; en l'honneur du fleuve quadrifique du paradis, ils créèrent le *Quadrivium*. Le célèbre Sanuto, contemporain de Richard de Bury, qu'on pourrait appeler à juste titre le premier économiste, divise ses *Secreta fidelium crucis* en 3 parties en l'honneur de la Sainte-Trinité. Le règlement du collège de Mont-Aigu, établi au XIII<sup>e</sup> siècle, parle de 84 pauvres écoliers fondés en l'honneur des 12 apôtres et des 72 disciples. Vincent de Beauvais va jusqu'à observer que le bec de la plume est fendu en deux, et que cette division est une image de l'ancien et du nouveau Testament. *Penna avis cujus acumen dividitur; ... credo propter mysterium ut in duobus apicibus, vetus et novum testamentum signaretur.* (*Spec. doctr.* lib. II, edit. Duac, col. 207.) Enfin on crut devoir également inventer en l'honneur de la sainte Trinité le *Trivium*, c'est-à-dire la grammaire, la logique et la rhétorique. La grammaire primait, comme on le voit, ses deux compagnes; aussi ne faut-il pas s'étonner de trouver le titre de grammairien fort honoré par les savants, qui s'en emparaient quoiqu'aucun traité grammatical ne fût sorti de leur plume; néanmoins les véritables grammairiens furent très-nombreux au moyen âge. Sous Charlemagne, époque à laquelle cette étude prit faveur, on se servait des méthodes de Donat, de Nicomaque, de Dosithée, de Priscien, de Smaragde et surtout de celle d'Alcuin. Au XI<sup>e</sup> siècle, Papias composa son *Elémentaire*, et Remi d'Auxerre ses expositions sur Priscien; au XIII<sup>e</sup> siècle, on étudiait le petit et le grand Priscien et l'ouvrage de Pierre Hélie; au XIII<sup>e</sup> siècle parut le célèbre *Græcismus* d'Ebrard de Béthune, le *Doctrinale* d'Alexandre de Ville-Dieu, l'*Exposition* sur Pris-

nos futurs écoliers doivent parcourir, pour atteindre sans peine les différents arts qu'ils recherchent, que nous nous sommes efforcés de remplacer par des manuscrits corrects les vieux ouvrages de tant de grammairiens !

cien d'Albert le Grand ; la Grammaire de Vincent de Beauvais, qui forme le second livre de son *Speculum doctrinale*, et qui est tirée en grande partie de Priscien, d'Isidore de Séville et de Pierre Hélié ; enfin le traité de Guillaume de Tournai, intitulé : *De modo docendi pueros* ; mais à partir du XIII<sup>e</sup> siècle cette étude tombe complètement, et la logique, cette seconde partie du trivium, prit à son tour le premier rang. Henri d'Andeli, dans une composition fort curieuse, intitulée « Bataille des sept Arts, » signale cette décadence de la grammaire, et l'importance que prit aussitôt la logique. D'après le poète, la logique, qui demeurait à Paris, et la grammaire, qui résidait à Orléans, se livrent un combat mortel à Monthéry, où la grammaire, qui avait traité la logique de Quiquelike, est battue par cette dernière et forcée de fuir. Elle s'enfuit très-loin, car on ne la voit revenir qu'à la renaissance, où elle reprit alors une grande faveur. (Voy. à propos de la Bataille des sept Arts, l'intéressant article de M. E. Littré, dans l'*Hist. litt. de la France*, tom. XXIII, p. 226.)







## CHAPITRE XIII

DE LA JUSTIFICATION DE LA POÉSIE  
ET DE SON UTILITÉ.

---

**L** est facile de repousser avec un bouclier solide toutes les sortes d'armes que les amateurs de la vérité toute nue opposent aux poètes; car même dans les sujets obscènes, on apprend à connaître les ornements agréables du style, et dans les récits figurés, mais honnêtes, on rencontre sous la forme d'une fiction une vérité historique ou naturelle.

Bien que tous les hommes désirent posséder la science, ils ne sont cependant pas tous également charmés par l'étude, et même la plupart de ceux qui ont goûté du travail et senti la fatigue de leurs sens, rejettent inconsidérément, avant de l'avoir atteint, le fruit dont ils n'ont rongé que l'écorce.



Ils naissent avec une double passion : celle de la liberté personnelle dans l'obéissance, et celle du plaisir dans le travail. Il en résulte qu'ils ne se soumettent pas sans cause à la domination étrangère, et que tout ce qu'ils entreprennent ne s'exécute qu'avec nonchalance. « Le plaisir, » dit Aristote au livre x des *Ethiques*, « perfectionne l'œuvre, comme la beauté donne un charme de plus à la jeunesse ; » c'est pourquoi les anciens dans leur sagesse trouvèrent un remède pour capter l'esprit frivole de l'humanité de façon que par une pieuse ruse, la douce Minerve put se cacher mystérieusement sous le voile de la volupté. N'avons-nous pas l'habitude d'attirer les enfants par des présents, afin qu'ils apprennent de bonne volonté ce que nous nous efforçons de leur inculquer malgré eux ? Aussi lorsque la nature corrompue n'est point attaquée par ce penchant qui l'entraîne au vice, elle se dirige vers la vertu. Horace nous apprend dans ce vers si court de son *Art poétique*

Que les poètes veulent amuser ou être utiles <sup>1</sup>,  
et il nous insinue dans cet autre vers du même livre,

Que pour enlever tous les suffrages, il faut mêler  
l'utile à l'agréable <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Horat., *Ars poet.* Vers, 353

<sup>2</sup> Horat., *Ars poet.* Vers, 343.

Combien de fois Euclide<sup>1</sup> éloigna ses disciples par sa subtilité semblable à un rocher escarpé, qui ne pouvait être gravi par aucun écolier. « Ce discours est rude, » disaient-ils ; « qui peut le comprendre ? » Le fils de l'inconstance, qui voulait se transformer en âne, n'aurait peut-être pas abandonné l'étude de la philosophie, si elle s'était présentée à lui couverte du voile de la volupté. Mais interdit presque aussitôt par l'enseignement de Craton, frappé par des questions infinies comme par un coup de foudre inattendu, il ne voyait d'autre refuge que dans la fuite.

Nous parlons de tout ceci pour justifier les poètes et pour accuser les étudiants qui manquent de respect à leur égard. L'ignorance d'un seul mot empêche (comme nous l'avons expliqué dans le chapitre précédent) de comprendre la phrase la plus longue. Or, comme les livres des saints se jouent des fictions des poètes, il ré-

<sup>1</sup> Euclide de Mégare, ami et disciple de Socrate, fonda une école philosophique, dont le principal but était de perfectionner et de pratiquer une dialectique modifiée d'après les idées des Eléates et de Socrate. Les subtilités de cette école furent tournées en ridicule dès l'antiquité, et les Mégariques reçurent le surnom de disputeurs, *ἐριστικοί*. Aristote en parle dans le chapitre XXII de sa Poétique. C'est à l'embarras que ses disciples devaient éprouver en disputant que Richard de Bury fait ici allusion. Quant au mot Ellefuga ou Eleofuga, il a dû être défiguré par les copistes, car il ne signifie rien.

sulte nécessairement, que s'ils prennent pour texte un auteur inconnu, on ne pourra comprendre l'intention de l'auteur. Et certes, comme le fait remarquer Cassiodore dans son livre de *l'Institution des Lettres divines*, on ne doit pas considérer pour peu de chose celles sans lesquelles les grandes n'existeraient pas. Il résulte donc que l'ignorance de la poésie empêcherait de comprendre les œuvres de saint Jérôme, de saint Augustin, de Boëce, de Lactance, de Sidoine et de bien d'autres dont la liste formerait à elle seule un long chapitre.

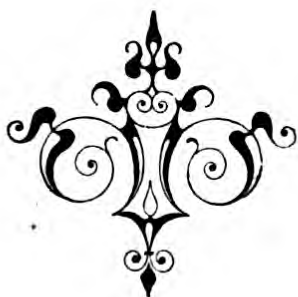
Le compilateur remarquable, Gratien, ce rééditeur de plusieurs écrivains, qui, s'il n'est pas avare de matière dans sa compilation, est au moins très-confus dans la forme, rapporte dans la distinction trente-septième de son livre l'opinion du vénérable Bède, qui, dans une discussion pleine de lucidité, expose ainsi cette question : « *La subtilité déconcerte. Les uns, charmés par les fictions des poètes et l'harmonie des mots, lisent avec plaisir les auteurs profanes ; les autres s'adonnent à l'érudition pour détester, tout en les lisant, les erreurs des païens, et rassembler tout ce qu'ils peuvent rencontrer d'utile à l'usage de la science sacrée. De tels hommes s'instruisent d'une manière louable dans les lettres profanes.* »

Avertis par cet enseignement salutaire, il est

temps que les détracteurs se taisent sur ceux qui étudient les poètes, et que les ignorants laissent de côté ces questions difficiles, car c'est la seule ressource de ces malheureux auxquels ils ressembleraient.

Que chacun raisonne donc en soi l'affection qu'il porte à son pieux dessein, et que, dans quelque matière que ce soit, il observe les règles de la vertu et fasse une étude agréable à Dieu. Enfin, que s'il trouve quelque chose dans un poète, qu'il en profite, comme le grand Virgile avoue l'avoir fait à l'égard d'Ennius<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Richard de Bury fait ici allusion aux emprunts que Virgile reconnaissait avoir faits dans les poésies d'Ennius. Il avait trouvé cette allusion toute faite dans Jean de Salisbury, qui disait, à propos des amateurs des poètes de l'antiquité, « qu'ils cherchaient l'or de la sagesse, à l'exemple de Virgile, dans la boue d'Ennius. »







## CHAPITRE XIV

DE CEUX QUI DOIVENT AIMER PRINCIPALEMENT  
LES LIVRES.

---

**E**N se rappelant ce que nous avons dit plus haut, il est facile de reconnaître ceux qui doivent être les principaux amateurs de livres. Car ceux qui ont le plus besoin de la sagesse pour accomplir convenablement les devoirs de leurs fonctions, sont tenus de faire preuve du tendre attachement d'un cœur reconnaissant pour ces vases sacrés de la sagesse. Or, d'après le Phébus des philosophes, Aristote<sup>1</sup>, qui ne trompe, ni ne se trompe sur les choses humaines, le devoir d'un sage est de bien

<sup>1</sup> *Métaph.*, liv. I.

gouverner les autres et de se gouverner lui-même.

C'est pourquoi les princes et les prélats, les juges et les docteurs, enfin tous ceux qui dirigent une république, doivent avoir plus d'amour que les autres pour les vases de la sagesse, puisque plus que les autres, ils en ont besoin. Boëce montre à tous évidemment qu'il est impossible de bien gouverner sans livres, lorsqu'il nous représente la philosophie tenant un sceptre dans la main gauche et des livres dans la main droite<sup>1</sup>. « Tu consacres, » dit-il, en parlant de la philosophie, « par la bouche de Platon, cette sentence : que les républiques ne sont heureuses que lorsqu'elles sont gouvernées par des philosophes ou par des chefs qui aiment à étudier la sagesse. » La représentation même de cette figure nous montre que la droite l'emporte autant sur la gauche, que la vie contemplative l'emporte sur la vie active. Elle prouve également aux sages qu'il faut se livrer alternativement à l'étude de la vérité et à l'administration des choses temporelles.

Nous lisons que Philippe rendit grâce aux dieux d'avoir permis à Alexandre de naître dans le même temps qu'Aristote ; Alexandre, qui, élevé par les

<sup>1</sup> Allusion à ce passage de Boëce : « Et dextera quidem ejus libellos, sceptrum vero sinistra gestabat. » (Bæth., *Consol. philosoph.*, lib. 1, pros., 1.)



leçons de ce philosophe, fut digne de gouverner le royaume de son père<sup>1</sup>. Phaëton au contraire, ignorant dans l'art de diriger, devient le conducteur du char paternel, et, soit qu'il s'éloigne trop de la terre, soit qu'il s'en rapproche, administre si mal la chaleur de Phébus à ses sujets que, de peur qu'ils ne périssent, il mérite justement d'être foudroyé à cause d'un commandement aussi inégal<sup>2</sup>. Les histoires des Grecs et des Latins nous rapportent que chez eux les princes qui négligèrent la connaissance des lettres, ne furent jamais illustres. La loi sacrée de Moïse, prescrivant au roi la règle qu'il est obligé de suivre pour régner, lui ordonne d'avoir le livre de la loi divine<sup>3</sup>, à l'exemple des prêtres qui doivent le lire chaque jour de leur vie. Certes, Dieu lui-même, qui a créé et qui chaque jour forme isolément le cœur des hommes<sup>4</sup>, connaissait assez la fragilité de la mémoire humaine et la mobilité de la volonté vertueuse dans l'homme, pour vouloir que le livre fût l'antidote de tous les maux, et nous en ordonner la lecture et l'usage comme un aliment quotidien et

<sup>1</sup> Bœth., *Consol. philos.*, lib. I, pros. IV, p. 44.

<sup>2</sup> Ovid., *Métam.*, lib. II.

<sup>3</sup> *Deutér.*, ch. XVII, § III, 18 et 19.

<sup>4</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « C'est lui qui a formé le cœur de chacun d'eux et qui a une connaissance exacte de toutes leurs œuvres. » (*Psaume XXXII*, 15.)

très-salubre de l'esprit. L'intelligence, soutenue par lui, ne sera aucunement troublée en s'occupant de choses faibles ou douteuses. Jean de Salisbury traite de cela fort élégamment dans son *Policraticon*<sup>1</sup>. Du reste, toute cette race d'hommes qui brillent par la tonsure et le nom de clerc, contre lesquels nous avons parlé dans les chapitres IV, V et VI de ce traité, sont tenus d'entourer les livres d'une perpétuelle vénération.

<sup>1</sup> Jean Petit, connu sous le nom de Jean de Salisbury, frère utérin du pape Adrien IV, le plus savant homme de son siècle, fut successivement secrétaire de Thomas Becket, du pape Alexandre III et évêque de Chartres. Son *Policraticus* a été traduit par Mezerai, sous le titre de *Vanités de la cour*, Paris, 1640, in-4°, traduction si rare que les auteurs de l'Histoire littéraire n'ont pu la découvrir dans aucune de nos grandes bibliothèques. (Voy. *Hist. litt.*, tom. XIV, p. 100-122.) Comme Bury, cet évêque légua en mourant (le 25 oct. 1180) à son chapitre, sa bibliothèque, fort précieuse pour le temps. Le *Gallia Christiana* (tom. VIII, 1140) a donné les titres des livres dont se composait sa bibliothèque.





## CHAPITRE XV

DES EFFETS DIVERS DE LA SCIENCE CONTENUS  
DANS LES LIVRES.

---

**R**XPLIQUER parfaitement le titre de ce présent chapitre dépasse l'esprit humain, se fût-il abreuvé aussi largement que possible à la source de Pégase, quand bien même il parlerait la langue des hommes et celle des anges, serait transformé en Mercure ou en Cicéron, serait pénétré de l'éloquence brillante de Tite-Live, pérorerait avec la pureté de Démosthène, alléguerait le bégaiement de Moïse<sup>1</sup>, ou celui

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible. « Moïse dit alors : Seigneur, je vous prie de considérer que je n'ai jamais eu la facilité de parler. » (*Exode*, ch. IV, § 1, 10.)

de Jérémie qui dit qu'il ne sait point parler, parce qu'il n'est qu'un enfant<sup>1</sup>, imiterait enfin l'écho résonnant dans les hautes montagnes. Car, ainsi que je l'ai prouvé dans mon second chapitre, il est certain que l'amour des livres est l'amour de la sagesse. Or cet amour se nomme, d'après le mot grec, *philosophie*, dont aucune intelligence humaine ne peut concevoir la valeur, puisqu'elle est regardée comme la mère de tous les biens<sup>2</sup>. Car ainsi qu'une rosée céleste, elle éteint le feu des vices charnels, jusqu'à ce que le sentiment passionné des vertus de l'âme fasse revivre la vigueur des vertus naturelles, et en chassant complètement l'oisiveté,

Détende les arcs de l'amour<sup>3</sup>.

Platon, dans son *Phédon*, nous dit « *que ce qui caractérise le philosophe, c'est de travailler plus particulièrement que les autres hommes à détacher son âme du commerce du corps*<sup>4</sup>. » « *Aime, dit saint Jérôme, la science des Écritures, et tu détesteras les vices de la chair.* » C'est ce que nous

<sup>1</sup> Allusion à la réponse que Jérémie fit à Dieu lorsqu'il fut établi prophète parmi les nations. « Je lui dis : Ah ! ah ! ah ! Seigneur, mon Dieu, vous voyez que je ne sais point parler, parce que je ne suis qu'un enfant. (*Jérem.*, ch. I, § 1, 6.)

<sup>2</sup> *Sagesse*, ch. VII, § 11.

<sup>3</sup> Ovid., *Remed. amoris*, vers. 139.

<sup>4</sup> Platon., trad. par M. Cousin., t. I, p. 201.

démontre le sage Xénocrate <sup>1</sup>, que Phryné, cette célèbre courtisane d'Athènes, regardait non comme un homme, mais comme une statue <sup>2</sup>. Notre Origène fait connaître la même chose, lui qui, pour éviter d'être efféminé par la puissance de la femme, choisit, par abnégation, un milieu entre les extrêmes, c'est-à-dire entre les deux sexes, remède certainement terrible, et peu conforme à la nature et à la vertu, car la vertu ne consiste pas à rendre l'homme insensible aux passions, mais lui ordonne d'anéantir, par les armes de la raison, celles qui sortent de leur foyer.

Tous ceux que touche l'amour des livres prisent peu l'argent et les choses de ce monde; comme l'écrit saint Jérôme à Vigilance <sup>3</sup>, « un même homme ne peut estimer à la fois les écus d'or et l'Écriture. » Ce qui a fait dire à un certain poète :

Aucune main teinte de rouille ne sera propre à tenir un livre. Et les cœurs tout à l'argent ne peuvent s'y

<sup>1</sup> Voy. Val. Max., liv. IV, ch. III.

<sup>2</sup> Comme Valère Maxime le raconte dans le III<sup>e</sup> chap. du liv. IV de son ouvrage.

Richard oublie d'ajouter que son héros était pris de vin, et que s'il ne succomba pas à la tentation, ce fut probablement plus par caducité que par chasteté.

<sup>3</sup> Allusion à cette phrase de saint Jérôme; « Non est ejusdem hominis, et aureos nummos, et scripturas probare et degustare vina, et prophetas vel apostolos intelligere » (Voy. sancti Eusebii Hieronymi, Stridonensis presbyteri opera, Verone, 1734, tom. I, Epist. LXI, col. 347.)

adonner. Une même personne n'estimera point en même temps les livres et les écus. Tes disciples, Epicure, persécutent les livres. Les financiers se refusent d'être en compagnie des bibliophiles. Tous les deux, crois-moi, ne peuvent habiter la même demeure.

Personne ne peut servir et Mammon et les livres<sup>1</sup>. La difformité des vices est surtout réprouvée dans les livres, d'où l'on induit que ceux qui aiment à s'en servir doivent détester les vices. Le démon qui tire son nom de la science, est vaincu de préférence par la science des livres. Par les livres, on voit se déployer à l'infini ses ruses tortueuses et mille pernicieux méandres, grâce à eux, il ne peut envelopper les innocents de ses artifices, même quand il se transforme en ange de lumière.

Par les livres, le respect divin nous est révélé, les vertus par lesquelles il doit être mis en pratique sont divulguées plus expressément, la récompense nous est indiquée, et la vérité qui ne trompe ni n'est trompée nous est offerte. L'image la plus fidèle de la béatitude future est la contemplation des *lettres sacrées*, dans lesquelles on voit tantôt le créateur, tantôt la créature; la foi se puise dans ce torrent de perpétuel plaisir, et s'af-

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de l'évangile : Nul ne peut servir deux maîtres. Vous ne pouvez servir Dieu et les richesses. (*Ev. sel. St-Math*, ch. VI, 24.)

fermit par la puissance des lettres ; l'espérance est fortifiée par la consolation des livres, de sorte que, par la patience et la consolation des Écritures, nous avons l'espérance. La charité n'est point enorgueillie, mais édifiée par la connaissance des véritables lettres ; enfin c'est une vérité plus claire que le jour que l'Église a été établie sur les livres saints.

Les livres nous charment lorsque la prospérité nous sourit, ils nous consolent lorsque la mauvaise fortune semble nous menacer ; ils donnent de la force aux conventions humaines, et sans eux les graves jugements ne se prononcent pas.

Les arts et les sciences résident dans les livres, et aucun esprit ne suffirait à exprimer le profit que l'on peut en tirer. A quelle valeur peut-on estimer la puissance admirable des livres, quand, par eux, nous pouvons discerner les limites de la terre aussi bien que celles du temps, et contempler, comme dans le miroir de l'éternité, les choses qui sont et celles qui ne sont pas. Dans les livres, nous franchissons les montagnes et nous sondons la profondeur des abîmes, nous observons ces espèces de poissons qui ne pourraient vivre sainement dans l'air. Dans les livres, nous distinguons les propriétés des fleuves, des fontaines et des terrains divers. Nous extrayons des livres le genre des métaux et des pierres pré-



cieuses, ainsi que les matières de chaque minéral. Nous examinons à notre volonté la nature des herbes, des arbres et des plantes et toute cette famille de Neptune, de Cérès et de Pluton. S'il nous plaît de visiter les habitants des cieux, mettant sous nos pieds le Taurus, le Caucase et l'Olympe, nous nous transportons dans le royaume de Jupiter, et nous mesurons au moyen de fils et de cercles les sept territoires des planètes. Enfin, nous parvenons au firmament suprême, décoré d'une admirable variété de signes, de degrés et d'images. Là, nous découvrons le pôle austral que nul œil ne voit, que nulle oreille n'entend, et nous admirons avec un délicieux plaisir le chemin lumineux de la voie lactée et le zodiaque peint d'animaux célestes. De là, par les livres, nous passons aux substances immatérielles, pour que notre intellect salue ces intelligences qui nous touchent de près, qu'il voie de l'œil de l'esprit la cause première de toutes choses et le moteur immuable de la vertu infinie, et qu'il s'y attache sans jamais se lasser. Voici qu'amenés par les livres, nous atteignons la récompense de notre béatitude, n'étant encore que voyageurs. Quoi de plus? Si ce n'est qu'en retournant ce que Sénèque nous apprend dans sa 84<sup>e</sup> lettre, « que l'oisiveté sans livres est la mort et la sépulture de l'homme vivant, » nous concluons incontestablement que

le commerce des lettres et des livres constitue la vie<sup>1</sup>. De plus, par les livres, nous faisons savoir à nos amis et à nos ennemis les choses que nous confions sans aucune sécurité à des messagers, puisque, comme le dit Tertullien au commencement de son Apologétique<sup>2</sup>, au moyen des livres, la voix de l'auteur pénètre presque toujours dans la chambre du prince, dont elle serait complètement repoussée. Gardés dans une prison par des chaînes, après avoir tout à fait perdu la liberté du corps, nous nous servons des livres, comme d'ambassades vers nos amis ; nous leur confions le soin d'expédier nos affaires, et nous les leur adressons là où notre présence serait pour nous une cause de mort. Par les livres, nous nous rappelons le passé, nous prophétisons jusqu'à un certain point l'avenir, et nous fixons, par le fait de l'écriture, les choses présentes qui circulent et disparaissent.

Heureuse étude et studieuse félicité du puissant

<sup>1</sup> Richard de Bury ne se contente pas de copier « *l'Otium sine litteris*, » de Sénèque, mais en retournant la phrase du philosophe latin, il copie mot pour mot un passage des *Quæstiones naturales* de Siger de Brabant, le célèbre professeur aux écoles de la rue du Fouare, que Dante a immortalisé, et qui s'écrit vers la fin de son ouvrage : *Cum vivere sine litteris mors sit, et vivi hominis sepultura*.

<sup>2</sup> Allusion à cette phrase de Tertullien : « *Liceat veritate vel occulta via tacitarum literarum ad aures vestras pervenire, nihil illa de causa sua deprecatur quia nec de conditione miratur.* » (Sept. Flor. Tertulliani *Apologeticus adversus gentes*. Venetiis, 1515. in-8, cap 1, *De ignorantia*, f° 1, r°.)

eunuque dont il est parlé au livre VIII des Actes<sup>1</sup>, que l'amour de la lecture prophétique avait enflammé si ardemment, qu'il ne cessait de lire, même en voyageant. Il avait livré à l'oubli le palais de la reine Candace; la ville de Gaza qu'il gouvernait s'était détachée de la sollicitude de son cœur, et il ne se souvenait plus ni du chemin qu'il parcourait ni du char qui le portait. L'amour seul du livre lui avait fait entrevoir la demeure tout entière de la chasteté, et le disposait de cette façon à mériter bientôt que la porte de la foi s'ouvrît devant lui. O généreux amour des livres, qui a fait que, par la grâce du baptême, le fils de la géhenne et le nourrisson de l'enfer devint le fils du royaume des cieux !

Mais cessons ce style impuissant à accomplir la teneur de ce travail infini, de peur qu'il ne paraisse téméraire d'aborder ce que, dans le principe, nous regardions comme impossible à qui que ce soit d'exécuter.

<sup>1</sup> *Act. des Apôt.*, ch. VIII, § IV, 26 et suiv.





## CHAPITRE XVI

DES LIVRES NOUVEAUX QU'IL FAUT ÉCRIRE ET DES  
LIVRES ANCIENS QU'IL FAUT RÉPARER.

---

**D**E même qu'il est nécessaire à un État de pourvoir d'armes de guerre les soldats qui doivent combattre, et d'accumuler des ressources alimentaires, de même la valeur de l'œuvre demande à prémunir l'Église militante, par la multitude des bons livres, des attaques des païens et des hérétiques<sup>1</sup>. Mais, comme il est vrai que ce qui sert

<sup>1</sup> C'est l'idée développée de Geoffroy, chanoine de Sainte-Barbe en Auge, qui écrivait, en 1170, qu'un couvent sans bibliothèque était comme une citadelle sans munitions. *Clastrum sine armario, quasi castrum sine armentario.* (Voy. Martène, *Thesaurus anecdot.*, tom. I, p. 511.)

aux mortels souffre par le temps le dommage de la mortalité, il est nécessaire de conserver par de nouveaux successeurs les volumes détériorés par leur vieillesse, afin que la perpétuité qui répugne à la nature de l'individu soit concédée à l'espèce. C'est de là que l'Ecclésiaste dit clairement : « *Il n'y a point de fin à multiplier les livres* <sup>1</sup>. » Car de même que le livre éprouve une continuelle altération par les mélanges combinés qui entrent dans sa composition, de même le remède que les clercs prudents peuvent y apporter est de le recopier, grâce à quoi un livre précieux, payant sa dette de nature, obtient un héritier qui lui est substitué, et une semence semblable au mort sacré naît de lui-même, comme dit l'Ecclésiastique <sup>2</sup> : « *Le père est mort, et il ne semble pas mort, parce qu'il a laissé après lui un autre lui-même.* » Les transcrits des anciens sont donc comme de certains propagateurs de nouveau-nés, à qui la charge paternelle est dévolue, pour que la famille des livres ne diminue point. Les transcrits de cette sorte se nomment antiquaires, et Cassiodore avoue que, parmi les choses accomplies par un travail manuel, c'est le leur qu'il préfère. C'est ainsi qu'il s'écrie : « *Heureuse science, louable zèle que de prêcher les hommes*

<sup>1</sup> *Eccles.*, ch. XII, § 11, 12.

<sup>2</sup> *Eccles.*, ch. XXX, § 1, 4.

*par la main, de leur délier la langue par les doigts, de donner un salut tacite aux mortels, et de combattre par l'encre et la plume les vols illicites du diable.* <sup>1</sup>. » Le Sauveur exerça le métier d'écrivain, lorsqu'en s'inclinant il écrivit sur la terre avec son doigt <sup>2</sup>, afin que personne, quelque noble qu'il fût, ne dédaignât de faire ce qu'il avait vu exécuter par la sagesse de Dieu le père.

O grandeur singulière de l'écriture, qui force le créateur de l'univers à se courber pour la fabriquer ! qu'à son nom tous les genoux fléchissent en tremblant ! O vénérable science, supérieure à tous les exercices qui se font par la main des hommes, pour qui la poitrine du Seigneur s'incline humblement, pour qui le doigt de Dieu s'applique à servir de plume ! Du reste, nous ne lisons pas que le Fils de Dieu ait ensemencé, labouré, tissé ou creusé, et il ne convenait à sa sagesse divinement humaine de faire quelque chose que ce soit de mécanique, si ce n'est de composer des lettres en écrivant, afin que les hommes distingués ou demi-savants apprissent que les doigts leur ont

<sup>1</sup> Cassiod., *Institut. litt. div.*, ch. xxx. *De antiquariis et commemoratione orthographiæ.*

<sup>2</sup> Allusion au passage de l'évangile de S. Jean, relatif à l'épisode de la femme adultère. « Ils disaient ceci en le tentant afin d'avoir de quoi l'accuser. Mais Jésus, se baissant, écrivait avec son doigt sur la terre. » (*Ev. selon St. Jean*, ch. VIII.)

été accordés par la Divinité, plutôt pour écrire que pour se battre. Ce qui nous fait approuver cette sentence des livres qui juge qu'un clerc ignorant de l'écriture est jusqu'à un certain point manchot<sup>1</sup>. Dieu inscrivit lui-même les justes dans le livre de vie<sup>2</sup>. Moïse reçut les tables de pierre gravées de sa main<sup>3</sup>. Job s'écrie : « *Que celui qui juge écrive tout lui-même dans un livre*<sup>4</sup>. » Balthazar voit en tremblant la main qui écrit sur la muraille : *Manè, Techel, Phares*<sup>5</sup>. « *Moi,* » dit Jérémie, « *j'écrivais dans un livre noir*<sup>6</sup>. » « *Écrivez dans un livre ce que vous voyez*<sup>7</sup>, » disait Jésus-Christ à son bien-aimé Jean. C'est ainsi que l'office d'écrivain est donné à Isaïe et à Josué, afin que l'acte comme l'habileté nécessaire parvinssent à la connaissance de la postérité. Le Christ lui-même porte écrit sur son vêtement et sur sa cuisse : LE

<sup>1</sup> Voy. le chap. VI.

<sup>2</sup> Allusion à ces paroles de Moïse : Ou, si vous ne le faites pas, effacez-moi de votre livre que vous avez écrit. (*Exod.*, ch. XXXII, § IV, 32.)

<sup>3</sup> Allusion à ces paroles de la Bible. « Moïse retourna donc de dessus la montagne portant en sa main les deux tables du témoignage, écrites des deux côtés, qui étaient de l'ouvrage du Seigneur, comme l'écriture qui était gravée sur ces tables était aussi *de la main* de Dieu. (*Exod.*, ch. XXXII, § II, 15 et 16.)

<sup>4</sup> *Job*, ch. XXXI, 35.

<sup>5</sup> *Daniel*, ch. V, § II, 25.

<sup>6</sup> *Jérém.*, ch. XXX, § I, 2, et ch. XXXVI. § V, 28.

<sup>7</sup> *Apocal.*, ch. I, § II, 11.



ROI DES ROIS ET LE SEIGNEUR DES SEIGNEURS <sup>1</sup>, afin que le vêtement royal du Tout-Puissant paraisse ne pouvoir être parfait sans écriture. Les morts qui ont écrit les livres de la science sacrée ne cessent jamais d'instruire. Saint Paul, en écrivant ses épîtres, fit plus par ce travail pour le bien de l'Église qu'en évangélisant par la parole les Juifs et les païens. Car, par les livres, l'homme intelligent continue chaque jour ce que le voyageur de passage sur la terre avait commencé jadis. Ainsi se réalisent les paroles prophétiques sur les docteurs qui écrivent les livres : *« Ceux qui en auront instruit plusieurs dans la voie de la justice, leuront comme des étoiles dans l'éternité <sup>2</sup>. »* Aussi les docteurs catholiques pensent-ils que la longévité des anciens, avant que Dieu n'ait dissous le premier monde par un cataclysme, ne doit pas être attribuée à un miracle de la nature, mais à Dieu, qui leur avait concédé une existence d'autant plus longue qu'elle était nécessaire pour écrire des livres et produire des sciences, parmi lesquelles on doit admirer la diversité de l'astronomie, qui, pour être expérimentalement exposée aux yeux, demandait, d'après Joseph, une période de six cents ans. Cependant ils conviennent que la science terrestre de ces temps primitifs, plus que celle des

<sup>1</sup> *Apocal.*, ch. XIX, 16.

<sup>2</sup> *Daniel*, ch. XII, § 1, 3.

temps modernes, offrait aux mortels, dans les sciences d'ici-bas, un aliment plus utile, au moyen duquel on obtiendrait non-seulement plus de vivacité et de gaieté du corps, mais aussi une fleur de jeunesse plus durable, et que ce qui y contribuait beaucoup, c'est qu'ils vivaient pour la vertu, en se retranchant tout le superflu de la volupté. Chacun donc est doté du présent de la Divinité, selon le conseil de l'Esprit saint : « *Écris la sagesse au temps de ton repos, pour augmenter la longueur de ta vie et ta récompense avec les heureux*<sup>1</sup>. »

Du reste, si nous nous occupons des princes du monde à l'égard du commerce des lettres, nous trouvons des monarques remarquables non-seulement par leur habileté comme écrivains, mais comme auteurs de nombreux ouvrages. Jules-César, le premier de tous par le temps et les qualités, a laissé les Commentaires de la guerre des Gaulles et de la guerre civile, écrits par lui-même. Il fit également deux livres sur l'analogie, deux autres intitulés *Anticatons*, un poëme dont le titre est *le Voyage*, et beaucoup d'autres opuscules<sup>2</sup>. César, comme Auguste, intervertit l'ordre des lettres dans sa correspondance, pour cacher ce qu'il écrivait. Il prenait la quatrième lettre pour la pre-

<sup>1</sup> *Ecclés.*, ch. XXXVIII, § III, 25.

<sup>2</sup> Suétone, *Vie de J.-César*, § LVI.

mière, la troisième pour la seconde, et ainsi pour tout l'alphabet <sup>1</sup>. Pendant les guerres de Modène, malgré l'importance des affaires qui l'accablaient, on prétend qu'il ne passait pas un jour sans lire, écrire et déclamer <sup>2</sup>. Tibère composa un poëme lyrique et quelques poésies grecques <sup>3</sup>. Claude possédait les deux langues latine et grecque, et publia plusieurs ouvrages <sup>4</sup>. Mais, au-dessus d'eux et de bien d'autres, Titus doit être cité pour sa dextérité d'écrivain, car il imitait facilement toutes les écritures, talent qui lui faisait dire qu'il aurait pu devenir le plus grand faussaire <sup>5</sup>. Suétone rapporte tout ceci dans la vie des douze Césars.

<sup>1</sup> Suét., *Vie d'Octave-Auguste*, § LXXXVIII.

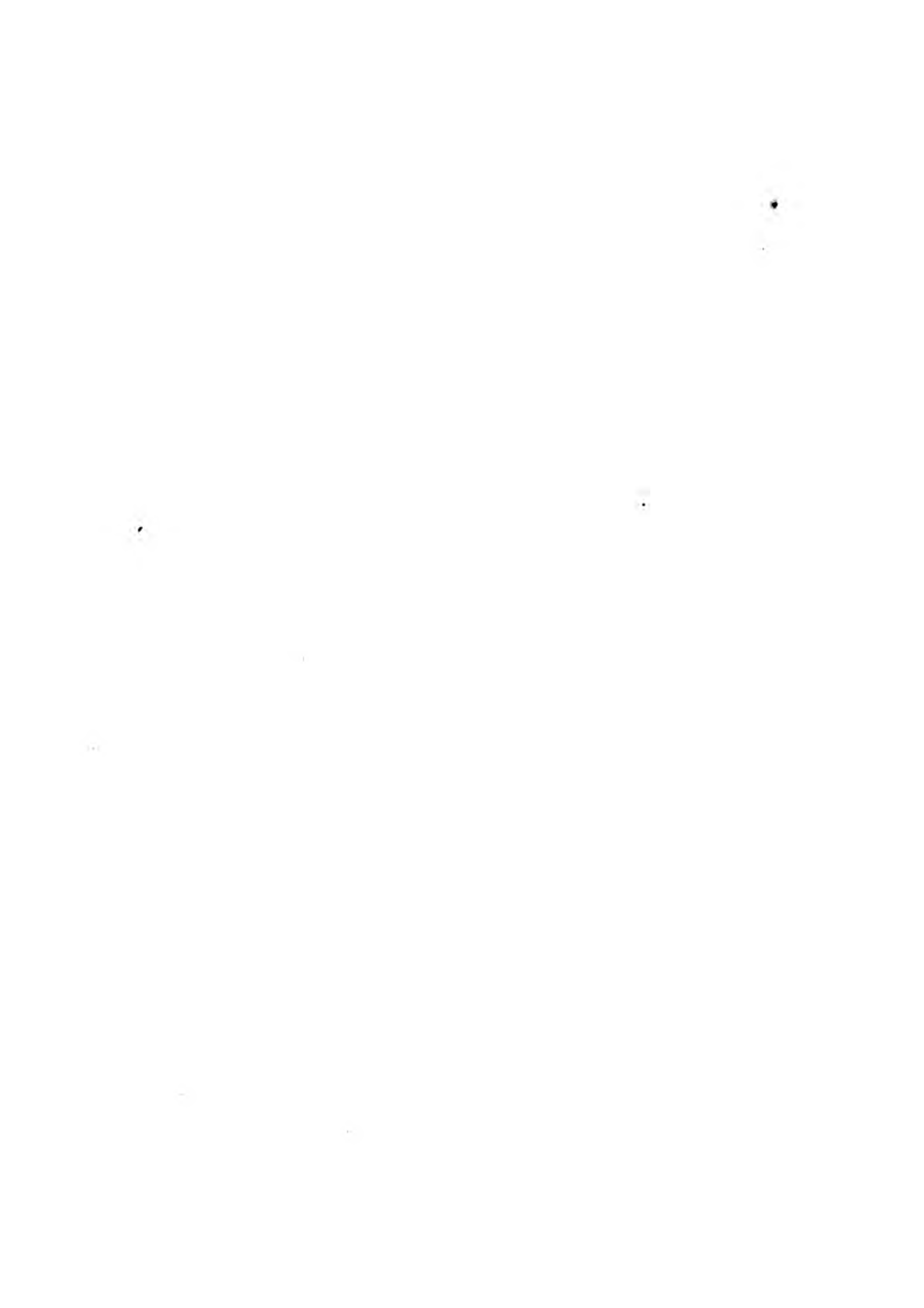
<sup>2</sup> Suét., *même vie*, § LXXXIV.

<sup>3</sup> Suét., *Vie de Tibère*, § LXX.

<sup>4</sup> Suét., *Vie de Claude*, §§ XLI et XLII.

<sup>5</sup> Suét., *Vie de Titus*, § III.







## CHAPITRE XVII

DES LIVRES QUE L'ON DOIT TOUCHER ET ARRANGER  
AVEC SOIN.

---

**N**ON-SEULEMENT nous remplissons un devoir envers Dieu en préparant de nouveaux volumes, mais nous obéissons à l'obligation d'une sainte piété si nous les manions délicatement, ou si, en les remettant à leurs places réservées, nous les maintenons dans une conservation parfaite, de façon qu'ils se réjouissent de leur pureté, tant qu'ils sont entre nos mains, et qu'ils reposent à l'abri de toute crainte, lorsqu'ils sont placés dans leurs demeures. Certainement après les saints vêtements et les calices consacrés au corps de

Notre-Seigneur, ce sont les livres sacrés qui sont dignes d'être touchés le plus honnêtement par les clercs, car ils leur font injure toutes les fois qu'ils osent les prendre avec des mains sales. Aussi nous pensons qu'il est avantageux d'entretenir les étudiants sur les diverses négligences, qu'ils pourraient toujours facilement éviter, et qui nuisent considérablement aux livres. D'abord qu'ils mettent une sage mesure, en ouvrant ou en fermant les livres, afin que la lecture terminée, ils ne les rompent pas par une précipitation inconsidérée, et qu'ils ne les quittent point avant de remettre le fermoir qui leur est dû. Car il convient de conserver avec plus de soin un livre qu'un soulier.

Il existe en effet une gente écolière fort mal élevée en général, et qui, si elle n'était pas retenue par les règlements des supérieurs, deviendrait bientôt fière de sa sottise ignorance. Ils agissent avec effronterie, sont gonflés d'orgueil et quoiqu'ils soient inexpérimentés en tout, ils jugent de tout avec aplomb.

Vous verrez peut-être un jeune écervelé, flânant nonchalamment à l'étude, et tandis qu'il est transi par le froid de l'hiver, et que comprimé par la gelée son nez humide dégoutte, ne pas daigner s'essuyer avec son mouchoir avant d'avoir humecté de sa morve honteuse le livre qui est au-dessous de lui. Plût aux dieux qu'à la place de ce manuscrit on lui

eût donné un tablier de savetier ! Il a un ongle de géant, parfumé d'une odeur puante, avec lequel il marque l'endroit d'un plaisant passage. Il distribue, à différentes places, une quantité innombrable de fétus avec les bouts en vue, de manière à ce que la paille lui rappelle ce que sa mémoire ne peut retenir. Ces fétus de paille, que le ventre du livre ne digère pas et que personne ne retire, font sortir d'abord le livre de ses joints habituels, et ensuite, laissés avec insouciance dans l'oubli, finissent par se pourrir. Il n'est pas honteux de manger du fruit ou du fromage sur son livre ouvert et de promener mollement son verre tantôt sur une page tantôt sur une autre, et, comme il n'a pas son aumônière à la main, il y laisse les restes de ses morceaux. Il ne cesse dans son bavardage continu d'aboyer contre ses camarades, et tandis qu'il leur débite une foule de raisons vides de tout sens philosophique, il arrose de sa salive son livre ouvert sur ses genoux. Quoi de plus ! Aussitôt il appuie ses coudes sur le volume et, par une courte étude, attire un long sommeil ; enfin, pour réparer les plis qu'il vient de faire, il roule les marges des feuillets, au grand préjudice du livre.

Mais la pluie cesse et déjà les fleurs apparaissent sur la terre ; alors notre écolier, qui néglige beaucoup plus les livres qu'il ne les regarde,



remplit son volume de violettes, de primevères, de roses et de feuilles; alors il se servira de ses mains moites et humides de sueur pour tourner les feuillets; alors il touchera de ses gants sales le blanc parchemin, et parcourra les lignes de chaque page avec son index recouvert d'un vieux cuir; alors en sentant le dard d'une puce qui le mord, il jettera au loin le livre sacré, qui reste ouvert pendant un mois, et est ainsi tellement rempli de poussière qu'il n'obéit plus aux efforts de celui qui veut le fermer.

Il y a aussi des jeunes gens impudents auxquels on devrait défendre spécialement de toucher aux livres, et qui, lorsqu'ils ont appris à faire des lettres ornées, commencent vite à devenir les glosateurs des magnifiques volumes que l'on veut bien leur communiquer, et où se voyait autrefois une grande marge autour du texte, on aperçoit un monstrueux alphabet ou toute autre frivolité qui se présente à leur imagination et que leur pinceau cynique a la hardiesse de reproduire. Là un latiniste, là un sophiste, ici quelques scribes ignorants font montre de l'aptitude de leurs plumes, et c'est ainsi que nous voyons très-fréquemment les plus beaux manuscrits perdre de leur valeur et de leur utilité.

Il y a également de certains voleurs qui mutilent considérablement les livres, et qui, pour écrire

leurs lettres, coupent les marges des feuillets en ne laissant que le texte, ils arrachent même les feuilles de garde pour en user ou en abuser. Ce genre de sacrilège devrait être défendu sous peine d'anathème.

Enfin, il sied à l'honnêteté des écoliers de se laver les mains en sortant du réfectoire, afin que leurs doigts grasseyeux ne tachent point le sinet du livre ou le feuillet qu'ils tournent. De plus, que l'enfant larmoyant n'admire point les miniatures des lettres capitales, de peur qu'il ne pollue le parchemin de ses mains humides, car il touche de suite à ce qu'il voit.

Que désormais les laïcs, qui regardent indifféremment un livre renversé comme s'il était ouvert devant eux dans son sens naturel, soient complètement indignes de tout commerce avec les livres. Que le clerc couvert de cendres, tout puant de son pot au feu, ait soin de ne pas toucher, sans s'être lavé, aux feuillets des livres; mais que celui qui vit sans tache ait la garde des livres précieux <sup>1</sup>.

La propreté des mains, à moins qu'elles ne soient galeuses ou couvertes de pustules—stigmates de la cléricature,—convient aussi bien aux écoliers qu'aux livres. Toutes les fois que l'on remarque un défaut dans un livre, il faut y porter

<sup>1</sup> *Psautne* XIV, 2.

remède au plus tôt, car rien ne grandit plus vite qu'une déchirure, et la fracture qui est négligée un moment, ne se répare dans la suite qu'avec dépens.

Quant aux armoires bien fabriquées où les livres peuvent être conservés en toute sûreté sans craindre aucun dommage, le très-doux Moïse nous en instruit au trente-et-unième chapitre du Deutéronome : « Prenez ce livre, dit-il, et mettez-le à côté de l'arche d'alliance du Seigneur votre Dieu<sup>1</sup>. » O lieu délicieux et convenable pour une bibliothèque que cette arche faite du bois de l'impérissable Setim, et recouverte d'or de tous côtés ! Mais le Sauveur défend aussi, par son propre exemple, toute négligence inconvenante dans le maniement des livres, comme on peut le lire dans le IV<sup>e</sup> chapitre de saint Luc<sup>2</sup>. En effet, lorsqu'il eut lu dans le livre qui lui était offert les paroles prophétiques écrites sur lui-même, il ne le rendit au ministre qu'après l'avoir fermé de ses mains sacrées. Que par cette conduite les étudiants apprennent plus clairement à soigner les livres, qui dans quelque cas que ce soit, ne doivent point être négligés.

<sup>1</sup> *Deuter.*, ch. XXXI, § IV, 26.

<sup>2</sup> Allusion à ces paroles : « On lui présenta le livre du prophète Isaïe, et l'ayant ouvert, il trouva le lieu où ces paroles étaient écrites..... Ayant fermé le livre, il le rendit au ministre et s'assit. » (*Evang. sel. S. Luc*, ch. IV, § II, 17 et 20.)



## CHAPITRE XVIII

L'AUTEUR CONTRE SES DÉTRACTEURS.

---

**L** n'y a rien de plus inique dans les choses humaines, que de voir que ce qui se fait le plus équitablement est perverti par la jalousie des méchants, et que l'on passe pour criminel là où l'on mérite le plus d'être un objet d'estime. Beaucoup de choses s'exécutent avec un œil simple<sup>1</sup> ; la gauche ne se mêle point avec la droite ; la pâte n'est

<sup>1</sup> Allusion à ces paroles de la Bible : « Votre œil est la lampe de votre corps. Si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux. » (*Évang. selon S. Matth.*, chap. VI, § IV, 22.)

aigrie par aucun levain<sup>1</sup>, et l'habit n'est point tissu de laine et de lin<sup>2</sup>; cependant, par les ruses des hommes pervers, une œuvre pie est faussement transformée en crime. C'est assurément la condition malheureuse d'une âme pécheresse, non-seulement de prendre le pire dans les faits moralement douteux, mais même d'altérer fréquemment, par une fausse interprétation, les choses qui ont l'apparence du bien. Car, bien que l'amour des livres préfère, par la nature de son objet, l'honnêteté, cependant il nous expose d'une manière étonnante au jugement de beaucoup de personnes. Calomnié pour l'admiration que nous leur vouons, nous sommes accusé tantôt d'une vaine curiosité, tantôt de cupidité à leur égard seulement, tantôt d'une apparence de vanité, tantôt d'une intempérance de plaisir pour les lettres. Nous ne sommes, du reste, pas plus ému de ces injures que des aboiements de petits chiens, satisfait du témoignage de celui-là seul auquel il appartient *de sonder les cœurs et les reins*<sup>3</sup>. Puisque l'intention finale d'une volonté secrète se dérobe aux hommes, ceux qui se permettent de lancer si facilement de perfides épigrammes sur les actions humaines, dont ils ne voient pas la

<sup>1</sup> 1<sup>re</sup> ép. de S. Paul aux Corinth., ch. V, § 11, 6.

<sup>2</sup> Deutér., ch. XXII, § 11, 11.

<sup>3</sup> Psaume VII, 10.

cause première, que Dieu seul connaît, méritent d'être réprimandés. Car, d'après le prince des philosophes, au VII<sup>e</sup> livre de ses *Éthiques*, toute œuvre a une fin, comme les principes dans la science spéculative et les hypothèses en mathématiques. C'est pourquoi, de même que de l'évidence des principes ressort la vérité de la conclusion, de même, dans la plupart des choses que l'on fait, on juge de la moralité d'une œuvre par l'intention honnête du but, tandis qu'autrement l'œuvre en lui-même doit être jugé indifférent, quant aux mœurs.

Or nous nourrissions le projet, depuis longtemps enraciné dans le fond de notre pensée, de fonder en perpétuelle aumône et de doter de revenus nécessaires, en temps opportun, une certaine *hall* de la vénérable université d'Oxford, première source de tous les arts libéraux, et d'enrichir des joyaux de nos livres, cette *hall* remplie d'un grand nombre d'écoliers, afin que ces livres et chacun d'eux leur deviennent communs, et qu'ils servent aux usages comme aux études, non-seulement des écoliers de ladite *hall*, mais de tous les étudiants de l'université, selon la forme et teneur qui sera indiquée dans le chapitre suivant. C'est pourquoi un sincère amour de l'étude, un zèle de la foi orthodoxe pour consolider l'édifice de l'Église, engendrèrent en nous ce désir étonnant aux yeux

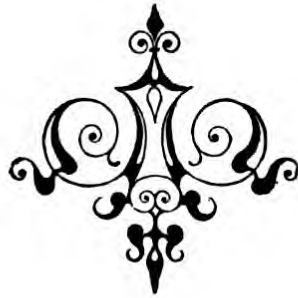
des avarés, désir qui, sans regarder à la dépense, nous faisait acquérir les manuscrits qui étaient à vendre et copier le plus convenablement ceux qui ne pouvaient être achetés.

En effet, comme les plaisirs des hommes se distinguent diversement selon l'ordre des corps célestes, auquel l'union des mélanges obéit fréquemment, que ceux-là préfèrent s'adonner à l'architecture, ceux-ci à l'agriculture, ceux-là à la chasse, ceux-ci à la navigation, les uns à la guerre, les autres au jeu, de même il nous est échü en partage, sous l'influence de Mercure, le plaisir honnête des livres auquel, d'après le jugement de la saine raison — à l'empire de laquelle aucun astre ne commande, — nous nous sommes livré en l'honneur de la majesté suprême, plaisir dans lequel notre esprit trouve la tranquillité du repos, et où notre culte envers Dieu devient de plus en plus dévotieux. Aussi, que les envieux cessent comme les aveugles de juger des couleurs, qu'ils n'osent comme les chauves-souris décider de la lumière, et qu'ils n'aient point la présomption de tirer les pailles des yeux d'autrui, eux qui ont des poutres dans les leurs <sup>1</sup>. Qu'ils cessent de diffamer par leurs commentaires satiriques ce qu'ils ne connaissent pas, et de discuter sur des

<sup>1</sup> *Evang. selon S. Matt.*, ch. VII, § 1, 4.



choses occultes qui ne se dévoilent point, aux recherches des humains. Si nous aimions à chasser les bêtes fauves, à jouer aux échecs, à courtiser les femmes, peut-être nous entoureraient-ils d'une affection plus bienveillante.







## CHAPITRE XIX

SAGE RÉGLEMENT SUR LA NÉCESSITÉ DE COMMUNIQUER LES LIVRES AUX ÉTRANGERS.

---

**L**a toujours été difficile de renfermer les hommes dans les lois de l'honnêteté. Bien plus, la fourberie des modernes s'est efforcée de dépasser les limites des anciens et d'enfreindre dans l'insolence de leur liberté les règles établies. C'est pourquoi, suivant le conseil d'hommes prudents, nous avons déterminé un certain mode, d'après lequel nous voulons régler l'usage et la communication de nos livres, pour l'utilité des étudiants. D'abord, tous nos livres—dont nous avons fait un catalogue spécial—nous les avons, dans un but de charité, concédés et donnés au comité des écoliers

vivants à Oxford, dans notre *hall*, en perpétuelle aumône pour notre âme, celles de nos parents, et aussi pour celles du très-illustre roi d'Angleterre Édouard, troisième du nom depuis la conquête, et de très-dévote dame la reine Philippa, son épouse, afin que ces livres soient prêtés pour un temps aux écoliers et aux maîtres, tant réguliers que séculiers, de l'université de ladite ville, et qu'ils servent et profitent à leurs études, suivant le mode qui suit immédiatement et qui est tel :

Cinq écoliers demeurant dans la *hall* susdite seront choisis par le maître de ladite *hall*, qui leur confiera la garde des livres. De ces cinq personnes, trois d'entre elles, et pas moins, auront le droit de prêter le livre ou les livres pour la lecture ou l'usage de l'étude. Nous voulons qu'on ne laisse sortir de l'enceinte de la maison aucun livre pour le copier ou le transcrire. Donc, quand un écolier séculier ou religieux, lesquels ont une part égale dans notre faveur, viendra pour emprunter un livre, les gardiens considéreront avec soin s'ils possèdent ce livre en double, et, s'il en est ainsi, ils pourront le prêter sous caution, caution qui, d'après leur estimation, devra toujours dépasser la valeur du livre. Ils devront immédiatement dresser un écrit qui rappellera le livre prêté, le gage fourni, avec les noms de ceux qui prêtent et de celui qui a reçu, ainsi que la date du jour et

de l'année. Si les gardiens ne trouvent pas en double le livre demandé, ils ne le prêteront à personne, sauf à ceux qui font partie du comité de ladite *hall*, encore sous la condition expresse de ne point le laisser sortir de l'enceinte de la maison ou de la *hall*. Un livre quelconque pourra être prêté par l'un des trois gardiens à l'un des écoliers de ladite *hall*, après avoir pris d'abord note de son nom et du jour de l'emprunt. L'écolier auquel on aura prêté ce livre ne pourra point le communiquer à un autre, à moins que ce ne soit du consentement des trois gardiens susnommés, qui auront alors le soin d'effacer le nom du premier emprunteur, d'indiquer celui du second et la date de ce nouvel emprunt.

Lorsque les gardiens entrent en charge, ils promettent par serment d'observer ce règlement, et ceux qui empruntent le livre ou les livres jurent également qu'ils ne le demandent que pour le lire et l'étudier, en promettant qu'ils ne le transporteront pas, et qu'ils ne permettront pas qu'on le transporte hors d'Oxford ou de ses faubourgs.

Chaque année, les susdits gardiens rendront leurs comptes au directeur de l'établissement, ainsi qu'aux deux écoliers qu'il amène avec lui. S'il ne peut assister lui-même, il nommera trois inspecteurs autres que les gardiens, qui examineront le catalogue des livres, et compteront ceux

qui restent et les gages qui les représentent. Nous croyons que depuis les kalendes de juin jusqu'à la fête de la translation du glorieux martyr saint Thomas, le temps serait opportun pour faire ce relevé. Nous ajoutons également qu'il est nécessaire que celui auquel un livre aura été prêté, le présente au moins une fois dans l'année au gardien, qui, à sa demande, lui montrera également sa caution.

S'il arrivait par hasard qu'un livre fût perdu, soit par la mort, soit par un vol, par la fraude ou l'incurie, celui qui l'aura égaré, son procureur ou l'exécuteur de ses dernières volontés, payera le prix du livre et recevra le gage en échange. Enfin, s'il arrivait que, d'une manière ou d'une autre, les gardiens fissent quelques bénéfices, ils l'emploieront à la réparation et à l'augmentation des livres<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'importance de ce chapitre n'avait pas échappé à notre savant confrère et ami M. Ludovic Lalanne, qui l'avait traduit dans ses *Curiosités bibliographiques* (Paris, 1845, 1 vol. in-12, p. 198).





## CHAPITRE XX

L'AUTEUR SE RECOMMANDE AUX PRIÈRES DES  
ÉTUDIANTS ET LEUR APPREND COMMENT IL  
FAUT PRIER.

---

**L**E temps nous presse de terminer ce traité que nous venons de faire sur l'amour des livres, dans lequel nous nous sommes efforcé de rendre compte, à l'admiration de nos contemporains, de notre grande passion pour les livres. Comme il est vrai que presque tout ce qui peut être fait par les mortels est couvert de la poussière de la vanité, nous n'osons pas justifier entièrement l'amour passionné que nous avons toujours ressenti pour les livres, et qui aura peut-être été pour nous l'occasion de quelque péché véniel, quoique l'objet de cet amour soit honnête et que l'intention



soit régulière. Car, si ayant tout fait nous sommes encore tenu de nous dire des serviteurs inutiles ; si le très-saint homme Job tremblait à toutes les actions qu'il faisait <sup>1</sup> ; si, comme dit Isaïe, toutes les œuvres de notre justice sont comme le linge le plus souillé <sup>2</sup>, qui osera se vanter d'être arrivé à la perfection de quelque vertu ? Qui ne peut être blâmé dans quelques circonstances qu'il n'aurait peut-être pas pu éviter ? Car, comme nous en informe Denis, dans son livre *De Divinis nominibus*, le bien vient d'une bonne source, le mal de tous côtés. C'est pourquoi, comme remède à nos iniquités qui, nous le savons, ont offensé très-fréquemment le Créateur de toutes choses, nous avons trouvé convenable, désirant le suffrage des prières, d'exhorter nos futurs étudiants à être reconnaissants tant envers nous qu'envers leurs bienfaiteurs, de nous récompenser par des rétributions spirituelles de la providence de nos bienfaits ; qu'enseveli, nous vivions dans leur mémoire, eux qui, avant qu'ils ne fussent nés, vivaient dans notre bienveillance, et qui existent maintenant soutenus par nos bienfaits ; qu'ils implorent sans relâche la clémence du rédempteur, pour qu'il nous fasse grâce de nos négligences ;

<sup>1</sup> *Job.*, ch. IX, § III, 28.

<sup>2</sup> *Isaïe*, ch. LXIV, § 1, 6.

que le pieux Juge nous pardonne nos péchés ; qu'il couvre les chutes de notre fragilité du manteau de sa miséricorde ; qu'il remette par sa bonté divine les offenses que nous rougissons et que nous nous repentons d'avoir commises ; qu'il conserve en nous, pendant un temps suffisant pour nous repentir, les présents de ses grâces, la fermeté de la foi, la sublimité de l'espérance et la plus grande charité pour tous les hommes ; qu'il force notre suprême arbitre à déplorer ses fautes, à gémir sur ses mouvements de vanité passée, à rétracter ses colères les plus amères, et à détester ses délectations les plus folles ; que sa vertu brille en nous, lorsque la nôtre fera défaut, et que lui, qui a gratuitement consacré notre entrée dans la vie par le saint baptême, qui dans la suite nous a fait élever à la dignité apostolique malgré notre peu de mérite, nous juge digne de fortifier notre mort par des sacrements convenables. Qu'il délivre notre cœur de l'amour de la chair, afin que la crainte de la mort s'évanouisse entièrement en lui, qu'il désire tomber en dissolution et être avec le Christ. <sup>1</sup> Que, tenant à la terre par notre corps seul, nous habitions par la pensée et le désir, l'éternelle patrie. Que le Père de miséri-

<sup>1</sup> Allusion à ce transport de charité de l'apôtre St Paul : « Cupio dissolvi et esse cum Christo. » *Ep. aux Philip.*, ch. 1, § 23.

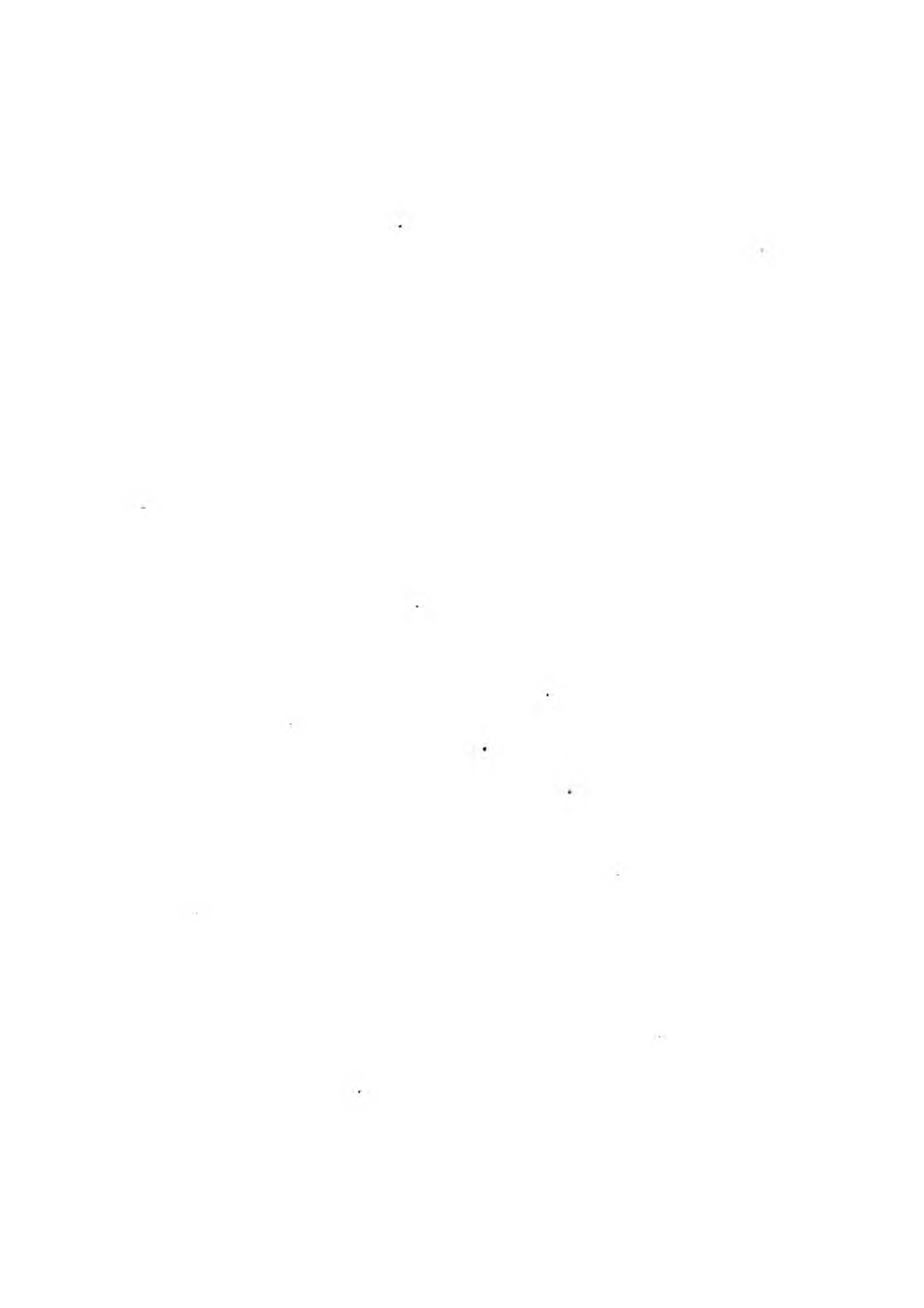
corde et le Dieu de toute consolation accoure avec bonté au devant de l'enfant prodigue <sup>1</sup>. Qu'il reçoive la dragme enfin retrouvée <sup>2</sup>, et qu'il la fasse mettre par les saints anges dans les trésors éternels. Qu'il châtie de son visage terrible à l'heure de notre mort l'esprit des ténèbres, de peur que caché sur le seuil de la porte de la mort, le vieux serpent Léviathan ne dresse sur nos pas quelques embûches. Qu'au moment où nous serons traduit devant le terrible tribunal, pour rappeler, d'après le témoignage de notre conscience, tout ce que nous avons fait dans notre corps ; que l'humanité dont Dieu s'est revêtu considère le prix de son saint sang répandu ; que la Divinité faite homme considère la forme de notre nature charnelle, afin que la fragilité passe impunie là où la piété clémente paraît infinie, et que l'esprit du coupable soit soulagé là où la qualité distinctive du juge est d'être miséricordieuse.

Que nos étudiants s'empressent toujours de célébrer par de pieuses salutations le refuge de notre espoir après Dieu, la Vierge, reine mère de Dieu bénie, afin que, si nous méritons par nos crimes multipliés de trouver le Juge irrité, nous méritions également par ses faveurs toujours agréables

<sup>1</sup> *Ev. sel. S. Luc*, ch. XV, § 11, 11 et suiv.

<sup>2</sup> *Ev. sel. S. Luc*, ch. XV, § 1, 8 et 9.

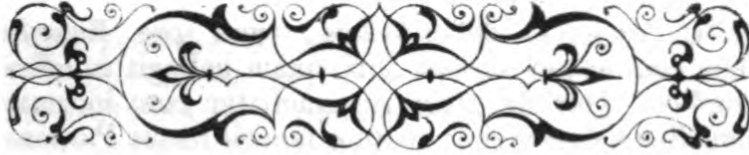
de le trouver apaisé. Que sa pieuse main abaisse le bras qui tient la juste balance dans laquelle sont pesés nos mérites, aussi minces que peu considérables, de peur que la gravité de nos crimes ne la fasse pencher plus qu'il ne faut, et ne nous précipite damnés dans l'abîme. Qu'ils ne cessent de vénérer dévotement le confesseur si éclatant par ses mérites, saint Cuthbert, dont, quoique indigne, nous avons dirigé le troupeau, lui demandant assidûment et avec dévotion, qu'il daigne protéger par ses prières son bien indigne vicaire, et qu'il fasse que celui qui a été son successeur sur la terre, devienne confesseur dans les cieux. Enfin, qu'ils demandent à Dieu, dans leurs pieuses prières du corps et de l'esprit, que son âme, créée à l'image de la Trinité, revienne, au sortir de son exil de misère, à son prototype primitif, et qu'il lui soit concédé la vue perpétuelle de sa face féconde, au nom de N.-S. Jésus-Christ. Amen.



**PIECES**  
**JUSTIFICATIVES**







## PIECES JUSTIFICATIVES

---

### I

DE RICARDO DE BURY <sup>1</sup>.

Ricardus de Bury natus fuit in quadam villula prope Edmondis Bury, patre Domino Ricardo Awngewille milite; et a suo avunculo domino Johanne de Willyby rectore exhibitus est primo ad scholas grammaticales, et postea ad studium Oxoniæ, per aliquod certum tempus; deinde assumptus ad instruendum Edwardum de Wyndesor, tunc principem, qui postmodum dictus Edwardus tertius; postmodum ordinatus est principalis receptor patris ejusdem Edwardi in Wasconia. Quo tempore dictus Edwardus fugit cum matre Parisius;

<sup>1</sup> Ce chapitre commence la chronique de Guillaume de Chambre, insérée à la suite de la chronique de Robert de Graystones. Voy. *The publications of the Surtees society, established in the year MDCCCXXXIV. HISTORIÆ DUNELMENSIS scriptores tres, Gaufridus de Coldingham, Robertus de Graystones, et Willielmus de Chambre. London and Edinburgh, 1839, in-8, p. 127 et suiv.*

quibus expensis deficientibus, venit ipse Ricardus clam cum magna summa auri quam collegit in officio prædicto. Qua de causa insequabatur eum locumtenens Regis cum viginti quatuor lanceis usque Parisius; ubi, præ metu mortis, absconditus est in campanili Fratrum Minorum per septem dies. Post hæc ordinatus est Coferarius Regis, deinde Thesaurarius de wardrop, postea clericus privati sigilli, per quinque annos. Quo tempore bis adiit summum Pontificem Johannem. Et primo tempore, quo sibi advenit, ordinatus est ab ipso Capellanus principalis capellæ suæ; et recepit ab eo rochetam in loco bullæ, pro proximo episcopatu vacante ex post in Anglia. Et eo tempore promotus est de beneficiis ecclesiasticis; (ad) quod potuit expendere ad valorem quinque millia marcarum. Et secundo tempore quo (prædictum) summum Pontificem adiit, adeptus est ab eo trescentas gratias [et septem] pro clericis promovendis. Et omni tempore quo venit ad præsentiam summi Pontificis sive Cardinalium, venit ipse cum viginti clericis suis in vestibus unius sectæ, et triginta sex armigeris alterius sectæ. Post hæc, cum rediret Angliam, audiens Parisius de morte Lodowici, episcopi Dunelmensis, et regem misisse literas ad summum Pontificem pro ipso episcopatu sibi acquirendo, multum dolebat. Insuper cum quidam clericus ipsius, nomine Willielmus de Tykall, rector de Stanhop, instigaret eum mittere literas ad Cardinales et ad alios amicos suos in Curia, pro prædicto episcopatu habendo, respondit se nec pro illo episcopatu nec pro aliquo alio literas missurum. Dominica ante Natale, XLVI ætatis suæ anno, consecratus est episcopus Dunelmensis ab archiepiscopo Cantuariensi, Johanne Stretford, in abbathia Nigrorum Monachorum de Cherdsay. In qua consecratione episcopus Lincolnæ, Henricus Burwesch, fundebat omnes expensas, jussu domini Regis. Post hæc, factus est thesaurarius Angliæ; et eodem anno [quinto die junii, per Willelmum Cowton, priorem Dunelmensem] est installatus. In qua instal-

latione fecit grande convivium ; ubi interfuerunt Rex et Regina Angliæ, mater regis Angliæ, Rex Scotiæ, duo archiepiscopi et quinque episcopi, septem comites cum uxoribus suis, et omnes magnates citra Trentam, multi milites et armigeri, plures etiam abbates et priores et viri religiosi, cum innumera multitudine communitatis. Eodem anno institutus est Cancellarius Angliæ. Et infra triennium ex post ter adiit Regem Franciæ, Parisius, in nuncio regis Angliæ, ad vendicandum regnum Franciæ. Postea adiit Handewarpe, et alia vice ad Braban ; et ita fatigatus fuit per diversa loca pro prædicta legatione novem annis. Et medio tempore fuerunt omnes libertates Dunelmensis ecclesiæ conservatæ sine aliquo detrimento. Post hæc Angliam rediit.

Multum [enim] delectabatur de [comitiva] clericorum ; et plures semper clericos habuit in sua familia. De quibus fuit Thomas Bradwardyn, postea Cantuariensis archiepiscopus, et Ricardus Fyzt Rauf, postmodum archiepiscopus Armachanæ, Walterus Burley, Johannes Maudit, Robertus Holcot, Ricardus de Kylwyngton, omnes doctores in theologia ; Ricardus Benworth, postea episcopus Londoniensis, et Walterus Segraffe, postea episcopus Cicestrensis. Et quolibet die in mensa solitus erat habere lectionem nisi forte per adventum magnatum impediretur ; et post prandium singulis diebus disputationem cum clericis prænominatis, et aliis suæ domus, nisi major causa impediret. Et, aliis vicibus, aut servitio divino aut libris vacabat : nisi foret ex causis arduis impeditus. Omni etiam septimana distribuit in cibos pauperum octo quartaria frumenti pista, præter fragmenta solita domus suæ. Et, si plures supervenirent, post distributionem dictæ eleemosinæ, contulit singulo obolum. Præter hæc, veniens aut rediens à Novo Castro usque Dunelmum, aliquando duodecim marcas contulit in eleemosynis, etiam à Dunelmo usque Stokton quandoque viii marcas, et à Dunelmo usque Aukland v marcas, à Dunelmo usque Middellam c solidos. Post ejus obitum inventa fuit una

de suis capsellis plena lintheaminibus, camisiis et braccis cilicinis, in qua putabatur thesaurum inveniri.

Præterea præfatus dominus Ricardus, in floribus vitæ suæ, contulit duo vestimenta ecclesiæ, unum rubeum, de velveto, cum tribus capis ejusdem sectæ, subtiliter broudatis, et aliud de nigra camica, cum tribus capis ejusdem sectæ, cum largis orariis decenter ornatis : plura proponens ecclesiæ reliquisse, videlicet unum de rubeo velveto, quod sui executores vendiderunt domino Radulpho de Neville, qui postea, conscientia motus, illud reddidit ecclesiæ<sup>1</sup>; Aliud etiam dedit, de alba camica, cum tribus capis ejusdem sectæ, quod fecit in honore sanctæ Mariæ, nobiliter broudatum, quod sacrista, post ejus mortem, de ejusdem executoribus cum multa difficultate conquisivit<sup>2</sup>. Item, in exequiis ejus, sicut patet per instrumentum publicum inde factum, habuit sacrista duos equos magnos portantes corpus ejus in lectica, et unum equum mulum portantem capellam<sup>3</sup>. Habuit etiam idem sacrista duas cistulas, unum baculum pastorem, unam mitram, annulum et sandalia, duo candelabra argentea, unum thuribulum argenteum et deauratum, cum una navicula, item ix bawdkyns de panno serico

<sup>1</sup> Ce vêtement de velours rouge fut donné à l'église par Raoul de Nevill, en 1355. Voici le passage de la chronique de Guillaume de Chambre, relatif à cette donation de R. de Nevill, qui fut le premier laïc enterré dans l'église de Durham.

« Anno domini mcccclv dominus Radulphus de Nevill, qui primus fuit sæcularis, exceptis episcopis, qui in ecclesia Dunelmensi habuit sepulturam, dedit sancto Cuthberto et ecclesiæ unum vestimentum de rubeo velveto, [auro et serico et magnis parlis cum imaginibus sanctorum in tabernaculis stantibus ditissime brudatis; viz. unam casulam cum duabus tunicis, et una capa, et duobus pannis pro altari, et una alba, et una stola et manipula, quod habuit in cautione ab executoribus domini Ricardi Burye, episcopi Dunelmie, pro centum libris argenti; et quod idem episcopus pro magno altari illud ordinavit; ille, post mortem ejusdem episcopi eidem altari et ecclesiæ illud libere donavit.] » (*Hist. Dunelm. script.*, p. 134).

<sup>2</sup> Voy. à ce sujet la pièce cotée xiv.

<sup>3</sup> Voy. à ce sujet la pièce cotée xiii.

rubeo cum vitibus [et literis] intextis, item ix pannos sericos cum quadrupedibus habentibus pedes et capita deauratos, item unum pannum viridem cum gallis albis et rubeis intextum. Ex quibus omnibus facta sunt vestimenta ad magnum altare et alia altaria in ecclesia. Item ex quatuor sigillis ejusdem factus est unus calix deauratus; ut patet per hos versus sub pede ipsius inscriptos :

RI. DVNELMENSIS, QUARTI, NATV BVRIENSIS.  
HIC CIPHVS INSIGNIS FIT PRÆSVLIS EX TETRA SIGILLIS <sup>1</sup>.

Item, dum, quadam die, sederet ad mensam, apud Eboracum, cum vii comitibus, subito superveniens dominus Johannes Wawham, nunciavit sibi dominum Robertum de Graystanes fore defunctum; qui tantum de ejus morte condoluit, quod præsentiam nunciantis ferre non potuit. Quem cum comites interrogarent, quare tantum doleret de morte ejus « Certe » inquit, « si tam bene novissetis industriam ejus, quantum ego novi, credo quod tantum quam ego doleo, dolere-

<sup>1</sup> Dans un acte du mois de février 1496, dans lequel le chancelier de l'église de Durham reconnaît avoir reçu les sceaux en argent de Jean Sherewood, évêque décédé, on cite, à propos de l'emploi qu'on doit en faire, l'inscription placée sous le pied du calice de Richard de Bury; comme elle n'est point tout à fait conforme à celle que donne le chroniqueur, nous la reproduisons ici :

« Et pro certa et veridica attestacione deliberacionum sigillorum episcoporum primitus habitorum hujusmodi versus insculpti sunt in pede unius calicis compositi ex sigillis Ricardi de Bery, quondam Dunelmensis episcopi, sub tenore qui sequitur :

HIC CALIX INSIGNIS FIT PRÆSVLIS EX TETRA SIGNIS

RI. DVNELMENSIS QVARTI NATV BERIENSIS. »

D'après une note marginale écrite sur ce même acte, on voit que ce calice servait à l'autel de Thomas Hatfeld, et qu'il avait disparu depuis seize ans, c'est-à-dire en 1480. (Voy. *Historiæ Dunelm. script. tres.* appendix, p. ccclxxxviii.)

Les sceaux dont il se servait ont été reproduits dans le premier volume de l'*Histoire de Durham*, par Surtee. Londres, 1816, in-folio.

tis. » Et addidit « fuit enim habilior ad papatum, quam ego vel omnes mei consimiles ad dignitatem minimam in ecclesia sancta Dei. » Multum etiam affectabat retinere secum in familia filios generosorum episcopatus sui. Quod factum nutrit magnum amicitiam inter ipsum et ipsius patriæ generosos; et monachos Dunelmensis ecclesiæ semper habuit in maximo honore.

Item Ricardus de Bury fuit sufficientis literaturæ, in regendo familiam discretus, in convivando extraneos dapsilis, in erogando eleemosinam sollicitus. Iste, audito quod displicuit, fuit faciliter provocatus, sed facillime revocatus. Iste summe delectabatur in multitudine librorum. Plures enim libros habuit, sicut passim dicebatur, quam omnes pontifices Angliæ. Et, præter eos, quos habuit in diversis maneriis suis, repositos separatim, ubicunque cum sua familia residebat, tot libri jacebant (sparsim) in camera qua dormivit, quod ingredienti vix stare poterant vel incedere, nisi librum aliquem pedibus conculcarent. Iste ornamenta ecclesiastica quamplurimum pulchra et decencia contulit ecclesiæ Dunelmensi; plura proponens, si vixisset diutius, contulisse. Cum, igitur, episcopatum Dunelmensem, quem habuit ex provisione apostolica, rexisset in tranquillitate competenti, cæteris partibus Angliæ contributionibus et angariis multipliciter fatigatis, per xi annos, duos menses, et xii dies; in anno duodecimo, longa infirmitate decoctus, apud Aukland diem clausit extremum, xiv die Aprilis, anno Domini mcccxl quinto, qui xxi die ejusdem mensis fuit, quodammodo honorificè, non tamen cum honore satis congruo, coram altari beatæ Mariæ Magdalænæ ad australem angulum Dunelmensis ecclesiæ tumultatus <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Au chapitre III de la même chronique intitulé : *De Thoma de Hatfelde, episcopo Dunelm.*, G. de Chambre revient ainsi sur la mort de Richard de Bury :

« Anno Domini mcccxliiii (1345), xiiii die Aprilis, obiit Ricardus de Bury, episcopus Dunelmensis, apud Auklande, et xxi die mensis ejusdem in ecclesia Dunelmensi coram altari B. Ma-



## II

*De electione fratris domini Roberti de Graystones* <sup>1</sup>.

Petita a domino Rege eligendi licentia et obtenta, vocatisque fratribus in cellis, et infra, Idus Octobris, Die ad hoc statuto, per compromissarios electus est dominus Robertus de Graystones, supprior domus et doctor theologicus, in episcopum Dunelmensis ecclesiæ et pastorem. Nomina vero compromissariorum hæc erant; Galfridus de Burdon, quondam prior Dunelmensis, tunc vero pro provisione habens cellam de Wer-muth (cum decimis ejusdem villæ, et de Fulwell), Willielmus de Dunelmo sacrista, Johannes de Seton prius et post supprior Dunelmensis; Gilbertus de Ellewyk, prior insulæ sacræ paginæque professor; Emericus de Lumley, prior de Lythum; Thomas de Lund, prior de Fincale, doctor theologicus; Johannes Fossour, prior Sancti Leonardi justa Stanford; Alexan-

riæ Virginis (*sic*) Magdalenæ, in australi angulo ejusdem ecclesiæ, est sepultus. »

Sa sépulture est ainsi décrite dans un document de la fin du <sup>xvii</sup> siècle, imprimé aux frais de la société de Surtee, sous ce titre : *A description of all the ancient monuments, rites, and customs belonging or being within the monastical church of Durham, before the suppression. Written in 1593.* (Londres, 1842, in-8, p. 2.)

“ Richard de Bury, bishopp of Durham, lyeth buryed before this altar under a faire marble stone, wheron his owne ymage was most curiously and artificially ingraven in brass, with the pictures of the twelve apostles decided imbordered (devided and bordered) of either side of him, and other fine imagery worke about it, much adorninge the marble stone. ”

<sup>1</sup> Ce qui suit est tiré de la chronique de Graystones, éditée par les soins de la société Surtee, avec la chron. de Guill. de Chambre. *Voy. Historiæ Dunelmensis scriptores tres*, p. 120 et suiv.



der de Lamesley, magister de Jarow; Petrus de Hilton, Feretrarius, Walterus de Scaresbek hostillarius; Johannes de Beverlaco, prior Oxoniæ et bacularius theologicus; Willielmus de Dalton, et ipse electus tertius decimus. Publicata electione et ab omnibus approbata, ipse electus in itinere versus regem obtinuit literas proclamatorias ab archiepiscopo Eboracensi et diem pro confirmatione habenda, v idus Novembris. Rex vero, inventus apud Lugotersale, penultimo die octobris, tale responsum dedit. « *Intelleximus quod dominus papa de illo episcopatu providit domino Ricardo de Bury familiari clerico nostro; nec ipsum Papam offendere volumus: ideo electioni tuæ consentire nequimus.* » Dominus enim rex pro præfato clerico non solum Papæ sed etiam Priori et Capitulo scripserat, ipsos rogando ut eum eligerent, ipsum ut episcopatum reservando ei conferret. Rediit ergo electus Eboracum; et non obstante quod non intervenisset consensus regius, deliberatione habita cum canonicis ecclesiæ Eboracensis et utriusque juris peritis, consentientibus etiam priore et conventu Dunelmensi, quarto Idus Novembris in ecclesia beatæ Mariæ Eboraci est confirmatus, et dominica proxima sequente, scilicet xviii kl. Decembris, per venerabiles patres Eboracensem, Karleolensem, Armanachanum, in capella Archiepiscopi in palatio consecratus; et die Jovis proxima subsequente, in octavis scilicet sancti Martini, Dunelmi installatus. Acceptaque obedientia a subditis, et vicario generali ibi dimisso, iter arripuit episcopus versus regem, temporalia petiturus. Sed rex cum eo loqui noluit, sed per thesaurarium suum respondit; quod invisum erat ante illud tempus, quod aliquis in Anglia absque consensu regio in episcopum consecraretur vel electus confirmaretur; et ideo super tam arduo et inaudito noluit rex inconsulte respondere; et ad proximum parlamentum distulit respondendum. Interim tamen domino Ricardo de Bury, cui ad rogatum regis, Papa episcopatum con-

tulerat, uno die ante electionem de ipso Roberto factam, scilicet pridie Idus Octobris, Rex temporalia episcopatus Dunelmensis dederat; ex hoc dilationem ad parlamentum non nisi in sui illusionem factam episcopus advertibat.

## DE RICARDO DE BURY.

Venerunt ergo clerici domini Ricardi de Bury Dunelmum cum Bullis et literis regiis; et in possessionem temporalium statim inducitur. Archiepiscopus vero Eboracensis, visis bullis, et intellectis comminationibus regiis, de temporalibus suis in manu regis capiendis, inductus per regales, clero et populo Dunelmensi scripsit, ut Ricardo de Bury obedirent, non obstantibus prioribus literis eis pro Roberto episcopo destinatis. Unde et iv Idus Januarii clerus et populus Dunelmensis dioceseos Ricardo de Bury obedientiam juraverunt. Et sic Robertum episcopum, non vocatum, non monitum nec contumacem, spoliarunt; cum tamen jus commune habuisset pro eo, et contra impetrationem Ricardi et provisionem, legitimas defensiones debuit habuisse. Et cum satis haberet quod contra provisionem Ricardi objiceret; condescendens tamen statui domus et prioris, qui propter guerram et casus varios depauperati sustinere non potuerunt onera litis, maxime contra regem, habentem Papam ita sibi propitium, et contra Ricardum, qui jam eis præerat in temporalibus et spiritualibus; et etiam quia contra quemcunque objicere est vile et odiosum: elegit potius dissimulando voluntatem Dei cum patientia expectare, quam finem litis, quæ dubios solet habere exitus, quærere per objectus; maxime cum sanctum Cuthbertum et plerosque alios (sanctos) episcopos legimus renunciasse episcopatibus pacifice jam possessis; sed paucos vel nullos sanctos circa episcopatus per objectus legimus litigasse. Color pro Roberto fuit iste. Papa episcopatum Dunelmensem

unica vice et non semper suæ dispositioni reservavit, et de eodem disposuit ante electionem Roberti, quia per unum diem ante, ut patet ex dictis. Cum igitur disponere sit verbum facti et non juris; per provisionem factam Ricardo expiravit reservatio quæ præcessit. Non enim stant simul, quod Papa disposuit, et quod reservatio facta suæ dispositioni adhuc in suo robore mansit. Posset enim tunc papa de eodem episcopatu iterato disponere, virtute reservationis prædictæ. Tempore ergo electionis Roberti nulla reservatio fuit, ergo electioni suæ nihil obstitit nisi provisio facta domino Ricardo. Si ergo illa posset infici per objectus; foret jus Roberti clarum. Item ita clarum jus habet capitulum ad eligendum, sicut aliquis clericus ad quodcunque beneficium, quia collatum sibi a rege et per multos Papas confirmatum. Quare igitur potest magis auferre ab eis electionem suam, sibi a Regibus concessam et per Papas confirmatam, quam alteri clerico beneficium sibi a suo episcopo collatum, maxime sine causæ cognitione, et eorum negligentia hoc nullatenus promerente? Item maxime est hoc in præjudicium Regis; quia eadem ratione posset Papa reservare omnes episcopatus Angliæ et eos conferre Cardinalibus vel aliis extra regnum commorantibus; et depauperaretur regnum per abductionem pecuniæ, et periclitaretur propter defectum consilii, quod vigere solet in episcopis regni: vel alienigenis conferre posset, qui in terra remanerent. Et adhuc foret Regi periculum, quod tot extranei occuparent episcopatus in Anglia, castra et alia eis pertinentia, quia insurgerent cum alienigenis contra Regem. Rex etiam juratus est ad magnam cartam; cujus unus articulus est, ut electiones sint liberæ. Multa erant alia, quæ majores regni monebant ad loquendum de ista materia.

## III

*Ad Papam, literæ propria regis manu scriptæ, pro  
Ricardo de Bury* <sup>1</sup>.

A. D. 1330.  
An. 4 Edwardi III.

Papæ Rex, devota pedum oscula beatorum. Pater desideratissime, ob affectionis intimæ puritatem quâ personam dilecti clerici et secretarii nostri, magistri Ricardi de Bury, amplectimur in visceribus caritatis, fructuosa obsequia quæ nobis, à pueritia nostra, impendit multipliciter laboribus indefessis, et indiès impendere non desistit, nostro assiduè lateri assistendo, nec non ipsius merita probitatis et industriæ magnitudinem contemplando, ipsum vestræ clementiæ nostris literis, conscriptis propria manu nostra, ut cordis nostri desiderium super hoc benignitati vestræ plenius nudaretur, recommendavimus vicibus iteratis.

Et præter hoc, dilectum et fidelem nostrum, Willielmum de Monte Acuto, quem nuper unà cum aliis fidelibus nostris, pro quibusdam nostris negotiis, ad vestræ sanctitatis presentiam destinavimus, oneravimus, ut ipse eundem clericum nostrum commendaret vestræ beatitudini ex parte nostra; cui vestra tunc, ut nobis retulit, sanctitudo respondit, quòd de statu suo disponere volebatis tempore oportuno.

Verum quia ejusdem clerici nostri promotionem, præ cæteris nostris clericis, peroptamus eo quod novimus ipsum virum in consiliis providum, conversationis et vitæ munditia decorum, literarum scientia præditum, et in agendis quibuslibet circumspectum;

<sup>1</sup> Cette pièce est imprimée dans les *Fædera, Conventiones, etc.*, de Rymer, édit. de Londres, 1821, vol. II, part. II, p. 804.

Sanctitati vestræ votivis affectibus supplicamus, quatinus, nostram in eodem clerico nostro, si placet, contemplantes personam, ei præbendas illas, quas magister Gilbertus de Middleton, archidiaconus Northampton, jam defunctus, habuit in ecclesiis cathedralibus Hereford', London', et Cicestr', et quarum provisio ac aliorum beneficiorum quæ idem Gilbertus habuit in diversis partibus regni nostri, dum adhuc viveret, fuit dispositioni vestræ et sedis apostolicæ, ut dicetur, specialiter reservata :

Conferre dignemini de nostræ apostolicæ plenitudine potestatis, literasque vestras apostolicas gratiosas indè jubere fieri, nobisque, per præsentium bajulum, destinari, non obstante quòd idem Ricardus quandam exilem præbendam obtinet in dicta ecclesia Cicestr', quam paratus erit dimittere, juxta juris exigentiam in eventu.

Conservet, etc.

Datum apud Guldeford', xxvi die decembris.

#### IV

*Bulla Johannis XXII Papæ, de censu unius anni et dimidii regni Angliæ et terræ Hiberniæ, ab ambassiatore regis recepto*<sup>1</sup>.

A. D. 1333.

An. 7 Edwardi III.

Johannes episcopus, servus servorum Dei, carissimo in Christo filio, Edwardo, Regi Angliæ illustri, salutem et apostolicam benedictionem.

<sup>1</sup> Cette bulle est insérée dans les *Fædera, Conventiones, etc.*, de Rymer, édit. de Londres, 1821, vol. II, part. II, p. 864.

Cum censum annum mille marcharum Sterlingorum argenti, pro regno Angliæ, ac terris tuis Ibernæ, nobis et ecclesiæ Romanæ solvere annis singulis tenearis;

Censumque hujusmodi videlicet;

Mille marchas sterlingorum argenti pro uno anno, terminato in festo apparitionis beati Michaelis, de anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo.

Nec non et ulterius, de eodem censu, pro termino sexti Resurrectionis Dominicæ, de anno Domini millesimo trecentesimo tricesimo primo, quingentas marchas sterlingorum argenti.

Per manus dilecti filii, magistri Richardi de Bury, decani ecclesiæ Wellensis, capellani nostri, tuique ambassiatoris et nuncii, in sex millibus florenorum auri, singulis marchis pro quatuor florenis auri computatis, die datæ præsentium, nostræ cameræ persolvi feceris, ac etiam assignari;

Nos, tuis in hac parte volentes indemnitatibus præcavere, solutionem et assignationem hujusmodi ratam et gratam, habentes;

Te, fili carissime, ac regnum et terras tua prædicta de dictis mille et quingentis marchis sterlingorum, in dictis sex millibus florenorum auri, sicut et prout exprimitur superius, solutis et assignatis, absolvimus imperpetuùm et quitamus.

Datum Avinione, III nonas julii, pontificatus nostri anno decimo septimo.

*Sub filis canabeis.*

## V

*De magno sigillo liberato*<sup>1</sup>.

A. D. 1334.  
An. 8 Edwardi III.

Memorandum quod venerabilis pater J. Cantuariensis archiepiscopus totius Angliæ primas, cancellarius domini Regis, vicesimo octavo die Septembris, anno Regni dicti regis octavo, horâ vesperarum, in camera ipsius Regis in palacio suo apud Westm', liberavit magnum sigillum suum, in quadam bursa sigillo ipsius archiepiscopi consignata, in præsentia venerabilis patris H. Lincoln' episcopi, thesaurarii ipsius regis, Johannis comitis Cornub', Ricardi comitis Arundell', magister (sic) Roberti de Stretford archidiaconi Cantuar', domini Roberti de Taunton, et aliarum tunc ibidem existentium;

Et idem dominus Rex sigillum illud a præfato archiepiscopo recepit, et illud venerabili patri R. Dunolmensi episcopo, quem cancellarium suum ibidem constituit, liberavit;

Et idem episcopus sigillum illud a domino Rege recepit, et debitum juramentum ibidem præstitit;

Et die Jovis proximo sequenti idem Cancellarius sigillum prædictum in capitulo Fratrum Prædicatorum London' apperuit, et inde brevia fecit consignari.

<sup>1</sup> Cet acte se trouve dans les *Fædera, Conventiones, etc.*, de Rymer, édit. de Londres, 1821, vol. II, part. II, p. 893.



## VI

*De magno sigillo liberato Johanni archiepiscopo  
Cantuariensi*<sup>1</sup>.

A. D. 1335.  
An. 9 Edwardi III.

Memorandum, quod venerabilis pater R. Dunolm' episcopus, Cancellarius domini regis, sexto die Junii, anno regni dicti Regis nono, horâ nonâ, in camera Fratrum Minorum de Eborum, ubi idem dominus Rex hospitabatur, liberavit eidem domino Regi magnum sigillum suum, in quadam bursa, sigillo ipsius episcopi consignata, in præsentia venerabilis patris H. Lincoln' episcopi, thesaurarii ipsius domini Regis, dominorum Johannis de Warena comitis Surr', Radulphi de Nevill', senescalli hospicii ipsius domini Regis, Galfridi le Scrop', ac Magistri Willielmi la Zousche, et aliorum tunc ibidem existentium ;

Et idem dominus Rex sigillum illud a præfato episcopo recepit, et sigillum illud venerabili patri J. Cantuar', archiepiscopo, tocius Angliæ primati, quem cancellarium ibidem constituit, liberavit ; et idem archiepiscopus sigillum illud a domino rege recepit, et debitum juramentum ibidem præstitit :

Et eadem die post prandium magister Robertus de Stretford, archidiaconus Cantuar', frater ipsius archiepiscopi, sigillum illud ad ecclesiam abbaciæ beatæ Mariæ Eborum, de mandato ipsius archiepiscopi detulit, et illud ibidem aperuit, et indè brevia fecit consignari.

<sup>1</sup> Cet acte se trouve dans les *Fædera, Conventiones, etc.*, de Rymer, édit. de Londres, 1821, vol. II, part. II, p. 909.

## VII

*Pro episcopo Dunolmensi super expensis in ambassata sua<sup>1</sup>.*

A. D. 1336.  
An 10. Edwardi III.

Rex, thesaurario et baronibus de Scaccario, ac camerariis suis, salutem.

Cum, duodecimo die Julii, proximò præterito, miserimus venerabilem patrem R. episcopum Dunolmensem, ad partes Franciæ, ad tractandum cum magnifico principe domino Philippo, Rege Franciæ illustri, consanguineo nostro carissimo, super quibusdam negotiis, nos tangentibus;

Et ei concesserimus, pro singulis diebus, quibus in hujusmodi obsequio nostro staret, usque ad reditum suum, quinque marcas pro vadiis suis percipiendas, eique diversas summas pecuniæ, super expensis suis, in itinere illo fecerimus liberari;

Ac idem episcopus jam nobis supplicaverit ut, cum ipso, tam de vadiis suis prædictis quam de expensis, per ipsum circa passagia sua maritima, eundo versus dictas partes, et exindè redeundo, factis, computari, et sibi ulterius indè fieri faciamus quod est justum;

Nos, supplicationi suæ in hac parte annuentes, vobis mandamus quod comptum prædicti episcopi, in hac parte, audiatis, et allocetis sibi quinque marcas pro singulis diebus, quibus sic stetit in obsequio nostro, videlicet, a prædicto duodecimo die Julii (eodem die computato) usque vicesimum nonum diem Septembris,

<sup>1</sup> Ce document, ainsi que le suivant, est inséré dans les *Fædera, Ccnventiones, etc.*, de Rymer, édit. de Londres, 1821, vol. II, part. II, p. 950.

tunc proximò sequentem, quo die ad nos rediit (eodem die similiter computato) id quod sibi, per computum prædictum, tam pro dictis vadiis suis diurnis quam pro expensis, circa passagia sua factis, ultra prædictas summas receptas, deberi inveniri contigerit, vos, præfati thesaurarie et camerarii, de thesauro nostro, solvatis.

Teste Rege, apud Stryvelyn, iv die Novembris.

Per ipsum Regem.

## VIII

### *De expensis per cursores suos.*

A. D. 1336.  
An 10. Edwardi III.

Rex, eisdem, salutem. Supplicavit nobis venerabilis pater R. episcopus Dunolmensis, ut, cum ipse nuper (tempore quo ipsum misimus in nuncium nostrum ad partes Franciæ) diversos cursores suos, tam ad nos, ad partes Scotiæ quam alibi ad partes Allemanniæ et Britanniæ, pro quibusdam negotiis nostris ibidem, prout idem episcopus per nos oneratus extitit, per diversas vices transmississet, et eis diversas pecuniarum summas, de denariis propriis, pro vadiis et expensis suis, in hac parte, liberasset;

Velimus ei de eisdem summis solutionem fieri jubere, nos, supplicationi suæ hujusmodi annuentes, ut est justum, vobis mandamus quod eidem episcopo, de summis, quos bona fide asserit se pro obsequiis nostris prædictis solvisse, ut est dictum, vos, præfati thesau-

rarii et camerarii, solutionem celerem, de thesauro nostro, habere faciatis.

Teste ut supra.

Per ipsum Regem.

## IX

*De passagio Johannis, archiepiscopi Cantuariensis, et Ricardi, episcopi Dunolmensis, ad partes transmarinas*<sup>1</sup>.

A. D. 1338.

An. 12 Edwardi III.

Rex, dilecto et fideli suo Willielmo de Clynton, comiti Huntyngdon', constabulario castri sui Dovorr' et custodi Quinque Portuum suorum, vel ejus locum tenenti in portu Dovorr', salutem.

Cum venerabiles patres J. archiepiscopus Cantuariensis, totius Angliæ primas, et R. episcopus Dunolmensis, ad partes transmarinas, pro quibusdam arduis negotiis nostris, unâ cum venerabilibus patribus sanctæ Romanæ ecclesiæ cardinalibus, de mandato nostro, proficiscantur.

Vobis mandamus, quod eisdem archiepiscopo et episcopo, cum ad dictum portum Dovorr' declinaverint, naves, competentes et benè munitas pro passagio suo, et familiarium, equorum, hernesiorum, et rerum suorum, habere; navesque illas, unâ cum ipsis, ad partes prædictas proficisci faciatis, prout iidem archiepiscopus

<sup>1</sup> Cette chartre se trouve dans les *Fædera, Conventiones*, etc. de Rymer, édit. de Londres, 1821, vol. II, part. II, p. 1045.

et episcopus, vel eorum alter, vobis scire faciet ex parte nostra ;

Ita quod pro defectu navium hujusmodi, negotia nostra prædicta infecta seu retardata, non remaneant ullo modo.

Teste Rege, apud Walton, xxiii die Junii.

Per ipsum Regem.

## X

*Litera ad deprecandum pro domino Rege* <sup>1</sup>.

Jul. 1340.

An 14. Edwardi III.

Ricardus, permissione divina Dunolmensis episcopus, dilectis filiis priori et conventui ecclesiæ nostræ cathedralis Dunolmensis, cum sinceræ caritatis augmento, benedictionem. Quantis et qualibus periculorum procellis et invasionum horroribus regnum Angliæ subjacerit, temporibus retroactis, vestram discrecionem credimus immo scimus certitudinaliter, non latere; sed, ecce, ubi plus timebatur adversitas ibi subito, benedictus Altissimus! Versa est vis turbinis in tranquillum. Jam enim ex literis domini Cantuariensis, omni hesitatione semota, recepimus, quod justus Dominus et misericors, cui non est in tibiis viri beneplacitum, nec in fortitudine equi voluntas <sup>2</sup>, nos de affligentibus nos salvavit, et odientes nos inimicos, videlicet nostros Francigenas, per manum famuli sui domini nostri Angliæ et in mari conclusit <sup>3</sup>. Quocirca caritati

<sup>1</sup> Cette lettre se trouve dans le XXI<sup>e</sup> vol. de la collection Surtee, intitulé *Depositions, and other ecclesiastical proceedings, 1311 to the reign of Elizabeth*. Edited by Raine, 1 vol. in-8, Londres, 1845, p. 10.

<sup>2</sup> *Psaume* cXLVI.

<sup>3</sup> Le roi en personne venait de détruire la flotte française le 24 juin précédent, le jour de la saint Jean-Baptiste.

vestræ firmiter injungimus et mandamus, quatenus, hac instanti sexta feria, coacta processione solempni, ac laxatis vocis organis, in laudum præconiis, Altissimo pro tanta triumpho gracia humili et sincero corde offeratis victimam labiorum.

Valete.

Scripta apud Middelham. 3 Jul. 1340.

## XI

*Pro episcopo Dunolmensi, super balœnis et sturionibus infra dominium captis<sup>1</sup>.*

A. D. 1343.

An 17. Edwardi III.

Rex, dilectis et fidelibus suis, Ricardo de Aldeburgh, Alexandro de Nevill, Willielmo Basset, Thomæ de Metham, et Thomæ de Fencotes, salutem.

Ex gravi querela, venerabilis patris, Ricardi episcopi Dunolmensis accepimus quod, cum nos nuper susceperimus in protectionem et defensionem nostram ipsum episcopum, homines, terras, res, redditus, et omnes possessiones suas, omnibus et singulis inhibentes nè quis eis, in personis, aut rebus suis, injuriam, molestiam, dampnum inferret aut gravamen;

Idemque episcopus habeat, et habere debeat, ipseque et prædecessores sui, quondam episcopi loci prædicti, à tempore quo non extat memoria, habere consueverint wreccum maris infra dominium manerii

<sup>1</sup> Ce curieux document se trouve dans les *Fædera, Conventions, etc.*, de Rymer, édit. de Londres, 1821, vol. II, part. II, p. 1225.

sui de Hoveden, tam de piscibus regalibus, quam de aliis rebus quibuscumque, ad terram ibidem projectis;

Quidam malefactores, et pacis nostræ perturbatores, duo cete et duos sturiones, pretii trium milium librarum, ad terram, infra dominium ipsius episcopi prædictum, per maris intemperiem projecta, quæ ad prædictum episcopum, tanquam wreccum suum, pertinere debent, dum idem episcopus in diversis obsequiis nostris, tam in transmarinis quam cismarinis partibus, et sub protectione nostra prædicta fuit, vi et armis ceperunt et asportaverunt, et alia enormia ei intulerunt ad grave dampnum ipsius episcopi, et contra protectionem nostram prædictam, ac contra pacem nostram;

Et quia transgressioniones prædictas, si taliter perpetratæ fuerint, relinquere nolumus impunitas, assignavimus vos quatuor, tres et duos vestrum (quorum vos, præfate Willielme, unum esse volumus) justiciarios nostros ad inquirendum, per sacramentum proborum et legalium hominum de comitatu Eborum, per quos rei veritas melius sciri poterit, de nominibus malefactorum prædictorum, qui transgressioniones prædictas perpetrarunt, et de transgressionibus illis plenius veritatem, et ad easdem transgressioniones audiendum et terminandum secundum legem et consuetudinem regni nostri Angliæ :

Et idèd vobis mandamus quod ad certos dies, etc., quos, etc... quorum, etc... ad hoc provideritis, inquisitionem illam faciatis, et transgressioniones prædictas audiatis et terminetis in forma prædicta, facturi, etc... salvis, etc.

Mandavimus enim vicecomiti nostro comitatus prædicti, quod ad certos, etc... quorum, etc... ei scire faciatis, venire faciat coram vobis, etc... tot, etc... per quos, etc... et inquire.

In cujus, etc.

Teste Rege apud Westm'. xx die Maii.

Per ipsum Regem.



## XII

*Capella Ricardi Byry episcopi*<sup>1</sup>.

In exequiis domini Ricardi Byry episcopi, habuit ecclesia [Dunelmensis] tres equos deferentes corpus ejusdem et capellam a manerio suo de Aukland usque Dunelmum et ex ejus capella, unum vestimentum de alba camica, subtiliter brudata, cum ii tunicis et iii capis et ii pannis pro altari ejusdem brudaturæ, cum historia navitatis (sic) dominicæ et Dormicionis et Assumpcionis ejusdem matris gloriosæ; quod viz vestimentum idem episcopus fieri fecerat in honorem virginis Mariæ pro eodem altari; et ii curtinas albas stragulatas, pro cornibus altaris; et i pannum aureum, viridis coloris pro tumba ejusdem; unam mitram brudatam cum multis parvis perlis diversi coloris et cathenis et nodis aureis; unum baculum pastorale argenteum cum capite deaurato; cerotecas et sandalia; et unum thuribulum argenteum et deauratum; et unum pannum longum de rubea camica cum vinea et literis intextis; ex quo facta sunt quatuor vestimenta et i casula; ex quibus unum ad magnum altare pro Dominicis, cum duabus tunicis et ii capis, et iv albis; cætera altaribus in ecclesia sunt distributa. Item, ex dono dicti domini Ricardi diu ante mortem suam, vi panni aurei marmorei coloris cum leonibus et cervis viridis coloris intextis et unus pannus viridis cum albis gallis et viridibus intextis, ex quibus facta sunt vestimenta diversis altaribus in ecclesia. Item, ex dono ejusdem, ii vestimenta, i de nigra

<sup>1</sup> Ce curieux document se trouve dans le volume des publications de la *Surtee's society*, intitulé *Wills and Inventories illustrative of the history, manners, language, statistics, etc., of the Worthern counties of England from the eleventh century downwards*, part. I, ch. xxii, p. 25.

camica, cum III capis cum largis orariis decenter brudatis, aliud de rubeo welveto, cum multis ymaginibus Sanctorum in tabernaculis stantibus, cum auro et serico nobiliter brudatis; et II panni pro altari de eodem panno et brudatura : sed et unum aliud vestimentum ejusdem panni et coloris, sed et multo diciois brudaturæ, cum I capa et duobus pannis pro altari, proposuit ecclesiæ reliquisse, sed necessitate coactus, posuit illud in caucionem domino Radulpho de Nevyl pro centum libris; qui Radulphus postea sancto Cuthberto optulit. Post mortem Ricardi Byri episcopi, fracta fuerunt III sigilla ejusdem, et sancto Cuthberto oblata, ex quibus Ricardus de Wolveston feretrarius fecit unum calicem argenteum et deauratum qui est ad altare sancti Johannis Baptistæ in Orientali parte ecclesiæ : sub cujus calicis pede sculpti sunt hi duo versus subscripti.

Hic ciphus insignis fit præsulis ex tetra signis  
 Ri : Dunelmensis quarti, natu Byriensis <sup>1</sup>.

### XIII

*Instrumentum de equis portantibus literam et capellam  
 Episcopi* <sup>2</sup>.

A. D. 1345.

In Dei nomine, amen. Appareat, quod anno ab incarnatione Domini MCCC quadragesimo quinto, die vice-sima mensis Aprilis, in meis Symonis de Charryng notarii publici et testium præsentia subscriptorum, infra prioratum ecclesiæ Dunelmensis, in quodam sta-

<sup>1</sup> C'est une troisième leçon de cette inscription que j'ai citée plus haut.

<sup>2</sup> Voy. *Dunelmensis historiæ scriptores tres*, *append.* p. CXXXII.

bulo inter magnam portam et bracinum prioratus ejusdem constructo, constitutus personaliter venerabilis vir et discretus magister Johannes de Whytchyrche, rector ecclesiæ de Seggeffeld, Dunolmensis diocesis, executorem testamenti domini Ricardi de Bury, nuper episcopi Dunolmensis se dicens, liberavit executorio nomine supradicto, ut dicebat, et tradidit fratri Waltero Gategang monacho et sacristæ ipsius ecclesiæ Dunolmensem, præsentem tunc ibidem, duos equos magnos griseos, qui literam, in qua jacebat corpus dicti domini episcopi tunc defuncti, portabant ad ipsam ecclesiam Dunolmensem, ecclesiasticæ tradendum ibidem sepulturæ; et etiam unum equum mulum, videlicet qui capellam dicti defuncti ad ecclesiam portabat eandem; quos omnes tres equos memoratos idem magister Johannes asserebat ex consuetudine debitos esse priori et conventui ecclesiæ Dunolmensis occasione portacionis et sepulturæ prædictarum. Præsentibus tunc ibidem Willielmo Pichecoc capellano, ac Petro de Clif, Thoma Brounesgrove et Willielmo Page, testibus <sup>1</sup>.

## XIV

*Litera directa episcopo, pro vestimentis, quæ nobis contulit dominus Ricardus de Bury, episcopus Dunolmensis.*

A. D. 1345.

Pateat universis, per præsentem, quod cum quædam contencio fuisset mota inter nos priorem et conventum ecclesiæ Dunolmensis super vestimentis quæ nuncupantur alba et serico brudata, videlicet una casula, una

<sup>1</sup> Voy. *Dunolmensis historia script. tres, append.* p. CXXXIII.

dalmatica et una tunica, tribus capis et duobus frontellis, ex largicione Ricardi de Bury, dudum Dunolmensis episcopi, ad nos et ecclesiam Dunolmensem pertinentibus, et in possessione nostra existentibus, quæ præfato domino Ricardo, dum vixit, pro vita sua gratanter accommodavimus, et qua dominus Robertus Calne, Willielmus de Hemmyngton et Willielmus de Assh, executores testamenti dicti defuncti occupant et detinent minus juste, petentes, ex parte una, et dictos executores contradicentes, ex altera, conquivit in hunc modum; videlicet quod dicti executores omnia vestimenta et frontalia supra dicta nobis traderent, restituerent, et de eisdem satisfacerent ad plenum; ita quod nos ipsos executores erga quoscumque, occasione premissorum, conservaremus indempnes. Cujus concordiaæ pretextu dicti executores nobis vestimenta prædicta cum frontellis supra dictis tradiderunt et liberaverunt; et nos eodem pretextu cavemus et obligamus nos per præsentis ad conservandum dictos executores semper indempnes ratione hujus deliberacionis dictorum vestimentorum cum frontellis, ut præmittitur, erga omnes. In cujus rei testimonium, sigillum nostrum commune præsentibus est appensum. Data Dunolmi, XXI die mensis Septembris, anno MCCCXL quinto.



# PHILOBIBLION

TRACTATUS PULCHERRIMUS

DE AMORE LIBRORUM





# PHILOBIBLION

## TRACTATUS PULCHERRIMUS

DE  
AMORE LIBRORUM

AUCTORE

**RICARDO DE BURY,**  
Episcopo Dunelmensi,  
Cancellario Angliæ.

---

TEXTUM AD CODICES MSS. BIBLIOTHECÆ AUGUSTÆ PARIENSIS  
NEC NON AD ANTIQUIORES EDITIONES RECOGNITUM

EDIDIT,  
GALLICA VERSIONE ADNOTATIONIBUSQUE  
ILLUSTRAVIT,

**H. COCHERIS,**  
Societatis Antiquariorum socius,  
Ex custodibus Bibliothecæ Mazarinæ unus.

---

PARISIIS

EX OFFICINA A. ALBERICI BIBLIOPOLAE

VIA DELPHINEA.

M D CCC LVI

---

Excudebant **BONAVENTURE** et **DUCSSOIS**,  
ad ripam Patrum Augustinianorum.



## PROLOGUS<sup>1</sup>

---

**U**NIVERSIS Christi fidelibus, ad quos præsentis scripturæ tenor pervenerit, Richardus de Buri, miseratione divina Dunelmensis episcopus, salutem in Domino sempiternam, piamque ipsius præsentare<sup>2</sup> memoriam jugiter<sup>3</sup> coram Deo, in vita pariter et post fata.

*Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* devotissime<sup>4</sup> investigat psalmista, rex invictus<sup>5</sup> et eximius prophetarum. In qua quæstione gratissima, semetipsum redditorem voluntarium, debitorem

<sup>1</sup> Dans le ms 797, St-Victor, il y a en rubrique : *Incipit prologus philobiblon*. Dans l'édit. d'Oxford, 1599 : *Præfatio auctoris ad lectorem*. Dans les édit. de Francfort, 1610 et Helmstadt, 1702 : *Richardi de Buri episcopi Dunelmensis philobiblon, prologus*.

<sup>2</sup> *Repræsentare*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> Ce mot manque dans l'édition de 1500.

<sup>4</sup> *Devotissimis*, ms. 797 ; *devotissimus*, édit. 1500, 1610 et 1702.

<sup>5</sup> *Inunctus*, édit. d'Ox.

multifarium, et sanctiorem<sup>1</sup> optantem consiliarium recognoscit; concordans cum Aristotele philosophorum principe, qui omnem<sup>2</sup> de agilibus quæstionem consilium probat esse *tertio et sexto Ethicorum*.

Sane si propheta tam mirabilis<sup>3</sup>, secretorum præscius divinorum, præconsulere volebat tam sollicitè, quomodo grate posset gratis data<sup>4</sup> refundere, quid nos rudes re-gratiatores, et avidissimi receptores, onusti divinis beneficiis infinitis poterimus dignius<sup>5</sup> velle? Procul dubio deliberatione sollerti et circumspectione multiplici, invitato primitus<sup>6</sup> spiritu septiformi, quatenus in nostra meditatione ignis illuminans exardescat, viam impeditibilem<sup>7</sup> prævidere<sup>8</sup> debemus attentius, quo largitor omnium de collatis muneribus suis, sponte veneretur reciproce, proximus relevetur<sup>9</sup> ab onere, et<sup>10</sup> reatus contractus per peccantes quotidie eleemosinarum remediis redimatur<sup>11</sup>.

Hujus ergo<sup>12</sup> devotionis monitione præventus<sup>13</sup> ab eo, qui solus bonam hominis et prævenit voluntatem et perficit, sine quo nec sufficientia suppetit cogitandi<sup>14</sup>; cujus, quicquid boni fecerimus, non ambigimus esse munus, diligenter tam penes nos, quam cum aliis inquirendo discussimus, quod inter diversorum generum pietatis officia primo gradu placeret Altissimo, prodessetque potius Ecclesiæ militanti. Et ecce mox<sup>15</sup>

<sup>1</sup> *Saniores*, édit. 1475.

<sup>2</sup> *Ad omnem*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Mirabilis futurus, præscius divinorum*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Grata*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Digne*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Invocato prius*, ms. 2454.

<sup>7</sup> Les mss. portent *viam non impeditibilem*, et l'édit. d'Ox. *viam non redibilem*.

<sup>8</sup> *Providere*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Reveletur*, édit. 1500, 1610 et 1702.

<sup>10</sup> Manque dans les édit. 1500, 1610 et 1702.

<sup>11</sup> *Redimant*, édit. de 1702.

<sup>12</sup> *Igitur*, édit. d'Ox.

<sup>13</sup> *Præventi*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>14</sup> *Cogitandi solo modo*, ms. 797, *solummodo*, ms. 2454, et édit. d'Ox.

<sup>15</sup> Manque dans l'édit. d'Ox.

nostræ considerationis<sup>1</sup> aspectibus grex occurrit scholarium elegorum, quin potius electorum! in<sup>2</sup> quibus Deus artifex et ancilla natura morum optimorum et scientiarum celebrium plantaverunt radices; sed<sup>3</sup> ita eos<sup>4</sup> rei familiaris oppressit penuria, quod obstante fortuna contraria, semina tam<sup>5</sup> fecunda virtutum, in inculto juventutis agro, roris debiti non rigata favore, arescere compelluntur. Quo<sup>6</sup> fit, ut lateat in obscuris condita virtus clara<sup>7</sup>, ut verbis alludamus Boëthii et ardentes lucernæ non<sup>8</sup> ponuntur sub modio, sed itaque<sup>9</sup> præ defectu olei penitus exstinguuntur: sic ager in vere floriger ante messem exaruit; sic frumenta in lolium, et vites degenerant in labruscas, ac sic in oleastros olivæ silvescunt, marcescunt omnino tenellæ trabeculæ, et qui in fortes columnas Ecclesiæ poterant excrevisse, subtilis ingenii capacitate dotati, studiorum gymnasia derelinquunt. Sola invidia<sup>10</sup> novercante, repelluntur<sup>11</sup> a philosophiæ nectareo poculo violenter, quam primo gustaverunt, ipso<sup>12</sup> gustu ferventius sitibundi, liberalibus artibus habiles, et scripturis tantum dispositi contemplandis, orbatî necessariorum subsidiis, quasi quadam apostasiæ specie, ad artes mechanicas, propter victus solius suffragia, ad Ecclesiæ dispendium et totius cleri vilipendium, revertuntur. Sic mater Ecclesia pariendo filios, abortire compellitur, quinimo ab utero fœtus informis menstruose<sup>13</sup> dirumpitur, et pro

<sup>1</sup> *Cogitationis*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Cum*, ms. 2454.

<sup>3</sup> *Scilicet*, édit. 1500, 1610 et 1702.

<sup>4</sup> Ce mot ne se trouve pas dans les mss. ni dans l'édit. d'Ox.

<sup>5</sup> Manque dans l'édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Quibus*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Clara tenebris*, ms. 2454.

<sup>8</sup> *Nunc*, ms. 2454.

<sup>9</sup> Manque dans le ms. 797 et l'éd. 1500. Dans le ms. 2454, et dans les édit. de Francfort, 1610, et Helmstadt, 1702, *scilicet* remplace *sed itaque*. Dans l'édit. d'Ox. il y a *sed pro defectu*.

<sup>10</sup> *Invidia*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Refelluntur*, édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Proprio*, édit. 1500, 1610 et 1702.

<sup>13</sup> *Monstrose*, édit. d'Ox.

paucis minimisque quibus contentatur natura, alumnos amittit egregios postea promovendos in<sup>1</sup> pugiles fidei et athletas. Heu quam repente tela succiditur, dum<sup>2</sup> texentis manus orditur! Heu quod sol eclipsatur in aurora<sup>3</sup> clarissima et planeta progrediens regiratur retrograde, ac naturam et speciem veræ stellæ prætendens, subito decidit<sup>3</sup> et fit assub! Quid poterit pius homo intueri miserius? Quid misericordiæ viscera penetrabit acutius? Quid cor congelatum intus<sup>4</sup> in calentes guttas resolvit<sup>5</sup> facilius? Amplius<sup>6</sup> arguentes a sensu contrario, quantum profuit toti reipublicæ christianæ, non quidem Sardanapali deliciis, neque Cresi divitiis enutrire<sup>7</sup> studentes, sed melius mediocritate scholastica suffragari pauperibus, ex eventu præterito recordemur. Quot oculis vidimus, quot ex scripturis collegimus, nulla<sup>8</sup> suorum natalium claritate fulgentes, nullius hæreditatis successione gaudentes, sed tantum proborum virorum pietate suffultos, apostolicas cathedras meruisse? Subjectis fidelibus præfuisse probissime? Superborum et humilium<sup>9</sup> colla jugo ecclesiastico subjecisse et procurasse propensius Ecclesiæ libertatem?

Quamobrem perlustratis humanis egestatibus usquequaque, caritativæ considerationis intuitu, huic tam caliginoso<sup>10</sup> generi hominum, in quibus tamen tanta redolet spes profectus Ecclesiæ, præelegit peculiariter nostræ compassionis affectio pium ferre præsidium, et eisdem non solum de necessariis

<sup>1</sup> *Et*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Aura*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Decidens fit assub*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Ut intus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Guttas effundat resolvit*, ms. 2454. *Resolvit*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Amplius ergo*, édit. 1500, 1599, 1640 et 1702.

<sup>7</sup> *Enervare*, mss. et édit. d'Ox. *Enarrare*, ms. 3352c.

<sup>8</sup> *Nulla ex suorum*, édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Sublimium*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Tandem calamitoso*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox. *Tam calamitoso*, ms. 2454.

victui, verum multo magis<sup>1</sup> de libris utilissimis<sup>2</sup> studio providere. Ad hunc effectum acceptissimum, coram Domino<sup>3</sup>, nostra jam ab olim<sup>4</sup> vigilavit intentio indefessa. Hic quidem<sup>5</sup> amor exstaticus, tam potenter nos rapuit, ut, terrenis aliis abdicatis, ab animo acquirendorum librorum solummodo flagremus<sup>6</sup> affectu. Ut ergo<sup>7</sup> nostri finis intentio tam posteris pateat quam modernis, et ora loquentium perversa, quantum ad nos pertinet, obstruamus perpetuo, tractatum parvulum<sup>8</sup> edidimus, stilo quidem levissimo modernorum. Est enim ridiculum<sup>9</sup> rhetoricis, quando levis materia scribitur grandi stilo<sup>10</sup>. Qui tractatus, amorem quem ad libros habuimus, ab excessu purgabit, devotionis intentæ propositum propalabit, et circumstantias facti nostri, per viginti divisi<sup>11</sup> capitula, luce clarius enarrabit. Quia vero de amore librorum principaliter diserit, placuit nobis, more veterum Latinorum, ipsum græco vocabulo *Philobiblion*<sup>12</sup> amicabiliter<sup>13</sup> nuncupare.

<sup>1</sup> *Etiam* au lieu de *multo magis*, ms. 2454.

<sup>2</sup> *Utilissimo*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Deo*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Jam absolvi vigilavit*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Quidem* manque dans les mss. et dans l'édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Flagraremus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Igitur*, mss. 2454, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Parvulinum*, mss. 797 et 3352<sup>c</sup>.

<sup>9</sup> *Ridiculosum*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Describitur stilo*, ms. 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Divisus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Philobiblon*, édit. d'Ox.

<sup>13</sup> *Amabiliter*, mss. et édit. d'Ox.



THE  
LIBRARY OF THE  
MUSEUM OF MODERN ART  
1900 AVENUE OF THE MUSEUMS  
NEW YORK, N. Y. 10029



## CAPITULUM PRIMUM

DE COMMENDATIONE SAPIENTIÆ ET LIBRORUM IN QUIBUS  
SAPIENTIA HABITAT <sup>1</sup>.

**T**HESAURUS desiderabilis sapientiæ et scientiæ, quem omnes homines per instinctum naturæ <sup>2</sup> desiderant, cunctas mundi transcendit divitias infinite : cujus respectu lapides pretiosi vilescunt : in <sup>3</sup> cujus comparatione argentum lutescit, et aurum obryzum exigua fit arena : cujus splendore tenebrescunt visui sol et luna : cujus dulcore mirabili <sup>4</sup> amarescunt gustui mel et manna.

O valor sapientiæ non marcescens ex tempore, virtus virens assidue, omne virus evacuans ab habente <sup>5</sup> ! O munus cœleste liberalitatis divinæ, descendens a Patre luminum, ut mentem rationalem provehas usque ad <sup>6</sup>

<sup>1</sup> La rubrique du ms. 797, et le titre du chapitre de l'édit. d'Oxford portent : *Quod thesaurus sapientiæ potissime sit in libris.*

<sup>2</sup> *Naturæ scire desiderant*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> Ce mot n'existe pas dans les mss. ni dans l'édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Admirabili*, ms. 2454.

<sup>5</sup> *Omne virus evacuans ab habente* manque dans l'édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *In*, ms. 2454. *Usque cælum*, ms. 3552<sup>c</sup>.

coelum ! Tu es intellectus cœlestis alimonia, quem qui edunt, adhuc exurient, quem qui bibunt, adhuc sitient : et languentium <sup>1</sup> animas harmonia lætificans, quam qui audit, nullatenus confundetur. Tu es morum moderatrix et regula, secundum quam <sup>2</sup> operans non peccabit. *Per te reges regnant et legum conditores justa decernunt.* Per te deposita rusticitate naturæ <sup>3</sup>, elimatis ingeniis atque linguis <sup>4</sup>, vitiorum sentibus coëfossis <sup>5</sup> radicitus, apices consequuntur honorum <sup>6</sup>, fiuntque patres patriæ et comites principum, qui sine te conflassent lanceas in ligones et vomeres, vel cum filio prodigo pascerent fortassè sues <sup>7</sup>.

Quo namque sic <sup>8</sup> lates potissime multum <sup>9</sup>, præelecte <sup>10</sup> thesaure? et ubi te invenient <sup>11</sup> animæ sitibundæ? In libris quidem <sup>12</sup> procul dubio posuisti tabernaculum desiderabile <sup>13</sup> tuum, ubi te fundavit Altissimus, lumen luminum, liber vitæ. Ibi namque <sup>14</sup> te omnis, qui petit, accepit <sup>15</sup> : qui quærit, invenit, et pulsantibus <sup>16</sup> citius aperietur. In his Cherubin alas suas extendunt, et intellectus studentium ascendunt <sup>17</sup>, et a polo usque ad polum prospiciunt <sup>18</sup>, a solis ortu usque ad occasum <sup>19</sup>,

<sup>1</sup> *Languentis animæ*, ms. 797, et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Quem*, édit. 1500.

<sup>3</sup> *Ruditate nativa*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Signis*, ms. 797.

<sup>5</sup> *Effossis*, ms. 2454. *Confossis*, ms. 3352c.

<sup>6</sup> *Honoris*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Forte sues*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Namque sic* manquent dans les mss. et l'édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Multum* manque dans l'édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Præfecte*, ms. 797.

<sup>11</sup> *Reperient*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Quidem* manque dans les mss. et l'édit. d'Ox.

<sup>13</sup> Ce mot ne se trouve pas dans les mss. et l'édit. d'Ox.

<sup>14</sup> Ce mot ne se trouve pas dans les mss. et l'édit. d'Ox.

<sup>15</sup> Les mots *petit et accepit* ne se trouvent pas dans l'édit. de 1473.

<sup>16</sup> *Pulsantibus improbe*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>17</sup> *Ut intellectus studentis ascendat*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>18</sup> *Polo ad polum prospiciat*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>19</sup> *Ortu et occasu*, mss. et édit. d'Ox.

ab aquilone et mari<sup>1</sup>. In his comprehensibilis<sup>2</sup> ipse Deus altissimus apprehensibiliter continetur et colitur; in his patet natura cœlestium, terrestrium et infernorum; in his cernuntur jura, quibus omnis regitur politia, hierarchiæ cœlestis distinguuntur officia, et dæmonum tyrannides describuntur, quos<sup>3</sup> nec ideæ Platonis exsuperant, nec Cratonis<sup>4</sup> cathedra continebat.

In libris mortuos quasi vivos invenio : in libris futura prævideo : in libris res bellicæ disponuntur : de libris prodeunt jura pacis. Omnia corrumpuntur et tabescunt in tempore : Saturnus quos generat, devorare non cessat : quoniam<sup>5</sup> mundi gloriam operiret oblivio, nisi Deus mortalibus librorum remedia providisset. Alexander<sup>6</sup> orbis dominator<sup>7</sup>, Julius orbis et urbis invasor, qui et in arce et arte<sup>8</sup> primus, in unitate personæ assumpsit imperium, fidelis Fabricius et Cato rigidus, hodie caruissent memoria, si librorum suffragia defuissent. Turres ad terram sunt dirutæ<sup>9</sup>, civitates eversæ putredine perierunt<sup>10</sup> triumphales. Nec quicquam reperiet Rex vel Papa, quo perenniter<sup>11</sup> privilegium conferatur commodius<sup>12</sup> quam per libros. Reddit<sup>13</sup> vicissitudinem liber factus, ut, quamdiu liber supererit, actor<sup>14</sup> manens athanatos nequeat interire, teste Ptolemæo in prologo Almagesti : *non fuit, inquit, mortuus, qui scientiam vivificavit*. Quis igitur infinito thesauro librorum<sup>15</sup>

<sup>1</sup> *Aquilone ad meridiem*, édit. 1702.

<sup>2</sup> *Incomprehensibilis*, mss. 2454 3352c et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Quas*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> Le ms. 797, dit *Catonis*. Thomas James, dans son édition d'Oxford, cite une même variante.

<sup>5</sup> *Omnem*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Alexander Macedo orbis*, ms. 2454.

<sup>7</sup> *Domitor*, mss.

<sup>8</sup> *Qui et Marte et arte*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Dejectæ*, édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Perierunt formice triumphales*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Reperit Rex vel Papa, quo perhennitatis*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Commodius* manque dans l'édit. de 1702.

<sup>13</sup> *Reddit auctori*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>14</sup> *Auctor*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>15</sup> *Librorum de quo scriba doctus*, mss. et édit. d'Ox.

doctus scriba profert nova et vetera, per quodcunque alterius speciei pretium limitabit? Veritas vincens super omnia, quæ regem, vinum et mulieres supergreditur<sup>1</sup>, quam amicis præhonorare beneficium<sup>2</sup> obtinet sanctitatis : quæ est via sine<sup>3</sup> devio et vita<sup>4</sup> sine termino, cui sacer Boëthius attribuit<sup>5</sup> triplex esse, in mente, voce et scripto. In libris videtur manere<sup>6</sup> utilius et fructificare fecundius ad profectum. Nam veritas<sup>7</sup> vocis perit cum sonitu : veritas mente latens est sapientia absconsa<sup>8</sup> et thesaurus invisus : veritas vero quæ lucet in libris, omni se disciplinali sensui manifestare desiderat. Visui dum legitur : auditui dum<sup>9</sup> auditur, amplius vero et tactui<sup>10</sup> se commendat quodam modo, dum transcribi se sustinet, colligari, corrigi et servari. Veritas enim mentis<sup>11</sup> clausa licet sit possessio nobilis animi, tamen cum<sup>12</sup> caret socio, non constat esse jucundam<sup>13</sup>, de qua nec visus judicat nec auditus. Veritas vero vocis soli patet auditui, visum latens, qui plures nobis differentias rerum ostendit<sup>14</sup>, affixaque subtilissimo motui incipit et desinit quasi simul<sup>15</sup>. Sed veritas scripta libri non successiva sed permanens palam se præbet aspectui, et per spirituales vias oculorum veluti vestibula ad sensus communis<sup>16</sup> et imaginationis atria

<sup>1</sup> *Mulierem superare dicitur*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Officium*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Quæ est et via sive*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Via*, édit. de 1702.

<sup>5</sup> *Tribuit*, ms. 2454.

<sup>6</sup> *Maturare*, ms. 2454.

<sup>7</sup> *Virtus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Abscondita*, édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Cum*, ms. 2454.

<sup>10</sup> *Amplius et tactui*, ms. 797, *Amplius et tactui*, mss. 2454, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Veritas cunctis*, ms. 797. *Veritas mentis*, mss. 2454, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Quia tamen caret*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox. *Que tamen caret*, ms. 2454.

<sup>13</sup> *Jucunda*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>14</sup> *Monstrat*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>15</sup> *Similiter*, édit. d'Ox.

<sup>16</sup> *Et per sphærulas pervias oculorum, vestibula sensus commu-*

transiens, thalamum intellectus ingreditur, in cubile memoriæ se recondens, ubi æternam mentis congenerat veritatem.

Postremo pensandum quanta doctrinæ commoditas sit in libris, quam facilis, quam arcana, quam tuto <sup>1</sup> libris humanæ <sup>2</sup> ignorantæ paupertatem sine verecundia denudamus. Hi sunt magistri, qui nos instruunt sine virgis et ferula, sine verbis et cholera <sup>3</sup>, sine pannis et pecunia. Si accedis, non dormiunt, si inquirens interrogas, non se abscondunt, non remurmurant, si oberres, cachinnos nesciunt, si ignores. O libri soli liberales et liberi <sup>4</sup>, qui omni petenti tribuitis, et omnes manumittitis vobis sedulo servientes! Quot <sup>5</sup> rerum millibus typice viris doctis recommendamini <sup>6</sup>, in scriptura modo <sup>7</sup> divinitus inspirata. Vos enim estis profundissimæ sophiæ fodinæ : ad quas sapiens filium suum mittit, ut inde thesauros effodiat, *Proverbiorum secundo* <sup>8</sup>; vos putei aquarum viventium, quos pater Abraham primo fodit, Isaac eruderavit, quosque nituntur obstruere Philistini <sup>9</sup>, *Genesis vicesimo sexto*. Vos estis revera spicæ gratissimæ, plenæ granis, solis apostolicis manibus confricandæ, ut egrediatur cibus gratissimus <sup>10</sup> famelicis animabus; *Matth. xii*. Vos estis urnæ aureæ, quibus manna reconditur atque petreæ mellifluæ, imo potius favimellis, ubera uberrima lactis vitæ, promptuaria semper plena. Vos lignum vitæ, atque quadripartitus fluvius paradisi, quo mens

*nis*, mss. 797 et 3352<sup>c</sup>. *Et per spirituales pervias oculorum, vestibula sensus communis*, ms. 2454. *Et per sphæras pervias oculorum, vestibula, (seu vestigia) sensus communis*, édit. d'Ox.

<sup>1</sup> *Toto*, édit. 1702.

<sup>2</sup> Ce mot ne se trouve pas dans le ms. 2454.

<sup>3</sup> *Hi libri sunt magistri qui nos instruunt sine virgis et cholera*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *O liberales et libri qui*, ms. 2454.

<sup>5</sup> *Qui*, ms. 2454.

<sup>6</sup> *Commendamini*, édit. 1702.

<sup>7</sup> *Scriptura nobis*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Quinto*, édit. 1500, 1610 et 1702.

<sup>9</sup> *Palestini*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Sanissimus*, mss. 797 et 3352<sup>c</sup>. *Suavissimus*, ms. 2454 et édit. d'Ox.

humana pascitur et aridus intellectus imbuitur et rigatur. Vos arca Noë et scala Jacob, canalesque quibus fœtus intuentium coloratur<sup>1</sup>. Vos lapides testimonii, et lagenæ servantis lampades Gedeonis, pera David, de qua limpidissimi lapides extrahuntur, ut Goliath prosternatur. Vos estis aurea vasa templi, arma clericorum militiæ, quibus tela nequissimi destruuntur, olivæ fecundæ, vineæ Engadi, ficus sterilesce nescientes, lucernæ ardentes<sup>2</sup>, et optima quæque Scripturæ libris adaptare poterimus, si loqui libeat figurate.

## CAPITULUM II



CAPITULUM AUTEM ISTUD SECUNDUM CANIT QUOD LIBRI DIVITIIS  
ET DELICHIIS CORPORALIBUS SINT PRÆPONENDI<sup>3</sup>.

Si quodlibet<sup>4</sup> juxta gradum valoris gradum mereatur amoris, valorem vero librorum ineffabilem persuadet præsens<sup>5</sup> capitulum, non tamen<sup>6</sup> liquet lectori, quid sit<sup>7</sup> concludendum probabiliter. Non enim demonstrationibus in morali materia utimur, recordantes, quoniam disciplinati hominis est certitudinem quærere, sicut rei naturam perspexerit tolerare, Aristotele philosopho<sup>8</sup> attestante *Ethicorum primo* et *Metaphysicæ secundo*<sup>9</sup>: quoniam nec Tullius requirit Euclidem, nec Euclidi Tullius facit fidem. Hoc revera sive logice

<sup>1</sup> *Colorantur*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Ardentes, semper in manibus prætendendæ*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Qualis amor libris rationabiliter debeatur*, mss. 797, 3352 et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Quidlibet*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Præcedens*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Capitulum palam liquet*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Sit inde concludendum*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Tolerare, archiphilosopho attestante*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Et metaphysicæ secundo* manquent dans les mss. et l'édit. d'Ox.



sive rhetorice suadere conamur, quod, quæcunque divitiæ vel deliciæ cedere debent libris in anima spiritali, ubi spiritus, qui est charitas, ordinat charitatem. Primo quidem, quia in libris sapientia continetur <sup>1</sup> plus, quam omnes mortales comprehendunt<sup>2</sup>; sapientia vero divitias vilipendit<sup>3</sup>, sicut capitulum antecedens allegat. Præterea Aristoteles, *de problematibus* <sup>4</sup> III, *problemate* 10, istam determinat quæstionem, *propter quid antiqui in gymnasticis* <sup>5</sup> *et corporalibus* <sup>6</sup> *agoniis præmia statuerunt potioribus, nullum unquam* <sup>7</sup> *præmium sapientiæ decreverunt?* Hanc quæstionem ita solvit <sup>8</sup>: *in gymnasticis exercitiis præmium est melius et eligibilius illo pro quo datur. Sapientia autem nihil melius esse constat* <sup>9</sup>: *quamobrem sapientiæ nullum potuit præmium assignari.* Igitur <sup>10</sup> nec divitiæ nec deliciæ sapientiam <sup>11</sup> antecellunt.

Rursus amicitiam divitiis præponendam esse solus negabit insipiens, cum sapientissimus hoc testatur; amicitia vero veritatem archiphilosophus <sup>12</sup> præhonorat, et verus Zorobabel omnibus anteponit. Subsunt igitur deliciæ <sup>13</sup> veritati. Veritatem vero potissime et tuentur et continent satis <sup>14</sup> libri, imo sunt veritas ipsa scripta, quia <sup>15</sup> pro nunc librorum asseres librorum non asserimus esse partes. Quamobrem divitiæ subsunt libris,

<sup>1</sup> *Continetur potissime plus*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Mortales naturaliter comprehendant*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Parvipendit*, mss. 797 et 2454, et edit. d'Ox. *Comprehendit*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>4</sup> *Problematibus, particulo 30*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et edit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Antiqui pro gymnasticis*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Temporalibus*, edit. de 1702.

<sup>7</sup> *Uni*, edit. de 1702. *Uno*, edit. de 1610.

<sup>8</sup> *Hanc responsione tertia ita solvit*, mss.

<sup>9</sup> *Potest*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Ergo*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Animam*, edit. de 1702.

<sup>12</sup> *Jeraphilosophus*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>13</sup> *Ergo divitiæ*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>14</sup> *Sacri*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>15</sup> *Quoniam*, mss. et edit. d'Ox.

præsertim cum pretiosissimum genus divitiarum omnium sint amici, sicut *secundo de Consolatione* testatur Boëthius : quibus tamen librorum veritas est per Aristotelem præferenda<sup>1</sup>. Amplius vero cum<sup>2</sup> divitiæ ad solius corporis subsidia primo et principaliter pertinere noscantur : veritas<sup>3</sup> vero librorum sit perfectio rationis, quæ *bonum humanum* proprie nominatur.

Ergo<sup>4</sup> apparet, quod libri homini ratione utenti sunt divitiis cariores. Præterea enim illud, quo<sup>5</sup> fides defenditur<sup>6</sup> commodius, dilatatur<sup>7</sup> diffusius, prædicatur<sup>8</sup> lucidius, diligibilis debet esse fidei. Hoc autem est librorum<sup>9</sup> veritas libris<sup>10</sup> inscripta, quod evidentius figuravit Salvator, quando contra tentationem<sup>11</sup> præliaturus viriliter se scuto circumdedit veritatis, non cujuslibet sed<sup>12</sup> scriptæ<sup>13</sup>, scriptum est præmittens, quod vivæ vocis articulo erat prolaturus<sup>14</sup>; *Matth.* IV. Rursus igitur<sup>15</sup> felicitatem nemo dubitat esse divitiis<sup>16</sup> præponendam. Consistit enim<sup>17</sup> felicitas in operatione nobilissimæ et diviniore potentiæ quam habemus, dum videlicet intellectus vacat totaliter veritati sapientiæ contemplandæ, quæ est delectabilissima omnium operationum secundum virtutem, sicut princeps philosophorum

<sup>1</sup> *Præponenda*, ms. 2454.

<sup>2</sup> *Amplius cum*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Virtus*, mss. 2454. 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Ergo* manque dans les mss. et l'édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Præterea quo*, ms. 2454 *Præterea illud quo*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Defenderetur*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Dilataretur*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Prædicaretur*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Librorum* manque dans les mss. 787, 3352<sup>c</sup> et l'édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Libris* manque dans le ms. 2454.

<sup>11</sup> *Tentatorem*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Imo*. mss. et édit. d'Ox.

<sup>13</sup> *Scripturæ*, édit. d'Ox.

<sup>14</sup> *Vocis oraculo fuerat probaturus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>15</sup> *Autem*, mss. 787, 3352<sup>c</sup>. *Ergo*, mss. 2454. *Etiā*, édit. d'Ox.

<sup>16</sup> *Dubitat præponendam*, ms. 787. *Dubitat divitiis præponendam*, ms. 2454.

<sup>17</sup> *Autem*, mss. et édit. d'Ox.

Aristoteles <sup>1</sup> determinat *quarto* <sup>2</sup> *Ethicorum*; propter quod et philosophia videtur habere admirabiles delectationes, puritate et firmitate, ut ibidem <sup>3</sup> scribitur consequenter. Contemplatio autem veritatis nunquam est perfectior quam per libros, dum actualis imaginatio continuata per <sup>4</sup> actum intellectus, super visas veritates non sustinet interrumpi. Quamobrem libri videntur esse felicitatis speculativæ immediatissima instrumenta; unde Aristoteles, sol physicæ <sup>5</sup> veritatis, ubi de eligendis distribuit methodos <sup>6</sup>, docet, quod philosophari est simpliciter eligibilius <sup>7</sup> quam ditari, quamvis casu, ex circumstantiis <sup>8</sup> puta necessariis, indigenti ditari quam philosophari sit potius eligendi, *tertio Topicorum*.

Adhuc <sup>9</sup> cum nobis libri sint commodissimi magistri, ut præcedens assumit capitulum, eisdem non immerito tam amorem quam honorem tribuere convenit magistralem. Tandem cum omnes homines <sup>10</sup> natura <sup>11</sup> scire desiderant, ac per libros scientiam veritatis <sup>12</sup> præoptandam divitiis omnibus adipisci possimus, quis homo secundum naturam vivens, librorum non habeat appetitum? Quamvis vero <sup>13</sup> porcos margaritas spernere videamus <sup>14</sup>, nihil in hoc prudentis læditur opinio, quominus oblatas comparet margaritas. Pretiosior igitur est cunctis opibus sapientiæ libraria, et omnia quæ desiderantur, huic non valent comparari. *Proverbiorum tertio*. Quisquis igitur fatetur se veritatis <sup>15</sup>,

<sup>1</sup> *Aristoteles* manque dans les mss. et l'édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Decimo*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> Manque dans les mss. et l'édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Per librum actum*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Philosophicæ*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *De eligendis disciplinarum methodis*, ms. 2454.

<sup>7</sup> *Eligibilibus*, édit. de 1702.

<sup>8</sup> *Quamvis in casu ex circumstantia*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Ad hæc*, édit. 1702.

<sup>10</sup> *Homines* manque dans l'édit. de 1702.

<sup>11</sup> *Naturales*, édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Scientiam veterum*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>13</sup> *Enim*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>14</sup> *Sciamus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>15</sup> *Veritatis*, manque dans l'édit. d'Ox.

felicitatis, sapientiæ <sup>1</sup>, scientiæ, vel <sup>2</sup> etiam fidei zelatorem, librorum necesse est <sup>3</sup> se fateatur amatorem.

---

### CAPITULUM III

QUOD LIBRI SEMPER DEBENT EMI, NISI IN DUOBUS CASIBUS <sup>4</sup>.

**C**ORRELARIUM nobis gratum de prælectis <sup>5</sup> elicimus, paucis tamen (ut credimus) acceptandum. Nullam videlicet debere caristiam hominem impedire ab emptione librorum, cum sibi suppetat, quod petitur pro eisdem, nisi ut <sup>6</sup> obsistatur malitiæ venditoris, vel tempus emendi oportunius exspectetur. Quoniam si sola sapientia, præcipuum facit libri <sup>7</sup>, quæ est infinitus thesaurus hominibus, et si valor librorum est ineffabilis, ut prædicta <sup>8</sup> supponunt, qualiter probabitur carum esse commercium, ubi bonum emitur infinitum? Quapropter libros libenter emendos et invite vendendos, sol hominum, Salomon nos hortatur, *Prov. xxiii. Veritatem, inquit, eme, et noli vendere sapientiam.* Sed quod rhetorice vel logice suademus, adstruamus historiis rei gestæ.

Archiphilosophus Aristoteles, quem Averroës <sup>9</sup> datum putat quasi regulam in natura, paucos libros Speusippi, post ipsius decessum, pro septuaginta duobus millibus sestertiis statim emit. Plato prior tempore sed doc-

<sup>1</sup> *Sapientiæ vel scientiæ*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Seu*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Est ut se faciat*, ms. 3352c. édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Qualiter in libris emendis sit pretium æstimandum*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Prædictis*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Ut suppetatur obsistatur*, ms. 797.

<sup>7</sup> *Pretium facit libris*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Præmissa*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Averroës*, mss.

trinis posterior, Philolai pythagorici librum emit pro <sup>1</sup> millibus denariorum, de quo dicitur *Timæi* dialogum excerpisse. Sic refert A. Gellius *Noctium Atticarum libro secundo* <sup>2</sup>, *capitulo xvi*. Hæc autem narrat A. Gellius, ut perpendat insipiens, quantum <sup>3</sup> vilipendant <sup>4</sup> sapientes pecuniam comparatione librorum. Et e contrario, ut omni superbiæ stultitiam cognoscamus annexam, libet <sup>5</sup> hic Tarquinii superbi stultitiam recensere in parvipensione <sup>6</sup> librorum, quam refert idem A. Gellius *Noctium Atticarum libro primo, cap. xix*. Vetula quædam omnino incognita ad Tarquinium superbum, regem Romanorum septimum<sup>7</sup>, dicitur accessisse, venales offerens novem libros, in quibus (ut asseruit) divina continebantur oracula, sed immensam pro iisdem poposcit pecuniam, in tantum ut rex diceret, eandem <sup>8</sup> delirare. Illa commota, tres libros in ignem projecit, et pro residuis summam, quam prius, exegit; rege negante, rursus tres libros <sup>9</sup> in ignem projecit, et adhuc <sup>10</sup> pro tribus residuis eandem <sup>11</sup> summam poposcit. Tandem stupefactus supra modum Tarquinius summam pro tribus gaudet exsolvere, pro qua novem poterat redemisse. Vetula statim disparuit, quæ nec prius nec postea visa fuit.

Hi sunt libri Sibyllini, quos quasi quoddam divinum oraculum, per aliquem de quindecim viris consulebant Romani, et quindecim viratus creditur officium <sup>12</sup> habuisse.

<sup>1</sup> *Pro decem millibus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Libro tertio*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Sicut refert A. Gellius, ut perpendat insipiens quam nihilipendant*, ms. 3352c.

<sup>4</sup> *Quam nihilipendant*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Autem*, ms. 2454.

<sup>6</sup> *Impensione*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Sextum*, ms. 2454.

<sup>8</sup> *Eam*, mss. 797 et 2454 et édit. d'Ox. *Eam diceret delirare*, ms. 3352c.

<sup>9</sup> *Alios*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Ad hæc*, édit. de 1702.

<sup>11</sup> *Primam*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Originem*, mss. *Officium originem*, édit. d'Ox. et ms. 3352c.

Quid aliter<sup>1</sup> hæc sibylla prophetissa tam vario<sup>2</sup> facto superbum regem edocuit, nisi quod vasa sapientiæ, sacri libri, omnem humanam æstimationem excedunt? Et sicut de regno Cœlorum dicitur<sup>3</sup>: tantum valet, quantum habes.

## CAPITULUM IV

QUANTA BONA PROVENIANT PER LIBROS ET QUOD MALI CLERICI SUNT  
LIBRIS PLURIMUM INGRATI<sup>4</sup>.

**P**ROGENIES viperarum, parentes proprios perimens, atque semen nequam ingratissimi cuculi, quæ<sup>5</sup> cum vires acceperit, virium largitricem suam nutriculam necat: sic<sup>6</sup> clerici degeneres erga libros. Redite prævaricatores ad cor, et quod per libros recipitis fideliter, computetis<sup>7</sup>, et invenietis libros, totius nobilis status vestri creatores<sup>8</sup>, sine quibus procul dubio defecissent<sup>9</sup> promotores.

Ex persona librorum<sup>10</sup>.

Ad nos nempè rudes penitus et inertes reptastis<sup>11</sup>, ut parvuli sapiebatis, ut parvuli evigilantes<sup>12</sup> implorastis participes fieri lactis nostri. Nos ergo<sup>13</sup> protinus lacrymis vestris tacti, mamillam grammaticæ porreximus

<sup>1</sup> *Aliud*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Vafro*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Dicit Gregorius*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Querimonia librorum contra clericos jam promotos*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Qui*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Sunt*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Et quid per libros recipitis, fideliter, computate*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Vestri quodammodo creatores*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.  
*Vestri quosdam creatores*, ms. 2454.

<sup>9</sup> *Defecissent cæteri promotores*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Ex persona librorum* manquent dans les mss. et l'édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Reptastis ut parvuli loquebamini*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Ejulantes*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>13</sup> *Vero*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.



exsugendam, quam dentibus atque lingua contractastis assidue, donec direpta nota barbarie, nostris<sup>2</sup> linguis inciperetis magnalia Dei fari. Post hæc philosophiæ vestibus valde bonis, dialectica et rhetorica, quas apud nos habuimus et habemus, vos induimus, cum essetis nudi atque tabula depingenda. Omnes enim philosophiæ domestici sunt vestiti duplicibus, ut tegatur tam nuditas quam ruditas intellectus. Post hæc, ut alati more seraphico super cherubin scandentes transmisimus<sup>3</sup> ad amicum, ad cujus ostium, cum tam<sup>4</sup> improbe pulsaretis, tres panes commodarentur intelligentiæ trinitatis, in qua consistit finalis felicitas cujuslibet viatoris. Quod si vos hæc munera non habere dixeritis, confidenter asserimus, quod vel ea per incuriam perdidistis collata, vel in principio desides respuistis oblata. Si hujusmodi videantur ingratis pusilla, adjicimus his majora. Vos estis genus electum, regale sacerdotium, gens sacra et populus acquisitionis, vos peculiarem in sortem<sup>5</sup> Domini computati, vos sacerdotes et ministri Dei, imo vos antonomastice ipsa ecclesia<sup>6</sup> dicimini, quasi laici non sint ecclesiastici nuncupandi. Vos laicis postpositis, psalmos et hymnos concinitis in cancellis, et altari Dei servitis altario<sup>7</sup> participantes, verum conficitis corpus Christi, in quo Deus ipse vos non solum laicis, imo paulo magis angelis honoravit. Cui enim aliquando angelorum dixit: *Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech?* Vos corporis crucifixi testimonium dispensatis<sup>8</sup>

<sup>1</sup> *Donec dempta nativa*, mss. 797 et 2454. *Contractastis assidue donec dempta vestra*, édit. d'Ox. *Donec dempta natura*, ms. 3352c.

<sup>2</sup> *Vestris*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Cherubin scanderetis, quadrivialium pennas vobis adjungentes, transmisimus*, mss. 797 et 2454 et édit. d'Ox. *Cherubin... quatuor adjungentes transmisimus*, ms. 3352c.

<sup>4</sup> *Dum tamen*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Gens sancta, populus peculiaris in sortem*, ms. 797. *Gens sancta et populus acquisitionis, vos populus peculiaris in sortem*, édit. d'Ox. *Gens sancta vos populus peculiaris*, ms. 3352c.

<sup>6</sup> *Ecclesia Dei*, mss. 797 et 3352c et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Et altari deservientes, cum altario*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Vos crucifixi patrimonium dispensatis*, mss. et édit. d'Ox.



pauperibus, ubi jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur. Vos estis pastores gregis diversi, tam exemplo quam <sup>1</sup> verbo doctrinæ, qui vobis tenetur rependere lac et lanam.

Qui sunt istorum omnium largitores, o clerici? Nonne libri? Reminisci libeat, supplicamus, quod per nos clericis sunt concessa egregia privilegia libertatum <sup>2</sup>. Per nos, siquidem vasa sapientiæ et intellectus imbuti, cathedras scanditis magistrales, vocati ab hominibus Rabbi. Per nos, in oculis laicorum mirabiles, velut magna mundi luminaria, dignitates Ecclesiæ, secundum sortes varias, possidetis. Per nos, cum adhuc carebatis genarum lanugine, in ætate tenera constituti, tonsuram portatis in vertice, prohibentem statum Ecclesiæ sententia formidandum <sup>3</sup>. *Nolite tangere christos meos, et in prophetis meis nolite malignari.* Et qui eos tetigerit temere, violenter anathematis vulnere ictu proprio <sup>4</sup> feriat.

Tandem ætate succumbente malitiæ, figuræ Pythagoricæ bivium attingentes, ramum lævum eligitis, et retrorsum abeuntes, sortem Domini præassumptam dimittitis, socii facti furum. Sicque <sup>5</sup> proficientes in pejus, latrociniis, homicidiis et multigenis impudiciis maculati, tam fama quam conscientia tabefacta sceleribus, compellente justitia in manicis et compedibus coarctati servamini, morte turpissima puniendi. Tunc elongatur amicus et proximus, nec est, qui doleat vicem vestram. Petrus jurat se hominem non novisse: vulgus clamat justitiaro: *Crucifige eum, crucifige, quoniam, si hunc dimiseris, non es amicus Cæsaris.* Jam periit omnis fuga, jam <sup>6</sup>

<sup>1</sup> *Dominici tam exemplo vitæ quam*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Privilegia sacerdotum*, ms. 797.

<sup>3</sup> *Prohibente statim ecclesiastica sententia formidanda*, mss. 797 et 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Proprio protinus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Sicque semper*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Nam*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

ante tribunal oportet assisti, nec locus suppetit appellandi, sed solum suspendium expectatur. Dum sic tristitia compleverit cor miseri et solæ camenæ laceræ<sup>1</sup> fletibus ora rigant, fit balatus<sup>2</sup> angustiis undique, memor nostri, et ut evitet mortis propinquæ periculum, antiquatæ tonsuræ quam dedimus, parvum præfert signaculum, supplicans ut vocemur in medium, et collati muneris testes simus. Tunc misericordia statim moti, occurrimus filio prodigo, et a portis mortis, servum eripimus fugitivum. Legendus liber porrigitur non ignotus, et ad modicam balbutientis præ timore lecturam, iudicis potestas dissolvitur, accusator subtrahitur, mors fugatur. O carminis empirici mira virtus! O diræ cladis antidotum salutare! O lectio pretiosa psalterii, quæ meretur hoc ipso liber vitæ deinceps appellari! Sustineant laici sæculare iudicium, ut vel insuti culleis enatent ad Neptunum, vel in terra plantati Plutoni fructificent, aut Vulcano per incendia holocausta se offerant medullata, vel certe suspensi victima sint Junoni; dum noster alumnus, ad lectionem unicam libri vitæ, pontificis commendatur custodiæ, et rigor in favorem convertitur. Ac dum forum transfertur a laico, a librorum alumno clerico mors differtur.

Ceterum jam de clericis, qui sunt vasa virtutum, nos loquamur<sup>3</sup>. Quis de vobis pulpitem vel scabellum prædicaturus ascendit, nobis penitus inconsultis? Quis scholas lecturus vel disputaturus vel prædicaturus<sup>4</sup> ingreditur, qui nostris comatibus<sup>5</sup> non fulcitur? Primum oportet volumen cum Ezechiele comedere, quo venter memoriæ dulcescat extrinsecus<sup>6</sup>. Et modo sint<sup>7</sup> pauperum refectæ, redoleat extrinsecus conceptorum aro-

<sup>1</sup> *Lacrymæ*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Valatus*, mss. 797, 3352 et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Vasa virtutis loquamur*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Vel prædicaturus* manquent dans les mss. 797, 3352c et l'édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Conatibus*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Intrinsecus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Et modo sic*, ms. 2454. *Et sic more*, ms. 797 et édit. d'Ox.

matum odor suavis, ad cuius anhelitum coanhelent accedere homines, bestiae<sup>1</sup> et jumenta. Sic natura nostra in vobis familiarius<sup>2</sup> operante latenter, auditores accurrunt benevoli, sicut adamas trahit ferrum nequaquam invite. Quinimo infinita librorum multitudo jacet<sup>3</sup> Parisiis vel Athenis, similiter resonant in Britannia vel in Roma. Quiescentes quippe moventur, dum ipsis loca sua tenentibus, auditorum intellectibus circumquaque feruntur. Nos denique sacerdotes, pontifices, cardinales, et papam, ut cuncta in hierarchia ecclesiastica<sup>4</sup> collocentur, in ordine literarum scientia stabilimus. A libris namque sumit originem, quicquid boni provenit statui clericali. Sed hæc hactenus. Piget<sup>5</sup> reminisci, quæ dedimus populo clericorum degeneri, quæ<sup>6</sup> magis videntur perdita, quam collata quæcumque munera tribuuntur ingratiss. Deinceps insistemus parum pro<sup>7</sup> recitandis injuriis, quas rependunt vilipensionibus et jacturis; de quibus nec singula genera recitare sufficimus, imo vix proxima genera singularum.

In primis de domiciliis clericorum, nobis, jure hereditario, debitis vi et armis expellimur. In quodam interiori<sup>8</sup> cubiculo cellulas habebamus quietas<sup>9</sup>, sed prohdolor! his nefandis temporibus, penitus exsulantes improprium patimur extra portas. Occupant enim<sup>10</sup> loca nostra nunc canes et aves<sup>11</sup>, nunc bestia bipedalis, scilicet mulier, cujus habitatio vitabatur a clericis<sup>12</sup>, a qua

<sup>1</sup> *Omnes bestiae*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *In nostris familiaribus*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *O virtus infinita librorum, jacent*, ms. 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Ecclesiastica* manque dans l'édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Piget enim*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Quia*, mss. 797, 3352e et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Parumper*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Expellimur, qui quondam in interiori*, ms. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Quietis*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Et enim*, édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Nunc canes, nunc aneti*, ms. 797. *Nunc canes nunc aves*, ms. 3352c et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> Le *scilicet mulier* ne se trouve ni dans les mss. 797 et 3352c ni dans l'édit. d'Ox., et la phrase est ainsi conçue : *Nunc bestia bi-*

semper super aspidem et basiliscum alumnos nostros docuimus fugiendum ; quamobrem ista <sup>1</sup> bestia <sup>2</sup> nostris studiis semper æmula, nullo die placanda, finaliter nos conspectos in angulo jam defunctæ aranæ sola tela protectos, in rugam fronte collecta, virulentis sermonibus detrahit et subsannat. Ac nos in tota domus suppellectili semper vacuos hospitari <sup>3</sup> demonstrat, et ad unumquodque œconomiae servitium quæritur otiosos, et mox in capitegia pretiosa, syndonem et sericum, et coccum bis tinctum, vestes et varias farraturas, lanam et linum consulit <sup>4</sup> commutandos. Et quidem merito, si videret intrinseca cordis nostri : si nostris privatis interfuisset consiliis : si Theophrasti vel Valerii perlegisset volumen, vel saltem Ecclesiastici 25 capitulum auribus intellectus audisset. Quapropter conquerimur de hospitii nobis injuste ablati, de vestibus non quidem datis, sed de datis antiquitus violenter <sup>5</sup> manibus laceratis, in tantum quod adhæsit <sup>6</sup> pavimento anima nostra <sup>7</sup>, conglutinatus in terra est venter noster, et gloria nostra in pulverem redacta <sup>8</sup> est. Morbis variis laboramus dorsa lateraque : dolentes jacemus membratim paralyti dissoluti, nec est, qui cogitet, nec est, qui benigne malagma <sup>9</sup> procuret. Candor natus et luce perspicuus, jam in fuscum et croceum est conversus, ut nemo medicus, qui nos reperiat, dubitet <sup>10</sup> ictericia nos infectos. Atteriam <sup>11</sup> patiuntur nonnulli de nobis, sicut extremitates retortæ insinuant evidenter.

*pedalis cujus cohabitatio cum clericis vetabatur antiquitus.*

<sup>1</sup> *Fugere quamobrem istis*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Bestia* manque dans les mss. 797 et 3352c et l'édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Super vacaneos hospitari*, mss. 797 et 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Nos consulit*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Violentis*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Laceratis adhæsit*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Mea*, ms. 3352c.

<sup>8</sup> *Deducta*, mss. 3352c, 797 et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Nec est qui recogitet, nec est ullus qui malagma*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox. *Nec est qui benigna aut maligna*, ms. 2454.

<sup>10</sup> *Ut nemo medicus dubitet*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Artheticam*, ms. *Arthreticam*, édit. d'Ox.

Fluvius aut <sup>1</sup> fumus ac pulvis, quibus infestamur assidue, radiorum visualium aciem hebetarunt, et jam lippientibus oculis ophthalmiam superducunt. Ventres nostri duris torsionibus viscerum, quæ vermes edaces non cessant corrodere, consumuntur, et utriusque lateris <sup>2</sup> sustinemus putredinem, nec invenitur quisquam, qui cedri resina nos liniat, vel <sup>3</sup> quatruiduano jam putrido clamans dicat, *Lazare, veni foras!* Nullo circumligantur ligamine <sup>4</sup> vulnera nostra sæva, quæ nobis innoxii inseruntur atrociter, nec est ullus, qui super vulnera <sup>5</sup> nostra cataplasmet; sed pannosi et algidi, in angulos tenebrosos abjicimur in lacrymis, vel cum sancto Hiob in sterquilinio collocamur, vel quod nefas videtur mihi effari <sup>6</sup>, in abyssis abscondimur cloacarum. Pulvinar subtrahitur evangelicis supponendum lateribus, quibus primo deberent de sortibus clericorum <sup>7</sup> subsidia, et sic ad <sup>8</sup> suo famulatu deputandos prospere <sup>9</sup> communis victus necessariis <sup>10</sup>, derivari.

Rursus de alio genere calamitatis conquerimur, quæ personis nostris crebrius irrogatur injuste. Nam in servos venundamur <sup>11</sup> et ancillas, et obsides in tabernis absque redemptione <sup>12</sup> jacemus. In cellariis <sup>13</sup> crudelibus subdimur, ubi mactari tam pecora quam jumenta sine piis lacrymis non videmus, et ubi millesies moritur, ipso metu morimur, qui <sup>14</sup> in virum

<sup>1</sup> *Fluvius aut* manquent dans les mss. 797 et 3352c et l'édit. d'Ox. Nous croyons qu'il faudrait *Pluvia*.

<sup>2</sup> *Lazari*, ms. 797 et édit. d'Ox. *Viriusque Lazari*, ms. 3352c.

<sup>3</sup> *Vel qui*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Medicamine*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Ulceræ*. édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Videtur affatu*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Clericorum provenire*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Ad nos suo*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Pro semper*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Necessarius*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Vendimur*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Redemptore*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>13</sup> *Macellariis*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>14</sup> *Millesies morimur ipso metu qui*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

posset<sup>1</sup> cadere constantem. Judæis commitimur, Sarracenis, hæreticis, et paganis, quorum semper<sup>2</sup> toxicum formidamus, per quos nonnullos de nostris parentibus per venenum pestiferum constat esse corruptos.

Sane nos, qui architectonici reputari debemus in scientiis, et subjectis nobis mechanicis imperamus, subalternorum<sup>3</sup> regimini vice versa committimur, tanquam si monarcha summe nobilis, rusticanis calcaneis substernatur. Sartor et sutor et scissor quicumque aut cujuslibet operis artifex, inclusos nos custodit in carcere, pro superfluis et lascivis deliciis clericorum.

Jam volumus prosequi novum genus injuriæ, quo tam in nostris personis lædimur quam in fama, quæ nihil carius possidemus. Generositati nostræ omni die detrabitur, dum per pravos compilatores, translatores, transformatores nova nobis auctorum nomina imponuntur, et antiqua nobilitate mutata, regeneratione multiplici renascentes degeneramus omnino. Sic quod vilium vitricorum<sup>5</sup> nobis nolentibus affiguntur vocabula, et verorum patrum nomina filiis subducuntur. Versus Virgilio adhuc ipso vivente quidam pseudoversificus usurpavit, et Martialis Coci libellos Fidentinus quidam sibi mendaciter arrogavit, quem idem Martialis merito redarguit sub his verbis :

Quem recitas, meus est, o Fidentine, libellus :

Sed male quum recitas, incipit esse tuus.

Quid ergo mirum, si defunctis nostris auctoribus suas per nos fimbrias simiæ clericorum magnificent, cum eisdem superstitionibus nos, recenter editos rapere moliantur. Ah! quoties nos antiquos fingitis nuper natos, et qui patres sumus, filios nominare conamini. Quique vos ad esse clericale creavimus, studiorum vestrorum

<sup>1</sup> *Ipsa metu qui posset*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Super omnia*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Subalternatorum*. mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Quia*, ms. 797.

<sup>5</sup> *Vitriciorum*, ms. 797 et édit. d'Ox. Cette édition donne la variante *auctorum*.



fabricas appellatis. Revera de Athenis exstitimus oriundi, qui fingimur nunc Romani <sup>1</sup>, semper namque Carmentis latruncula fuit Cadmi, et qui nuper nascebamur in Anglia, cras Parisiis renascemur : et inde delati Bononiam, Italicam sortiemur originem nulla consanguinitate suffultam. Heu! quam falsis scriptoribus nos exarandos committitis, quam corrupte nos legitis et medicando <sup>2</sup> necatis, quos <sup>3</sup> pio zelo corrigere debebatis <sup>4</sup>! Interpretes barbaros sustinemus multoties, et qui linguarum idiomata nesciunt, nos de lingua ad linguam transferre præsumunt : sicque proprietate sermonis ablata, fit sententia contra sensum auctoris turpiter maculata <sup>5</sup>! Bene generosa <sup>6</sup> fuisset librorum conditio, si turris Babelonis <sup>7</sup> nullatenus obsuisset præsumptio, si totius humani generis unica descendisset sermonis species propagata!

Ultimam prolixæ nostræ querelæ, sed pro materia quam habemus brevissimæ, clausulam subjungimus. In nobis etenim commutatur naturalis usus in eum usum, qui est contra naturam, dum passim pictoribus subdimur literarum ignavis et aurifabris, proh dolor! commendamur nos, qui sumus lumen fidelium animarum, ut fiamus ac si non essemus sapientiæ sacræ vasa, repositoria bractearum; devolvimur indebite, in laicorum dominium, quod est nobis amarius omni morte, quoniam hi vendiderunt populum nostrum sine pretio, et inimici nostri iudices nostri sunt.

Liquet omnibus ex præmissis <sup>8</sup>, quod infinita possemus in clericos invectiva convitari <sup>9</sup>, si non honestati proprie parceremus. Nam miles emeritus

<sup>1</sup> *Nunc de Roma* mss. 797, 3352c et édit. d'Ox

<sup>2</sup> *Et quoties meditando*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Quod*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Credebatis*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Mutilata*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Gratiosa*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Babel*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Prædictis*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Commiscere*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.



clypeum veneratur et arma, gratusque Coridon aratro tepescenti<sup>1</sup> bigæ, trahæ, tribulæ ac ligoni : et omnis artifex manualis hypoduliam<sup>2</sup> propriam suis exhibet instrumentis : solus ingratus clericus parvipendit, et negligit ea, per<sup>3</sup> quæ sui honoris auspicia semper sumit.

## CAPITULUM V

QUOD BONI RELIGIOSI LIBROS SCRIBUNT, MALI ALIIS OCCUPANTUR<sup>4</sup>.

**R**ELIGIONUM veneranda devotio in librorum cultu solet esse sollicita et in eorum colloquiis<sup>5</sup> sicut in omnibus divitiis delectari. Scribunt<sup>6</sup> namque nonnulli propriis manibus inter horas canonicas, intervallis captatis et tempora pro quiete corporis accommodata<sup>7</sup> fabricandis codicibus concesserunt. De quorum laboribus hodie, in plerisque splendent monasteriis, illa sacra gazophylacia, cherubicis literis<sup>8</sup> plena, ad dandam scientiam salutis studentibus, atque lumen delectabile semitis laicorum. O labor manualis felicior omni cura georgica ! O devota sollicitudo, qua<sup>9</sup> nec meretur Martha corrumpi<sup>10</sup> nec Maria ! O domus jucunda, in qua Racheli formosæ Lya non invidet sæcunda, sed

<sup>1</sup> *Tabescente*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Hyperdoulam*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Negligit per*. édit. d'Ox. *Negligit ea quæ*, ms. 3352c.

<sup>4</sup> *Querimonia librorum contra religiosos possessionatos*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Eloquiis*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Scribebant*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Commodata*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Libris*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Sollicitudo, ubi*, ms. 795 et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Corripi*, édit. d'Ox. Cette phrase *U devota*, etc., manque dans le ms. 3352c.

contemplatio cum activa gaudia sua miscet. Felix providentia pro futuro infinitis posteris valitura, cui nulla virgultorum plantatio, nulla seminum satio comparatur<sup>1</sup>, nulla castrorum constructio munitorum! Quamobrem immortalis debet esse patrum illorum memoria, quos solius sapientiæ delectabat thesaurus. Qui contra futuras caligines, luminosas lucernas artificiosissime providerunt, et contra famem audiendi verbum Dei, panes non subcinericeos, neque hordeaceos, nec muscidos, sed panes azymos de purissima simila sacræ Sophiæ confectos accuratissime parant, quibus esurientes feliciter cibantur<sup>2</sup>. Hi fuerunt autem probissimi pugiles christianæ militiæ, qui nostram infirmitatem armis fortissimis munierunt. Hi fuerunt suis temporibus vulpium veneratores<sup>3</sup> cautissimi, qui nobis jam sua retia reliquerunt, ut parvulas caperemus vulpeculas, quæ non cessant florentes vineas demoliri. Vere patres egregii benedictione perpetua recolendi, felices merito fuissetis, si vobis similem sobolem genuisse, si prolem<sup>4</sup> degenerem nec æquivocam reliquisset in<sup>5</sup> sequentis temporis subsidium licuisset.

Sed, quod dolentes referimus, jam Thersites ignavus arma contrectat Achillis et dextrariorum phaleræ electæ<sup>6</sup> pigritantibus asinis substernuntur, aquilarum nidis cæcutientes noctuæ dominantur, et in accipitris pertica residet vecors milvus. Liber Bacchus respicitur, et in ventrem projicitur<sup>7</sup> nocte dieque, liber codex despicitur<sup>8</sup>, et a manu rejicitur longe lateque, atque<sup>9</sup> si

<sup>1</sup> *Comparatur, nulla bucolica curiositas quorum libet armentorum*, mss. 797, 3352c édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Paraverunt quibus esurientes animæ feliciter cibarentur*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> Il faut certainement *venatores*.

<sup>4</sup> *Prolum non*, mss. 797 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Ad*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Præelectæ*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Trajicitur*, mss. 797 et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Aquilarum nidis cæcutientes nocte dieque liber codex despicitur*. ms. 3352c.

<sup>9</sup> *Tanquam*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

cujusdam æquivocationis multiplicitate fallatur simplex plebs <sup>1</sup> moderna, dum Liber potationum <sup>2</sup> præponitur libro patrum, calicibus epotandis non codicibus emendandis indulget hodie <sup>3</sup>: quibus lascivam Timothei musicam pudicis moribus æmulam non verentur adjungere, sicque cantus ludentis non planctus lugentis officium efficitur monachale. Greges et vellera, fruges et horrea, porri et holera, potus et pathera, lectiones sunt hodie et studia monachorum, exceptis quibusdam paucis electis, in quibus patrum præcedentium non imago, sed vestigium remanet aliquale. Rursus nulla nobis materia ministratur omnino, qua de <sup>4</sup> nostro cultu vel studio commendentur hodie canonici regulares, qui licet a geminata regula nomen portant eximium, Augustini tamen regulæ notabilem neglexere versiculum, quo sub his verbis clericis suis commendamur: *Codices certa hora singulis diebus petantur: extra horam qui petierit, non accipiet.* Hunc devotum studii canonem vix observat aliquis post ecclesiastica cantica repetita, sed sapere quæ sunt sæculi et relictum aratrum intueri summa prudentia reputatur. Tollunt pharetram et arcum, apprehendunt arma et scutum, eleemosynarum tributum canibus tribuunt, non egenis, inserviunt aleis et taxillis, et his, quæ nos sæcularibus inhibere solebamus. Ut non quidem miremur, si nos non dignemur <sup>5</sup> respicere, quos sic suis moribus cernunt <sup>6</sup> contraire.

Patres igitur <sup>7</sup> reverendi, patrum vestrorum dignemini vos reminisci et librorum sacrorum propensius indulgere <sup>8</sup> studio, sine quibus quælibet vacillabit re-

<sup>1</sup> *Simplex monachica proles*, ms. 3352c et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Liber pater*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Hodie studium monachorum*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Quam ut de*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Solemus; ut non miremur si nos non dignentur*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Cernerent*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Ergo*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Et librorum propensius indulgete*, mss. et édit. d'Ox.

ligio <sup>1</sup>, et sine quibus nullum præberi poterit <sup>2</sup> lumen mundo.

---

CAPITULUM VI

DE LAUDE RELIGIOSORUM MENDICANTIUM PRIORUM CUM  
REPREHENSIONE MODERNORUM <sup>3</sup>

Pauperes spiritu, sed fide ditissimi, mundi peripsema et sal terræ, sæculi contemptores, et hominum piscatores, quam beati estis, si penuriam patientes pro Christo, animas vestras scitis in patientia possidere. Non enim vos ultrix iniquitatis inopia, nec parentum adversa fortuna, nec violenta necessitas sic <sup>4</sup> oppressit inedia, sed devota voluntas et electio Christi formis, qua vitam illam optimam prædicavit <sup>5</sup>. Sane vos estis semper post parentes novi fœtus <sup>6</sup>, pro Patribus et Prophetis noviter substituti divinitus, ut in omnem terram exeat sonus vester, ut nostris salutaribus instituti doctrinis, cunctis regibus <sup>7</sup> et gentibus, promulgetis inexpugnabilem fidem Christi. Porro fidem Patrum potissime libris esse inclusam secundum capitulum supra satis asseruit, quo constat luce clarius, quod librorum debetis esse zelotypi, qui præ ceteris christianis seminare jubemini super omnes aquas, quia <sup>8</sup> non est personarum acceptor Altissimus, nec

<sup>1</sup> *Vacillabit religio; sine quibus ut testa, virtus devotionis arescet; sine*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Lumen poteritis mundo præbere*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Querimonia librorum contra religiosos mendicantes*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Nec ulla violenta sic*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Æstimastis, quam Deus omnipotens factus homo, tam verbo quam exemplo, optimam prædicavit*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Semper parientis Ecclesiæ novus fœtus*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Coram regibus*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Quoniam*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

vult mortem peccatorum Piissimus, qui occidi voluit pro eisdem : sed contritos corde mederi desiderat atque lapsos erigi et perversos corrigi spiritu lenitatis. Ad quem effectum saluberrimum, alma mater Ecclesia vos plantavit gratuitos, plantatosque rigavit favoribus et rigatos privilegiis suffulcivit, ut cum pastoribus et curatis coadjutores essetis ad procurandam salutem fidelium animarum <sup>1</sup>.

Unde et Prædicatorum ordinem, propter sacræ scripturæ studium, et proximorum salutem principaliter institutum, constitutiones pronunciant eorundem : ut non solum ex regula <sup>2</sup> præsulis Augustini, qui codices singulis diebus jubet esse petendos; verum mox cum earundem constitutionum prologum legerint, ex ipsius libri capite, ad amorem librorum se noverint obligatos.

Sed, proh dolor! quod tam hos quam alios istorum sectantes effigiem a paterna cura <sup>3</sup> librorum et studio subtraxit triplex cura superflua, ventris videlicet vestium et domorum. Sunt enim (neglecta Salvatoris providentia, quem Psalmista circa pauperem et mendicum promittit esse sollicitum) circa labentis corporis indigentias occupati, ut sint epulæ splendidæ, vestesque contra regulam delicatæ : nec non et ædificiorum fabricæ, ut castrorum propugnacula tali proceritate, quæ paupertati non conveniat exaltatæ.

Propter hæc tria, nos libri qui semper eos proveximus ad perfectum <sup>4</sup>, et inter potentes et nobiles sedes honoris concessimus, elongati a cordis affectibus quasi inter supervacua reputamur : excepto quod quibusdam quaternis parvi valoris insistunt, de quibus nœnias <sup>5</sup> et apocrypha deliramenta producunt, non ad refocillativum <sup>6</sup> animorum edulium, sed potius ad pruritum

<sup>1</sup> *Salutem animarum*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Regula reverendi*, ms. 797 et édit. d'Ox., *Ex regula præsulis Beatissimi Augustini*, ms. 3352c.

<sup>3</sup> *Cultura*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Profectum*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Quibus venias hiberas*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Refocillationem*, ms. 797 et édit. d'Ox.

aurium auditorum. Sacra scriptura non exponitur sed seponitur<sup>1</sup> quasi trita per vicos et omnibus divulgata supponitur; cujus tamen fimbrias paucissimi tetigerunt, cujus etiam tanta est<sup>2</sup> profunditas, ut ab humano intellectu, quantumcunque vigilet<sup>3</sup>, summo otio et maximo studio nequeat comprehendi, sicut sanctus asserit Augustinus. De hac mille moralis disciplinæ sententias enucleare poterit, qui indulget assidue, si tamen<sup>4</sup> ostium aperire dignetur ille qui condidit spiritum pietatis, quæ et recentissima novitate pollebunt, et sapientissima<sup>5</sup> suavitate auditorum intelligentias removebunt<sup>6</sup>. Quamobrem paupertatis evangelicæ professores primarii post utrumque<sup>7</sup> salutatas scientias sæculares, toto mentis ingenio recollecto, hujus se sacræ scripturæ laboribus, devenerunt<sup>8</sup> nocte dieque in legē Domini meditantes. Quicquid vero poterant a famescente ventre furari vel corpori semitecto surripere, illud lucrum præcipuum arbitrantes<sup>9</sup> codicibus adscripserunt. Quorum contemporanei sæculares tam officium intuentes quam studium libros eos<sup>10</sup>, quos in diversis hinc inde mundi partibus sumptuose collegerant, ad totius ecclesiæ ædificationem contulerunt.

Sane diebus istiscum sint<sup>11</sup> tota diligentia circa quæstus intenti, præsumptione probabili credi potest, si per antropospathos sermo fiat, Deum<sup>12</sup> circa eos<sup>13</sup> minorem

<sup>1</sup> *Sed omnino deponitur*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Est litterarum*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Invigilet*, ms. 797.

<sup>4</sup> *Tum*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Sapidissima*, mss. 797, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Refovebunt*, ms. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Utcunque*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Hujus se scripturæ laboribus devoverunt*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Arbitrantes vel emendis vel edendis*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Libris eis*, édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Sitis*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Ἀνθρωποπάθειαν sermo fiat Dei*, édit. d'Ox. *Domini*, ms. 797.

<sup>13</sup> *Vos*, mss. et édit. d'Ox.



sollicitudinem gerere, quos de sua promissione perpendit diffidere, in humanis providentiis spem habentes, corvum non considerantes<sup>1</sup> nec lilia, quos pascit et vestit Altissimus.

Danielem et Habacuc cocti pulmenti discophorum non pensatis, nec Eliam recolis nunc in deserto per angelos, nunc in torrente per corvos, nunc in Sarepta per viduam, largitate divina, quæ dat escam omni carni tempore opportuno, a famis inedia liberatum. Climate miserabili<sup>2</sup> (ut timetur) descenditis, cum divinæ pietatis diffidentia prudentiæ sollicitudinem generat terrenorum<sup>3</sup>; sollicitudo quoque nimia terrenorum amorem adimit tam librorum quam studiorum<sup>4</sup>: et sic cedit paupertas hodie per abusum in verbi<sup>5</sup> Dei dispendium, quod solum propter ipsius adminiculum elegistis.

Uncinis pomorum, ut populus fabulatur, puerulos ad religionem attrahitis, quos professos doctrinis non instruitis: vi et metu, sicut exigit ætas illa, mendicativis<sup>6</sup> discursibus sustinetis intendere, atque tempus, in quo possent addiscere in captandis favoribus amicorum, consumere sinitis in offensam parentum, puerorum<sup>7</sup> periculum et ordinis detrimentum. Sicque nimirum contingit, quod qui parvuli discere minime cogebantur inviti, grandiores effecti docere præsumant indigni penitus et indocti, et parvus error in principio, maximus fit in fine. Est sic namque<sup>8</sup> in grege vestro promiscuo, laicorum quædam

<sup>1</sup> *Consideratis*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Mirabili*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>3</sup> *Climate miserabili (ut timetur) descenditis, dum divinæ pietatis diffidentia, prudentiæ propriæ producit invisum. Invisus vero prudentiæ propriæ sollicitudinem generat terrenorum.* Mss. et édit. d'Ox. A propos du mot *invisum*. James, dans son édit. d'Ox. fait la remarque suivante: « *Locus satis obscurus, legendum arbitror innisum.* »

<sup>4</sup> *Studium*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Paupertas homini per abusum hodie verbi*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Sed menducaturis*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Parvorum*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Succrescit namque*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.



multitudo plurimis<sup>1</sup> onerosa, qui tamen se ad prædicationis officium tanto improbius ingerunt, quanto minus ea, quæ loquuntur, intelligunt in contemptum sermonis Domini<sup>2</sup> et in perniciem animarum. Sane contra legem in bove et asino aratis, cum doctis et indoctis culturam agri Domini committitis. Pari passu, scriptum est, boves arabant et asinæ pascebantur juxta eos. Quamquam discretorum est<sup>3</sup> prædicare, simplicium vero per auditum sacri eloquii sub silentio se cibare. Quot lapides mittitis in acervum Mercurii his diebus? Quot eunuchis sapientiæ nuptias procuratis? Quot cæcos speculatores super<sup>4</sup> Ecclesiæ muros circumire præcipitis? O piscatores inertes solis retibus alienis utentes, qui rupta vix empirice reficitis<sup>5</sup>: nova vero nullatenus commodatis<sup>6</sup>, aliorum studia recitatis, aliorum sapientiam superficialiter répetitis<sup>7</sup>, theatri strepitu labiatis. Quemadmodum psittacus idiota auditas voces effigiat, sic tales recitatores fiunt omnium<sup>8</sup>, sed nullius auditores<sup>9</sup>; asinam Balaam imitantes, quæ licet<sup>10</sup> intrinsecus insensata, lingua tamen diserta facta est tam Domini, quam<sup>11</sup> prophetæ magistra. Respicite<sup>12</sup> pauperes Christi, et nos libros inspicite studiose, sine quibus in præparatione evangeliæ pacis nunquam poteritis debite calciari.

Paulus apostolus, prædicator veritatis et doctor eximius gentium, ista sibi per Timotheum, pro omni suppellectili, tria jussit afferri, penulam, libros et membranas,

<sup>1</sup> *Plurimum*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Divini*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Quoniam discretorum interest*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Quot cæcos super*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Imperite resuitis*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Commodatis aliorum labores intratis, aliorum etc.*, ms. 797, et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Repetitam*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Omnino*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Auctores*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Licet esset*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Facta est tam diu, quam*, édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Respicite*, édit. d'Ox.

*secunda Timothei, capitulo ultimo*<sup>1</sup>. Viris evangelicis<sup>2</sup> formam præbens, ut habitum deferant ordinatum, libros habeant ad studendi subsidium, et membranas, quas apostolus maxime ponderat ad scribendum, *maxime*, inquit, et *membranas*. Revera mancus est clericus<sup>3</sup> et ad multarum rerum jacturam, turpiter quidem mutilatus<sup>4</sup>, qui artis scribendi totaliter est ignarus. Aërem vocibus verberat, et præsentibus tantum ædificat, absentibus et posteris nihil parat. Atramentarium scriptoris gestabat vir in renibus, qui frontes gementium Tau signabat, *Ezech. 9* Insinuans figurate, quia<sup>5</sup> si quis scribendi peritia careat, prædicandi pœnitentiam<sup>6</sup> officium non præsumat.

Tandem in præsentis calce capituli supplicant vobis libri, juvenes nescios ingenio<sup>7</sup> aptos studiis applicare<sup>8</sup>, necessaria ministrantes, quos non solum modo veritatem<sup>9</sup>, verum et disciplinam et sententiam<sup>10</sup> doceatis, verberibus terreatis, attrahatis blanditiis, molliatis munusculis, et pœnosis rigoribus, ut et Socratici<sup>11</sup> moribus et doctrinis Peripatetici simul fiant. Heri quasi<sup>12</sup> undecima vos discretus pater familias introduxit in vineam, ante sero penitus pigeat otiari. Utinam cum prudenti villico mendicandi tam improbe verecundiam haberetis, tunc enim proculdubio, nobis libris<sup>13</sup> et studio propensius vacaretis.

<sup>1</sup> *Secundo ad Timothæum ult.*, ms. 797 et édit. d'Ox. *Secunda ad Thunum ultimo*, ms. 3352c.

<sup>2</sup> *Ecclesiasticis*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Est ille clericus*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Ad multorum jacturam turpiter mutilatus*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Quod*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Provinciam*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Ingenio vestros*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Applicate*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Bonitatem*, ms. 797 et édit. d'Ox. *Bonitatem verum etiam*, ms. 3352c.

<sup>10</sup> *Scientiam*, édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Rigoribus urgeatis, ut Socratici*, édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Quasi hora*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>13</sup> *Tunc proculdubio libris*, édit. d'Ox.

## CAPITULUM VII

DEPLORATIO DESTRUCTIONIS LIBRORUM PER BELLA ET INCENDIA<sup>1</sup>

PACIS auctor et amator altissime, dissipa gentes bella volentes, quæ<sup>2</sup> super omnes pestilentias libris nocent. Bella namque carentia rationis iudicio, furiosos efficiunt impetus in adversa : et dum rationis moderamine non utuntur, sine differentia discretionis progressa, vasa destruunt rationis. Tunc prudens Apollo Plutoni<sup>3</sup> subjicitur : et tunc Phronesis pariens mater fit phrenesis, et in phrenesis redigitur potestatem<sup>4</sup> Tunc pennatus Pegasus stabulo Coridonis includitur, et facundus Mercurius suffocatur. Tunc Pallas prudens erroris mucrone tunditur<sup>5</sup>, et jucundæ Pierides truculenta furoris tyrannide supprimuntur. O crudele spectaculum, ubi Phœbum philosophorum<sup>6</sup> Aristotelem, cui omni domini Dominus ipse<sup>7</sup> commisit dominium, scelerosis manibus vinculatum, ferramentis infamibus compeditum, lanistarum humeris a Socratis<sup>8</sup> ædibus cernitur asportari, et qui in mundi magistratu magisterium atque super imperatorem imperium meruit obtinere, injustissimo jure belli videres subjici vili scurræ ! O potestas iniquissima tenebrarum, quæ Platonis non veretur pessumdare divinitatem probatam<sup>9</sup>, qui solus, aspectui<sup>10</sup> creatoris, priusquam bellantis

<sup>1</sup> *Querimonia librorum contra bella*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Quia*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Pytoni*, mss. et édit. d'Ox. *Phitoni*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>4</sup> *Et tunc Phronesis pia mater in frenesis redigitur potestatem*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Conciditur*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Philosophorum archisophum*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Cui orbis Dominium Deus ipse*, mss. et édit. d'Ox. *Cui in omnibus Domini*, édit. 1610.

<sup>8</sup> *Socratis ædibus asportari*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Deitatem approbatam*, ms. 797 et édit. d'Ox. *Deitatem probatam*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>10</sup> *Conspectui*, mss. et édit. d'Ox

chaos placaret litigium, et antequam hylen entelechiam induisset, species ideales objicere dignus fuit, ut <sup>1</sup> mundum archetypum demonstraret auctori, et <sup>2</sup> de superno exemplo mundus sensibilis duceretur. O lacrymosus intuitus! quo moralis Socrates, cujus actus, virtus et sermo doctrinæ, qui de naturæ principiis politiæ produxit justitiæ vitiosi vespillonis addictus videtur <sup>3</sup> servituti! Pythagoram plangimus harmoniæ parentem cum cantricibus furiis <sup>4</sup> flagellatum atrociter, vice cantus gemitus edere columbinos. Miseremur Zenonis principis stoicorum, qui ne consilium proderet<sup>5</sup>, linguam morsu secuit et exspuit in tyrannum intrepide. Heu jam rursus Adiomerita tritus in mortario <sup>6</sup> pistillatur.

Certe non sufficimus singulos libros luctu lamentari condigno, qui in diversis mundi partibus bellorum discrimine perierunt. Horribilem tamen stragem, quæ per auxiliares milites secundo bello Alexandrino contigit in Ægypto, stylo flebili memoramus, ubi decem <sup>7</sup> millia voluminum ignibus conflagrarunt, quæ sub regibus Ptolomæis per multa curricula temporum sunt collecta, sicut recitat Aulus Gellius *Noctium Atticarum lib. 6, cap. xvi* <sup>8</sup>. Quanta proles atlantica tunc occubuisse putabitur, orbium motus, omnes conjunctiones planetarum, galaxiæ natura, et generationes prognosticæ cometarum, et quæcumque in cælo fiunt vel æthere comprehenduntur <sup>9</sup>? Quis tam infaustum holocaustum, ubi loco cruoris incaustum offertur, non exhorreat?

<sup>1</sup> *Nec*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Quo*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Cernitur*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Parentem, bellorum incentricibus furiis*, ms. 797 et édit. d'Ox. *Parentem, bellorum cum cantatricibus furiis*, ms. 2454. *Parentem; libellorum incentricibus furiis*, ms. 3352c.

<sup>5</sup> *Perderet*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Rursus adiome/onta tritus in tortario*, ms. 797. *Rursus a Dyomedonta tritus in mortario*, mss. 2454 et 3352c. *Nam rursus Anaxarchus tritus in mortario*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Septuaginta*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Cap. xvii*, édit. d'Ox. *Cap. xvi*, ms. 2454.

<sup>9</sup> *Comprehendens*, mss. *Comprehendentes*, édit. 1702.

Pruinæ<sup>1</sup> candentes pergameni crepitantis sanguine vernabantur, ubi tot innocentium millia, in quorum ore non inventum est mendacium, flamma vorax consumpsit : ubi tot scrinia veritatis æternæ ignis parcere nesciens in fœtentem cinerem commutavit. Minoris facinoris æstimatur tam Jeptæ quam Agamemnonis victima, ubi pia filia virgo, patris gloria<sup>2</sup> jugulatur. Quot labores celebris Herculis tunc periisse putamus, qui ob astronomiæ peritiam, collo flexo<sup>3</sup>, cœlum describitur sustulisse. cum jam secundo Hercules flammis sit injectus.

Arcana cœlorum, quæ Jonachus<sup>4</sup> non ab homine neque per hominem didicit, sed divinitus inspiratus accepit; quæcunque<sup>5</sup> Zoroastes germanus ejusdem immundorum servitor spirituum<sup>6</sup> deseruit<sup>7</sup>; quæ etiam sacratus Enneck<sup>8</sup> Paradisi<sup>9</sup> præfectus, priusquam deferretur<sup>10</sup> de sæculo, prophetavit : imo, quæ primus Adam filios docuit, ut raptus in exstasi in libro æternitatis præviderat, flammis illis nefandis probabiliter æstimantur esse destructa<sup>11</sup>.

Ægyptiorum religio, quam liber Logostaliosæ<sup>12</sup> commendat egregie polios<sup>13</sup> veterum Athenarum : quæ cum millibus<sup>14</sup> annorum Athenis Græciæ præcesserunt carmina, Chaldæorum considerationes, Arabum et

<sup>1</sup> *Ubi pruinæ*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Si pia filia, virgo, patris gladio*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Irreflexo*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Jonathas*, édit. d'Ox. *Jovi et thus*, ms. 797. *Joinchus*, mss. 2454 et 3352<sup>c</sup>.

<sup>5</sup> *Quæque*, ms. 2454 et édit. de 1610. *Quem Zoroastes*, ms. 3352. *Quem Zoroastres*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Spirituum Bacteranis*, ms. 2454. *Spirituum Brachmannis*, édit. d'Ox. *Bachianis*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>7</sup> *Accepit servitor spirituum Bactrianis disseruit*, ms. 797.

<sup>8</sup> *Sanctus Enoch*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Prothi*, édit. 1500, 1610 et 1702.

<sup>10</sup> *Transferretur*, édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Æstimantur destructa*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>12</sup> *Logostilius sic*, édit. d'Ox.

<sup>13</sup> *Egr-gie politia*. mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox. *Egregie eliopolios*, ms. 2454.

<sup>14</sup> *Quæ novem millibus*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

Indorum ceremoniæ, Judæorum architecta<sup>1</sup>, Babylo-  
niorum Noe georgica, Mosis præsentia<sup>2</sup>, Josuæ plani-  
metria, Samsonis ænigmata, Salomonis problemata a  
cedro Libani usque ad hyssopum planissime disputata,  
Æsculapii antidota, Cadmi grammatica, Parnassi poë-  
mata, Apollinis oracula, argonautica Jasonis, stratage-  
mata Palamedis, et alia infinita scientiarum secreta,  
hujusmodi incendiis creduntur<sup>3</sup> sublata.

Numquid Aristotelem de circuli quadratura syllogis-  
mus apodicticus latuisset, si libros veterum, methodos  
naturæ totius habentium, permisissent nefanda prælia  
superesse. Nec<sup>4</sup> de mundi æternitate problema neutrum  
fecisset, nec de intellectuum humanorum pluralitate  
eorumque perpetuitate, ut verisimiliter creditur,  
dubitasset ullatenus, si perfectæ scientiæ veterum  
invisorum bellorum pressuris obnoxix non fuissent.

Per bella namque ad patrias peregrinas dissipamur<sup>5</sup>,  
obtruncamur, vulneramur, et enormiter mutilamur,  
sub terra fodimur, in mari submergimur, flammis  
exurimur, et omni necis genere trucidamur. Quantum  
sanguinis nostri effudit<sup>6</sup> Scipio bellicosus cum eversioni  
Carthaginis Romani imperii impugnatricis et æmulæ  
anxius incumbibat! Quot millia millium prælium de-  
cennale Trojanum ab hac luce transmisit! Quot per  
Antonium, Tullio jam occiso, externarum provinciarum  
latebras adierunt! Quot de nobis per Theodoricum,  
exsulante Boëthio, in diversa mundi climata, sicut oves  
percusso pastore sunt dispersi! Quot Seneca succum-  
bente Neronis malitiæ, cum et nolens et volens portas  
mortis adiret, ab eo divisi retrocessimus lacrymantes,  
et in quibus partibus hospitari deberemus ignorantes<sup>7</sup>!

Felix fuit illa librorum translatio, quam in Persas

<sup>1</sup> *Architectura*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Præsentia*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Hujus incendiis tempestate creduntur*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Nec enim*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Distrahimur*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Fudit*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Hospitari possemus penitus ignorantes*, mss. et édit. d'Ox.



de Athenis Xerxes fecisse describitur, quos rursus de Persis in Athenas Seleucus reduxit. O gaudium gratiosum<sup>1</sup>, o mira lætitia, quam tunc cerneres in Athenis cum proli suæ genetrix obviaret tripudians, matrisque thalamum senescenti jam soboli denuo demonstraret, reassignatis hospitibus veteribus inquilinis. Mox tabulata cedrina cum lignis et trabibus lævigatis aptissime complanantur auro et ebore, epigrammata designantur camerulis<sup>2</sup>, quibus ipsa volumina reverenter illata suavissime collocantur, sic ut nullum alterius ingressum impediat vel propinquitate vero nimia fratrem suum lædat<sup>3</sup>.

Ceterum quidem infinita sunt dispendia, quæ per seditiones bellorum, librorum generi illata. Et quoniam quidem infinita nullatenus transgredi atque pertransire<sup>4</sup> contingit. Hic familiariter<sup>5</sup> statuemus querimoniam nostram Gades et ad preces, quibus incipimus, regyramus habenas, rogantes suppliciter, ut rector Olympi ac mundi totius dispensator Altissimus firmet pacem, et bella removeat, ac tempora faciat sua protectione tranquilla.

### CAPITULUM VIII

DE MULTIPLICI OPPORTUNITATE AUCTORIS IN COLLIGENDIS LIBRIS  
CIRCUMQUAQUE<sup>6</sup>.

CUM omni negotio tempus sit et<sup>7</sup> opportunitas, ut testatur *Ecclesiastes*, cap. viii<sup>8</sup>, jam progredimur enar-

<sup>1</sup> *O post liminum gratiosum*, mss. *O post liminium salutare et gratiosum?* edit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Camerulis singulis*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Propinquitate nimia fratrem lædat*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Et quoniam infinita nullatenus pertransire*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Finaliter*, edit. d'Ox.

<sup>6</sup> *De multiplici opportunitate quam habuimus librorum copiam conquirendi*, mss. 797, 3352c et edit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Ut*, ms. 3352c.

<sup>8</sup> *Sapiens Ecclesiastis*, III, edit. d'Ox. *Sapiens Ecclesiastes*, VIII, mss.



rare multiplices opportunitates, quibus in acquisitione librorum, proposita<sup>1</sup> divinitate propitia, juvabamur. Quamvis enim ab adolescentia nostra semper specialem socialemque communionem<sup>2</sup> cum viris literatis et librorum dilectoribus delectaremur habere, succedentibus<sup>3</sup> prosperis regiæ majestatis consecuti notitiam, et in ipsius acceptati familia, facultatem suscepimus<sup>4</sup> ampliorem ubilibet visitandi pro libito, et venandi quasi saltus<sup>5</sup> quosdam delicatissimos, tum privatas, tum communes, tum regularium, tum sæcularium librarías.

Sane dum invictissimi principis ac semper magnifice triumphantis regis<sup>6</sup> Angliæ Eduardi III post conquæstum, cujus tempora conservare<sup>7</sup> dignetur Altissimus, diutine et tranquille, primo quidem suam concernentibus curam<sup>8</sup>, deinde vero rempublicam regni sui cancellarii scilicet ac thesaurarii fungeremur officiis, præstabatur<sup>9</sup> nobis aditus facilis, regalis favoris intuitu, ad librorum latebras libere perscrutandas.

Amoris quippe nostri fama volatilis jam ubique percrebuit, tantumque librorum et maxime veterum ferebamur cupiditate languescere; posse vero quem libet nostrum per quaternos facilius quam per pecuniam adipisci favorem: quamobrem cum supra dicti Principis recolendæ memoriæ bonitatis suffulti possemus obesse et prodesse, proficere et officere vehementer tam majoribus quam pusillis, affluerunt loco encœniorum<sup>10</sup> et munerum, locoque donorum et jocalium, cænulenti quaterni ac decrepiti codices, nostris tam aspectibus quam affectibus pretiosi.

Tunc nobilissimorum monasteriorum aperiebantur

<sup>1</sup> *Nostris propositis*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Semper socialem communionem*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Succedentibus tamen*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Accepimus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Venandi saltus*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Sane dum invictissimi Regis*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Servare*, mss. 797 et 3352<sup>c</sup>. *Serenare*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Curiam*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Patescebat*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Xeniorum*, mss. 797, 2454 et édit. d'Ox.

tur armaria, referebantur scrinia et cistulæ solvebantur, et per longa sæcula in sepulchris soporata volumina expergiscuntur attomata <sup>1</sup>, quæque in locis tenebrosis latuerant, novæ lucis radiis perfunduntur. Delicatissimi quondam libri corrupti et abominabiles jam effecti murium quidem fœtibus cooperti, et vermium morsibus terebrati, jacebant exanimes. Et qui olim purpura vestiebantur et bysso, nunc in cinere et cilicio recubantes, oblivioni traditi videbantur domicilia tinearum.

Inter hæc nihilominus captatis temporibus magis voluptuose concedimus, quem fecisset medicus delicatus inter aromatum apothecas, ubi amoris <sup>2</sup> objectum reperimus et fomentum. Sic sacra vasa scientiæ ad nostræ dispensationis pervenerunt <sup>3</sup> arbitrium; quædam data, quædam vendita, et nonnulla pro tempore accommodata.

Nimirum cum nos plerique de hujusmodi donariis cernerent contentatos, ea sponte nostris usibus studuerunt tribuere quibus ipsi libentius caruerunt, quam ea, quæ nostris assistentes servitiis abstulerunt. Quorum <sup>4</sup> tamen negotia sic expedire curavimus gratiose, ut eisdem emolumentum accresceret, nullum tamen justitia detrimentum sentiret.

Porro si scyphos aureos et argenteos, si equos egregios, si nummorum summas non modicas amassemus, tunc temporis dives nobis ærarium instaurasse potuissemus <sup>5</sup>. Sed revera libros non libras maluimus codicesque plus dileximus, quam <sup>6</sup> florenos ac panfletos exiguos phaleratis <sup>7</sup> prætulimus palfridis.

Ad hæc ejus Principis <sup>8</sup> sempiternæ memoriæ lega-

<sup>1</sup> *Expurgiscunt attonita*, mss. 797, 3352<sup>e</sup> et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Amoris nostri*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Provenerunt*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Libentius caruerunt: quorum*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Possemus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Codicesque plus quam*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Incrassatis*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Adhæc ejus illustrissimi principis*, ms. 797. *Adhæc, ejusdem illustrissimi sempiternæ*, édit. d'Ox. *Ad hæc ejusdem illustrissimi principis*, ms. 3352<sup>c</sup>.

tionibus crebris functi, et ob multiplicia regni negotia, nunc ad sedem Romæ, nunc ad curiam Franciæ, nunc ad mundi diversa dominia tædiosis ambassiatibus et periculosis temporibus mittebamur, circumferentes tamen <sup>1</sup> illam quam aquæ plurimæ nequiverunt extinguere, charitatem librorum. Hæc enim peregrinationum<sup>2</sup> absinthia quasi quadam pigmenta<sup>3</sup> dulcoravit. Hæc post perplexas intricaciones et scrupulosas causarum anfractus, et vix egressibiles reipublicæ labyrinthos ad respirandum parumper temperiem auræ lenis aperiunt.

O beate Deus Deorum in Sion, quantus fluminis impetus voluptatis lætificavit cor nostrum, quoties paradysum mundi Parisiis visitare vacavimus <sup>4</sup> moraturi : ubi nobis semper dies pauci præ amoris magnitudine videbantur. Ibi bibliothecæ jucundæ super cellas aromatum redolentes : ibi virens viridarium universorum voluminum : ibi prata <sup>5</sup> academica terræ motum trementia, Athenarum Peripateticorum diverticula <sup>6</sup>, Parnassi promunctoria, et porticus Stoicorum : ibi cernitur tam artis quam scientiæ mensurator Aristoteles, cujus est totum, quod est optimum in doctrinis, in regione duntaxat transmutabili sublunari : ibi Ptolemæus epicyclos et eccentricos auges, atque Genzachar planetarum figuris et numeris emetitur : ibi Paulus arcana revelat : ibi Dionysius <sup>7</sup> hierarchias coordinat et distinguit : ibi quicquid <sup>8</sup> Cadmus grammatice recollegit, et phænices, totum virgo Carmentis caractere repræsentat latino : ibi revera thesauris apertis et sacculorum corrigiis resolutis, pecuniam

<sup>1</sup> *Tum ubique*, édit. d'Ox. *Tamen ubique*, mss.

<sup>2</sup> *Hæc omnia peregrinarum nationum*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Pigmentaria potio*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Vacavimus ibi*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Porta*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Athenarum diverticula*, *Peripateticorum itinera*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Dionysius convicinus*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox. *Dionysius Corinthius*, ms. 2454.

<sup>8</sup> *Quoque quod*, édit. d'Ox.

læto corde dispersimus, atque libros impreciables luto redemimus et arena.

Nequaquam malum est, insonuit omnis emptor: Sed ecce quam bonum et quam jucundum, arma clericalis militiæ congregare in unum, ut suppetat nobis unde hæreticorum bella conterere<sup>1</sup>, si insurgant. Amplius opportunitatem maximam nos captasse cognoscimus per hoc, quod ab ætate tenera, magistrorum et scholarium ac diversorum artium professorum<sup>2</sup>, quos ingenii perspicacitas ac doctrinæ celebritas clariores effecerant, relegato quolibet partiali favore, exquisitissima sollicitudine, nostræ comitivæ conjunximus<sup>3</sup>; quorum consolativis colloquiis confortati, nunc argumentorum ostensivis investigationibus, nunc physicorum<sup>4</sup> processuum ac catholicorum doctorum tractatum recitationibus<sup>5</sup>, velut multiplicatis et alternatis ingenii ferculis, dulcius fovebamur. Tales in nostro tirocinio commilitones elegimus; tales in thalamo collaterales habuimus; tales in itinere comites; tales in hospitio commensales; et tales penitus in omni fortuna sodales. Verum quia nulla felicitas diu durare permittitur, privabamus non nunquam luminum aliquorum præsentia corporali, cum eisdem promotiones ecclesiasticæ ac dignitates debitæ, prospiciente justitia de cælo, provenerunt. Quo fiebat, ut incumbentes, sicut oportuit, curæ propriæ, se a nostris cogere obsequiis absentare.

Rursus compendiosissimam semitam subjungemus, per quam ad manus nostras pervenit librorum tam veterum quam novorum plurima multitudo. Religiosorum<sup>6</sup> siquidem paupertatem susceptam pro Christo nunquam indignantes horruimus: verum ipsos ubi-

<sup>1</sup> *Conteramus*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Professores*, éd. 1500, 1610 et 1702.

<sup>3</sup> *Nostra semper conjunximus commercia*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Philosophicorum*, ms. 2454 et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Recitationibus, nunc moralitatum excitativis collationibus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Religiosorum mendicantium*, mss. et édit. d'Ox.

que terrarum in nostræ compassionis ulnas admisi-  
mus mansuetas, affabilitate familiarissima in per-  
sonæ nostræ devotionem alleximus, allectosque be-  
nificiorum liberalitate munifica fovimus propter Deum;  
quorum sic eramus omnium benefactores communes,  
ut nihilominus videremur quadam paternitatis pro-  
prietate singulos adoptasse. Istitis in statu quolibet  
facti sumus refugium, istis nunquam clausimus gratiæ  
nostræ sinum, quamobrem istos votorum nostrorum  
peculiarissimos zelatores meruimus habere et tam  
opere quam opera promotores. Qui circumeuntes  
mare et aridam, orbis ambitum perlustrantes, univer-  
sitarum quoque diversarum<sup>1</sup> provinciarum generalia  
studia perscrutantes, nostris desideriis militare stude-  
bant, certissima spe mercedis.

Quis inter tot argutissimos venatores lepuscus de-  
litesceret? Quis pisciculus istorum nunc hamos, nunc  
retia, nunc sagenas evaderet?

A corpore legis divinæ<sup>2</sup> usque ad quaternum so-  
phismatum externorum, nihil istos præterire potuit  
scrutatores. Si in fonte fidei christianæ, Curia sacro-  
sancta Romana, sermo devotus insonuit, vel si pro novis  
causis quæstio ventilabatur extranea; si Parisiensis  
soliditas, quæ plus antiquitati descendæ, quam veritati  
subtiliter producendæ jam studet: si Anglicana perspi-  
citas, quæ antiquis perfusa luminaribus novos semper  
radios veritatis emittit, quicquid ad augmentum  
scientiæ vel declarationem fidei promulgavit; hoc  
statim nostris recens infundebatur auribus<sup>3</sup>, nullo  
denigratum semi verbo, nulla nugacitate<sup>4</sup> corruptum,  
sed de prælo purissimi torcularis in nostræ memoriæ  
dolia deferendum<sup>5</sup> transibat.

<sup>1</sup> *Qui circueuntes mare et aridam, ac orbis ambitum perlustrantes, universitates, diversarumque*, mss. 797, 3352c, 2454 et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Sanctæ legis dominicæ*, édit. d'Ox. *Sacræ legis divinæ*, ms. 3352c.

<sup>3</sup> *Auditibus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Semini verbo nulloque nugace*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Torcularis, nostræ memoriæ dolium defæcandum*, édit. d'Ox.

Cum vero nos ad civitates et loca contingeret declinare, ubi præfati pauperes conventus habebant, eorum armaria ac quæcunque librorum repositoria visitare non piguit : imo ibi in altissima paupertate, altissimas divitias <sup>1</sup> thesaurizadas invenimus : non solum in eorum sarniculis et sportellis, micæ de mensa dominorum cadentes reperimus pro catellis, verum etiam panes propositionis absque fermento, panemque angelorum omne in se delectamentum habentem : imo horrea Joseph plena frumentis, totamque Ægypti suppellectilem, atque dona ditissima <sup>2</sup>, quæ regina Saba detulit Salomoni.

Hi sunt formicæ continue<sup>3</sup> congregantes in messe et apes argumentosæ fabricantes jugiter cellas mellis. Hi successores Bezeleel ad excogitandum quicquid fabrefieri poterit<sup>4</sup> in argento et auro et gemmis, quibus templum ecclesiæ decoretur. Hi prudentes polymitarii, qui superhumeralia ac rationale pontificis, sed et vestes varias efficiunt sacerdotum. Hi cortinas, saga, pellesque arietum rubricatas resarciunt, quibus Ecclesiæ militantis tabernaculum contegatur. Hi sunt agricolæ <sup>5</sup> seminantes, hoves triturantes, tubæ buccinantes, pleiades emicantes et stellæ manentes in ordine suo, quæ Sysaram expugnare non cessant. Et ut veritas honoretur, salvo iudicio cujuscunque, licet, hi nuper hora undecima, vineam sint ingressi Dominicam, sicut amantissimi nobis libri cap. 6 supra anxius allegabant, plus tamen in hac hora brevissima sacratorum librorum adjecerunt propagini <sup>6</sup>, quam omnes residui vinitores. Pauli sectantes vestigia, qui vocatione novissimus, prædicatione primus, multo latius <sup>7</sup> evangelium Christi sparsit. De istis ad statum pontificalem assumptis, nonnullos

<sup>1</sup> *Divitias sapientiæ*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Altissima*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Quotidie*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *A fabre fieri potest*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Contegatur. Agricolæ*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Paginæ*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Latius aliis* mss. et édit. d'Ox.



habuimus de duobus ordinibus, Prædicatorum videlicet et Minorum, nostris assistentes lateribus, nostræ quoque familiæ commensales, viros utique tam moribus quam litteris insignitos : qui diversorum voluminum correctionibus, expositionibus, tabulationibus, ac compilationibus, indefessis studiis incumbabant.

Sane quàmvis omnium religiosorum communicatione multiplici, plurimorum operum copiam tam novorum quam veterum assecuti fuerimus, Prædicatores tamen extollimus merito speciali præconio in hac parte, quod eos, præ cunctis religiosis, suorum sine invidia gratissimæ communicationis invenimus, ac divina quadam liberalitate perfusos, sapientiæ luminosæ probavimus non avaros sed idoneos possessores <sup>1</sup>.

Præter has opportunitates omnes præactas, stationariorum ac librariorum notitiam non solum intra natalis soli<sup>2</sup> provinciam, sed per regnum Franciæ, Teutoniæ et Italiæ comparavimus dispersorum, faciliter pecunia prævolante : nec eos ullatenus impedivit distantia, neque furor maris absterruit, nec eis æs pro<sup>3</sup> expensa defecit, quin ad nos optatos libros transmitterent vel afferrent. Sciebant enim pro certo, quod<sup>4</sup> spes eorum in sinu nostro reposita defraudari non poterat, sed restabat apud nos copiosa redemptio cum usuris.

Denique nec rectores scholarium<sup>5</sup> puerorumque rudium pædagogos, nostra neglexit communio<sup>6</sup> singulorum captatrix amoris. Sed potius cum vacaret eorum hortulos et agellos ingressi, flores superficietenus redolentes collegimus, ac radices effodimus obsoletas, studiosis tamen accommodatas, et quæ possent, digesta barbarie rancida, pectorales arterias eloquentiæ munere medicare<sup>7</sup>. Inter hujusmodi pleraque, compe-

<sup>1</sup> *Professores* éd. 1500, 1610 et 1702.

<sup>2</sup> *Sui*, éd. 1702.

<sup>3</sup> *Nec eis pro*, éd. d'Ox.

<sup>4</sup> *Sciebant profecto quod*, éd. d'Ox.

<sup>5</sup> *Scholarum ruralium*, éd. d'Ox.

<sup>6</sup> *Communes*. éd. 1500, 1610 et 1702.

<sup>7</sup> *Meditari*, mss. et éd. d'Ox.



rimus renovari dignissima, quæ solerter elimata, turpi <sup>1</sup> larva vetustatis deposita, merebantur venustis vultibus denuo reformari. Quæ nos adhibita necessariorum sufficientia, in futuræ resurrectionis exemplum, resuscitata quodam modo, redivivæ reddidimus sospitati.

Ceterum apud nos, in nostris atriis <sup>2</sup> multitudo non modica semper erat, antiquariorum, scriptorum, colligatorum, correctorum, illuminatorum et generaliter omnium, qui poterant librorum servitiis utiliter insudare. Postremo omnes utriusque sexus, omnisque status vel dignitatis conditio, cujus erat cum libris aliqualle commercium, cordis nostri januas pulsu poterant aperire facillime, et in nostro gremio <sup>3</sup> commodosum reperire cubile. Sic omnes admisimus codices afferentes, ut nec <sup>4</sup> præcedentum multitudo fastidium posteriorum efficeret, vel hesternum beneficium præcollatum, præjudicium pareret hodierno. Quapropter cum omnibus memoratis personis, quasi quibusdam adamantibus attractivis librorum, jugiter uteremur, fiebat ad nos desideratus accessus vasorum scientiæ, et multifarius volatus voluminum optimorum.

Et hoc est, quod præsentî capitulo sumpsimus enarrare.

## CAPITULUM IX

QUOD ANTIQUI STUDENTES PRÆCEDUNT MODERNOS FERVORE  
DISCENDI <sup>5</sup>.

**L**ICET nostris desideriis novitas modernorum nunquam fuerit onerosa <sup>6</sup>, qui vacantes studiis, ac primo-

<sup>1</sup> *Rubigine turpi*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Maneriis*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Nostræ gratiæ gremio*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Nunquam*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Quod licet opera veterum amplius amaremus, non tamen dampnamus studia modernorum*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Odiosa*, mss. et édit. d'Ox.

rum<sup>1</sup> patrum sententiis<sup>2</sup> quicquid vel subtiliter vel utiliter adjicientes, grata semper affectione coluimus, antiquorum tamen examinatos<sup>3</sup> labores, securiori cupiditate cupivimus perscrutari. Sive enim naturaliter vigerunt perspicaciori mentis ingenio, sive instantiori studio forsitan indulserunt, sive utriusque suffulti<sup>4</sup> subsidio profecerunt<sup>5</sup>, hoc unum comperimus evidenter, quod vix sufficiunt successores priorum comperta discutere, atque ea per doctrinæ captare compendium<sup>6</sup>, quæ antiqui anfractuosius adinventio- nibus effoderunt. Sicut enim corporis probitate præstantiores legimus præcessisse, quam moderna tempora exhibere noscantur, ita luculentioribus sensibus præfulsisse plerosque nitimur opinari<sup>7</sup>, nullatenus est absurdum, cum utrosque opera quæ fecerunt<sup>8</sup>, inattingibiles posteris æque præbent. Unde Focas in prologo grammaticæ suæ scribit.

Omnia cum veterum sint explorata libellis.  
 Multa loqui breviter sit novitatis opus.

Nempe si de fervore discendi ac diligentia studii fiat sermo, illi philosophiæ vitam totam integre devove- runt. Nostri vero sæculi contemporanei, paucos annos fervidæ juventutis æstuantes, vicissim incendiis vitiorum segniter applicant, et cum sedatis passionibus, discer- nendæ ambiguae veritatis acumen attigerint, externis<sup>9</sup> implicati negotiis retrocedunt, et philosophiæ gymna- siis valedicunt. Mustum fumosum juvenilis ingenii philosophiæ difficultati delibant, vinumque maturius defæcatum æconomicæ sollicitudini largiuntur. Amplius

<sup>1</sup> *Priorum*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Semitis*, edit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Examinatos libros vel*, edit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Mentis ingenio, sive utriusque suffulti*, edit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Perfecerunt*, edit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Dispendium*, edit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Plerosque veterum opinari*, mss. 797. 3352<sup>c</sup> et edit. d'Ox.  
*Plerosque opinari*, ms. 2454 et edit. de 1702.

<sup>8</sup> *Gesserunt*, edit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Mox externis*, mss. et edit. d'Ox.

sicut Ovidius, primo *de vetula*, merito lamentatur

Omnes declinant ad eas, quæ lucra ministrant.  
 Utque sciant discunt pauci, plures ut abundant.  
 Sic te prostituunt, o virgo scientia! sic te  
 Venalem faciunt castis amplexibus aptam,  
 Non te propter te quærentes, sed lucra per te.  
 Ditarique volunt potius, quam philosophari.

Et infra <sup>1</sup> sic :

Sed Philosophia  
 Exilium patitur, et Philopecunia regnat.

Quam constat esse violentissimum toxicum disciplinæ.

Qualiter vero non alium terminum studio posuerunt antiqui quam vitæ, declarat Valerius ad Tiberium lib. viii, cap. 7, per exempla multorum. *Carneades*, inquit, *laboriosus ac diutinus scientiæ* <sup>2</sup> *miles fuit. Siquidem expletis nonaginta annis idem illi vivendi ac philosophandi finis fuit. Et Socrates* <sup>3</sup> *xciv agens, nobilissimum librum scripsit; Sophocles prope centesimum annum agens* *Ædipodeon*, id est librum de gestis OEdipodis, scripsit : *Simonides* <sup>4</sup> *lxxx anno carmina scripsit. A. Gellius non affectavit diutius vivere, quam esset idoneus ad scribendum, teste se ipso in prologo* *Noctium Atticarum*. Fervorem vero studii, quem habebat Euclides Socraticus, recitare solebat Taurus philosophus, ut juvenes ad studium animaret, sicut refert A. Gellius lib. vi, cap. x voluminis memorati. Athenienses namque cum Megarenses odirent, decreverunt, quod si quis de Megarensibus Athenas intraret, capite plecteretur. Tunc Euclides, qui Megarensis erat, et ante illud decretum Socratem audierat, muliebri ornamento contectus <sup>5</sup>, de nocte ad Socratem, ut eum audiret, ibat de Megaris ad Athenas viginti millia passuum et redibat. Imprudens et

<sup>1</sup> *Infra*, mss. 3352c. *Ita sicut philosophia*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Sapientiæ*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Fuit consocrates*, ms. 3352c.

<sup>4</sup> *Annum agens; Simonides, etc.*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Contentus est*, édit. d'Ox.

nimius fuit fervor Archimedis, qui geometriæ facultatis amator nomen edicere <sup>1</sup> noluit, nec a figura protracta caput erigere, quo vitæ mortalis fatum prolongasset <sup>2</sup>; sed indulgens studio plus quam vitæ, studiosam figuram vitali sanguine cruentavit. Quam plurima hujusmodi nostri propositi sunt exempla, nec ea quidem transcurrere brevitatis affectata permittit. Sed quod dolentes referimus, iter prorsus diversum incedunt clerici celebres his diebus. Ambitione siquidem in ætate tenera laborantes, ac præsumptionis pennas Icareas ineptis et inexpertis <sup>3</sup> lacertis fragiliter coaptantes, pileum magistralem immaturi præripiunt; fiuntque pueruli facultatum plurimum <sup>4</sup> professores immeriti, quas nequaquam pedetentim pertranseunt, sed ad instar caprearum saltatim ascendunt. Cumque parum de grandi torrente gustaverint, arbitrantur se totum funditus sorbuisse, vix faucibus humectatis. Et quia in primis rudimentis tempore congruo non fundantur super instabile <sup>5</sup> fundamentum, opus ædificant ruinosum. Jamque profectos <sup>6</sup> pudet addiscere, quæ tenellos decuerat didicisse, et sic profecto coguntur perpetuo luere quod ad fasces indebitos præpropere salierunt. Propter hæc et his <sup>7</sup> similia, tyrones scholastici soliditatem doctrinæ quam veteres habuerunt, eam paucis lucubratiunculis non attingunt, quantumque <sup>8</sup> fungantur honoribus, censeantur nominibus, auctorizentur habitibus, locenturque solemniter in cathedris seniorum. Prisciani regulas et Donati statim de cunis erepti, et sic celeriter ablactati perlingunt categorias <sup>9</sup>

<sup>1</sup> *Edisserere*, mss. 797, 2454 et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Fata poterat prolongasse*, ms. 797 et édit. d'Ox. *Fatum poterat prolongasse*, ms. 3352c.

<sup>3</sup> *Icarias inexpertis*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Proripiunt, fiuntque parvuli facultatum plurimum*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Debile*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Profectos*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Et alia*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Quantumcunque*, édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Categorias et perihermenias*, édit. d'Ox.

peribermenias, in cujus scriptura summus Aristoteles calamum in corde tinxit<sup>1</sup>, infantuli balbutie resonant impubes et imberbes. Quarum facultatum itinera dispendioso compendio, damnoaque diplomate transmeantes, in S. Moysen manus injiciunt violentas, ac se tenebrosis aquis in nubibus aeris faciliter<sup>2</sup> aspergentes, ad pontificatus infulam caput parant, nulla decoratum canicie senectutis. Promovent plurimum istam pestem juvantque ad istum phantasticum clericatum tam<sup>3</sup> pernicibus passibus attingendum; Papalis provisio seductivis<sup>4</sup> precibus impetrata, nec non et preces, quæ repelli non possunt, cardinalium et potentium, amicorum cupiditas et parentum, qui ædificantes Sion in sanguinibus prius suis nepotibus et alumnis ecclesiasticas dignitates aucupant<sup>5</sup>, quam naturæ successu, vel doctrinæ tempore<sup>6</sup> maturescant.

Ideo<sup>7</sup> proh dolor paroxismo quem plangimus, Parisiense Palladium nostris mœstis temporibus cernimus jam sublatum, ubi tepuit imo, ubi fere frigit zelus scholæ tam nobilis, cujus olim radii lucem dabant universis angulis orbis terræ. Quiescit ibidem jam calamus omnis scribæ, nec librorum generatio propagatur ulterius, nec est, qui

Incipiat novus auctor haberi.

Involvunt sententias sermonibus imperitis, et omnis logicæ proprietate privantur; nisi quod anglicanas subtilitates, quibus palam detrahunt, vigiliis furtivis addiscunt.

Minerva mirabiles<sup>8</sup> nationes hominum circuire

<sup>1</sup> *Tinxisse confingitur*, ms. 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox. *Calamum balbutie resonant*, ms. 797. *Calamum in corde configitur*, ms. 2454.

<sup>2</sup> *Feraliter*, édit. d'Ox. *Facialiter*, mss. 794 et 3352<sup>c</sup>.

<sup>3</sup> *Cum*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Seductoris*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Anticipant*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Temperie*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Isto*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Mirabilis*, édit. d'Ox.

videtur, et a fine usque ad finem attingit fortiter, ut se ipsam communicet universis. Indos, Babylonios, Ægyptios atque Græcos, Arabes et Latinos eam jam pertransisse <sup>1</sup> cernimus, jam Athenas deseruit, jam a Roma recessit, jam Parisios præterivit, jam ad Britanniam insularum insignissimam, quin potius microcosmum, accessit feliciter, ut se Græcis et Barbaris debitricem ostendat. Quo miraculo <sup>2</sup> conjicitur a plerisque, quod sicut Galliæ jam Sophia tepescit, sic ejusdem militia penitus evirata languescit.

## CAPITULUM X

QUOD SUCCESSIVE SCIENTIA AD PERFECTIONEM CREVIT ET QUOD AUCTOR GRAMMATICAM GRÆCAM ET HEBRÆAM PROCURAVIT <sup>3</sup>.

SAPIENTIAM veterum exquirentes assidue, juxta sapientis consilium *Ecclesiast. xxxix* <sup>4</sup> « sapientiam, » inquit « omnium antiquorum exquirat sapiens; » non in illam opinionem dignum duximus declinandum, ut primos artium fundatores omnem ruditatem elimasse dicamus, scientes ad inventionem cujusque fidelium conamine <sup>5</sup> ponderatam, pusillam efficere scientiæ portionem; sed <sup>6</sup> plurimorum investigationes sollicitas, quasi datis symbolis singulatim, scientiarum ingentia corpora, ad immensas quas cernimus copias <sup>7</sup>, successivis augmentationibus succreverunt. Semper namque discipuli, magistrorum sententias, iterata fornace liquantes, præneglectam scoriam excoxerunt, donec

<sup>1</sup> *Prætermisisse*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Miraculo perfecto*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *De successiva librorum perfectione*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> xxx, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Fideli canone*, mss. 797, 2454 et édit. d'Ox. *Canonio*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>6</sup> *Sed per* édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Quantitates*, mss. et édit. d'Ox.



fieret aurum electum, probatum<sup>1</sup>, terræ purgatum, septuplum, et<sup>2</sup> nullius erronei vel dubii admixtione fucatum.

Neque enim Aristoteles, quamvis ingenio giganter floreret, in quo naturæ complacuit experiri, quantum mortalitati<sup>3</sup> rationis posset admittere<sup>4</sup>, quemque paulo minus ab angelis minoravit Altissimus, illa mira volumina, quæ totus vix capit orbis, ex digitis suis suxit. Quin imo<sup>5</sup> Babyloniorum, Ægyptiorum, Chaldæorum, Persarum et Medorum, quos omnes diserta Græcia in thesauros suos transtulerat, sacros libros oculis lynceis penetrando perviderat. Quorum recte dicta recipiens, aspera complanavit, superflua resecurit, diminuta supplevit et erronea<sup>6</sup> delevit. Ac non solum sincere docentibus, sed etiam oberrantibus regratiandum censuit, quasi viam præbentibus, veritatem facilius inquirendi, sicut ipsemet in *secundo Metaphysicæ* clare docet. Sic multi jurisperiti condidere Pandectam, sic medici multi Tegni, sic et Avicenna Canonem, sic Plinius molem illam Historiæ naturalis, sic Ptolemæus edidit Almagestum. Quemadmodum namque in scriptoribus annalium considerare non est difficile, quod semper posterior præsupponit priorem, sine quo prælapsa tempora nullatenus enarrare valeret: sic est in scientiarum auctoribus æstimandum. Nemo namque solus quamcunque scientiam generavit, cum inter veterrimos<sup>7</sup> et novellos, intermedios reperimus; antiquos quidem si nostris ætatibus<sup>8</sup> comparentur, novos vero, si ad<sup>9</sup> fundamenta referantur, et istos doctissimos arbitramur.

Quid fecisset Virgilius latinorum poeta præci-

<sup>1</sup> *Electum purgatum*, edit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Et perfectæ*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et edit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Immortalitati*, edit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Committtere*, edit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Imo Hebræorum*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et edit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Errata*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Tamen inter vetustissimos*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Temporibus*, edit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Ad studiorum fundamenta*, ms. 797 et edit. d'Ox. *Ad fundamenta*, ms. 3352<sup>c</sup>.



puus, si Theocritum, Lucretium, et Homerum minime spoliasset, et in eorum vitula non errasset<sup>1</sup>? Quid nisi Parthenium Pindarumque, cujus eloquentiam non modo potuit imitari, aliquatenus lectitasset? Quid Sallustius, Tullius, Boethius, Macrobius, Lactantius, Martianus, imo tota cohors generaliter Latinorum, si Athenarum studia vel Græcorum volumina non vidissent? Parum certe Hieronymus trium linguarum peritus in scripturæ gazophylacium, Ambrosius, Augustinus, qui tamen literas græcas se fatetur odisse, imo Gregorius, qui prorsus eas nescisse describitur<sup>2</sup>, ad doctrinam Ecclesiæ contulissent, si nihil eisdem doctior Græcia commodasset. Cujus rivulis Roma rigata, sicut prius generavit philosophos ad Græcorum effigiem, pari forma postea protulit orthodoxæ fidei tractatores. Sudores sunt Græcorum, symbola quæ cantamus, eorundem declarata conciliis, et multorum martyrio confirmata. Cedit tamen, ad gloriam Latinorum per accidens hebetudo<sup>3</sup> nativa, quoniam sicut fuerunt in studiis minus docti, sic et in erroribus minus mali. Ariana nempe malitia fere totam eclipsavit<sup>4</sup> Ecclesiam. Nestoriana nequitia<sup>5</sup>, blasphema<sup>6</sup> rabie debacchari præsumpsit in virginem, nam tam nomen quam definitionem θεοτοχος abstulisset reginæ<sup>7</sup>, nisi miles invictus Cyrillus monomachiæ congressum paratus exsufflasset<sup>8</sup>. Innumerabiles nobis sunt græcarum hæresium tam species quam auctores; nam sicut fuerunt sacrosanctæ fidei primitivi cultores, ita primi zizaniorum satores,

<sup>1</sup> *Arasset*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Eas se nescire describit*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Habitudo*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Eclipsarat*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Nequitia quæ*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Malitia que blasphema*, ms. 2454.

<sup>7</sup> *Reginæ; non pugnando, sed disputando, nisi*, ms. 3352c et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Cyrillus, ad monomachiæ congressum paratus, eam (favente consilio Ephesino) in spiritu vehementi penitus exsufflasset*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

prout dicitur et producuntur historiis <sup>1</sup> fide dignis. Sicque posterius profecerunt in pejus, quod dum inconsutilem Domini tunicam scindere niterentur, claritatem doctrinæ philosophicæ perdiderunt totaliter <sup>2</sup>, ac novis tenebris excæcati, decidunt in Abyssum, nisi ille sua occulta dispenset potentia, cujus sapientiam numerus non metitur. Hæc hactenus, nam hic nobis subducitur judicandi facultas.

Unum tamen elicimus ex prædictis, quod damnosa hodie nimis est studio latinorum græci sermonis inscientia <sup>3</sup>, sine quo scriptorum veterum dogmata, sive christianorum sive gentilium nequeunt comprehendi <sup>4</sup>. Idemque de arabico in plerisque tractatibus astronomicis, ac de hebraico textu <sup>5</sup> sacræ bibliæ verisimiliter est censendum, quibus defectibus proinde Clemens quintus occurrit, si tamen prælati, quæ faciliter statuunt, fideliter observarent. Quamobrem grammaticam tam græcam quam hebræam nostris scholaribus providere curavimus, cum quibusdam adjunctis, quorum adminiculo, studiosi lectores in dictarum linguarum scriptura, lectura, nec non intellectu poterunt <sup>6</sup> informari, licet proprietatem idiomatis solus auditus auris animo <sup>7</sup> repræsentet.

<sup>1</sup> *Satores, produntur historiis*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox. *Satores pro ut dicitur historiis, sicque*, ms. 2454.

<sup>2</sup> *Inconsutilem tunicam scindere molirentur, claritatem doctrinæ prohibitam prodiderunt totaliter*, édit. d'Ox. et ms. 2454. *Quod dum luentur claritatem doctrinæ philosophicam perdiderunt totaliter*, ms. 797. *Inconsubilem tunicam scindere molirentur, claritatem doctrinæ præhabitam perdiderunt totaliter*, ms. 3352c.

<sup>3</sup> *Inscentia*, édit. d'Ox. *Ignorantia*, ms. 2454.

<sup>4</sup> *Apprehendi*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Et hebraico pro textu*, mss et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Scriptura, imo et intellectu plurimum poterunt*, édit. d'Ox. *Nec non etiam intellectu plurimum poterunt*, ms. 3352c.

<sup>7</sup> *Auditus aurium animæ*, édit. d'Ox.

## CAPITULUM XI

QUOD LEGES PROPRIE NON SUNT SCIENTIÆ NEC LIBRI <sup>1</sup>.

IN libris juris positivi <sup>2</sup>, lucrative peritia dispensandis terrenis accommoda, quanto hujus sæculi filiis famulatur utilius, tanto minus, ad capescenda sacræ scripturæ mysteria et arcana fidei sacramenta, filiis lucis confert : utpote quæ disponit peculiariter ad amicitiam hujus mundi, per quam homo, Jacobo testante, Dei constituitur inimicus. Hæc <sup>3</sup> nimirum lites humanas, quas infinita producit cupiditas <sup>4</sup>, intricatis legibus, quæ ad utrumque duci possunt <sup>5</sup>, extendit crebrius quam exstinguit : ad quas tamen sedandas, a jurisconsultis et piis <sup>6</sup> principibus dignoscitur <sup>7</sup> emanasse. Sane cum contrariorum sit eadem disciplina, potentiaque rationalis ad opposita valeat, simulque <sup>8</sup> sensus humanus proclivior sit ad malum, hujus facultatis exercitatoribus accidit, ut plerumque litibus extendendis <sup>9</sup> indulgeant plusquam paci, et jura non secundum legislatoris <sup>10</sup> intentum referant, sed ad suæ machinationis effectum verba retorqueant violenter.

Quamobrem licet mentem nostram librorum amor hæres possideret <sup>11</sup> a puero, quorum zelo languore vitæ <sup>12</sup>

<sup>1</sup> *Quare libros liberalium artium prætulimus libris juris*, ms. 794 et édit. d'Ox. *Quare libros liberalium litterarum, etc.*, ms. 3352c.

<sup>2</sup> *Juris positivi*, mss. 794, 3352c et édit. d'Ox. *In libris positivis*, ms. 2454.

<sup>3</sup> *Hinc*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Tepiditas*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Ad utrumlibet dici possunt*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Proprius*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Noscitur*, mss. et édit. d'Ox. *Et principibus noscitur*, ms. 2454.

<sup>8</sup> *Similisque*, édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Intendendis*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Non ad legislatoris*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Amor possideret*, édit. de 1702.

<sup>12</sup> *Zelo languescere vice*, édit. d'Ox.

voluptatis accepimus, minus tamen librorum civilium appetitus nostris adhæsit affectibus, minusque hujusmodi voluminibus acquirendis concessimus tam operæ quam expensæ<sup>1</sup>. Sunt enim utilia, sicut scorpio in Tyriaca<sup>2</sup>, quemadmodum libro de *Pomo et morte* Aristoteles<sup>3</sup>, sol doctrinæ, de logica diffinivit. Cernebamus inter<sup>4</sup> leges et scientias quamdam naturæ differentiam<sup>5</sup> manifestam, dum omnis scientia jucundatur et appetit, quod suorum principiorum præcordia, introspectis visceribus pateant, et radices suæ pullulationis emineant, suæque scaturiginis emanatio luceat evidenter; sic enim ex cognato et consono lumine veritatis conclusionis ad principia, ipsum corpus scientiæ lucidum fiet totum, non habens partem aliquam tenebrarum. At vero leges, cum sint quædam pacta humana, statuta ad civiliter vivendum vel jura principum superjecta cornibus<sup>6</sup> subditorum, recusant reduci ad ipsam synderisim<sup>7</sup> veritatis ac æquitatis originem, eo quod<sup>8</sup> plus habere se timeant, de voluntatis imperio, quam de rationis arbitrio. Quapropter causas legum discutiendas non esse, suadet in pluribus sententia sapientum, Nempe consuetudine sola, leges multæ vigorem acquirunt, non necessitate syllogistica, sicut artes, prout secundo<sup>9</sup> *Politica* adstruit Aristoteles, Phœbus scholæ, ubi politiam redarguit Hypodami, quæ novarum legum inventoribus præmia largiri pollicetur<sup>10</sup>, quia leges veteres abrogare et novas statuere, est ipsarum quæ sunt valetudinem infirmare.

<sup>1</sup> *Tam opera quam impensis*, édit. d'Ox. *Tam opere quam impense*, ms. 3352c.

<sup>2</sup> *Scorpio et Theriaca*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Pomo, Aristoteles*, mss. 797. 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Etiam inter se*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Habere*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Cervicibus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Ad ipsam synteresim, æquitatis*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Eoque*, édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Artes provenire secundo*, édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Præmia pollicetur*, mss. et édit. d'Ox.

Quæ enim sola consuetudine stabilitatem accipiunt, hæc necesse est dissuetudine dirimantur <sup>1</sup>.

Ex quibus liquide satis constat, quod sicut leges nec artes sunt, nec scientiæ, sic nec libri legum, libri scientiarum vel artium proprie dici possunt. Nec est hæc facultas inter scientias recensenda, quam licet geologiam appropriato vocabulo nominare. Libri vero liberalium literarum tam utiles sunt scripturæ divinæ, quod sine ipsorum subsidio frustra ad ipsius notitiam intellectus aspiret.

## CAPITULUM XII

DE UTILITATE ET NECESSITATE GRAMMATICÆ <sup>2</sup>.

CUM librorum lectionibus foveremur assidue, quos moris erat quotidie legere vel audire, perpendimus evidenter, quantum impediatur intellectus officium vel unius vocabuli semi plena notitia, dum nullius enunciationis sententia capitur, cujus pars quantalibet ignoratur. Quapropter exarticulorum<sup>3</sup> verborum interpretationes mira sedulitate<sup>4</sup> jussimus annotari, antiquorum grammaticorum orthographiam, prosodyam, etymologiam et diasynthesim<sup>5</sup>, inconcussa curiositate consideravimus, terminosque vetustate nimia caligantes, descriptionibus congruis delucidare<sup>6</sup> curavimus, quatenus iter planum nostris studentibus pararemus. Hæc est sane sententia<sup>7</sup> totalis, quare tot grammaticorum antiqua volumina, emendatis codicibus, renovare studuimus, ut stratas

<sup>1</sup> *Dimittantur*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Quare libros grammaticales tanta diligentia curavimus renovare*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Exarticulorum*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Mira subtilitate*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Ac syntaxin*, mss. 797 et édit. d'Ox. *Dyasenteticam*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>6</sup> *Lucidare*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Summa*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

regias sterneremus, quibus ad artes quascunque, nostri futuri scolares incederent inoffense.

### CAPITULUM XIII

#### DE EXCUSATIONE POESIS ET UTILITATE EJUSDEM <sup>1</sup>.

OMNIA genera machinarum, quibus contra poetas solius nudæ veritatis amatores objiciunt, duplici refel-  
luntur umbone; quia vel in obscena materia, gratus <sup>2</sup>  
cultus sermonis addiscitur, vel ubi ficta sed honesta  
sententia tractatur, naturalis vel historialis veritas  
indagatur sub eloquio typicæ fictionis.

Quamvis nimirum omnes homines natura <sup>3</sup> scire desi-  
derent, non tamen omnes delectantur equaliter addis-  
cere, quinimo studii labore gustato, et sensuum fati-  
gatione percepta, plerique nucem <sup>4</sup> abjiciunt inconsulte,  
priusquam testa soluta, nucleus attingatur. Innatus est  
homini duplex amor, videlicet propriæ libertatis <sup>5</sup> in  
regimine et aliquantæ voluptatis in opere; unde nullus  
sine causa alieno se subdit imperio vel opus quodcun-  
que exercet cum tædio sua sponte. Delectatio namque  
perficit operationem, sicut pulchritudo juventutem,  
sicut Aristoteles verissime dogmatizat x *Ethicorum*.  
Idcirco prudentia veterum adinvenit remedium, quo  
lascivum genus <sup>6</sup> humanum caperetur, quodammodo  
pio dolo, dum sub voluptatis iconio delicata Minerva <sup>7</sup>

<sup>1</sup> *Quare non omnino negleximus fabulas poetarum*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *In obscena ingratus*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Naturaliter*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Invicem*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Innatus est enim hominum 24 annorum, amor propriæ liber-  
tatis*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Ingenium*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Munera*, édit. d'Ox.



delitesceret in occulto. Muneribus parvulos solemus allicere, ut illa gratis velint addiscere, quibus eos vel invitos intendimus applicare. Non enim natura corrupta eo impetitur<sup>1</sup>, quo prona se pellit ad vitia, transmigrat ad virtutes. Hoc enim brevi versiculo nobis declarat Horatius, ubi Artem poeticam tradit dicens :

Aut prodesse volunt, aut delectare poetæ.

Hoc idem alio versu ejusdem libri potenter insinuat, ita dicens<sup>2</sup> :

Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.

Quot Euclidis discipulos rejecit Ellefuga<sup>3</sup> quasi scopolus eminens et abruptus, qui nullo scholarium suffragio<sup>4</sup> scandi posset. *Durus est*, inquiunt, *hic sermo et quis potest eum audire*. Filius inconstantiae, qui tandem in asinum transformari volebat, philosophiæ nullatenus forsitan studium dimisisset, si eidem contacta voluptatis velamine familiariter occurrisset; sed mox Cratonis cathedra stupefactus et quæstionibus infinitis quasi quodam fulmine subito repercussus, nullum prorsus videbat refugium nisi fugam.

Hæc in excusationem adduximus poetarum, jamque studentes intentione debita in eisdem ostendimus inculpandos. Ignorantia quidem solius unius vocabuli, prægrandis sententiæ impedit intellectum, sicut proximo Capitulo est assumptum. Cum ergo dicta sanctorum, poetarum figmentis frequenter alludant, evenit, necesse est, ut nescio<sup>5</sup> poemate introducto, tota ipsius auctoris intentio penitus obstruatur; et certe sicut dicit Cassiodorus libro suo de *institutione divinarum litterarum*, non sunt parva censenda sine quibus magna constare non possunt. Restat ergo<sup>6</sup> ut

<sup>1</sup> *Eo impetu*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *In alio versu ejusdem libri potenter insinuat ita scribens*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Retrojecit Eleofuga*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Nulla scalarum suffragio*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Alludant; evenire necesse est, ut nescito*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Igitur*, mss. et édit. d'Ox.



ignoratis poesibus ignoretur Hieronimus, Augustinus, Boethius, Lactantius, Sidonius et plerique alii, quorum litaniam prolixum capitulum non teneret.

Venerabilis Beda vero hujusmodi dubitationis articulum discussione<sup>1</sup> declaravit dilucida, sicut recitat compilator egregius Gratianus, plurium repetitor auctorum, qui sicut fuit avarus in compilationis<sup>2</sup> materia, sic confusus reperitur in forma, scribens<sup>3</sup> distinctione tricesima septima. *Turbat acumen, sæculares litteras quidam legunt<sup>4</sup> ad voluptatem, poetarum figmentis et verborum ornatu<sup>5</sup> delectati; quidam vero ad eruditionem eas addiscunt, ut errores gentilium legendo detestentur; et utilia quæ in eis invenerint<sup>6</sup>, ad usum sacræ eruditionis devoti innectant<sup>7</sup>. Tales laudabiliter sæculares litteras addiscunt.* Hæc Beda.

Hac institutione salutifera moniti, sileant detrahentes studentibus in poetis ad tempus, nec ignorantes hujusmodi connescientes<sup>8</sup> desiderent, quia hoc simile est solatio miserorum.

Statuat sibi<sup>9</sup> quisque piæ intentionis affectum, et de quacunque materia, observatis virtutis circumstantiis, faciat studium Deo gratum. Et si in poeta profecerit, quemadmodum magnus Maro<sup>10</sup> de se fatetur in Ennio, non amisit.

<sup>1</sup> *Distinctione*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Avarior. in compilationibus*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Scribit tamen sic*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Sæculares quidem nostros legunt*, édit. de 1702.

<sup>5</sup> *Ordinatu*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Inveniuntur*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Convertant*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Hujusmodi quæstiones*, édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Statuat igitur*, édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Varro*, variante de b'édit. d'Ox.

## CAPITULUM XIV

DE ILLIS QUI PRÆCIPUE DEBERENT LIBROS DILIGERE <sup>1</sup>.

RECOLLIGENTI prædicta palam est perspicuum, qui deberent esse librorum præcipui dilectores. Qui namque sapientia magis egent, ad sui status officium utiliter exsequendum, hi potissime sacris vasis sapientiæ, propensiolem procul dubio exhibere tenentur sollicitum grati cordis affectum. Est autem sapientis officium bene ordinare et alios et se ipsum secundum Phæbum philosophorum Aristotelem, proœmio Metaphysicæ, qui nec fallit nec fallitur in humanis. Quapropter principes et prælati iudices et doctores et quicumque reipublicæ directores, sicut præ aliis, sapientia opus habent, ita præ aliis, vasorum <sup>2</sup> sapientiæ zelum debent habere. Philosophiam nimirum confinxit <sup>3</sup> Boethius, in sinistra quidem sceptrum et in dextra libros gestantem, per quod universis evidenter ostenditur, nullam posse rempublicam debite regere sine libris. Tu, inquit Boethius, loquens philosophiæ, *hanc sententiam Platonis ore sanxisti, beatas fore respublicas, si eas vel studiosi sapientiæ regerent, vel earum rectores studere sapientiæ contigisset*. Rursus hoc nobis insinuat ipse gestus imaginis, quod quanto dextra sinistram præcellit, tanto contemplativa vita dignior <sup>4</sup> est activa, simulque sapientis <sup>5</sup> interesse monstratur, nunc studio veritatis, nunc dispensationi temporalium indulgere vicissim.

Philippum legimus Diis regratiatum devote, quod

<sup>1</sup> *Quinam deberent esse librorum potissimi dilectores*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Vasis*, mss.

<sup>3</sup> *Ita præ aliis vasis sapientiæ zelum debent, philosophiam nimirum conspexit*, mss. 797 et 3352c. *Ita præ aliis, vasis sapientiæ opus habent. Philosophiam nimirum respexit*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Contemplativa dignior*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Sapientissime*, édit. d'Ox.

Alexandrum concesserant temporibus Aristotelis esse natum, cujus instructione <sup>1</sup> educatus, regni paterni moderamine dignus esset. Dum Phaëton ignarus regiminis, sit currus auriga paterni; nunc vicinitate nimia, nunc remota distantia, mortalibus æstum Phæbus <sup>2</sup> infeliciter administrat, ac <sup>3</sup> ne omnes periclitarentur subjecti, pro iniquo regimine juste meruit <sup>4</sup> fulminari. Referunt tam Græcorum quam Latinorum historiæ, quod nobiles inter eos principes non fuerunt, qui litterarum peritia caruerunt. Sacra lex Moysaica præscribens regi regulam per quam regat, librum legis divinæ sibi præcipit habere descriptum, *Deuteronomi xvii*; secundum exemplar a sacerdotibus exhibendum, in quo sibi legendum esset omnibus diebus vitæ suæ. Sane labilitatem humanæ memoriæ et instabilitatem virtuosæ voluntatis in homine, satis noverat Deus ipse, qui condidit, qui et fingit quotidie corda hominum singillatim. Quamobrem quasi omnium malorum antidotum voluit esse librum, cujus lectionem et usum tanquam saluberrimum spiritus alimentum quotidianum jugiter esse jussit. Quo refocillatus intellectus, nec enervis nec dubius trepidaret ullatenus in agendis. Istud <sup>5</sup> eleganter Johannes Saresburiensis <sup>6</sup> pertractat in suo *Policraticon*, libro quarto. Ceterum omne genus hominum qui tonsura vel nomine clericali præfulgent, contra quos libri quarto, quinto et sexto capitulis querebantur, libris tenentur veneratione perpetua <sup>7</sup> famulari.

<sup>1</sup> *Tempore Aristotelis concesserant esse natum; cujus instructionibus*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Æstum Phæbi*, ms. 3352c.

<sup>3</sup> *At*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Metuit*, édit. 1702.

<sup>5</sup> *Illud*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Salisburiensis*, ms. 3352c.

<sup>7</sup> *Papæ*, 1500, 1610 et 1702.

## CAPITULUM XV

DE MULTIPLICI EFFECTU SCIENTIÆ QUÆ IN LIBRIS CONTINETUR <sup>1</sup>.

**H**UMANUM excedit <sup>2</sup> ingenium, quantumcunque <sup>3</sup> de fonte Pægaseo potatum, instantis capituli titulum explicare perfecte, si linguis <sup>4</sup> hominum et angelorum quis loquatur, si in Mercurium transformaretur aut Tullium, si dulcescat Titi Livii eloquentia lactea, si Demosthenis suavitate peroret, aut Moysi balbutiem allegabit, vel cum Jeremia se puerum nescientem confitebitur <sup>5</sup>, adhuc loqui, vel imitabitur resonantem in montibus altis echo. Amorem namque librorum, amorem sapientiæ constat esse, sicut secundo capitulo est probatum <sup>6</sup>; hic autem amor *philosophia* græco vocabulo nuncupatur <sup>7</sup>, cujus virtutem nulla comprehendit creata <sup>8</sup> intelligentia, quoniam creditur <sup>9</sup> omnium bonorum mater esse. *Sapientiæ* septimo. Æstus quippe carnalium vitiorum quasi coelicus ros exstinguit, dum motus incensus virtutum animalium, vires naturalium virtutum remittit, otio penitus effugato. Quo sublato

. . . . . periere Cupidinis arcus  
Omnes <sup>10</sup>.

Hinc Plato in Phedone. *In hoc, inquit, manifestus est philosophus, si absolvit animam a corporis differen-*

<sup>1</sup> *Quot commoda confert amor librorum*, mss. 797. 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Transcendit*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Quodcunque fuerit*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Perfecte, linguis*. édit. de 1702.

<sup>5</sup> *Fatebitur*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Compertum*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Appellatur*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>8</sup> *Creatura*, édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Vere creditur*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Cupidinis artes omnes*, ms. 797. *Arcus omnes*, mss. 2454 et 3352<sup>c</sup>. *Cupidinis arcus*, édit. d'Ox.

tis<sup>1</sup> aliis hominibus. « Ama, inquit Hieronimus, scientiam scripturarum et carnis vitia non amabis. » Demonstravit hoc Zenocrates deiformis in constantia rationis, quem nobile scortum Phrynæ nomine statuat definit non hominem, cum nullis valeret eum illecebris evirare, quemadmodum Valerius libro quarto, cap. tertio, plene refert. Hoc ipsum noster Origenes ostendit qui, ne eum ab omnipotenti femina effeminari contingeret, utriusque sexus medium, per abnegationem extremorum, elegit, animosum quippe remedium nec naturæ tamen consentaneum nec virtuti: cujus est hominem non insensibilem facere passionum, sed subortasa fomite rationis enecare mucrone.

Rursus mundana et pecunias<sup>2</sup> parvipendunt<sup>3</sup>, quotquot amor afficit librorum, dicente Hieronimo ad<sup>4</sup> Vigilantium, epistola LIV. *Non est ejusdem hominis aureos nummos et scripturas probare.* Unde a quodam metrico sic dictum est.

Nulla libris erit apta manus ferrugine tincta,  
Nec nummata queunt corda vacare libris<sup>5</sup>.  
Nummipete<sup>6</sup> cum libricolis nequeunt simul esse.  
Ambos, crede mihi, non tenet una domus.

Nullus ergo potest Mammoni et libris servire<sup>7</sup>. Vitiorum deformitas in libris maxime reprobatur, ut inde dicatur omnimode<sup>8</sup> vitia detestari, qui libros dilexerit perscrutari. Dæmon, qui a scientia nomen habet, per librorum scientiam potissime triumphatur.

<sup>1</sup> *A corporis communione differentius*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Mundanas pecunias*, ms. 3352c et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Parvipendunt ex animo*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Contra*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> Ce vers est suivi de deux autres donnés dans les ms. 797, 3352c et l'édit. d'Ox.

Non est ejusdem nummos librosque probare  
Persequitur libros grex, Epicure, tuus.

<sup>6</sup> *Nummicolæ*, édit. d'Ox. James donne la variante *Nummipetæ*.

<sup>7</sup> *Deservire*, ms. 797 et édit. d'Ox. *Nullus igitur potest libris et Mammonæ deservire*, ms. 3352c.

<sup>8</sup> *Et inducatur, omnimode*, mss. *Ut inducatur, etc.*, édit. d'Ox.

Cujus fraudes multipliciter flexuosæ, milleque perniciosi meandri per libros panduntur legentibus, ne se transfigurans in angelum lucis, dolis circumveniat innocentes.

Divina nobis per libros reverentia revelatur, virtutes quibus colitur, propalantur expressius, atque merces describitur, quam quæ nec fallit nec fallitur veritas pollicetur. Imago similima futuræ beatitudinis, est sacrarum contemplatio litterarum, in quibus nunc creator nunc creatura conspicitur; ac de torrente perpetuæ jucunditatis hauritur fides, fundatur potentia litterarum; spes librorum solatio confirmatur, ut per patientiam et consolationem scripturarum, spem habeamus. Charitas non inflatur sed ædificatur per verarum litterarum notitiam, imo super libros sacros constat luce clarius ecclesiam stabilitam.

Delectant libri prosperitate feliciter arridente; consolantur individue nubila fortuna terrente<sup>1</sup>; pactis humanis robur attribuunt, nec feruntur sententiæ graves sine libris.

Artes et scientiæ consistunt in libris, quorum molumenta nulla mens sufficeret enarrare. Quanti pendenda est mira librorum potentia, dum per eos fines tam orbis quam temporis cernimus<sup>2</sup>, et ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt, quasi<sup>3</sup> in quodam æternitatis speculo contemplamur. Montes scandimus et abyssorum voragines in libris perscrutamur<sup>4</sup>, species piscium, quos communis aer nequaquam salubriter<sup>5</sup> continet, intuemur<sup>6</sup>. Codicibus, fluviorum et fontium et diversarum terrarum proprietates distinguimus, metallorum atque gemmarum genera et mineræ cujusque materias, de libris effodimus. Herbarumque vires arborum et plantarum<sup>7</sup>, prolemque

<sup>1</sup> *Torrente*, edit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Temporis terminum*, mss. 797, 2454 et edit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Et ea quæ non sunt, sicut ea quæ sunt, quasi*, mss. et ed. d'Ox.

<sup>4</sup> *Voragines perscrutamur*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Similiter*, edit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Communis aer intuemur*, ms. 794.

<sup>7</sup> *Plantarum addiscimus*, mss. 794 et 3352. *Planetarum addiscimus*, edit. d'Ox.



totam pro libito cernimus Neptuni, Cereris et Plutonis. Quod si nos cœlicolas visitare delectat, suppeditantes Taurum Caucasum et Olimpum, Jovis<sup>1</sup> regna transcendimus, et septem territoria planetarum funiculis et circulis emetimur. Ipsum tandem firmamentum supremum, signis, gradibus et imaginibus, varietate maxima decoratum, lustramus. Ibi polum antarcticum, quem nec oculus vidit nec auris audivit, inspicimus; luminosum iter galaxiæ, et animalibus cœlestibus picturatum zodiacum, delectabile jucunditate miramur. Hinc per libros ad separatas transimus substantias, et ut cognatas intelligentias intellectus salutet, primamque causam omnium, aut motorem immobilem infinitæ virtutis oculo mentis cernat, et amore inhæreat sine fine. Ecce per libros adducti, beatitudinis nostræ mercedem attingimus, dum adhuc existimus viatores. Quid plura! procul dubio sicut Seneca docente octogesima quarta epistola quæ incipit. *Desii jam de te esse sollicitus...* dicimus, *otium*<sup>2</sup> *sine litteris mors est, et vivi hominis sepultura*, ita revera a sensu contrario, litterarum seu librorum negotium concludimus<sup>3</sup> esse vitam. Rursus per libros tam amicis quam hostibus intimamus, quæ nequaquam secure nunciis commendamus: quoniam libro plerumque ad principum thalamos ingressus conceditur, quo repelleretur penitus vox auctoris, sicut Tertullianus in principio<sup>4</sup> *Apologetici* sui dicit. Carceribus et vinculis custoditi, ademptaque penitus corporis libertate, librorum legationibus utimur ad amicos, eisque causas nostras expediendas committimus<sup>5</sup>, quo nobis fieret causa mortis accessus. Per libros præteritorum reminiscimur, de

<sup>1</sup> *Junonis*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Sicut Seneca docente didicimus, otium*, ms. 794 et édit. d'Ox. *Sicut Seneca docente addiscimus otium*, ms. 3352c.

<sup>3</sup> *Concludimus hominis*, mss. 794, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Primo*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Committimus, atque illuc transmittimus*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.



futuris quodammodo prophetamus, præsentia, quæ labuntur et fluunt, scripturæ memoria stabilimus.

Felix studiositas et studiosa felicitas præpotentis Eunuchi, de quo *Actuum* octavo narratur, quem amor propheticæ lectionis accenderat<sup>1</sup> tam ardentem, quod nec ratione itineris a lectione cessaret, reginæ Gandacis palatium<sup>2</sup> oblivioni tradiderat, Gazas, quibus præerat, a cura cordis se moverat, et tam iter quam cursum quo ferebatur, neglexerat. Solus amor libri totum sibi vendicaverat domicilium castitatis, quo modo disponente, mox fidei januam meruit introire. O gratiosus<sup>3</sup> amor librorum, qui Gehennæ filium et alumnum Tartari, per baptismalem gratiam, filium fecit regni!

Cesset jam stilus impotens infiniti negotii consummare tenorem, ne videatur aggredi temere, quod in principio fatebatur impossibile cuiquam esse.

## CAPITULUM XVI

DE LIBRIS NOVIS SCRIBENDIS ET ANTIQUIS REPARANDIS<sup>4</sup>.

SICUT necessarium est reipublicæ pugnaturis militibus arma providere militaria<sup>5</sup>, et congestas victualium copias præparare, sic ecclesiæ militanti contra paganorum et hæreticorum insultus, operæ pretium constat esse librorum sanorum multitudine communire. Verum quia omne quod servit mortalibus, per lapsum temporis mortalitatis dispendium patitur, necesse est, vetustate tabefacta, volumina innovatis successoribus instaurari, ut perpetuas, quæ repugnat naturæ individui, conceda-

<sup>1</sup> Quoniam amor propheticæ lectionis, succenderat, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> Regiam speciosam, ms. 797. A legendo cessaret, reginæ Gandacis regiam populosam, mss. 2454, 3352c et édit. d'Ox. Populosam, édit. 1476.

<sup>3</sup> Generosus, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> Quam sit meritorium libros scribere, et veteres renovare, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> Vulcania, ms. 797 et édit. d'Ox. Vulcana, ms. 3352c.

tur<sup>1</sup> speciei. Hinc est, quod signanter dicit *Ecclesiastes*<sup>2</sup>, *faciendi plures libros nullus est finis*. Sicut enim<sup>3</sup> librorum corpora, ex contrariorum commixtione compacta suæ compositionis<sup>4</sup>, continuum sentiunt detrimentum, sic per prudentiam clericorum est reperiri<sup>5</sup> remedium, per quod liber sacer solvens naturæ debitum, hæreditarium obtineat substitutum, et simile semen sacrisacro mortuo<sup>6</sup> sustineatur<sup>7</sup>, verificeturque statim illud *Ecclesiastici* xxx. « *Mortuus est pater illius, et quasi non est mortuus, similem enim reliquit post se filium*<sup>8</sup>. » Sunt ergo transcriptores veterum, quasi quidam propagatores recentium filiorum, ad quos paternum<sup>9</sup> devolvatur officium, ne municipium<sup>10</sup> minuatur. Sane<sup>11</sup> hujusmodi transcriptores antiquarii nominantur, quorum studia, inter ea quæ complentur labore corporeo, Cassiodorus<sup>12</sup> sibi placere confitetur, *de institutione divinarum litterarum*, xxx capitulo, ita subdens<sup>13</sup>: *felix, inquit, scientia*<sup>14</sup>, *laudanda sedulitas manu hominibus prædicare, linguas digitis aperire, salutem mortalibus tacitam*<sup>15</sup> *dare, et contra diaboli temptationes*<sup>16</sup> *illicitas calamo et atramento pugnare*. Hæc ille, porro scriptoris officium

<sup>1</sup> *Concedatur privilegio*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Dicitur Ecclesiastes XII*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Enim nec*, edit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Ex contrariorum compositione commixta, suæ compositionis*, edit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Clericorum, debet reperiri*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Semen fratri mortuo suscitet*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et edit. d'Ox. *Semen sacri mortuo*, ms. 2454.

<sup>7</sup> *Suscitet*, edit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Enim sibi relinquit post se*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Patrum*, edit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Ne librorum municipium*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>11</sup> *Scientiæ*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>12</sup> La première édit. met *Plinius*. Cette erreur se comprend par le mot *plus* qui se trouve dans tous les ms. et l'édit. d'Ox. et que le compositeur aura lu *Plinius*. J. Petit, dans son édit. de 1500, avait réparé cette erreur en mettant *Cassiodorus*, et en supprimant *plus*.

<sup>13</sup> *Scribens*, edit. d'Ox.

<sup>14</sup> *Intentio*, mss. 797, 3352. et edit. d'Ox. *Sententia*, ms. 2454.

<sup>15</sup> *Tactu*, edit. d'Ox.

<sup>16</sup> *Surreptiones*, mss. et edit. d'Ox.

Salvator exercuit, dum inclinans se deorsum, digito scribebat in terra, *Johannis* octavo, ut nullus quantumcunque nobilis dedignetur<sup>1</sup> hoc facere, quod sapientiam Dei patris intuetur fecisse.

O scripturæ serenitas singularis, ad cujus fabricam inclinatur Artifex orbis terræ, in cujus tremendo nomine flectitur omne genu. O venerandum artificium, singulariter præ cunctis praxibus, quæ hominis manu fiunt, cui pectus Dominicum incurvatur humiliter, cui digitus Dei applicatur vice calami functus. Ceterum Dei<sup>2</sup> filium vel arasse, texuisse vel fodisse non legimus: nec quicquam aliud de mechanicis decebat divinam sapientiam humanatam, nisi scribendo litteras exarare: ut discat quilibet generosus aut sciolus, quod hominibus digiti tribuuntur<sup>3</sup>, ad scribendi negotium potius quam ad bellum. Unde librorum sententiam<sup>4</sup> approbamus, qua clericum inertem scripturæ, censuerunt quodammodo mancum fore, *Capitulo sexto* supra. Scribit justos in libro viventium Deus ipse; lapideas quidem tabulas, digito Dei scriptas, Moyses accepit. *Scribat librum*<sup>5</sup> qui judicat, Job proclamat; digitos scribentis in pariete, *Mane, Thecel*<sup>6</sup> Phares, Balthasar<sup>7</sup> tremens vidit, *Danielis* quinto. *Ego*, inquit Jeremias, *scribebam in volumine atramento*, *Jeremie* xxxvi<sup>8</sup>. *Quod vides scribe in libro*, Christus Johanni caro suo præcepit, *Apocalipsis* primo. Sic Ysaïæ, sic Josuæ officium scriptoris injungitur, ut tam actus quam peritia<sup>9</sup> futuris in posterum commendetur. In vestimento et *in femore scriptum habet rex regum et dominus dominantium* Christus ipse, ut sine scriptura nequeat apparere, perfectum omnipotentis regum ornamentum. Defuncti docere non de-

<sup>1</sup> *Indignetur*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Functus. Sevisse Dei*, mss. 797, 2454 et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Tribuuntur divinitus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Sententiam plurimum*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Librum ipse*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Methel*, ms. 3352c.

<sup>7</sup> *Nabuchodonosor*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>8</sup> xxx, édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Ut tantæ artis peritia*, édit. 1500, 1610 et 1702.

sinunt, qui sacræ scientiæ libros scribunt. Plus Paulus scribendo sacras epistolas ecclesiæ profuit fabricandæ, quam gentibus et Judeis evangelizando sermone. Nempe per libros quotidie continuat comprehensor, quod olim in terra positus inchoavit viator; sicque verificatur, de doctoribus libros scribentibus, sermo propheticus, *Danielis XII, qui ad justitiam erudiunt multos. erunt quasi stellæ in perpetuas æternitates.* Porro sollicitudinem<sup>1</sup> antiquorum, priusquam Deus originalem mundum cataclismo dilueret, adscribendam miraculo non naturæ, catholici decrevere doctores, ut Deus tantum eis vitæ<sup>2</sup> concederet, quantum reperiendis et in libris scribendis scientiis conveniret: inter quas astronomiæ miranda diversitas, ut experimentaliter<sup>3</sup> visui subderetur, sexcentorum annorum periodum, secundum Josephum, requirebat. Verumtamen non abnuunt, quin terra nascentia illius temporis primitivi, utilius alimentum præstarent mortalibus, quam moderni, quo dabatur non solum hilarior corporis Endelechia<sup>4</sup> sed etiam<sup>5</sup> diuturnior florens ætas; ad quam non modicum contulit, quod virtuti vivebant, omnimode resecato superfluo voluptatis. Igitur quisquis Dei munere est ditatus<sup>6</sup> juxta consilium Spiritus Sancti, *Ecclesiastici XXXVIII, sapientiam scribe in tempore vacuitatis* ut ad præmium tibi cum beatis et spatium<sup>7</sup> augeatur ætatis.

Ceterum si ad mundi principes divertamus sermonem, imperatores egregios invenimus, non solum artis scribendi peritia floruisse, sed et ipsius operi plurimum indulsisse. Julius Cæsar, primus omnium et tempore et virtute, *Commentarios* reliquit tam belli Gallici quam Civilis, a semetipso conscriptos. Item de

<sup>1</sup> *Pulchritudinem.* edit. d'Ox. *Policratudinem.* mss.

<sup>2</sup> *Deus ipse tantum vitæ,* mss. 797, 3352<sup>c</sup> et edit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Experimento,* edit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Enechia,* ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>5</sup> *Sed et,* ms. 3352<sup>c</sup>, et edit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Dei munere scientia est dotatus,* edit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Ut et præmium cum beatis, et spatium in præsentibus,* mss. et edit. d'Ox.

*Analogia* duos libros, et *Anticathones* totidem, et poema quod inscribitur *Iter*, et opuscula alia multa fecit; ut tam Julius<sup>1</sup> quam Augustus cautelas scribendi litteram occultarent<sup>2</sup>. Nam Julius quartam litteram posuit<sup>3</sup> loco primæ, et sic deinceps alphabetum expendit: Augustus vero secundam pro prima, et pro secunda tertiam, et ita deinceps usus fuit. Hic in Mutinensi bello, in maxima mole rerum, quotidie et legisse et scripsisse traditur, ac etiam declamasse. Tiberius lyricum carmen scripsit, et poemata quædam græca. Claudius similiter tam græci quam latini sermonis peritus, varios libellos fecit. Sed præ aliis et his, Titus in scribendi peritia floruit, qui cujuscunque volebat litteram mutuavit<sup>4</sup> facillime, unde se fatebatur<sup>5</sup> falsarium maximum, si libuisset, fieri potuisse. Hæc omnia, Suetonius, de *vita duodecim Cæsarum*, annotavit.

## CAPITULUM XVII

DE LIBRIS MUNDE TRACTANDIS ET COLLOCANDIS<sup>6</sup>.

**N**ON solum Deo præstamus obsequium, novorum librorum præparando volumina, sed et sacratæ pietatis exercemus officium, si eosdem nunc illæse tractemus, nunc locis idoneis redditos, illibatæ custodiæ commendemus; ut gaudeant puritate, dum habentur in manibus, et requiescant secure, dum in suis cubilibus reconduntur. Nimirum post vestes et vascula corpori dedicata Dominico, sacri libri merentur a clericis honestius contrectari,

<sup>1</sup> *Iter fecit. Tam Julius, etc.*, ms. 3352<sup>c</sup>, et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Scribendi litteram pro littera adinvenit, ut quæ scriberent occultarent*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Præposuit*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Imitabatur*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox. *Mutabat*, ms. 2454.

<sup>5</sup> *Profitebatur*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *De debita honestate circa librorum custodiam adhibendam*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox. *De custodia librorum*, ms. 2454.

quibus toties eos præsumunt attingere manu sæda<sup>1</sup>. Quamobrem exhortari studentes super negligentis variis reputamus expediens, quæ mutari<sup>2</sup> faciliter<sup>3</sup> semper possent, et mirabiliter libris nocent. In primis quidem circa claudenda et aperienda volumina. sit matura modestia, ut nec præcipiti festinatione solvantur, nec inspectione finita, sine clausura debita dimittantur. Longe namque diligentius librum, quam calceum convenit conservari.

Est enim scholarium gens perperam educata communiter, et nisi majorum regulis refrænentur, infrunitis inscitiis<sup>4</sup> insoleseit. Aguntur petulantia, præsumptione tumescunt; de singulis judicant tanquam certi, cum sint in omnibus inexperti.

Videbis fortasse juvenem cervicosum, in studio segnitè residentem, et dum hiberno tempore hiems alget, natus irriguus frigore comprimente<sup>5</sup> distillat, nec prius se dignatur emunctorio tergere, quam subjectum librum madefecerit turpi rore. Cui utinam loco codicis, corium subderetur sutoris. Unguem habet fimo sætenti refertum, giganti similimum<sup>6</sup>, quo placentis materiæ signat locum. Paleas dispertitur innumeras, quas diversis in locis collocat evidenter, ut festuca reducat, quod memoria non retentat. Hæ paleæ, quia nec venter libri digerit, nec quisquam<sup>7</sup> eas extrahit, primo quidem librum, a solita junctura distendunt, et tandem negligenter oblivioni commissæ putrescunt. Fructus et caseum super librum expansum non veretur comedere, atque scyphum hinc inde disolute transferre; et quia non habet eleemosinarum sacculum<sup>8</sup> præparatum, in libris dimittit reli-

<sup>1</sup> *Toties irrogatur injuria, quoties eisdem apponitur manus sæda*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Vitari*, mss. et édit. d'Ox. *Imitari*, édit. 1500 1610 et 1702.

<sup>3</sup> *Falliciter*, ms. 3352<sup>c</sup>.

<sup>4</sup> *Infinitis infantis*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Opprimente*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Gagati similimum*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Priusquam*, édit. de 1702.

<sup>8</sup> *Eleemosinarium*, mss. et édit. d'Ox.



quias fragmentorum. Garrulitate continua, sociis oblatrare non desinit, et dum multitudinem rationum adducit a sensu physico<sup>1</sup> vacuarum, librum in gremio subexpansum, humectat spargine salivarum<sup>2</sup>. Quid plura! statim duplicatis cubitis, reclinatur in codicem, et per breve studium, soporem invitat prolixum; ac pro<sup>3</sup> reparandis rugis, limbos replicat foliorum, ad libri non modicum detrimentum.

Jam imber abiit et recessit, et flores apparuerunt in terra nostra, tunc scholaris, quem describimus: librorum neglector potius quam inspector, viola<sup>4</sup>, primula atque rosa, nec non quadrifolio, farciat librum suum. Tunc manus aquosas et scatentes sudore, volvendis voluminibus, applicabit; tunc pulverulentis undique chirotecis, in candidam membranam impinget, et indice veteri pelle vestito, venabitur paginam lineatam<sup>5</sup>; tunc ad pulicis mordentis aculeum sacer liber objicitur; qui tamen<sup>6</sup> vix clauditur infra mensem, sicque<sup>7</sup> pulveribus inprojectis tumescit, quod cludentis instantiæ non obedit.

Sunt autem specialiter coercendi, a contractatione librorum, juvenes impudentes, qui cum litterarum figuras effigiare didicerint, mox pulcherrimorum voluminum, si copia concedatur, incipiunt fieri glossatores incongrui, et ubi largiorem marginem circa textum perspexerint, monstruose appareant alphabetum<sup>8</sup>, vel aliud frivolum, qualecunque, quod imaginationi occurrit<sup>9</sup>, incastigatus calamus protinus exarare præsumit. Ibi latinista, ibi sophista, ibi quilibet scriba indoctus, aptitudinem pennæ probat, quod formosissimis<sup>10</sup> codicibus, quoad usum et pretium, creberrime vidimus obfuisse.

<sup>1</sup> *Philosophico*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Olivarum*, édit. de 1702

<sup>3</sup> *Atque*, édit. d'Ox. *Ac reparandis*, ms. 3352c.

<sup>4</sup> *Violata* édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Lineatim*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Tum*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Sed si*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Monstrosis apparitant alphabetis*, édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Occurrit, celerius*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>10</sup> *Firmissimis*, édit. d'Ox.



Sunt iterum fures quidam, libros enormiter detruncantes, qui pro epistolarum cartis<sup>1</sup>, schedulas laterales abscindunt, littera sola salva, vel finalia folia, quæ ad libri custodiam dimittuntur, ad varios usus et abusus assumunt<sup>2</sup>. Quod genus sacrilegii, sub interminatione anathematis, prohiberi deberet.

Convenit autem prorsus scholarium honestati, ut quoties ad studium a refectione reditur, præcedat omnino lotio lectionem, ne digitis sagimine<sup>3</sup> delibutis, aut signacula libri solvat, aut folia prius volvat. Puerulus autem lacrimosus, capitalium litterarum non admiretur imagines, ne manu fluida polluat pergamenum; tangit enim illico, quidquid videt.

Porro laici, qui librum æque respiciunt<sup>4</sup> resupine transversum, sicut serie naturali expansum, omnium librorum communione penitus sunt indigni. Hoc etiam clericus disponat, ut olens ab ollis lixa cinereus, librorum folia<sup>5</sup> non contingat, illotus, sed qui ingreditur sine macula, pretiosis codicibus<sup>6</sup> ministrabit.

Conferret<sup>7</sup> autem plurimum tam libris quam scholaribus, manuum honestarum munditia, si non essent scabies et pustulæ, characteres clericales. Librorum defectibus, quoties advertuntur, est citius<sup>8</sup> occurrendum: quoniam nihil grandescit citius quam scissura, et fractura, quæ ad tempus negligitur, reparabitur postea cum usura.

De librorum armariis mundissime fabricandis, ubi ab omni læsione servantur<sup>9</sup> securi, Moyses mitissimus nos informat *Deuteronom. xxxi. Tollite, inquit, istum*

<sup>1</sup> *Cartulis*, mss. 794, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Ad varios abusus assumunt*, mss. 794, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Lotio, nec digitus sanguine*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Librum è converso respiciunt*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Lilia*, mss. 297, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Manibus*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Confert*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Otius*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>9</sup> *Salventur*, mss. et édit. d'Ox.

*et ponite eum in latere archæ fœderis domini Dei vestri.* O locus idoneus et bibliothecæ conveniens, quæ de lignis Sethim imputribilibus facta fuit, auroque per totum interius et exterius circumtecta! Sed et omnem inhonestatis negligentiam circa libros tractandos, suo Salvator exclusit exemplo, sicut legitur *Luce* IV. Cum enim scripturam prophetica de se scriptam, in libro tradito<sup>1</sup> perlegisset, non prius librum ministro restituit, quam eundem suis sacratissimis manibus plicuisset. Quo facto, studentes docentur clarissime, circa librorum custodiam, quantumcunque minima negligi non debere.

## CAPITULUM XVIII

AUCTOR CONTRA SUOS DETRACTORES<sup>2</sup>.

**N**ihil iniquius in humanis perpenditur, quam quod ea, quæ geruntur justissime, malignorum obliquiis pervertuntur, et inde reportat quis famam criminis<sup>3</sup>, unde magis meruit speciem<sup>4</sup> honoris. Oculo simplici perpetrantur plurima<sup>5</sup>, nec sinistra dextræ se commiscet, nullo fermento massa corrumpitur, neque vestis ex lino lanaque contexitur; perversorum tamen præstigiis, opus pium mendaciter transformatur in monstrum. Hæc est nimirum peccatricis animæ<sup>6</sup> reprobanda conditio,

<sup>1</sup> *Traditam*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Quod tantam librorum copiam collegimus, ad communem profectum scholarium, et non solum ad propriam voluptatem.* mss. 794 et édit. d'Ox, sauf le mot *voluptatem*, écrit *voluntatem* dans l'édit. d'Ox. et le ms 3352c.

<sup>3</sup> *Obloquiis pervertantur, et inde quis reperiat infamiam criminis*, mss. 794, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Spem*, ms. 3352c et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Quam plurima*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Naturæ*, mss. 797, 3352c et édit. d'Ox.

quod non solum in factis moraliter dubiis, pro pejore <sup>1</sup> sententiat; imo frequenter illa, quæ speciem boni habent, nequitiosa subversione depravat. Quamvis enim amor librorum <sup>2</sup>, ex objecti natura præferat honestatem, miro tamen modo obnoxios nos efficit judiciis plurimorum; quorum admirationibus obtrectati, nunc de curiositate superflua <sup>3</sup>, nunc de cupiditate in illa duntaxat materia, nunc de vanitatis apparentia, nunc de voluptatis intemperantia circa litteras notabamur; quorum revera vituperiis non plus quam caniculorum latratibus movebamur, illius solius testimonio contentati, ad quem *renes et corda pertinet perscrutari*. Cum enim voluntatis secretæ finalis intentio homines lateat <sup>4</sup>, cordium Inspectori, perniciosæ temeritatis merentur redargui, qui humanis actibus, quorum non vident fontale principium, epigramma tam faciliter superscribunt sinistrum. Finis enim se habet in operabilibus, sicut principia in speculativis, vel suppositiones in mathematicis, teste philosophorum principe VII *Ethicorum*. Quapropter sicut ex principiorum evidentia, conclusionis veritas declaratur; ita plerumque in agibilibus, ex honesti finis intentione, bonitas moralis in opere sigillatur; ubi alias opus ipsum judicari deberet indifferens, quoad mores.

Nos autem ab olim in præcordiis mentis nostræ propositum gessimus radicatum, quatenus opportunis temporibus expectatis, divinitus aulam quamdam, in reverenda universitate Oxoniensi, omnium artium liberalium nutrice præcipua, in perpetuam eleemosinam fundaremus, necessariisque redditibus ditaremus, quam numerosis scholaribus occupatam, nostrorum librorum jocalibus <sup>5</sup> super ditaremus <sup>6</sup>, ut ipsi libri <sup>7</sup> et singuli

<sup>1</sup> *Pejore parte*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Librorum in clerico*, ms. 797 et édit. d'Ox. *Librorum enim in clerico*, ms. 3352c.

<sup>3</sup> *Curiosa superfluitate*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Lateat, unicoque Deo pateat*. mss. 797, 3352c. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> L'édit. de 1473 écrit par erreur *localibus*.

<sup>6</sup> *Jocalibus ditaremus*, mss. 2454, 3352c. et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Redditibus ditaremus ut ipsi libri*, ms. 794.

eorundem communes fierent, quantum ad usum et studium, non solum scholaribus <sup>1</sup> aulæ tactæ, sed per eos omnibus universitatis prædictæ studentibus in æternum, secundum modum et formam quam sequens capitulum declarabit. Quapropter sincerus amor studii, zelusque orthodoxæ fidei, ad ædificationem ecclesiæ confirmandæ <sup>2</sup>, pepererunt in nobis sollicitudinem hanc stupendam nummicolis, ut collectos codices undecunque venales, neglectis sumptibus, emeremus, et qui vendari non debebant, transcribi honestius faceremus

Cum enim delectationes hominum, ex dispositione corporum coelestium, cui mixtorum complexio frequenter obedit, diversimode distinguantur: ut hi in architectura, illi in agricultura, hi in venationibus, illi in navigationibus, hi in bellis, illi in ludis eligant conversari; cecidit circa <sup>3</sup> nostræ Mercurialis species voluptatis honestæ, quam ex rectæ rationis arbitrio, cujus nulla sidera dominantur imperio, in honorem ordinavimus majestatis supremæ, ut unde mens nostra tranquillitatem reperit requiei, inde devotissime cresceret cultus Dei. Quamobrem desinant obtrectantes <sup>4</sup>, sicut cæci de coloribus judicare, vespertiones de luce <sup>5</sup> disceptare non audeant, atque trabes gestantes in oculis propriis, alienas festucas eruere non præsumant. Cessent commentis satyricis <sup>6</sup> suggillare, quæ nesciunt, et occulta discutere, quæ humanis experienciis non patescunt. Qui nos fortassis affectu commendassent benevolo, si ferarum venatui, alearumque lusui, dominarum applausui vacassemus.

<sup>1</sup> *Studium scholaribus*, edit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Confirmendam*, edit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Circa libros*, mss. et edit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Obtrectatores*, edit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Luminibus*, edit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Satyricorum*, edit. d'Ox.

## CAPITULUM XIX

DE ORDINATIONE PROVIDA QUALITER LIBRI EXTRANEIS  
CONCEDANTUR <sup>1</sup>.

**D**IFFICILE fuit semper sic homines limitare legibus honestatis, quin astutia successorum terminos niteretur præcedentium transilire et statutas infringere regulas insolentia libertatis; quamobrem de prudentium consilio, certum modum præfiximus, per quem, ad utilitatem studentium, librorum nostrorum communicationem et usum volumus devenire. In primis enim libros omnes et singulos, de quibus catalogum fecimus specialem, concedimus et donavimus <sup>2</sup>, intuitu caritatis, comitati scholarium in aula<sup>3</sup> Oxoniensi degentium, in perpetuam eleemosynam, pro anima nostra et parentum nostrorum, nec non pro anima illustrissimi regis Angliæ Eduardi tertii post conquestum, et devotissimæ dominæ reginæ Philippæ consortis ejusdem; ut iidem libri omnibus et singulis universitatis dictæ villæ scholaribus et magistris, tam regularibus quam sæcularibus commodentur pro tempore, ad profectum et usum studentium, juxta modum quem immediate subjungimus. qui est talis.

Quinque de scholaribus in aula præfata commorantibus, assignentur per ejusdem aulæ magistrum, quibus librorum <sup>4</sup> custodia deputetur, de quibus quinque personis tres, et nullatenus pauciores, librum vel libros ad inspectionem et usum duntaxat studii valeant commodare: ad copiam vero et transcribendum, nullum librum volumus extra septa domus concedi. Igitur cum scholaris quicumque sæcularis vel reli-

<sup>1</sup> *De modo communicandi studentibus omnes libros nostros*, mss. 794, 3352c et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Donamus*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Communitati scholarium in aula nostra*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Omnium librorum*. mss. et édit. d'Ox.

giosus, quos in præsentî favore ad paria judicamus, librum aliquem commodandum petiverit, considerent diligenter custodes, an librum talem habuerint duplicatum, et si sic, commodent ei librum cautione recepta, quæ librum traditum in valore transcendat, iudicio eorum; fiatque statim tam de cautione quam de libro commodato memorialis scriptura, continens nomina personarum, quæ librum tradunt, et illius, qui recepit, cum die et anno Domini, quo contingit fieri commodatum. Si, vero custodes invenerint, quod ille liber qui petitur, duplicatus non fuerit, talem<sup>1</sup> librum non commodent<sup>2</sup> cuicumque nisi fuerit de comitiva scholarium dictæ aulæ, nisi forte ad inspectionem infra septa domus vel aulæ prædictæ, sed non ad ulterius deferendum. Scholari<sup>3</sup> vero cuilibet prædictæ<sup>4</sup> aulæ, liber quicumque per tres<sup>5</sup> de prædictis custodibus valeat commodari, nomine tamen suo, cum die, quo librum recipit, primitus annotato. Nec tamen ipse possit librum sibi traditum alteri commodare, nisi de assensu trium de custodibus supradictis, et tunc deleto nomine primi, nomen secundi, cum tempore traditionis scribatur.

Ad hæc omnia observandum, custodes singuli fidem præstent, quando eis custodia hujus modi deputatur. Recipientes autem librum vel libros, ibidem jurabunt, quod eum vel eos ad alium usum, nisi ad inspectionem vel studium, nullatenus applicabunt, quodque illum vel illos<sup>6</sup>, extra villam Oxoniensem cum suburbio, nec deferent nec deferri permittent.

Singulis autem annis, computum reddent prædicti custodes magistro domus et duobus<sup>7</sup>, quos secum duxerit de suis scholaribus assumendum, vel si eidem non vacaverit, tres deputet inspectores alios a custodibus,

<sup>1</sup> *Nullatenus talem*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Librum nullatenus commodent*, ms. 3352c.

<sup>3</sup> *Scholarium*, mss. 794 et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Dictæ*, ms. 3352c.

<sup>5</sup> *Per aliquem*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Ipsam, vel ipsos*, édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Ducibus*, édit. d'Ox.



qui librorum catalogum perlegentes, videant quod eomns habeant vel in voluminibus propriis vel saltem per cautiones præsentēs. Ad hunc etiam<sup>1</sup> computum persolvendum, tempus credimus opportunius, a kalendis Junii usque ad festum sequens gloriosissimi martyris sancti Thomæ.

Hoc autem omnino adjicimus, quod quilibet, cui liber aliquis fuerit commodatus, semel in anno librum præsentet custodibus, et suam, si voluerit, videat cautionem. Porro si contingat<sup>2</sup> fortuito per mortem, furtum, fraudem vel incuriam librum perdi, ille qui perdiderit<sup>3</sup>, vel ejusdem procurator, seu etiam executor, pretium libri solvat, et ejusdem recipiat cautionem. Quod si qualitercunque custodibus ipsis lucrum evenerit, in nihil<sup>4</sup> aliud quam in librorum reparationem et subsidium convertatur<sup>5</sup>.

## CAPITULUM XX

AUCTOR PETIT ORATIONES ET NOTABILITER DOCET ORARE  
STUDENTES<sup>6</sup>.

**T**EMPUS jam efflagitat terminare tractatum, quem de amore librorum compegimus; in quo contemporaneorum nostrorum admirationibus, de eo quod tantum libros dileximus, rationem reddere nisi sumus. Verum quia vix datur aliquid<sup>7</sup> operari<sup>8</sup> mortalibus, quod nullius

<sup>1</sup> *Autem*, mss. 794, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Contingit*, édit. 1702.

<sup>3</sup> *Perditum esse ille qui perdidit*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Eveniat, nihil* mss. 797, 2454 et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Hic multas librorum conditiones circum librorum custodiam prætermitto, eo quod mihi pro præsentibus videatur inutile talia recitare*, ms. 797 et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Exhortatio scholarium ad rependendum pro nobis suffragia debitorum pietatis*, mss. 797, 3352<sup>c</sup> et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Dicitur aliquod*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Opera*, ms. 2454.



pulvere aspergatur<sup>1</sup> vanitatis ; studiosum amorem, quem ita<sup>2</sup> diuturnum ad libros habuimus, justificare penitus non audemus, quin fuerit forsitan nobis quandoque occasio<sup>3</sup> alicujus negligentiae venialis, quamvis amoris materia sit honesta, et intentio regulata. Si namque cum omnia fecerimus, servos nos inutiles dicere teneamur ; si Job sanctissimus sua opera omnia verebatur ; si juxta Ysayam, quasi pannus menstruatæ, omnes sunt justitiæ nostræ : quis de perfectione cujuscunque virtutis præsumat jactare ? quin ex aliqua circumstantia valeat reprehendi, quæ forsitan a se ipsa non poterat deprehendi. Bonum enim ex integris causis, malum autem omnifarie, sicut Dionisius, *de divinis nominibus*, nos informat.

Quamobrem in nostrarum iniquitatum remedium, quibus nos omnium Creatorem crebrius offendisse cognoscimus, orationum suffragia petitori, studentes nostros futuros dignum duximus exhortari, quatenus sic, tam nobis quam aliis eorundem futuris benefactoribus fiant grati, quod beneficiorum nostrorum providentiam spiritualibus retributionibus recompensent. Vivamus in eorum memoriis funerati, qui in nostris vixerunt benevolentibus nondum nati, nostrisque nunc vivunt beneficiis sustentati. Clementiam Redemptoris implorent instantibus indefessis, quatenus negligentibus nostris parcat, peccatorum reatibus pius Judex indulgeat, lapsus nostræ fragilitatis<sup>4</sup> pallio pietatis operiat, et offensas quas et pudet et pœnitet comisisse, benignitate divina remittat ; conservet in nobis, ad sufficiens spatium pœnitendi, suarum numerata gratiarum, fidei firmitatem, spei sublimitatem<sup>5</sup>, et ad homines<sup>6</sup> latissimam caritatem ; flectat superbum arbitrium ad culparum suarum lamentum, ut deploret transactas elationes vanissimas, et retractet

<sup>1</sup> *Respergatur*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Jam*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Forsan nobis interdum occasio*, édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Nostri fragilitatem pallio*, édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Suavitatem*, édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Omnes homines*, mss. et édit. d'Ox.

indignationes amarissimas ac delectationes insanissimas detestetur. Vigeat<sup>1</sup> sua virtus in nobis, cum nostra defecerit, et qui nostrum ingressum sacro baptismo<sup>2</sup> consecravit gratuito, nostrum processum<sup>3</sup> ad statum apostolicum sublimavit<sup>4</sup>. Laxetur a nostro spiritu amor carnis; evanescat penitus metus mortis, desideret dissolvi et esse cum Christo. Et in terris solo corpore constituti, cogitatione et aviditate in æterna patria conversemur. Pater misericordiarum et Deus totius consolationis, filio<sup>5</sup> de siliquis revertenti benignus occurrat; drachmam denuo repertam recipiat, et in thesauros æternos per sanctos angelos transmittat. Castiget vultu terrifico, exitus nostri hora, spiritus tenebrarum, ne latens in limine portæ mortis Leviathan, serpens vetus, insidias improvisas calcaneo nostro paret. Cum vero ad terrendum<sup>6</sup> tribunal fuerimus advocati, ut cuncta, quæ<sup>7</sup> corpore gessimus, attestante conscientia referamus, consideret humanitas juncta Deo effusi sui sancti Sanguinis pretium, et advertat divinitas humana carnalis naturæ figmentum, ut ibi transeat fragilitas impunita, ubi clemens pietas cernitur infinita; et ibi respiret spiritus miseri, ubi exstat judicis proprium misereri. Amplius refugium spei nostræ post Deum, virginem et reginam Theotocam benedictam, nostri semper studentes salutationibus satagant frequentare devotis, ut qui propter nostra facinora triplicata meruimus judicem invenire turbatum, per ipsius suffragia semper grata mereamur eundem reperire placatum. Deprimat pia manus brachium æquælibræ<sup>8</sup>, qua nostra tam parva quam pauca merita pensabuntur, ne, quod absit, præponderet gra-

<sup>1</sup> *Urgeat*, édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Sacramento baptismatis*, édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Progressum*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>4</sup> *Sublimavit immerito, nostrum dignetur egressum sacramentis idoneis communire*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>5</sup> *Filio prodigo*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>6</sup> *Tremendum*, ms. 794 et édit. d'Ox.

<sup>7</sup> *Quæ in*, édit. d'Ox.

<sup>8</sup> *Æquilibre*, mss. et édit. d'Ox.

vitas criminum et dampnandos dejiciat in abyssum.

Clarissimum autem meritis <sup>1</sup> Cuthbertum, cujus gregem pascendum indigni suscepimus, omnium cultu studeant venerari, devote rogantes assidue, ut suum quidem licet indignum vicarium, precibus excusare dignetur feliciter, et quem <sup>2</sup> successorem admisit in terris, procuret effici confessorem in cœlis. Puris denique tam mentis quam corporis precibus rogent Deum, ut spiritum ad imaginem Trinitatis creatum, post præsentis miseræ incolatum, ad suum reducat primordiale prototypum, ac ejusdem concedat perpetuum fruibilis faciei conspectum <sup>3</sup>, per dominum nostrum Jesum Christum. Amen.

<sup>1</sup> *Clarissimum meritis confessorem*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>2</sup> *Dignetur, et quem*, mss. et édit. d'Ox.

<sup>3</sup> *Conspectum. Amen.* Les ms. et l'édit. d'Ox. terminent ainsi.

EXPLICIT PHILOBIBLION.







## TABLE

---

	Pages.
PRÉFACE . . . . .	1
INTRODUCTION . . . . .	v
Notice biographique. . . . .	v
Notice bibliographique. . . . .	XIX
Notice littéraire.. . . .	XXVII

### TRADUCTION FRANÇAISE

PROLOGUE.. . . .	3
CHAPITRE I. Du mérite de la sagesse et de celui des livres dans lesquels elle ré- side . . . . .	11
II. Comme quoi les livres doivent être préférés aux richesses et aux plaisirs. . . . .	21
III. Comme quoi on doit toujours acheter les livres, si ce n'est dans deux cas. . . . .	27
IV. Des biens dont les livres sont la source, et de l'ingratitude des mauvais clercs à leur égard. . . . .	31

	Pages.
CHAPITRE V. Que les bons religieux écrivent les livres, et que les mauvais s'occupent d'autres choses . . . . .	49
VI. Dans lequel l'auteur loue les anciens religieux mendiants et blâme les modernes. . . . .	55
VII. Lamentation sur la destruction des livres causée par les guerres et les incendies . . . . .	69
VIII. Des nombreuses occasions mises à profit par l'auteur pour acquérir des livres. . . . .	79
IX. Que les anciens l'emportent sur les modernes dans leur ardeur pour la science. . . . .	93
X. Que la science arrive progressivement à la perfection, et que l'auteur a fourni aux étudiants des grammaires grecque et hébraïque	103
XI. Que les lois ne forment pas précisément une science. . . . .	109
XII. De l'utilité et de la nécessité de la grammaire . . . . .	113
XIII. De la justification de la poésie et de son utilité. . . . .	117
XIV. De ceux qui doivent aimer principalement les livres. . . . .	123
XV. Des effets divers de la science contenus dans les livres. . . . .	127
XVI. Des livres nouveaux qu'il faut écrire et des livres anciens qu'il faut réparer. . . . .	135
XVII. Des livres que l'on doit toucher et arranger avec soin. . . . .	143
XVIII. L'auteur contre ses détracteurs. . . . .	149
XIX. Sage règlement sur la nécessité de communiquer les livres aux étrangers, . . . . .	155

## TABLE

285

Pages.

CHAPITRE XX. L'auteur se recommande aux prières des étudiants, et leur apprend comment il faut prier. . . . .	459
---	-----

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. Extrait de la chronique de Guillaume de Chambre . . . . .	165
II. Extrait de la chronique de Robert de Graystones . . . . .	171
III. Lettre autographe en faveur de R. de Bury, adressée par le roi Edouard III au pape Jean XXII. . . . .	175
IV. Bulle du pape Jean XXII, dans laquelle R. de Bury est qualifié de doyen de l'église de Galles, de chapelain du pape, et d'ambassadeur du roi d'Angleterre. . .	176
V. Acte authentique de la remise du sceau faite par le roi à R. de Bury, en sa qualité de grand chancelier d'Angleterre. . . . .	178
VI. Acte authentique de la remise du sceau faite par R. de Bury au roi, lorsqu'il se démit de ses fonctions de grand chancelier. . .	179
VII. Ordre adressé par le roi aux trésorier et barons de l'échiquier, de payer à R. de Bury les frais de son ambassade à la cour de France. . . . .	180
VIII. Ordre semblable pour rembourser à R. de Bury les sommes qu'il avait dépensées en envoyant des courriers en Angleterre, en Ecosse, en Allemagne et en France. .	181
IX. Ordre adressé par le roi au connétable du château de Douvres, pour faire embar- quer R. de Bury et l'archevêque de Cantorbéry, ses ambassadeurs. . . . .	182
X. Lettre pastorale de R. de Bury, qui ordonne au prieur de la cathédrale de Durham de faire chanter des actions de grâce, en	



	Pages.
l'honneur de la victoire remportée par le roi Edouard III sur les troupes françaises.	183
XI. Lettre par laquelle le roi ordonne de faire une enquête sur un vol commis au détriment de R. de Bury. . . . .	184
XII. Liste des vêtements et ornements sacerdotaux qui composaient la chapelle de R. de Bury . . . . .	186
XIII. Acte de prise de possession faite au nom du prieur de Durham des deux chevaux qui avaient transporté le corps de R. de Bury, et de celui qui portait sa chapelle. . . . .	187
XIV. Acte par lequel les exécuteurs testamentaires de R. de Bury remettent au prieur de l'église de Durham quelques vêtements sacerdotaux, qu'ils retenaient entre leurs mains. . . . .	188

#### TEXTE LATIN.

PROLOGUS. . . . .	197
CAPITULUM I. De commendatione sapientiæ et librorum in quibus sapientia habitat. . . . .	203
II. Quod libri divitiis et deliciis corporalibus sint præponendi. . . . .	208
III. Quod libri semper debent emi nisi in duobus casibus. . . . .	212
IV. Quanta bona proveniant per libros, et quod mali clerici sunt libris plurimum ingrati. . . . .	214
V. Quod boni religiosi scribunt, mali aliis occupantur. . . . .	223
VI. De laude religiosorum mendicantium priorum cum reprehensione modernorum. . . . .	226
VII. Deploratio destructionis librorum per bella et incendia. . . . .	232

TABLE.	287
	Pages.
CAPITULUM VIII. De multiplici opportunitate auctoris in colligendis libris circumquaque. . . . .	236
IX. Quod antiqui studentes præcedunt modernos fervore discendi. . .	244
X. Quod successive scientia ad perfectionem crevit, et quod auctor grammaticam græcam et hebræam procuravit. . . . .	249
XI. Quod leges proprie non sunt scientiæ, nec libri. . . . .	253
XII. De utilitate et necessitate grammaticæ. . . . .	255
XIII. De excusatione poesis et utilitate ejusdem. . . . .	256
XIV. De illis qui præcipue deberent libros diligere. . . . .	259
XV. De multiplici effectu scientiæ quæ in libris continetur. . . . .	261
XVI. De libris novis scribendis et antiquis reparandis. . . . .	265
XVII. De libris munde tractandis et collocandis. . . . .	269
XVIII. Auctor contra suos detractores. .	273
XIX. De ordinatione provida, qualiter libri extraneis concedantur. .	276
XX. Auctor petit orationes et notabiliter docet orare studentes. . . . .	278

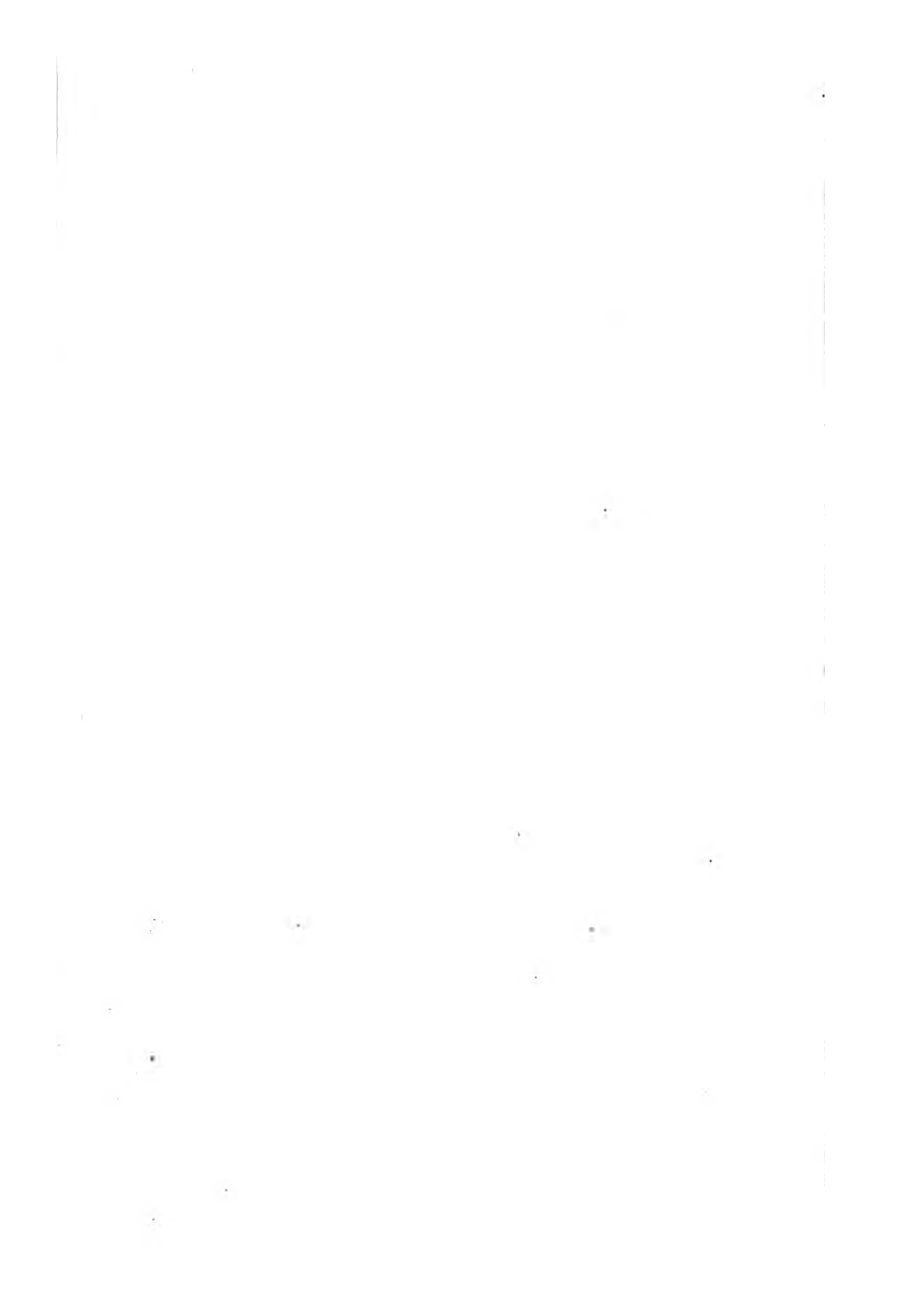
FIN DE LA TABLE.

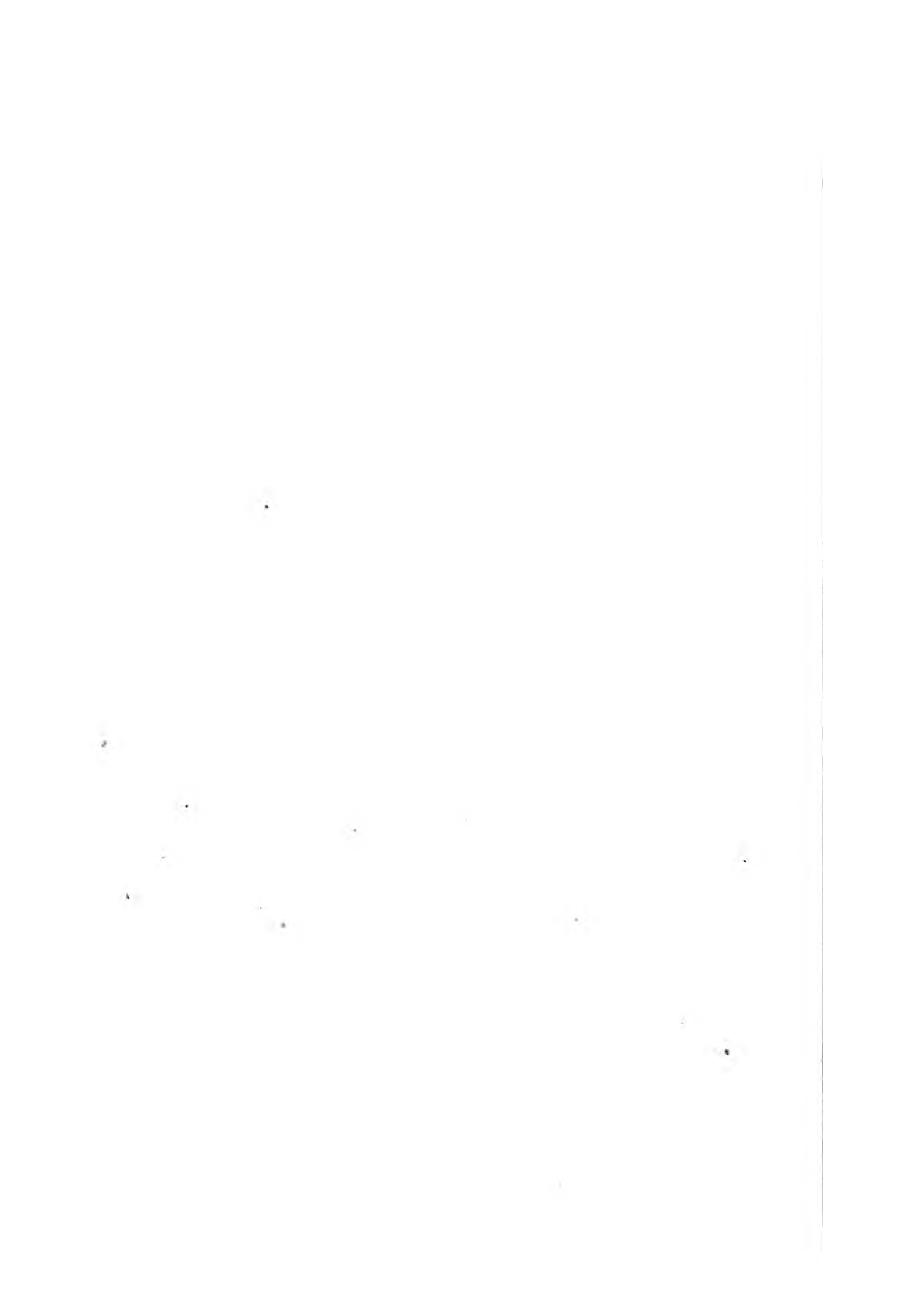
11<sup>e</sup> VOLUME DE LA COLLECTION.

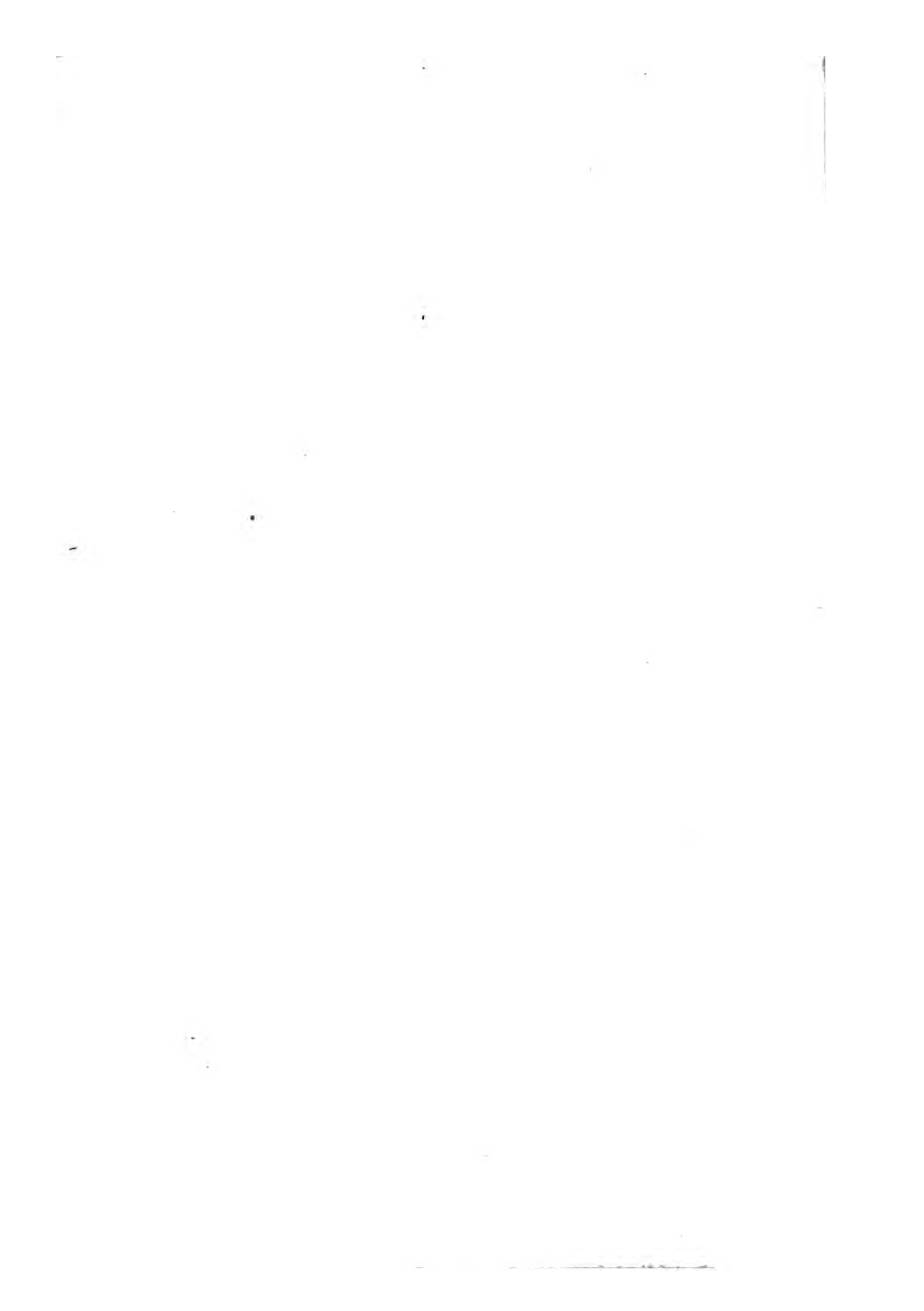
---

Achevé d'imprimer pour la première fois  
à Paris, chez BONAVENTURE et DUCESSE, quai des Augustins, 55,  
le xxxi décembre M D CCC L VI.









Rubinus. p. xxxi.

Florus p. xxxvi.

"Scriba" p. 147.

"baccin" p. 169.

"mucum" p. 184.

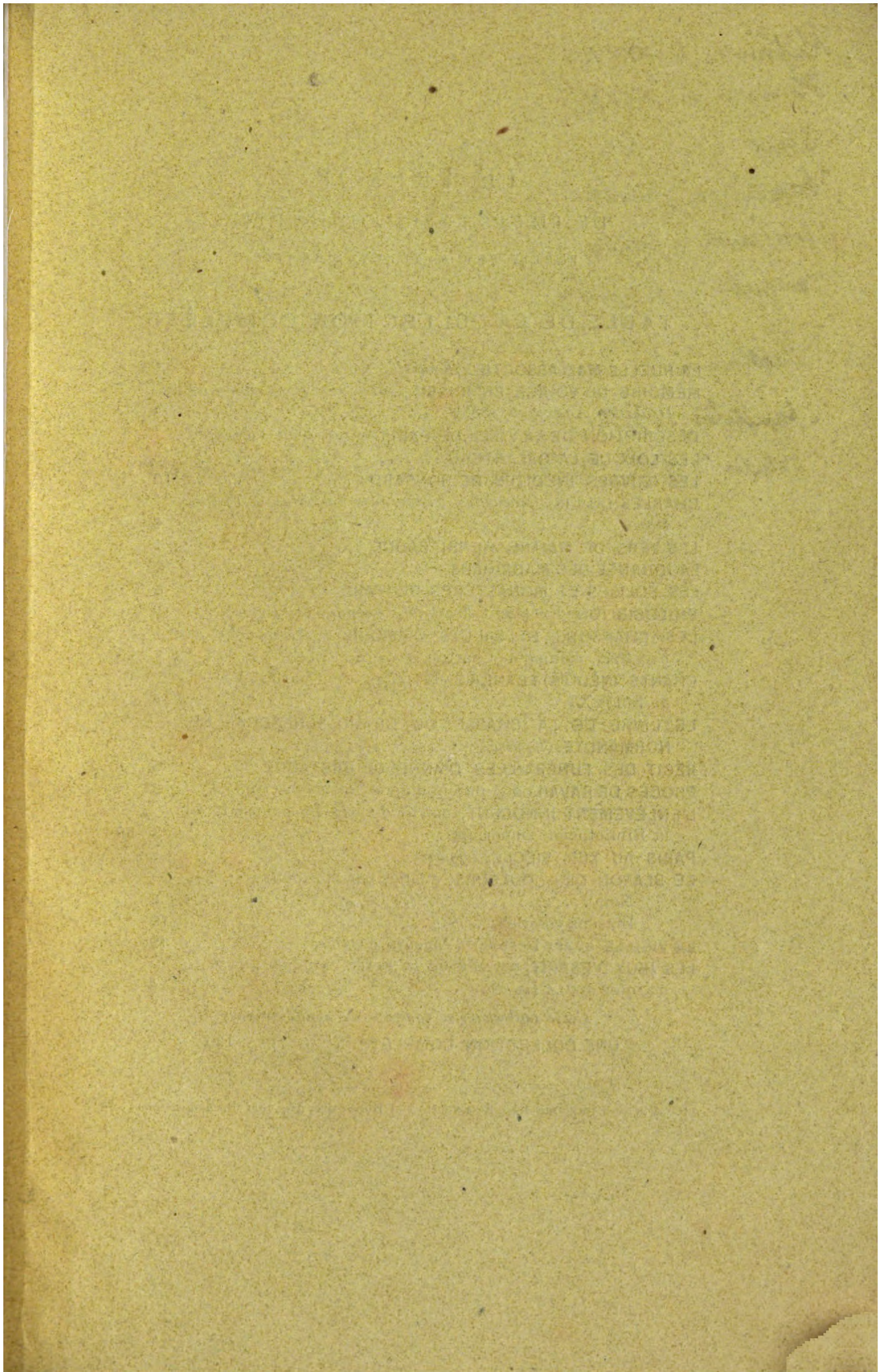
"assub" p. 8, 200.

"Theophrastus et Valerius" p. 219.

"pauflitos" p. 238.

"betula" of L. de Fontaines. attrib. to Ovid p. 95.







# LE TRESOR

DE PIÈCES RARES OU INÉDITES.

PUBLIE PAR A. AUBRY, LIBRAIRE

## TABLE DE LA COLLECTION COMPLÈTE

LA RUELLE MAL ASSORTIE. ( <i>Épuisé.</i> ).....	»	»
MÉMOIRE DU VOIAGE EN RUSSIE, suivi de l' <i>Exposition de Drake en Amérique</i> (1586) .....	3	»
DESCRIPTION DE LA VILLE DE PARIS au xv <sup>e</sup> siècle. ( <i>Épuisé.</i> ).....	»	»
LES LOIX DE LA GALANTERIE.....	3	»
LES ŒUVRES INÉDITES DE RONSARD .....	10	»
CHARLES DU LIS. <i>Opuscules historiques relatives à Jeanne Darc.</i> .....	6	»
LES VERS DE MAITRE HENRI BAUDE.....	5	»
LA JOURNÉE DES MADRIGAUX, etc. ....	6	»
LES ÉGLISES ET MONASTÈRES DE PARIS.....	5	»
PHILOBIBLION. Excellent <i>Traité sur l'amour des livres.</i> ....	12	»
LES CHANSONS ET SALUTS D'AMOUR de <i>Guillaume de Ferrières</i> , vidame de Chartres.....	3	50
CHANTS INÉDITS FRANÇAIS du temps de Charles VII et de Louis XI .....	6	»
LE LIVRE DE LA CHASSE DU GRAND SENEŞCHAL DE NORMANDYE. ( <i>Épuisé.</i> ).....	»	»
RÉCIT DES FUNÉRAILLES D'ANNE DE BRETAGNE.....	5	»
PROCÈS DE RAVAILLAC, publié d'après les manuscrits.....	5	»
L'ENLÈVEMENT INNOCENT, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque imperiale....	3	50
PARIS AU XIII <sup>e</sup> SIÈCLE. ( <i>Épuisé.</i> ).....	»	»
LE BLASON DES COULEURS, publiés par H. COCHERIS		
Noir .....	6	»
Blasons coloriés .....	10	»
LA VIEILLE ou les Dernières Amours d'Ovide .....	12	»
LES JEUX D'ESPRIT, par M <sup>lle</sup> de la Force, publiés par M. le marquis DE LA GRANGE .....	6	»

*Cette collection se compose de vingt volumes.*

UNE COLLECTION COMPLÈTE..... 130 »

